

Onzième Assemblée Générale

Banff, Alberta, Canada
11-16 septembre 1972

COMPTES RENDUS



Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
Morges, Suisse
1973

ONZIEME ASSEMBLEE GENERALE

Banff, Alberta, Canada
11 - 16 septembre 1972

COMPTE RENDUS

Publié avec l'aide financière du Gouvernement
canadien et de l'UNESCO

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
Morges, Suisse
1973



Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
1972

Publié avec l'aide financière du Gouvernement canadien et la subvention 1973
de l'UNESCO DG/2.1/414/36.

Avant propos

L'Assemblée générale est le principal organe qui arrête la politique suivie par l'Union.

Elle se réunit en session ordinaire une fois tous les trois ans pour remplir les fonctions définies par les Statuts. Depuis la session inaugurale à Fontainebleau en 1948, l'Assemblée générale s'est réunie à Bruxelles, Belgique (1950), Caracas, Venezuela (1952), Copenhague, Danemark (1954), Edimbourg, Ecosse (1956), Athènes, Grèce (1958), Varsovie, Pologne (1960), Nairobi, Kenya (1963), Lucerne, Suisse (1966) et New Delhi, Inde (1969).

La 11ème Assemblée générale s'est réunie à Banff, Alberta, Canada, au Banff Centre, sur l'invitation du Gouvernement canadien, un des Etats membres de l'Union, les 11, 15 et 16 septembre 1972, pour ses 41ème à 44ème sessions. Le présent ouvrage reproduit les documents officiels de la réunion ainsi que le compte rendu des débats, des décisions et des rapports et autres documents s'y rattachant.

Un forum libre sur les questions ayant trait à l'organisation et aux activités de l'UICN a eu lieu dans la soirée du 15 septembre 1972. Plusieurs groupes de discussion non officiels se sont également réunis pendant l'Assemblée pour examiner divers sujets intéressant les activités de l'Union. Les rapports de ces débats sont présentés à l'Annexe V.

Parallèlement à la réunion de l'Assemblée générale s'est déroulée, du 12 au 15 septembre 1972, la 12ème Réunion technique, sur le thème: "Conservation et développement". Les communications et comptes rendus de cette réunion sont publiés dans un volume séparé, dans la Nouvelle série des Publications de l'UICN.

Au cours de l'Assemblée générale, le Conseil exécutif a tenu deux réunions, et chacune des commissions a également eu sa réunion.

Tables des matières

	Page
I. Procès-verbaux	
41ème Session de l'Assemblée générale	7
Ouverture de l'Assemblée générale	
Allocution d'introduction et messages de bienvenue	
Nouveaux Etats membres	
Rapport d'information	
42ème Session de l'Assemblée générale	8
Exposés	
Version révisée du Règlement intérieur	
Ratification de l'adhésion des membres	
Nomination des comités	
Amendement des Statuts	
43ème Session de l'Assemblée générale	13
Remise de la Médaille John C. Phillips	
Exclusion de membres	
Rapport de travail de l'Union	
Rapport des commissions	
Rapport du Comité du programme et du budget	
44ème Session de l'Assemblée générale	20
Résolutions	
Elections	
Lieu de la 12ème Assemblée générale	
Allocution du Président entrant	
Clôture de l'Assemblée générale	
II. Documents	
GA.72/1	29
GA.72/2	46
GA.72/3	58
GA.72/4	81
GA.72/5(Rév)	91
GA.72/6	102
GA.72/7	105
GA.72/8	116

GA.72/9	Désignation des comités de l'Assemblée générale	152
GA.72/10	Révocation des membres	153
GA.72/11	Rapport de la Commission de l'écologie pour la période 1970-72	154
GA.72/12	Rapport de la Commission du service de sauvegarde pour la période 1970-72	158
GA.72/13	Rapport de la Commission de l'éducation pour la période 1970-72	163
GA.72/14	Rapport de la Commission internationale des parcs nationaux pour la période 1970-72	172
GA.72/15	Rapport de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement (CFDAE) pour la période 1970-72	177
GA.72/16	Rapport de la Commission de l'aménagement pour la période 1970-72	181
GA.72/17	Candidats présentés à l'élection	185
GA.72/18	Les services que l'UICN offre à ses membres	187
GA.72/19	Composition des membres de l'Union depuis la 10ème Assemblée générale	198
GA.72/20	Relèvement des cotisations des membres	199
GA.72/21	Procédure suggérée pour l'examen des propositions d'amendement des Statuts	200
GA.72/22	Rapport du Comité du programme et du budget pour 1973-75	202
GA.72/23 (Rév)	Résolutions pour la conservation de la nature	207
GA.72/24	Premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs	222
GA.72/25	Deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs	223
GA.72/26	Troisième rapport du Comité de vérification des pouvoirs	224
GA.72/27	Rapport du Comité des comptes	225
GA.72/28	Rapport du Comité des résolutions	226
GA.72/29	Déclaration du Conseil exécutif sur les élections	227
GA.72/30	Déclaration du Comité exécutif sur les Statuts et la question des membres	228

III. Documents de la Conférence

GA.11 Conf. 1	Ordre du jour révisé des sessions de l'Assemblée générale	231
---------------	---	-----

GA.11 Conf. 2	Amendement au projet de résolution proposant la modification des Statuts de l'UICN figurant dans le Document de la Conférence GA.72/1	233
GA.11 Conf. 3	Amendement au projet de résolution proposant la modification des Statuts de l'UICN figurant dans le Document de la Conférence GA.72/1	234
GA.11 Conf. 4	Allocution de bienvenue	235
GA.11 Conf. 5	Allocution du Président de l'UICN	239
GA.11 Conf. 6	Discours inaugural: Le défi de l'en- vironnement pour l'homme et les institutions par Maurice F. Strong	245
GA.11 Conf. 7	Message du Fonds mondial pour la nature	256
GA.11 Conf. 8	Message de l'UNESCO	258
GA.11 Conf. 9	Message de la FAO	261
GA.11 Conf. 10	Message du CIUS	263
GA.11 Conf. 11	Message du CIPO	265
GA.11 Conf. 12	Autres messages à l'Assemblée générale	266
GA.11 Conf. 13	Document d'information: La conservation dans le monde actuel par Gerardo Budowski	267
GA.11 Conf. 14	Discours inaugural: La conservation dans un monde aux espoirs croissants par Zafar Futehally	280
GA.11 Conf. 15	Discours inaugural: Evolution du rôle des organisations intergouvernementales dans la sensibilisation de l'opinion mondiale à l'égard de l'environnement par Sir Robert Jackson	290
GA.11 Conf. 16	Distinctions	303
GA.11 Conf. 17	Déclaration de T. Tamura	307
GA.11 Conf. 18	Allocution du nouveau Président	316
GA.11 Conf. 19	Remerciements du Président de l'UICN	317
IV.	Liste des participants	317
V.	Discussions libres	
	Résumé des discussions du forum libre	359
	Rapport des groupes de discussion libre	362

I. PROCES-VERBAUX

41ème Session* de la Onzième Assemblée générale
09.30 - 12.30 h. lundi 11 septembre 1972

Ouverture

1. Le Président de l'Union, M. Harold J. Coolidge, prend la présidence, et déclare la onzième Assemblée générale en session.

Le ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'Honorable Jean Chrétien, fait une allocution de bienvenue (cf. GA.11, Conf. 4), qui est suivie d'une allocution du président de l'UICN (cf. GA.11, Conf. 5).

Allocution d'introduction

2. Le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm 1972), M. Maurice Strong, prononce le premier discours d'introduction: Le défi de l'environnement à l'homme et aux institutions (cf. GA.11, Conf, 6).

Election du Comité de vérification des pouvoirs

3. Référence est faite au Document de la conférence GA.72/9, donnant les noms de personnes désignées par le Conseil exécutif pour faire partie du Comité de vérification des pouvoirs.

Résolution No. 367**

Il est décidé à l'unanimité "que soit nommé un Comité de vérification des pouvoirs composé des cinq personnes désignées dans le Document GA.72/9".

Messages de bienvenue

4. Des messages de bienvenue sont lus par M. Peter Scott au nom du Fonds mondial pour la nature (cf. GA.11, Conf. 7), M. Michel Batisse, UNESCO (cf. GA.11, Conf, 8), M. R.G. Fontaine, FAO (cf. GA.11, Conf. 9), M. E.B. Worthington, CIUS (cf. GA.11, Conf. 10), et M. Kai Curry-Lindahl, CIPO (cf. GA.11, Conf. 11). Les autres messages envoyés à l'Assemblée figurent dans le Document de la conférence GA.11, Conf. 12.

* Les séances de la onzième Assemblée générale ont été numérotées de 41 à 44 selon l'habitude.

**

Conformément aux habitudes antérieures, les résolutions de l'Assemblée générale sont numérotées suivant un ordre continu.

Nouveaux Etats membres

5. Le Président annonce alors que depuis la 10ème Assemblée générale, deux Etats ont déclaré qu'ils souhaitaient adhérer aux Statuts de l'UICN, et sont donc devenus des Etats membres. Il s'agit de la Grèce et du Laos. Le Venezuela a annoncé son intention de redevenir Etat membre à dater du 1er janvier 1973.

Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour imprimé, sujet à des modifications annoncées officiellement, est adopté à l'unanimité (cf. version révisée dans GA.11, Conf. 1).

Rapport d'information

7. Le directeur général, M. Gerardo Budowski, présente un rapport d'information intitulé "L'état actuel de la conservation dans le monde" (cf. GA.11, Conf. 13).

(La séance est alors ajournée jusqu'au lundi 11 septembre 1972 à 14.30 h.)

42ème Session de la Onzième Assemblée générale

14.30 - 17.30 h. lundi 11 septembre 1972

Exposés

8. M. Zafar Futchally prononce le deuxième exposé d'introduction: "La conservation dans un monde aux aspirations croissantes" (cf. GA.11, Conf. 14). Une dernière allocution est prononcée par Sir Robert Jackson: "L'évolution du rôle des institutions inter-gouvernementales dans l'intérêt du monde pour l'environnement" (cf. GA.11, Conf. 15).

Premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs

9. Le président du Comité de vérification des pouvoirs, M. W.E. Burhenne, présente le premier rapport de son Comité (cf. GA.72/24).

Résolution No. 368

Il est décidé à l'unanimité "que le premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs soit adopté".

Version révisée du Règlement intérieur

10. Le Président annonce une proposition de modification temporaire du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, c'est-à-dire que la couleur des cartes de vote des Etats membres soit blanche au lieu de noire.

Résolution No. 369

Il est décidé à l'unanimité "que le Règlement intérieur de l'Assemblée générale soit amendé provisoirement, en substituant le mot "blanc" au mot "noir" dans la deuxième phrase de la Règle 14".

11. Le Président attire l'attention sur le Document GA.72/2 où sont exposées les propositions de révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ce document a été envoyé à tous les membres de l'UICN le 1er mars 1972. Le directeur général délégué explique cette proposition.

Résolution No. 370

Il est décidé "que le Règlement intérieur de l'Assemblée générale actuellement en vigueur soit remplacé par le Règlement intérieur figurant à l'annexe du Document GA.72/2 et que le règlement révisé prenne effet immédiatement".

Ratification de l'adhésion des membres

12. Le Président mentionne le Document GA.72/5 relatif à la ratification de l'adhésion d'organismes admis au rang des membres de l'Union depuis la dixième Assemblée générale par décision unanime du Conseil exécutif. Le directeur général délégué attire l'attention sur plusieurs corrections nécessaires (version révisée: GA.72/5 rév.).
13. Des objections étant soulevées au sujet des deux organismes d'Angola, figurant sous la rubrique Portugal, le vote les concernant est initialement différé.

Résolution No. 371

Il est décidé à la majorité requise des deux tiers "que l'adhésion des organismes détaillés dans l'annexe 1 au Document GA.72/5 rev., à l'exception de la Direcção Provincial dos Serviços de Veterinária de Angola, soit ratifiée".

Résolution No. 372

Il est décidé à la majorité requise des deux tiers "que l'adhésion des organismes détaillés dans l'annexe 2 du Document GA.72/5 rev., à l'exception de la Liga para a Protecção e Conservação de Natureza em Angola, soit ratifiée".

14. La ratification de l'adhésion à l'Union de la Direcção Provincial dos Serviços de Veterinaria de Angola est alors mise aux voix, mais n'est pas approuvée.
15. La ratification de l'adhésion à l'Union de la Liga para a Protecção e Conservação de Natureza em Angola est mise aux voix, mais n'est pas approuvée.
16. L'attention de l'Assemblée est attirée sur l'annexe 3 du Document GA.72/5 rev., concernant la Commission centrale "Natur und Heimat" de la Deutsche Kulturbund.

Résolution No. 373

Il est décidé à la majorité requise des deux tiers "que l'adhésion de la Commission centrale "Natur und Heimat" de la Deutsche Kulturbund (République démocratique allemande) soit ratifiée".

17. M. W.E. Burhenne* (République fédérale d'Allemagne) explique les votes de ses délégations en faveur de la ratification de la demande d'un organisme appartenant à la République démocratique allemande et de la section de Deutsche Kulturbund de ce même pays, en dépit des avis défavorables présentés par certains membres. Pendant la période qui s'est écoulée depuis qu'une question semblable a été soulevée à l'Assemblée de New Delhi, il s'est produit dans la politique internationale de nouveaux développements affectant le statut de la République démocratique allemande. En outre, l'Assemblée générale a approuvé des amendements aux Statuts prévoyant notamment la révision de l'adhésion des membres dans certaines circonstances. Ces changements permettent à ses délégations d'émettre un vote favorable sur cette question.

Présentation du Rapport de travail de l'Union

18. Le Président présente officiellement le rapport du travail de l'Union depuis la 10ème Assemblée générale, avec l'approbation du Conseil exécutif (voir GA.72/8), déposé sur le bureau pour débats ultérieurs.

* Les noms des orateurs sont suivis du pays de résidence, ou, dans le cas de participants d'organisations internationales, des initiales de leur organisation. La Section IV donne les titres et adresses complets des participants.

Présentation des comptes pour 1969-1971, du Projet de programme et de Budget pour 1973-75, et Proposition d'augmentation des cotisations des membres.

19. L'attention est attirée sur les Documents GA.72/7: Comptes de l'Union pour 1969, 1970 et 1971; GA.72/3: Projet de programme et de budget pour 1973-1975; et GA.72/6: Cotisations des membres: propositions d'augmentation par le Comité exécutif. Le premier de ces documents est renvoyé au Comité des comptes et les deux autres au Comité du programme et du budget pour examen et rapport ultérieurs.

Nomination des Comités

20. Le Conseil exécutif a nommé des personnes aux différents comités de l'Assemblée générale (voir GA.72/9).

Résolution No. 374

Il est décidé à l'unanimité "que soit nommé un Comité des comptes comprenant les quatre personnes désignées dans le Document GA.72/9".

Résolution No. 375

Il est décidé à l'unanimité "que soit nommé un Comité du programme et du budget composé des six personnes désignées dans le Document GA.72/9".

Résolution No. 376

Il est décidé à l'unanimité "que soit nommé un Comité des résolutions composé des onze personnes désignées dans le Document GA.72/9".

Deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs

21. Le président du Comité de vérification des pouvoirs, M.W.E. Burhenne, présente le deuxième rapport du Comité (voir GA.72/25).

Résolution No. 377

Il est décidé à l'unanimité "que le deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs soit adopté".

22. M. Perez M. Olindo (Kenya) demande un éclaircissement sur la procédure de vote et notamment sur le statut du "Kenya National Parks" en ce qui concerne le vote. Le directeur général délégué déclare que la procédure de vote bi-camérale a été adoptée à la dixième Assemblée générale à la suite d'amendements apportés aux Statuts et approuvés à cette occasion. Le "Kenya National Parks" est considéré par l'UICN comme une agence gouvernementale; il par-

ticipe en conséquence aux trois voix gouvernementales dont dispose le Kenya en tant qu'Etat membre et ne dispose pas d'une voix propre.

Amendement des Statuts

23. Le Président présente les Documents GA.72/1 et GA.72/21, relatifs aux propositions d'amendement des Statuts. Le directeur général délégué explique ces Documents. Les propositions figurant dans le Document GA.72/1 ont été envoyées à tous les membres de l'Union six mois d'avance, conformément aux dispositions des Statuts, et les membres ont été invités à faire part de leurs commentaires par écrit. En l'occurrence, les seules suggestions faites par écrit ont été celles qui figurent dans les Documents de la conférence GA.11, Conf. 2 et 3. Le Comité exécutif a suggéré que seuls ces amendements soient pris en considération et soient examinés section par section pour être soit adoptés soit rejetés. La réunion approuve cette suggestion.

24. L'attention de l'Assemblée est attirée en premier lieu sur le Document de la conférence GA.11, Conf. 2, relatif à un amendement au projet de résolution figurant dans le Document GA.72/1, présenté par les délégations du ministère de l'Agriculture d'URSS et de la Société de protection de la nature de la République fédérative de Russie. L'amendement proposé, formulé comme suit: "que la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'Article V, Annexe 3, soit supprimée et remplacée par la phrase suivante: 'Il y aura au moins trois membres ayant droit de vote (appartenant chacun à un pays différent) des pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie (Océanie y compris) et d'Europe respectivement, et ces membres seront choisis de manière à assurer un équilibre dans la représentation des différentes sous-régions dans chacune de ces quatre régions' ", n'est pas approuvé.

25. La réunion examine ensuite le Document de la conférence GA.11, Conf. 3 relatif à un autre amendement au même projet de résolution, présenté par la délégation des National Parks and Conservation Association (E.U.).

Résolution No. 378

Il est décidé à la majorité requise des deux tiers "que le paragraphe 9 de l'Article II, Annexe 1 du projet de résolution soit amendé en supprimant les mots "ayant pour objectif premier" et en les remplaçant par "portant un intérêt substantiel à", et en ajoutant après le mot 'ressources' les mots 'et sans intérêts contradictoires'

26. Le projet de résolution amendé est alors mis aux voix.

Résolution No. 379

Il est décidé à la majorité requise des deux tiers "que les Statuts de l'UICN adoptés le 5 octobre 1948 (Fontainebleau) et amendés par la sixième Assemblée générale, (Athènes 1958), la septième Assemblée générale (Cracovie 1960), et la dixième Assemblée générale (New Delhi 1969), soient amendés conformément au projet de résolution figurant dans le Document GA.72/1 amendé par la Résolution No. 377, et que ces amendements prennent effet immédiatement".

(La séance est alors ajournée jusqu'au mercredi 14 septembre 1972 à 14.00 h.).

43ème Session de la Onzième Assemblée générale

Jeudi 14 septembre 1972 - 14.00 - 14.30 h.

Vendredi 15 septembre 1972 - 14.00 - 17.30 h.

Remise de la Médaille John C. Phillips

27. Le Président invite M. E.M. Nicholson (R.U.) et M. Enrique Beltran (Mexique) à prendre place à ses côtés sur l'estrade. Tous deux ont reçu la Médaille John C. Phillips en 1963 et 1966 respectivement. Il retrace brièvement la vie de John C. Phillips, éminent naturaliste, explorateur, auteur et allié de la conservation, en l'honneur de qui fut créée la Médaille John C. Phillips pour services distingués rendus à la conservation internationale (voir GA. 11, Conf. 16). La Médaille 1972 est décernée à Son . Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, avec la citation suivante: "A Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, Prince de Lippe Bie sterfeld, pour la contribution exceptionnelle et désintéressée qu'il a apportée à la cause de la conservation, en développant en particulier l'intérêt du public pour les questions de conservation de la, nature et sa philosophie, en assumant avec clairvoyance le rôle de Président du Fonds mondial pour la nature depuis sa fondation et en participant de façon infatigable à ses remarquables réalisations dans le domaine de la conservation de la nature et dans la direction du Club des 1001, un trust pour la nature créé sous son patronage. Son dévouement personnel à la cause de la conservation dans le monde entier lui vaut d'être reconnu comme un 'conservationniste' éminent".

Cette décoration est saluée par de vifs applaudissements. En recevant cette distinction, le prince évoque le travail du WWF et les progrès qui ont été faits pour réaliser ses objectifs (voir GA.11, Conf. 16).

Remise de l'Ordre de l'Arche d'Or

28. Son Altesse Royale, le Prince des Pays-Bas remet à M. Coolidge l'insigne de Commandeur de l'Ordre de l'Arche d'Or (voir GA.11, Conf. 16).

Remise des Médailles d'Or 1972 du Fonds mondial pour la nature

29. Son Altesse Royale remet ensuite à M. Andreï G. Bannikov une des Médailles d'Or 1972 du Fonds mondial pour la nature (voir GA.11, Conf. 16).

(La séance est alors ajournée jusqu'au vendredi 15 septembre 1972 à 14.00 h.)

Troisième rapport du Comité de vérification des pouvoirs

30. Le président du Comité de vérification des pouvoirs, M. W.E. Burhenne, présente le troisième rapport de son Comité (voir GA.72/26).

Résolution No. 380

Il est décidé à l'unanimité "que le troisième rapport du Comité de vérification des pouvoirs soit adopté et que ses recommandations soient approuvées".

Exclusion de membres

31. La réunion examine le Document GA.72/10, proposant l'exclusion de cinq organisations membres pour non-paiement de leur cotisation depuis plus de deux ans (Statuts, Article II, paragraphe 13).

Résolution No. 381

Il est décidé à l'unanimité "que l'adhésion des cinq organisations dont les noms figurent dans le Document GA.72/10 soit révoquée conformément aux dispositions du paragraphe 13 de l'Article II des Statuts pour non-paiement des cotisations".

Rapport du Comité des comptes

32. Le président du Comité des comptes, M. Christian Jouanin, présente le rapport de son Comité (voir GA.72/27).

Résolution No. 382

Il est décidé à l'unanimité "que le rapport des comptes soit adopté, que le rapport de la Fiduciaire sur les comptes de l'Union pour 1969, 1970 et 1971 soit accepté et que le Conseil exécutif soit déchargé de ses responsabilités pour la période en question.

Rapport de travail de l'Union

33. Le directeur général présente le rapport du travail de l'Union depuis la 10ème Assemblée générale (voir GA.72/8). Le rapport mentionne uniquement les points principaux des activités. Une description plus détaillée est donnée dans les rapports annuels de l'UICN pour 1970 et 1971, dans les rapports des commissions et dans les discussions qui ont eu lieu lors des réunions des commissions. Il mentionne également le Document GA.72/18 concernant les services que l'UICN peut fournir à ses membres et le Document GA.72/19, relatif à la situation des membres de l'Union depuis la 10ème Assemblée générale.

M. Avraham Yoffe (Israël) suggère qu'aux futures Assemblées générales on consacre une journée à passer en revue le travail de l'Union, avec des discussions plus étendues. M. W.E. Burhenne (République fédérale d'Allemagne) se déclare opposé à cette proposition, l'ordre du jour étant déjà surchargé par les autres affaires de l'Union qui doivent être réglées par l'Assemblée générale.

Résolution No. 383

Il est résolu à l'unanimité "que le rapport du travail de l'Union depuis la 10ème Assemblée générale soit agréé, et que le Président, le Conseil exécutif et le Secrétariat soient félicités du remarquable travail accompli".

Rapports des commissions

34. Les rapports des commissions pour la période 1970-1972 sont présentés dans l'ordre suivant:

- a) Commission de l'écologie (GA.72/11), par le professeur D.J. Kuenen, président;
- b) Commission du service de sauvegarde (GA.72/12), par M. Peter Scott, président;
- c) Commission de l'éducation (GA.72/13) par M. L.K. Shaposhnikov, président;

- d) Commission internationale des parcs nationaux (GA.72/14), par le professeur Jean-Paul Harroy, président;
 - e) Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement (GA.72/15), par le professeur Lynton K. Caldwell, président;
 - f) Commission de l'aménagement de l'environnement (GA.72/16), par M. R.J. Benthem, président.
35. Au cours de la discussion des rapports, M. Anthony Wayne Smith (E.U.) soulève diverses questions sur les pesticides, les baleines, les tigres et le droit maritime. M. Peter Scott (R.U.) indique que les baleines sont l'objet d'une attention accrue et que la question d'un moratoire vient d'être renvoyée au groupe "Baleines" de la Commission du service de sauvegarde. M. Zafar Futehally (Inde) mentionne la création d'un groupe spécial sur le tigre par le Gouvernement indien. Huit zones ont été choisies où seront appliquées des mesures de gestion intensive et 70 millions de roupies ont été affectés à la préservation de ces habitats. L'UICN a joué un rôle important de catalyseur à cet égard. Le premier ministre a convaincu les Etats d'interdire l'abattage des tigres; un recensement récent indique que leur nombre est inférieur à 2000, M. A. Dunbavin Butcher (Australie) annonce que plusieurs réunions non officielles sur les produits chimiques toxiques ont eu lieu au cours de l'année et qu'un programme réaménagé a été organisé. Cette question sera l'objet d'une attention accrue dans l'avenir. Le professeur Nicholas Polunin (Suisse) demande instamment qu'on accorde plus d'attention aux plantes menacées,
36. Dans le cadre du rapport de travail de la Commission internationale des parcs nationaux, M. Paulo Nagueira-Neto (Brésil) fait l'éloge du travail du CLAPN et propose que l'Assemblée générale y donne son approbation.

Résolution No. 384

Il est décidé à l'unanimité "que l'appréciation de l'Assemblée générale soit transmise au CLAPN -Comité Latino Americano de Parques Nacionales- anciennement attaché à la Commission internationale des parcs nationaux, pour le travail qu'il a effectué en vue de réaliser ses objectifs et que les voeux les plus chaleureux soient formulés pour le succès de la nouvelle organisation indépendante -Confédération Latino Americano de Parques Nacionales- qui remplacera le CLAPN".

Le Président fait l'éloge du président et du secrétaire du CLAPN pour les rôles importants qu'ils ont joué dans le travail du Comité.

M. J.G. Nelson (Canada) suggère que le nom de la Commission internationale des parcs nationaux soit changé en celui de Commission des réserves publiques.

37. Le Président rend un hommage spécial au travail accompli par le professeur Jean-Paul Harroy en tant que président de la Commission internationale des parcs nationaux, notamment pour le travail qu'il a réalisé avec sa collaboratrice, Mlle Jacqueline Henricot, pour la préparation de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues. Il remercie également le président et les membres des commissions pour les efforts remarquables accomplis au cours des trois années passées.

Résolution Ko. 385

Il est décidé à l'unanimité "que les rapports des six commissions soient adoptés".

Règlement du personnel

38. Le Président attire l'attention sur le Document GA.72/4, relatif au nouveau règlement du personnel. Celui-ci est dans l'ensemble aligné sur celui des Nations Unies, ainsi qu'il l'a été proposé par la résolution No. 358 de la dixième Assemblée générale.

Résolution No. 386

Il est décidé à l'unanimité "que le règlement du personnel figurant dans le Document GA.72/4 soit adopté".

Rapport du Comité du programme et du budget

39. Le président du Comité du programme et du budget, M. M.E.D. Poore, présente le rapport de son Comité (voir GA.72/22). Il commente d'abord la proposition demandant l'augmentation des cotisations des membres et fait référence au Document GA.72/6. Son comité, après avoir discuté avec les délégués des membres gouvernementaux (voir aussi GA.72/20), a proposé un projet de résolution sur cette question. En réponse à une question de M. R.J. Maclachlan (Nouvelle-Zélande), le directeur général délégué déclare que le tarif de base préposé de SUS 100 pour toutes les agences gouvernementales membres couvre en fait les frais de services administratifs.

Résolution No. 387

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Attendu que les cotisations des membres non gouvernementaux n'ont pas été augmentées depuis la fondation de l'UICN en 1948;

Attendu que les cotisations des Etats membres ont été examinées pour la dernière fois à Lucerne en 1966, date à laquelle des

ajustements avaient été apportés pour qu'environ 50% des dépenses de l'UICN soient couvertes par les cotisations des membres;
Attendu qu'en 1972, par suite de la dévaluation de la monnaie et de l'augmentation des prix, les cotisations des membres ne couvrent que 13% des dépenses régulières de base de l'Union;
et

Attendu que les frais directs des services réguliers que l'UICN offre à chaque membre dépassent \$100 par an;

La onzième Assemblée générale décide:

- (1) que les cotisations des organisations nationales membres soient portées à un minimum de \$100 par an, avec effet immédiat;
- (2) que les cotisations des organisations internationales membres soient fixées à un minimum de \$100 par an, sauf dans les cas où l'UICN a des accords réciproques de travail avec l'organisation concernée;
- (3) que chaque membre non gouvernemental soit tenu d'évaluer la mesure dans laquelle ses ressources lui permettraient de verser une cotisation plus élevée et de s'engager à payer une somme appropriée;
- (4) que la somme des cotisations que chaque organisation membre s'engage à payer soit publiée par l'UICN et que cette somme ne puisse être modifiée qu'à une Assemblée générale subséquente;
- (5) que les nouveaux candidats désirant adhérer à l'UICN soient tenus de procéder à cette même évaluation et de prendre un engagement similaire, ayant que leur demande d'adhésion ne soit prise en considération;

Décide en outre:

Que les cotisations des membres affiliés soient fixées à un minimum de \$50 par an et qu'elles soient sujettes à l'évaluation et à l'engagement décrits ci-dessus.

Décide en outre:

- (1) que le taux actuel des cotisations des Etats membres soit relevé selon le barème suivant:

<u>Groupe</u>	<u>Cotisation</u>
1	\$ 550
2	1,100
3	1,650
4	2,300
5	3,000
6	3,800
7	4,900
8	6,200
9	7,600
10	9,000

et que ces taux deviennent obligatoires en 1975;

- (2) qu'en attendant, tous les Etats membres soient instamment invités à adopter ces nouveaux taux dès que possible;

Et décide en outre:

que les cotisations des membres de toutes les agences gouvernementales membres soient fixées à un minimum de \$100 par an, avec effet immédiat;

- (2) que les cotisations des agences gouvernementales membres du gouvernement central du pays qui ne sont pas des Etats membres, soient augmentées de telle sorte que les cotisations versées par ces agences dans un pays totalisent un tiers de la cotisation d'Etat membre qui serait applicable à ce pays. Cette décision prendra effet après approbation par la prochaine Assemblée générale. En attendant, les agences gouvernementales membres concernées sont instamment priées d'adopter ces nouveaux taux dès que possible.

40. M. Poore déclare alors que son Comité juge que le projet de programme figurant dans le Documents GA.72/3 reflète les désirs et les priorités de l'Assemblée générale et que le Comité l'approuve pleinement. En ce qui concerne la question financière, le Comité ne voit que deux solutions possibles, soit de réduire le programme, soit de continuer comme prévu et de faire l'impossible pour trouver les fonds nécessaires. Le Comité juge que la seconde solution est la seule envisageable et que les perspectives de trouver des fonds paraissent très prometteuses. Au cas où les fonds nécessaires ne pourraient être trouvés, le Conseil exécutif aurait à prendre des mesures pour réduire les dépenses.

Le professeur Nicholas Polunin (Suisse) déclare que s'il pouvait voter, il s'en abstiendrait.

Résolution No. 388

Il est décidé à l'unanimité "que le programme et le budget figurant dans le Document GA.72/3 soient adoptés".

(La séance est alors ajournée jusqu'au samedi 16 septembre 1972, 09.00 h)

44ème Session de la Onzième Assemblée générale

Samedi 16 septembre 1972

09.00 - 12.30, 14,00 - 17.00 h

Résolutions relatives à la conservation

41. Le président du Comité des résolutions, le professeur Ian McT. Cowan présente le rapport de son Comité (voir GA.72/28, et une série de projets de résolutions relatives à la conservation. Etant donné que les projets de résolutions n'ont été disponibles que peu avant la séance, celle-ci est momentanément ajournée pour permettre aux délégués d'en étudier le texte. M. E.M. Nicholson (R.U.) demande que le Conseil exécutif prenne de meilleures dispositions pour l'examen des résolutions aux assemblées générales futures. A la reprise de la séance, les projets sont examinés l'un après l'autre et dans de nombreux cas, subissent des modifications mineures ou de fond.
42. A la demande de la délégation du Royaume-Uni, on effectue un compte officiel des voix pour toutes les résolutions demandant aux gouvernements de prendre des mesures. Au total, 23 résolutions ayant trait à la conservation sont adoptées par l'Assemblée générale. Celles-ci figurant dans le Document GA.72/23 (rév.). (Le numéro d'ordre de ce document diffère du numéro utilisé à la réunion: dans les comptes-rendus ci-dessous, les résolutions sont données avec leurs numéros définitifs et sont accompagnées des lettres RC.) Les points importants soulevés en cours de discussion sont rapportés ci-dessous.
43. Conférence de Stockholm (RC.1): Les délégués de l'Afrique du Sud s'abstiennent en indiquant qu'ils n'ont pas lu les résolutions de la Conférence de Stockholm.
44. Patrimoine mondial (RC.2): En réponse à une objection de M. E.M. Nicholson (R.U.), le président déclare qu'à l'UICN, les personnes intéressées feront leur possible pour assurer que le statut de la Liste des N.U. des parcs nationaux et réserves analogues ne souffre pas de l'entrée en vigueur de la Convention sur le patrimoine mondial.

45. Convention sur les zones humides (RC.3): M. Michel Batisse (UNESCO) annonce que le Gouvernement iranien a été le premier signataire de la Convention. M. W.E. Burhenne (République fédérale d'Allemagne) indique que sa délégation s'abstiendrait de voter étant donné que la Convention n'est pas suffisamment énergique en ce qui concerne sa mise en vigueur.
46. Activités de la FAO en matière d'environnement (RC.5): Certains délégués objectent que la réunion est insuffisamment informée du programme de la FAO. D'autres sont insatisfaits de certains aspects du programme de la FAO, par exemple l'exploitation de la faune sauvage, l'emploi des pesticides, l'exploitation des forêts.
47. Forêts tropicales ombrophiles (RC.7): A la suite du débat, le sous-paragraphe (5) est ajouté au paragraphe de recommandation de la résolution. Une note est également ajoutée à la demande de M. R.G. Fontaine (FAO).
48. Tourisme équilibré (RC.8): La réunion accepte d'ajouter le premier paragraphe de recommandation de la résolution et d'en modifier l'énumération à la suggestion de M. P.H.C. Lucas (Nouvelle-Zélande),
49. Recherches pétrolières en Méditerranée (RC.9): Sous sa forme originale, la résolution ne s'appliquait qu'à la Côte d'Azur, Elle est amendée de façon à valoir pour toute la côte méditerranéenne. Une autre proposition émanant de M. Egizio Corazza (Italie) et élargissant la résolution à l'exploitation de tous les minéraux en Méditerranée n'est pas approuvée.
50. Planification des limites de parcs et réserves (RC.10): La réunion accepte d'ajouter le deuxième paragraphe de recommandation à la suite d'une proposition de M. Valerio Giacomini (Italie). Une suggestion est faite par la délégation suisse demandant d'envisager l'inclusion d'une recommandation demandant des petites réserves plus nombreuses dans des endroits favorables, afin de protéger le capital génétique et la diversité du paysage. Celle-ci n'est pas acceptée, ayant été soumise trop tard.
51. Parcs régionaux au Brésil (RC.14): Des objections sont soulevées par M. Baba Dioum (Sénégal) et M. van der Goes von Naters (Pays-Bas) qui jugent la résolution trop spécifique et estiment que des résolutions semblables pourraient être formulées à l'adresse de nombreux gouvernements.
52. Ressources marines (RC.16): Plusieurs amendements sont introduits afin d'étendre la portée de la résolution qui initialement se limitait aux mammifères marins.

53. Accords avec l'industrie (RC.18): M. R.S.R. Fitter (R.U.) juge que cette résolution place les négociateurs dans une position impossible. Un amendement proposant la suppression du second paragraphe de recommandation est rejeté.
54. Emploi des primates non humains (RC.20): La résolution est considérablement modifiée par des remaniements et des additions essentiellement afin de définir clairement les autorités auxquelles certaines parties de la résolution doivent être adressées.
55. Conservation du guépard (RC.21): Une proposition de M. Baba Dioum (Sénégal) demandant d'étendre la résolution au léopard est rejetée.

Interprétation des Statuts et élections

56. A la demande de M. Anthony Wayne Smith (E.U.), il est convenu que deux bulletins d'information distribués à l'Assemblée générale par le Comité exécutif (GA.11 Inf. 9 et 12) devraient être inclus dans le procès-verbal de la réunion. Ces documents portent la référence Document GA.72/29 et 30.

Election du Président de l'UICN

57. Le Conseil exécutif a nommé à l'unanimité le professeur D.J. Kuenen à la présidence de l'UICN. Cette nomination est fortement appuyée.

Résolution No. 309

Il est décidé à l'unanimité "que le professeur D.J. Kuenen soit élu Président de l'Union".

Election des membres du Conseil exécutif

58. Le Conseil exécutif a désigné les noms des nouveaux membres du Conseil exécutif dans le Document GA.72/17,

Résolution No. 390

Il est décidé à l'unanimité "que les neuf personnes désignées comme membres du Conseil exécutif dans le Document GA.72/17 soient élues".

Election des vice-présidents

59. Le Conseil exécutif a nommé des personnes à élire à la vice-présidence.

Résolution No. 391

Il est décidé à l'unanimité "que les cinq membres du Conseil exécutif nommés vice-présidents dans le Document GA.72/17 soient

élus à cette fonction".

Election des présidents et vice-présidents des commissions

60. Le Conseil exécutif a fait des nominations pour les postes de président et de vice-président des commissions.

Résolution No. 392

Il est décidé à l'unanimité "que les dix-huit personnes nommées à la présidence et la vice-présidence des commissions dans le Document GA.72/17 soient élues à ces fonctions".

Le professeur James B. Cragg (Canada) transmet ses vœux aux nouveaux élus. Il espère qu'il sera possible de prendre des dispositions budgétaires qui permettront à quelques membres de chaque commission au moins de se réunir de temps en temps.

Nomination du vérificateur des comptes

61. Le Conseil exécutif a nommé un vérificateur des comptes (voir GA.72/17).

Résolution No. 393

Il est décidé à l'unanimité "que le Bureau fiduciaire Fernand Guex de Lausanne (Suisse) soit nommé vérificateur des comptes".

Nomination des membres honoraires

62. Le Président invite M. T. Tamura à prendre place à ses côtés. Il annonce que l'Union a eu 11 membres d'honneur, dont quatre sont encore en vie: Sir Julian Huxley (R.U.), M. Tsuyoshi Tamura (Japon), Lord Hurcomb (R.U.), et le professeur Jean Baer (Suisse). Le Conseil exécutif a proposé que le professeur Jean-Paul Harroy (Belgique), soit nommé Membre d'honneur en reconnaissance des services fidèles qu'il a rendus à l'Union en préparant et en publiant la Liste des N.U. des parcs nationaux et réserves analogues, en tant que président de la Commission internationale des parcs nationaux, en tant que premier secrétaire général de l'Union et de nombreuses autres façons.

Résolution No. 394

Il est décidé à l'unanimité que "le professeur Jean-Paul Harroy soit nommé Membre d'honneur de l'Union".

63. A ce moment, le professeur Ian McT. Cowan, vice-président, prend la présidence de la séance. Il déclare que le Conseil exécutif souhaite reconnaître les services éminents rendus par M. Coolidge à l'Union tout au long de son existence, en tant que vice-président,

que premier président de la Commission du service de sauvegarde et de la Commission internationale des parcs nationaux, membre du Conseil exécutif, deux fois Président de l'Union et de très nombreuses autres façons. Il recommande que M. Coolidge soit nommé Membre d'honneur, avec le titre de Président d'honneur.

Résolution No. 395

Il est décidé à l'unanimité "de nommer M. Harold J. Coolidge Membre d'honneur de l'Union et de lui donner le titre de Président d'honneur".

Une déclaration faite à cette occasion par M. T. Tamura (Japon) est reproduite dans le Document de la conférence GA.11, Conf. 17.

Réélection du directeur général

64. Le Conseil exécutif a désigné M. Gerardo Budowski pour être réélu au poste de directeur général pour la période d'environ 3 ans, jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le Président rend hommage au travail que M. Budowski a accompli dans sa fonction de directeur général.

Résolution No. 396

Il est décidé à l'unanimité "que M. Gerardo Budowski soit nommé directeur, général".

Lieu de la douzième Assemblée générale

65. Le Président demande que lui soient présentées les propositions concernant le lieu de la prochaine Assemblée générale.

M. J. Verschuren, directeur des parcs nationaux du Zaïre, déclare qu'en 1975, le Zaïre fêterait le cinquantenaire de la création du Parc national Albert, appelé maintenant Parc national du Virunga.

M. Gahuranyi Tanganika, directeur général délégué des parcs nationaux du Zaïre au nom du Général Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre, invite officiellement l'Union à tenir sa prochaine Assemblée générale au Zaïre.

Résolution No. 397

Il est décidé à l'unanimité "que l'invitation du Président du Zaïre à tenir la douzième Assemblée générale de l'UICN au Zaïre en 1975 soit acceptée par acclamation".

Le Président demande à M. Tanganika de transmettre les remerciements de l'Assemblée générale au Président Mobutu et de l'informer que l'Union accepte sa généreuse invitation.

66. Le professeur Bannikov (URSS) laisse entendre que l'URSS serait intéressée à ce que l'Assemblée générale de 1978 se tienne à Moscou, mais indique que ceci ne peut encore être considéré comme une invitation officielle. Ces propos sont accueillis par des applaudissements.

Allocution du Président entrant

67. Le président de séance invite le Président élu, le professeur D.J. Kuenen, à prononcer son discours inaugural. Le professeur Kuenen fait allusion aux honneurs qui ont déjà été décernés à M. Coolidge et l'en félicite. En acceptant la fonction de président, il savait d'avance que M. Budowski resterait directeur général.
68. Le professeur Kuenen prononce alors un discours (voir GA.11, Conf. 18), qui est accueilli par des applaudissements.

Clôture de la onzième Assemblée générale

69. Le Président soumet à l'Assemblée la résolution de remerciements suivante:

Résolution 398

Il est décidé b. l'unanimité "que la onzième Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada) en septembre 1972, remercie chaleureusement le Gouvernement canadien de la grande hospitalité qu'il a déployée à l'égard de l'Union, en rendant possible l'organisation de la conférence dans le magnifique cadre du Parc national de Banff et exprime son appréciation des remarquables arrangements prévus pour son travail, et notamment les activités préliminaires du Comité canadien de planification et les efforts des diverses organisations et personnes qui ont contribué au succès de cet événement.

70. Le Président transmet alors ses remerciements aux divers personnes et groupes qui ont particulièrement contribué au succès de la réunion. Ses remarques figurent dans le Document GA.11, Conf. 19.
71. M. Coolidge passe alors la présidence de l'Union au professeur D.J. Kuenen et déclare officiellement close la onzième Assemblée générale.

Harold J. Coolidge
Président

Gerardo Budowski
Directeur général

Frank G. Nicholls
Directeur général délégué

II DOCUMENTS

PROPOSITION D'AMENDEMENT DES STATUTS

Préparée par Frank G. Nicholls

I. INTRODUCTION

A la suite des discussions de la 10e Assemblée générale (New Delhi, 1969), le Conseil exécutif a examiné certaines dispositions des Statuts de l'UICN qui, à la lumière de ces discussions, semblaient nécessiter un amendement. Au cours de ses débats, le Conseil exécutif a décidé que certains points supplémentaires méritaient également d'être pris en considération.

En conséquence, le Conseil exécutif recommande l'amendement des Statuts pour les motifs suivants :

1. Prévoir l'exclusion de membres, introduire une nouvelle classe de "membres affiliés" et éclaircir certaines autres questions d'adhésion à l'UICN.
2. Limiter le nombre de voix dont peuvent disposer les organisations nationales nombres d'un même pays, à un maximum de dix pour-cent des droits de vote de la catégorie des membres non gouvernementaux.
3. Augmenter le nombre de membres du Conseil exécutif et assurer une représentation géographique plus étendue, rationaliser les dispositions d'écléclonnage des mandats des membres du Conseil exécutif et permettre la prolongation du mandat d'un membre du Conseil exécutif qui serait réélu en qualité de vice-président.
4. Assurer la constitution du Comité exécutif.
5. Assurer l'élection des vice-présidents des Commissions par l'Assemblée générale.
6. Changer le titre du principal agent exécutif de l'Union de "Secrétaire général¹" à celui de "Directeur général".

La réalisation de ces objectifs exige d'amender substantiellement l'Article II - Membres, l'Article IV - Assemblée générale, et l'Article V - Conseil exécutif (il est proposé de rédiger une nouvelle version de ces articles, afin de clarifier certains points et d'assurer l'homogénéité de l'ensemble du texte des Statuts) et d'amender les Articles VI, VII, IX, X, XI, XIV et XV.

II. PROJET DE RESOLUTION PROPOSANT L' AMENDEMENT
DES STATUTS DE L'UICN

Le Conseil exécutif de l'UICN a décidé de soumettre à la 11e Assemblée générale de l'Union, qui se tiendra à Banff, Canada, du 11 au 16 septembre 1972, le projet de résolution suivant, en vue de son adoption :

"La 11e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff en septembre 1972, décide :

- A. que les Statuts de l'UICN, tels qu'ils ont été adoptés le 5 octobre 1948 (à Fontainebleau) et amendés par la 6e Assemblée générale (Athènes, 1958), la 7e Assemblée générale (Cracovie, 1960) et la 10e Assemblée générale (New Delhi, 1969), soient amendés comme suit:
1. Le texte de l'Article II est supprimé et remplacé par le texte' de l'Annexe 1 jointe à la présente résolution.
 2. Le texte de l'Article IV est supprimé et remplacé par le texte de l'Annexe 2 jointe à la présente résolution.
 3. Le texte de l'Article V est supprimé et remplacé par le texte de l'Annexe 3 jointe à la présente résolution.
 4. Le titre de l'Article V est amendé en supprimant le terme "permanent".
 5. La clause 1 de l'Article VI est amendée en ajoutant les mots "et Vice-Présidents" a la suite du mot "Présidents" et en supprimant le mot "permanent".
 6. La clause 2 de l'Article VI est amendée en supprimant les mots "de ces" et en les remplaçant par le mot "des".
 7. L'Article VII est amendé en remplaçant, chaque fois qu'il est mentionné, le titre de "Secrétaire général" par celui de "Directeur général".
 8. La dernière phrase de la clause 2 de l'Article VII est amendée en supprimant les mots "la majorité des deux tiers des votes émis (Article IV, C. 2)" et en les remplaçant par les mots "la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote".

9. La clause 6 de l'Article VII est amendée en supprimant les mots "chaque année" et en remplaçant les mots "à la première session ordinaire du" par le mot "au".
 10. La dernière phrase de l'Article IX est amendée en supprimant les mots "la majorité des deux tiers des voix émises (Article IV, C, 2)" et en les remplaçant par les mots "la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote".
 11. L'Article X est amendé en remplaçant, chaque fois qu'il est mentionné, le titre de "Secrétaire général" par celui de "Directeur général".
 12. La clause 2 de l'Article X est amendée en supprimant les mots "comme prévu par l'Article V, B. 1".
 13. La clause 3 de l'Article X est annulée en supprimant les paragraphes a) et b) et en les remplaçant par les paragraphes suivants :
 - "a) des cotisations des Etats membres fixées selon le chiffre de la population du pays en cause et le revenu national;
 - b) des cotisations des autres membres;"
 14. La quatrième phrase de l'Article XI est amendée en supprimant les mots "et projets de conventions" et les mots "en vertu de l'Article IV, B. ix)".
 15. La première phrase de l'Article XIV est amendée en remplaçant le titre de "Secrétaire général" par celui de "Directeur général".
 16. La seconde phrase de l'Article XIV est amendée en supprimant les mots "à la majorité des deux tiers des voix émises (Article IV, G. 2)" et en les remplaçant par les mots "à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote".
 17. Le texte de l'Article XV est supprimé et remplacé par le texte suivant : "Les versions française et anglaise des présents Statuts font également foi".
- B. que ces amendements entrent en vigueur avec effet immédiat."

Annexe 1 à la Résolution

ARTICLE II

MEMBRES

1. Les membres de l'Union sont :

Catégorie A - Membres gouvernementaux

- a) Etats membres;
- b) Agences gouvernementales membres.

Catégorie B - Membres non gouvernementaux

- c) Organisations nationales membres;
- d) Organisations internationales membres.

Catégorie C - Membres n'ayant pas droit de vote

- e) Membres affiliés;
- f) Membres d'honneur.

- 2. Les Etats membres sont des Etats souverains (membres des Nations Unies, d'une de leurs institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'Energie atomique ou parties au Statut de la Cour internationale de Justice) ayant notifié au directeur général de l'Union leur adhésion aux Statuts.
- 3. Les agences gouvernementales membres comprennent des ministères, services, institutions et organisations associées à tout niveau de la structure gouvernementale, admises dans cette catégorie.
- 4. Les organisations nationales membres sont des organisations, institutions et associations organisées au sein d'un Etat, admises dans cette catégorie.
- 5. Les organisations internationales membres sont des organisations, institutions et associations organisées au niveau international, admises dans cette catégorie.
- 6. Les membres affiliés sont des organisations, institutions et associations (organisées au sein d'un Etat ou au niveau international), admises dans cette catégorie.

7. L'Assemblée générale peut, sur les recommandations du Conseil exécutif, conférer la qualité de Membre d'honneur à toute personne ayant rendu des services éminents à la conservation de la nature et de ses ressources.
8. L'admission des agences gouvernementales, organisations nationales, organisations internationales et affiliées comme membres de l'Union requiert une majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les membres du Conseil exécutif ayant droit de vote, ainsi que la ratification par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote.
9. Seuls les organismes ayant pour objectif premier la conservation de la nature et de ses ressources sont admis en qualité d'organisations nationales membres ou organisations internationales membres.
10. Le Conseil exécutif peut, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les membres ayant droit de vote, présents et votants, du Conseil exécutif et sous réserve de ratification par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote, transférer un membre dans une autre catégorie si celui-ci, de l'avis du Conseil exécutif, se trouve incorrectement placé, à condition que le membre intéressé soit informé des raisons de la mesure envisagée et ait la possibilité de soumettre des arguments contre cette mesure à tous les membres de l'Union au moins trois mois avant l'examen, par l'Assemblée générale, de la mesure envisagée.
11. Le Conseil exécutif peut, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre ayant droit de vote, suspendre un membre à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les membres du Conseil exécutif ayant droit de vote, présents et votants. Le membre doit être informé des raisons de cette décision et avoir la possibilité de présenter des arguments à son encontre. Si, à la lumière des arguments présentés, le Conseil exécutif confirme à l'unanimité sa décision, le membre a le droit de faire appel devant les membres de l'Union, dans les trois mois après avoir reçu notification de cette confirmation. Si aucun recours n'a été présenté dans ce délai, le membre sera réputé s'être retiré de l'Union. Si un recours est présenté dans ledit délai, l'Assemblée générale suivante, après avoir examiné les arguments présentés par écrit par le Conseil exécutif et le membre en cause, décide, sans débat, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote, d'exclure le membre de l'Union ou de le restituer dans ses droits.

12. Si le Conseil exécutif ne suspend pas un membre alors qu'un membre ayant droit de vote en avait fait la demande, la question est renvoyée devant l'Assemblée générale si la demande en est faite par écrit par 10 membres ayant droit de vote. Après examen des déclarations écrites des membres requérants, du membre faisant l'objet de la demande et du Conseil exécutif, qu'on aura fait circuler au moins trois mois avant la réunion, l'Assemblée générale décide, sans débat, d'inscrire ou non la question à son ordre du jour. Si celle-ci est inscrite à l'ordre du jour, l'Assemblée générale peut décider, sans débat, d'exclure le membre à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote.
13. Le droit de vote d'un membre est suspendu ipso facto, lorsque la cotisation de ce membre est arriérée d'un an. Si la cotisation d'un membre est arriérée de deux ans, la question est soumise à l'Assemblée générale qui peut décider d'exclure de l'Union le membre en cause.
14. Tout membre peut se retirer de l'Union, avec effet au 31 décembre suivant la date d'expiration d'un préavis minimum de 6 mois notifié par écrit au directeur général de l'Union. Celui-ci fait part de cette décision à tous les membres de l'Union.

Annexe 2 à la Résolution

ARTICLE IV

ASSEMBLEE GENERALE

Composition

1. L'Assemblée générale se compose des délégués des membres de l'Union, Le Conseil exécutif peut inviter des institutions non-membres de l'Union à se faire représenter à l'Assemblée générale par des observateurs avec voix consultative.

Fonctions

2. L'Assemblée générale a les fonctions suivantes :
 - i) elle élit le Président et les vice-présidents de l'Union;
 - il) elle élit les autres membres du Conseil exécutif ayant droit de vote;

- iii) elle nomme le Directeur général de l'Union;
- iv) elle institue les Commissions de l'Union et élit leurs Présidents et Vice-Présidents;
- v) elle se prononce sur la composition des membres de l'Union;
- vi) elle arrête la politique générale de l'Union;
- vii) elle se prononce sur le programme de travail de l'Union préparé par le Conseil exécutif;
- viii) elle adresse des recommandations aux gouvernements et aux organisations nationales ou internationales sur toute affaire intéressant les objectifs de l'Union;
- ix) elle se prononce sur les accords internationaux à soumettre aux gouvernements;
- x) elle ratifie les décisions du Conseil exécutif sujettes à ratification;
- xi) elle détermine les cotisations;
- xii) elle élit, pour un mandat de trois ans, un ou plusieurs vérificateurs des comptes, qui ne peuvent pas être membres du Conseil exécutif;
- xiii) elle approuve le budget de l'Union, entend le rapport des vérificateurs des comptes de l'Union et donne décharge au Conseil exécutif;
- xiv) elle s'acquitte de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par les Statuts.

Procédure

3. L'Assemblée générale se réunit tous les trois ans en session ordinaire. Au cours de chaque session ordinaire, l'Assemblée générale fixe le lieu de la session suivante.
4. Une Assemblée générale extraordinaire doit être convoquée :
 - a) si le cinquième au moins des membres, soit gouvernementaux soit non gouvernementaux, le demande, ou
 - b) si le Conseil exécutif le juge nécessaire.
5. L'Assemblée générale élit son bureau à chaque session ordinaire.
6. L'Assemblée générale arrête son Règlement intérieur.

Vote

7. Les membres gouvernementaux exercent leur droit de vote à l'Assemblée générale, selon les modalités suivantes :
 - a) chaque Etat membre dispose de trois voix;
 - b) les agences gouvernementales membres, appartenant à un Etat membre de l'Union, ne votent pas séparément mais participent au vote de cet Etat, de la manière déterminée par ce dernier;
 - c) les agences gouvernementales d'un Etat non-membre disposent ensemble d'une voix.

8. Les membres non gouvernementaux exercent leur droit de vote à l'Assemblée générale, selon les modalités suivantes :
 - a) les organisations nationales membres disposent chacune d'une voix. Cependant, lorsque le nombre total de voix des membres de cette catégorie d'un même Etat dépasse dix pour-cent du total des voix dont dispose la catégorie des membres non gouvernementaux, la valeur des voix accordées à chaque membre de cette catégorie appartenant à cet Etat doit être réduite à la fraction décimale la plus élevée d'une voix, en sorte que l'ensemble de ces voix fractionnaires pour l'Etat en question ne dépasse pas dix pour-cent des voix totales dont dispose la catégorie des membres non gouvernementaux;
 - b) les organisations internationales membres ont chacune deux voix.

9. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises comme suit :
 - a) à l'unanimité, constatée après appel du Président de la réunion;
 - b) à la majorité simple des suffrages exprimés par les membres gouvernementaux et par les membres non gouvernementaux, les voix étant comptées séparément pour chaque catégorie, à moins que les dispositions des présents Statuts n'exigent une majorité qualifiée;
 - c) à une majorité qualifiée des suffrages exprimés par les membres gouvernementaux et par les membres non gouvernementaux, les voix étant comptées séparément pour chaque catégorie, lorsque les dispositions des Statuts l'exigent;
 - d) au sens du présent paragraphe, les abstentions ne sont pas comptées comme suffrages exprimés.

10. Si la majorité requise est atteinte dans une seule catégorie de membres votants, le Président, décidant à discrétion du moment des délibérations et du vote, soumettra la question à l'Assemblée générale pour nouveau vote. Dans ce cas, une décision sera adoptée seulement si elle est approuvée par la majorité requise des suffrages exprimés par les membres gouvernementaux et par les membres non gouvernementaux, chaque catégorie votant séparément.
11. En cas de décision prise lorsque cinquante pour-cent du total des voix dont disposent soit les membres gouvernementaux, soit les membres non gouvernementaux, n'était pas représenté à l'Assemblée générale, ou sur des matières ne figurant pas à l'ordre du jour distribué à tous les membres avant la réunion, cette décision sera suspendue à la demande d'au moins vingt pour-cent du total des voix de la catégorie de membres ayant droit de vote qui est en cause, soumise dans les trois mois de la réception du procès-verbal rapportant cette décision, jusqu'à confirmation par une résolution qu'on aura fait circuler parmi tous les membres ou jusqu'à discussion par la prochaine Assemblée générale, selon les termes de la demande.
12. Des décisions peuvent être prises par résolution qu'on aura fait circuler parmi tous les membres ayant droit de vote, lorsque celle-ci recueille au moins la majorité des deux tiers du total des voix dont disposent les membres gouvernementaux et les membres non gouvernementaux, à moins que trente pour-cent du total des voix de l'une ou de l'autre catégorie des membres ayant droit de vote ne demandent que la résolution soit soumise à l'Assemblée pour discussion.

Annexe 3 à la Résolution

ARTICLE V

CONSEIL EXECUTIF

Composition

1. Le Conseil exécutif se compose :
 - a) de dix-huit à vingt-cinq membres ayant droit de vote (y compris le Président et les vice-présidents) élus par l'Assemblée générale;

- b) des présidents et vice-présidents des Commissions, sans droit de vote;
 - c) des représentants d'organisations internationales avec lesquelles l'Union entretient des rapports de travail, en qualité d'observateurs sans droit de vote.
2. Les membres du Conseil exécutif ayant droit de vote sont élus par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil exécutif sortant. Parmi eux, trois membres au moins, chacun d'un pays différent, devront être originaires respectivement d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Europe. Le Conseil exécutif ne peut jamais comprendre à la fois plus de deux membres, ayant droit de vote, d'un même pays. Un membre votant au moins doit appartenir au pays où se trouve le siège de l'Union.
 3. Les membres du Conseil exécutif ayant droit de vote sont élus pour six ans aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Afin d'assurer un remplacement des membres ayant droit de vote, le mandat de la moitié environ d'entre eux expirera à la fin de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale. A l'exception du Président, les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles, sous réserve de la possibilité pour le Conseil exécutif, s'il juge que les circonstances l'exigent, de recommander à l'unanimité la réélection pour une nouvelle période de trois ans d'un membre sortant dont le mandat de six ans arrive à terme, afin que celui-ci puisse faire office de vice-président pendant ces trois ans.
 4. Les membres du Conseil exécutif ayant droit de vote exercent leurs pouvoirs au nom de l'Assemblée générale et non en tant que représentants de leurs pays respectifs.

Fonctions

5. Le Conseil exécutif prend toute mesure qu'il juge nécessaire dans l'intérêt de l'Union. En cas d'urgence, il peut prendre des mesures qui, conformément aux Statuts, sont de la compétence de l'Assemblée générale ou font l'objet de résolutions de celle-ci. Il doit sans délai informer les membres de telles mesures et les soumettre à l'Assemblée générale suivante pour ratification.
6. Le Conseil exécutif délimite les tâches des Commissions de l'Union, approuve leur composition et, s'il le juge nécessaire, peut déléguer des pouvoirs aux présidents de ces Commissions.

7. Le Conseil exécutif s'acquitte de toutes les autres tâches qui lui sont assignées par l'Assemblée générale ou en vertu des Statuts.

Procédure

8. Le Conseil exécutif se réunit une fois par an en session ordinaire ou, le cas échéant, en session extraordinaire. Le Conseil exécutif se réunit sous la présidence du Président de l'Union qui peut convoquer une session extraordinaire s'il le juge nécessaire. Il est tenu de convoquer une telle session à la demande de la majorité des membres du Conseil exécutif ayant droit de vote.
9. Le Conseil exécutif arrête son Règlement intérieur.
10. Le Conseil exécutif désigne un Comité exécutif, composé de cinq à neuf membres, dont un doit être le Président de l'Union, choisi parmi les membres du Conseil exécutif ayant droit de vote, et arrête le Règlement intérieur qui régit ses activités. Le Comité exécutif se réunit et prend toute mesure qu'il juge nécessaire dans l'intérêt de l'Union. Ses décisions, qu'on aura fait circuler parmi tous les membres du Conseil exécutif, prennent effet à moins que la majorité des membres du Conseil exécutif ayant droit de vote n'en décide autrement.

Vote

11. Les décisions du Conseil exécutif sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf lorsque les dispositions des Statuts exigent une majorité qualifiée.
12. Aucune décision ne peut être prise sur des matières ne figurant pas à l'ordre du jour, à moins que la décision ne soit prise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Cette décision ne prend pas effet avant confirmation par une résolution qu'on aura fait circuler parmi tous les membres du Conseil exécutif ayant droit de vote.

III. NOTES EXPLICATIVES SUR LE PROJET DE RESOLUTION

PROPOSANT L'AMENDEMENT DES STATUTS DE L'UICN

Les présentes remarques suivent l'ordre numérique des amendements présentés dans la section A du projet de Résolution.

1. Article II - Membres

Le Conseil exécutif propose des amendements pour donner suite à la décision de la 10e Assemblée générale (New Delhi, 1969) sur l'introduction d'une disposition prévoyant l'exclusion d'un membre. Il propose également l'introduction d'une nouvelle classe de membres n'ayant pas droit de vote, afin de permettre à des groupes, qui s'intéresseraient à la conservation mais dont l'objectif premier ne concernerait pas la conservation de la nature, de s'affilier à l'Union.

Il s'est avéré nécessaire de remanier l'Article, afin de clarifier certains points et d'assurer l'homogénéité du texte. Les commentaires suivants concernent le nouvel Article II qui est joint en Annexe 1 à la Résolution.

- (1) Clause 1. Elle énumère les diverses classes de membres et les regroupe dans les trois catégories admises par les Statuts. Cette formulation facilite la rédaction des clauses ultérieures.

Une nouvelle classe de membres, sans droit de vote, les "Membres affiliés", est introduite. Voir Clause 6 du présent Article.

- (2) Clause 2. Le terme "Etat souverain" est défini en vue d'éviter certaines difficultés survenues précédemment. Dans les présents Statuts, aucune disposition ne prévoit la possibilité de rejeter une notification d'adhésion présentée par un Etat, même si le Secrétaire général ou le Conseil exécutif ont des doutes quant à son statut indépendant. La définition proposée supprime l'obligation pour l'Union de prendre une décision politique. Elle indique aussi de façon nette que les provinces (souvent appelées états) d'une fédération ne peuvent avoir le statut d'Etat membre.
- (3) Clauses 3 - 5. Ces définitions n'introduisent aucun concept nouveau et demeurent dans la ligne des Statuts actuels.

- (4) Clause 6. Une nouvelle classe de membres, les "Membres affiliés", n'ayant pas droit de vote, est définie. Elle permettrait aux groupes s'intéressant à la conservation de s'affilier à l'UICN, même si leur objectif premier ne concerne pas la conservation de la nature et de ses ressources.
- (5) Clause 7. Elle correspond à la Clause B de l'Article II actuel.
- (6) Clause 8. L'admission dans ces classes requiert actuellement l'unanimité du Conseil exécutif suivie de la ratification à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote. Le Conseil exécutif estime cette unanimité trop restrictive, un seul membre pouvant opposer son veto, et juge que la majorité des deux tiers est suffisante pour toute décision à prendre.
- (7) Clause 9. Cette disposition est liée à l'introduction de la nouvelle classe des "Membres affiliés" (voir Clause 6 du présent article). En introduisant cette disposition, le Conseil exécutif s'est conformé à la décision unanime de la 10e Assemblée générale (New Delhi, 1969).
- (8) Clause 10. Cette disposition prévoit, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale, la possibilité de transférer un membre d'une classe dans une autre, si le Conseil exécutif juge que ce membre se trouve incorrectement placé. Ces transferts pourraient être nécessaires en raison de l'introduction d'une nouvelle classe de membres.

Le membre a le droit de soumettre ses arguments contre la mesure proposée à tous les membres de l'Union.

- (9) Clauses 11 et 12. Ces dispositions donnent au Conseil exécutif la possibilité de suspendre un membre à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. La mesure de suspension proposée peut émaner du Conseil exécutif même ou d'un membre. Si le Conseil exécutif ne donne pas suite à la requête d'un membre, la question doit être renvoyée devant l'Assemblée générale si la demande en est faite par écrit par dix membres ayant droit de vote.

Un membre suspendu de ses droits peut présenter des arguments à l'encontre de cette mesure et soumettre un recours à tous les membres de l'Union.

GA.72/1, suite

Les décisions de l'Assemblée générale concernant l'exclusion d'un membre se prennent sans débat à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote.

- (10) Clause 13. Cette disposition prévoit la suspension du droit de vote d'un membre dont la cotisation est arriérée d'un an et le renvoi devant l'Assemblée générale des cas dans lesquels la cotisation est arriérée de deux ans. (A noter que, les Assemblées générales ayant lieu tous les trois ans, les membres peuvent avoir un retard de plus de trois ans dans le paiement de leur cotisation, avant que l'Assemblée générale n'examine la question).
- (11) Clause 14. Elle correspond à la Clause C de l'Article II actuel.

2. Article IV - Assemblée générale

L'amendement des classes et catégories de membres exige le remaniement de l'article actuel. Des dispositions sont prises pour limiter le nombre de voix dont disposent les organisations d'un même pays. A cette occasion, la rédaction et la présentation de l'article ont été alignées sur celles de l'ensemble des Statuts. Les remarques suivantes ont trait au nouvel Article IV joint en Annexe 2 au projet de Résolution.

- (1) Clause 1. Elle correspond à la Clause A de l'article IV actuel.
- (2) Clause 2. Elle correspond en grande partie à la Clause B de l'Article IV actuel.

Les questions ayant trait aux termes de l'élection du Président et des autres membres du Conseil exécutif, mentionnées en i), ii) et iii), sont reportées au nouvel Article V.

Cette révision traduit les changements de nomenclature adoptés en autre lieu (par exemple, directeur général).

- (3) Clauses 3 - 6. Elles correspondent à la Clause D de l'Article IV actuel.
- (4) Clause 7. Elle correspond aux points 1.a) et b) de la Clause C de l'Article IV actuel.

- (5) Clause 8. Elle correspond au point 1.c) de la Clause C de l'Article IV actuel, sauf en ce qui concerne la disposition introduite par le Conseil exécutif, limitant le nombre de voix dont disposent les organisations nationales membres d'un même pays à un maximum de dix pour-cent des suffrages exprimables par la catégorie des membres non gouvernementaux. Ceci implique l'emploi de voix fractionnaires, mais le système proposé a été jugé praticable. L'Union a déjà écarté la possibilité d'un vote en bloc de ces membres.
- (6) Clauses 9 - 12. La rédaction en a été remaniée, afin de clarifier les intentions des paragraphes 2 - 4 de la Clause D de l'Article IV actuel.

3. Article V - Conseil exécutif

Le Conseil exécutif juge que la composition de cet organe doit être élargie et que des dispositions doivent assurer une représentation géographique plus étendue. Des dispositions sont aussi prises pour rationaliser l'échelonnage des mandats des membres du Conseil exécutif, pour prolonger le mandat d'un membre qui serait réélu en qualité de vice-président, ainsi que pour constituer le Comité exécutif. Ceci implique certaines modifications consécutives et la rédaction de l'article a également été alignée sur celle de l'ensemble du texte. Les remarques suivantes ont trait au nouvel Article V, joint en Annexe 3 au projet de Résolution.

- (1) Clause 1. Le Conseil exécutif propose que le nombre de membres ayant droit de vote soit augmenté (il est actuellement de douze à dix-huit) et passe de dix-huit à vingt-cinq membres.

D'autre part, le Conseil exécutif propose que la présence des présidents et vice-présidents des Commissions et des représentants des institutions internationales soit régularisée. Actuellement, ils sont invités à être présents mais leur statut n'est pas clair.

- (2) Clause 2. Le Conseil exécutif propose que chacune des cinq régions géographiques soit représentée par au moins trois membres ayant droit de vote (chacun appartenant à un pays différent). Pour le reste, la répartition géographique se conforme au paragraphe 2.a) de la Clause A de l'Article V actuel.

- (3) Clause 3. Les dispositions actuelles prévoyant l'échelonnage des mandats des membres de Conseil exécutif, pour éviter qu'un trop grand nombre de membres ne se retirent en même temps, se sont avérées incommodes dans la pratique. Cette difficulté augmenterait encore avec les nouvelles dispositions relatives à la distribution géographique. En conséquence, le Conseil exécutif propose que le mandat d'environ la moitié d'entre ses membres expire à la fin de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale. Une nouvelle disposition est aussi proposée, permettant au Conseil exécutif de recommander (s'il juge que les circonstances l'exigent) qu'un membre dont le mandat de six ans arrive à terme puisse être réélu en qualité de vice-président pour une nouvelle période de trois ans. Actuellement, tous les membres sont tenus de se retirer au terme de leur mandat de six ans, à l'exception du Président.
- (4) Clause 4. Elle correspond au paragraphe 2.b) de la Clause A de l'Article V actuel.
- (5) Clause 5. Elle correspond au paragraphe 2 de la Clause B de l'Article V actuel.
- (6) Clauses 6 - 7. Elles correspondent aux paragraphes 5. et 6 de la Clause B de l'Article V actuel.
- (7) Clauses 8 - 9. Elles correspondent aux paragraphes 1 et 2 de la Clause D de l'Article V actuel. Considérant que le Conseil exécutif établit son Règlement intérieur, le paragraphe 5 de la Clause A est jugé inutile.
- (8) Clause 10. Le Conseil exécutif propose que le Comité exécutif, qui n'est actuellement constitué qu'aux termes du Règlement intérieur du Conseil exécutif (Article VII de ce Règlement), soit reconnu et institué par les Statuts; Avec l'élargissement du Conseil exécutif, il est nécessaire de disposer d'un Comité exécutif restreint, habilité à prendre des décisions en cas d'urgence.
- (9) Clauses 11 - 12. Elles correspondent aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de la Clause D de l'Article V actuel.

4-6. Article VI - Commissions

- (1) Clause 1. Le Conseil exécutif propose que le mot "permanent" soit supprimé et qu'il ne soit fait mention que des "Commissions" dans le texte des Statuts.

Comme il est prévu que les vice-présidents des Commissions soient autorisés à assister aux réunions du Conseil exécutif (en plus des Présidents), celui-ci propose que ces membres soient élus par l'Assemblée générale et non par le Conseil exécutif, comme cela se pratique actuellement.

- (2) Clause 2. Une modification très mineure de la clause est proposée.

7-9. Article VII - Secrétariat

Il est proposé que le titre de "secrétaire général" soit remplacé par "directeur général" dans tout l'Article (et ailleurs), suivant la décision de la 10e Assemblée générale (New Delhi, 1969) d'introduire ce nouveau titre.

- (1) Clause 2. L'amendement porte uniquement sur la rédaction.
- (2) Clause 6. L'amendement traduit l'intention de n'organiser qu'une session régulière du Conseil exécutif par an.

10-16. Articles IX, X, XI et XIV

Les amendements proposés ne visent qu'à uniformiser le style de rédaction.

17. Article XV - Interprétation

Conformément à la procédure adoptée par l'UICN pour la rédaction de conventions et autres instruments, il est jugé que les textes anglais et français doivent également faire foi.

PROPOSITION DE REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Préparée par Frank G. Nicholls

I. INTRODUCTION

Le Conseil exécutif a examiné les dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale à la lumière des amendements proposés aux Statuts de l'UICN. Cet examen a révélé que le Règlement actuel est déficient et qu'il ne couvre pas un certain nombre de points importants.

En conséquence, le Conseil exécutif propose que le Règlement actuel soit remplacé par de nouvelles règles établies sur le modèle du "Règlement-type à l'usage des conférences internationales", rédigé par l'Association des Secrétaires généraux des Parlements. Ce Règlement-type (ou des versions adaptées de ce Règlement) a servi à de nombreuses conférences internationales.

Le nouveau Règlement qui est proposé, établi sur le modèle du Règlement-type mentionné ci-dessus, a reçu l'approbation du Conseil exécutif et est maintenant soumis en vue de son adoption.

II. PROJET DE RESOLUTION PROPOSANT L'ADOPTION D'UN

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR A L'USAGE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil exécutif a décidé de soumettre à la 11e Assemblée générale de l'Union, qui aura lieu à Banff, Canada, du 11 au 16 septembre 1972, le projet de Résolution suivant aux fins de son adoption :

"La 11e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff en septembre 1972, décide :

- A. de remplacer le Règlement intérieur de l'Assemblée générale actuellement en vigueur par le Règlement intérieur énoncé à l'Annexe 1 au Document GA.72/2
- B. de donner effet immédiatement à ce Règlement révisé."

Annexe 1 au Document GA.72/2

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CHAPITRE I

Délégués, observateurs, secrétariat

Règle 1 - Délégués

- (1) Les membres de l'Union ayant droit de vote peuvent être représentés à l'Assemblée générale par un ou plusieurs délégués. Si un membre ayant droit de vote est représenté par plus d'un délégué, il est tenu de nommer un chef de délégation.
- (2) Tout chef de délégation empêché d'assister à une séance de l'Assemblée générale peut être remplacé par un suppléant appartenant à la même délégation. Il doit porter cette suppléance à la connaissance du Président de l'Assemblée générale.

Règle 2 - Observateurs

- (1) Les membres de l'Union n'ayant pas droit de vote et les Etats et organisations non-membres de l'Union invités par le Conseil exécutif peuvent être représentés à l'Assemblée générale par un ou plusieurs observateurs.
- (2) Les membres du Conseil exécutif, les membres des commissions, comités, groupes, groupes de travail et groupes d'action chargés des projets de l'Union et autres personnes ayant des rapports de travail analogues avec l'Union, sans être membres d'une délégation, peuvent assister à l'Assemblée générale en qualité d'observateurs.
- (3) Les "Associés de l'UICN" peuvent être représentés à l'Assemblée générale par des observateurs, si ce sont des organisations, ou être présents en qualité d'observateurs, si ce sont des personnes privées.
- (4) Les organisations avec lesquelles l'Union entretient des rapports officiels de travail peuvent être représentées à l'Assemblée générale par un ou plusieurs observateurs.

Règle 3 - Représentation

L'accord préalable du Conseil exécutif de l'Union est requis pour qu'un membre ou une autre organisation puisse être représenté à l'Assemblée générale par plus de trois délégués ou observateurs.

Règle 4 - Pouvoirs

- (1) Les membres ayant droit de vote et les autres organisations établissent les pouvoirs respectivement de leurs délégués et de leurs observateurs sur un formulaire que leur adresse le directeur général et qui doit être renvoyé à celui-ci avant l'ouverture de l'Assemblée générale.
- (2) Le directeur général ou son délégué et un membre du Comité exécutif de l'Union vérifient les pouvoirs et en font rapport à l'Assemblée générale. Le rapport indique le nombre de voix dont dispose chaque délégation aux termes des Statuts.
- (3) S'il survient un problème concernant la vérification des pouvoirs, un Comité de vérification des pouvoirs, constitué de six délégués au maximum proposée par le Président et élus par l'Assemblée générale, examine la question et en fait rapport à l'Assemblée générale.
- (4) Tout délégué dont les pouvoirs sont contestés peut occuper provisoirement son siège avec les mêmes droits que les autres délégués jusqu'à ce que l'Assemblée générale se soit prononcée sur son cas.

Règle 5 - Secrétariat

- (1) Le directeur général de l'Union fait office de chef du Secrétariat de l'Assemblée générale. Il conserve ses fonctions jusqu'à la fin de la séance ordinaire de l'Assemblée générale qui suit celle à laquelle il est nommé.
- (2) Le Secrétariat fournit à l'Assemblée générale et à ses Comités les services qui leur sont nécessaires, notamment en matière de secrétariat. Il est chargé de préparer, recevoir, traduire et diffuser les documents officiels de l'Assemblée générale et d'assurer l'interprétation.

- (3) Le directeur général peut, à tout moment, faire une communication écrite ou orale à l'Assemblée générale sur toute question qu'elle examine.
- (4) Aucune des personnes employées par l'Union ne peut être nommée délégué ou observateur à l'Assemblée générale.

CHAPITRE II

Président et Bureau de l'Assemblée générale

Règle 6 - Président

- (1) Le Président de l'Union en exercice préside les sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale.
- (2) Le Président reste en fonction jusqu'à la fin de la session ordinaire de l'Assemblée générale qui suit celle à laquelle il est élu.
- (3) Si le Président est absent ou empêché d'exercer ses fonctions, un des vice-présidents le remplace.

Règle 7 - Bureau

- (1) Le Bureau de l'Assemblée générale se compose du Président, des Vice-présidents, du directeur général et des membres d'honneur du Bureau.
- (2) Les membres d'honneur du Bureau, à savoir les présidents d'honneur et/ou vice-présidents d'honneur, peuvent être élus par l'Assemblée générale à l'ouverture des sessions sur proposition du Président.

Règle 8 - Comité exécutif

Le Comité exécutif de l'Union aide le Président à veiller au bon ordre des travaux de l'Assemblée générale. Le Président peut consulter le Comité exécutif à discrétion.

CHAPITRE III

Discipline

Règle 9 - Discipline et police intérieure

- (1) Le Président exerce les fonctions suivantes :
 - a) il ouvre, suspend et clôt les sessions;
 - b) il propose, à la fin de chaque séance, la date, l'heure et l'ordre du jour de la séance suivante;
 - c) il dirige les travaux de l'Assemblée générale;
 - d) il maintient l'ordre, donne la parole aux orateurs, limite les interventions, déclare les discussions closes, met les questions aux voix et proclame les résultats des votes;
 - e) sauf si d'autres dispositions ont été prises, il soumet les propositions du Conseil exécutif et du Comité exécutif à l'Assemblée générale.
- (2) Le Président rappelle à l'ordre tout délégué ou observateur qui cause du désordre pendant les débats ou qui contrevient d'une autre manière au Règlement.
- (3) Lorsqu'un délégué ou observateur continue à troubler l'ordre ou à commettre des infractions au Règlement, le Président peut proposer à l'Assemblée générale l'exclusion du perturbateur pour le reste de la séance. L'Assemblée générale se prononce sans débat sur cette proposition.

Règle 10 - Publicité des travaux

L'Assemblée générale est uniquement ouverte aux délégués, observateurs, membres du Secrétariat et personnes invitées spécialement, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement.

Règle 11 - Droit à la parole

- (1) Un délégué ou un observateur ne peut prendre la parole que s'il y est invité par le Président. Il parle de sa place et s'adresse au Président. Le Président peut toutefois inviter un orateur à s'adresser à l'Assemblée générale depuis la tribune.

- (2) Dans la mesure du possible, le Président donne la parole alternativement aux orateurs pour et aux orateurs contre le texte en discussion.
- (3) Le Président fixe une limite aux temps de parole et limite les interventions en conséquence.
- (4) L'orateur ne doit pas être interrompu, si ce n'est pour un rappel au Règlement. Il peut toutefois, avec l'autorisation du Président, se laisser interrompre pour permettre à un autre délégué ou observateur de lui demander des éclaircissements sur un point particulier de son intervention.
- (5) Si l'orateur s'écarte du sujet, le Président peut l'y rappeler. S'il persiste, le Président peut lui retirer la parole pour le reste de la discussion.
- (6) Un délégué ou un observateur qui désire parler pour faits personnels est entendu à la discrétion du Président.
- (7) Le temps de parole est limité à cinq minutes dans les cas suivants :
 - a) explications de vote;
 - b) incidents de procédure;
 - c) faits personnels.

Règle 12 - Motions de procédure

- (1) La parole est accordée par priorité aux délégués ou observateurs qui la demandent :
 - a) pour faire un rappel au Règlement;
 - b) pour demander l'ajournement de la discussion (cette motion ne pouvant être présentée qu'une seule fois au cours d'une discussion);
 - c) pour demander la clôture d'une discussion à la fin d'un discours;
 - d) pour poser la question préalable, c'est-à-dire demander que la discussion soit renvoyée sine die;
 - e) pour demander la clôture de la séance.

- (2) Ces demandes ont priorité sur la question principale dont elles suspendent la discussion.
- (3) Dans les débats sur les motions d'ajournement, les motions de clôture et la question préalable, seuls peuvent être entendus l'auteur de la proposition, un orateur contre et le Président ou le Rapporteur du Comité intéressé. L'Assemblée générale prend alors une décision.

CHAPITRE IV

Ordre du jour - Motions - Ordre des discussions

Règle 13 - Ordre du jour

- (1) Le directeur général établit un projet d'ordre du jour pour chaque session de l'Assemblée générale, indiquant, dans la mesure du possible, à quelles séances les différentes affaires viendront en discussion. Le projet d'ordre du jour est diffusé à tous les membres de l'Union et soumis à l'Assemblée générale au cours de la première séance de la session.
- (2) Par la suite, le Comité exécutif peut soumettre à l'Assemblée générale des propositions tendant à compléter ou à modifier l'ordre du jour adopté.

Règle 14 - Motions

- (1) Au sens du présent Règlement, le mot "motion" s'applique à tous les projets de résolutions proposés à l'Assemblée générale. Une motion peut revêtir la forme d'une recommandation, d'un avis ou d'une proposition.
- (2) Tout délégué peut déposer une motion. Tout délégué représentant un autre membre votant peut la contresigner. Les observateurs ne peuvent déposer ni signer de motion.
- (3) Un exposé des motifs peut être annexé au texte de la motion, afin d'indiquer quels sont ses objectifs généraux; toutefois, cet exposé des motifs ne fait pas partie intégrante de la motion et ne peut être mis aux voix.

- (4) Le Comité exécutif décide de la recevabilité des motions. Les motions qui sont recevables sont distribuées dès que possible après leur dépôt.
- (5) L'inclusion d'une motion à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne peut être proposée que par le Comité exécutif. Sur cette proposition peuvent seuls prendre la parole un orateur pour la proposition, un orateur contre et un membre du Comité exécutif.

Règle 15 - Ordre des débats

- (1) Le Comité exécutif propose à l'Assemblée générale la suite à donner à une motion qui a été inscrite à l'ordre du jour. Le Comité exécutif peut proposer qu'une motion soit renvoyée en comité ou qu'elle soit discutée et/ou mise aux voix sans faire l'objet d'un renvoi.
- (2) Quand une question a été renvoyée en comité et que le comité a présenté son rapport, la discussion devant l'Assemblée générale a lieu sur le texte proposé par le comité. La résolution de l'Assemblée générale doit reprendre le texte du comité ou ce texte assorti des amendements adoptés par l'Assemblée générale.
- (3) Le rapport du comité doit mentionner la (les) motion(s) qui lui a (ont) été envoyée(s). Si le comité conclut au rejet d'une motion ou à son adoption avec des amendements, il doit indiquer brièvement ses raisons.
- (4) L'Assemblée générale examine chacun des textes proposés par un comité; ces textes peuvent faire l'objet d'amendements.
- (5) Lorsque l'examen d'un texte a pris fin, un vote final intervient sur l'ensemble du texte. Avant que ce vote ait lieu, des explications de vote peuvent être données si l'Assemblée générale en décide ainsi.

Règle 16 - Amendements

- (1) Tout délégué peut présenter des amendements à une motion.
- (2) Les amendements doivent s'appliquer effectivement au texte visé. Ils doivent être signés par leur auteur et, sauf s'ils sont présentés en cours de débat, être déposés en temps utile pour être distribués avant leur discussion. Le Comité exécutif ou, dans

certains cas particuliers, lorsqu'un amendement est proposé au cours d'un débat, le Président est juge de sa recevabilité.

- (3) Les amendements ont la priorité, au cours de la discussion, sur le texte auquel ils s'appliquent; ils sont mis aux voix avant ce dernier.
- (4) Si deux ou plusieurs amendements s'appliquent aux mêmes mots d'une notion, celui qui s'écarte le plus du texte visé a la priorité sur les autres et doit être mis aux voix le premier. Son adoption entraîne le rejet des autres amendements portant sur les mêmes mots. Si l'amendement est rejeté, l'amendement le plus proche dans l'ordre de priorité est mis aux voix, et ainsi de suite pour chacun des amendements suivants. En cas de doute sur la priorité, le Président décide.
- (5) Le Comité exécutif ou, dans certains cas particuliers, lorsqu'un amendement est proposé en cours de débat, le Président peut proposer que des amendements soient discutés et/ou mis aux voix en bloc et peut proposer qu'un texte amendé soit renvoyé à un comité avant que le texte amendé ne soit mis aux voix.

CHAPITRE V

Modes de votation

Règle 17 - Cartes de vote

- (1) Les cartes de vote sont distribuées aux délégués (ou chef de délégation si un membre ayant droit de vote est représenté par plus d'un délégué) par le Secrétariat, conformément au rapport présenté aux termes de la Règle 4 (2).
- (2) Les cartes des délégués d'Etats membres sont blanches, celles des agences gouvernementales sont rouges.
- (3) Les cartes des organisations nationales membres sont vertes et celles des organisations internationales membres sont jaunes.

Règle 18 - Modes de votation

- (1) Le vote a normalement lieu en levant les cartons de vote. Seuls

les délégués désignés par un membre ayant droit de vote peuvent voter au nom de ce membre.

- (2) Si le résultat d'un vote est contesté par un délégué, l'Assemblée procède à un nouveau vote. Les délégués votants, debout, lèvent leur carte de vote, le compte des voix étant fait catégorie par catégorie. Si le résultat de ce vote est de nouveau contesté, le vote a lieu par appel nominal. L'appel nominal se fait suivant l'ordre alphabétique de la liste imprimée des membres; il commence par le nom d'un pays tiré au sort. Le vote s'énonce par "oui", "non" ou "abstention".
- (3) Un scrutin secret peut avoir lieu à la demande des délégués de cinq membres votants. Dans ce cas, les bulletins de vote, portant seulement la mention "G" ou "NG"¹, et, suivant le nombre de voix dont dispose chaque membre, les chiffres "1", "2" ou "3", sont distribués par le Secrétariat sur présentation des cartes de vote. Les bulletins de vote ne peuvent servir qu'à un seul vote. Si un nouveau vote a lieu, les bulletins de vote doivent porter un numéro d'identification correspondant au tour de scrutin pour lequel ils sont valables.
- (4) Le compte des voix est arrêté par le Président, qui proclame le résultat du vote. Des scrutateurs peuvent être désignés, ou le Comité de vérification des pouvoirs peut faire office de scrutateur. Dans le calcul des suffrages exprimés, seuls comptent les votes positifs et négatifs.
- (5) Le Président a le droit de vote s'il participe à l'Assemblée également en tant que délégué, mais sa voix n'est pas prépondérante.

CHAPITRE VI

Langues et comptes rendus

Règle 19 - Langues officielles

- (1) En conformité avec les Statuts, les langues officielles de l'Assemblée générale sont le français et l'anglais.
- (2) Les discours prononcés dans l'une des langues officielles sont traduits dans l'autre. Si un orateur désire s'exprimer dans une

langue non officielle, il doit lui-même faire assurer l'interprétation dans une des langues officielles. Il peut aussi être autorisé à faire assurer l'interprétation dans sa propre langue.

- (3) Tous les documents sont rédigés dans une des langues officielles.

Règle 20 - Comptes rendus officiels

- (1) Un procès-verbal de chaque séance de l'Assemblée générale est rédigé dans chacune des langues officielles et distribué dans le plus bref délai à tous les délégués et observateurs qui étaient présents.
- (2) Les procès-verbaux rendent compte des travaux de l'Assemblée générale, indiquant notamment comment l'Assemblée générale s'est prononcée sur les motions et les amendements portant sur celles-ci et contenant les résultats des votes et un compte rendu sommaire des discours.
- (3) Après chaque session, un compte rendu des débats et décisions est publié dans les langues officielles. Le Directeur général le distribue à tous les membres de l'Union et à tous les délégués et observateurs présents à la session.

Règle 21 - Documents officiels

- (1) Les documents officiels de chaque session de l'Assemblée générale sont les suivants :
- a) l'ordre du jour de la session;
 - b) les comptes rendus officiels visés à la Règle 20;
 - c) les notions et amendements;
 - d) les rapports et autres documents du Conseil exécutif et du Comité exécutif, des Commissions, du Secrétariat et des comités de l'Assemblée générale;
 - e) les communications des membres, des délégations ou observateurs, si le Comité exécutif en accepte la diffusion;
 - f) les décisions de l'Assemblée générale.
- (2) La liste des documents distribués est annexée au procès-verbal de chaque séance.

- (3) Chaque document est numéroté et porte une marque propre aux documents officiels de l'Assemblée générale.

CHAPITRE VII

Amendement du Règlement

Règle 22 - Amendement du Règlement

Les motions visant à amender les dispositions du présent Règlement ou à introduire de nouvelles dispositions doivent être soumises au Conseil exécutif. Celui-ci formule à l'Assemblée générale les recommandations suivantes:

- a) adoption de l'amendement dans son texte original; ou
- b) adoption de l'amendement modifié; ou
- c) rejet de l'amendement.

La décision finale revient à l'Assemblée générale.

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1973 - 1975

Préparé par Gerardo Budowski, Frank G. Nicholls, Raymond F. Dasmann

Introduction

La 10e Assemblée générale (New Delhi, 1969) avait adopté, pour la période 1970-1972, un programme de grande envergure comportant une expansion importante des objectifs et du champ d'action de l'Union.

Il avait été indiqué alors que les intérêts de l'Union portaient sur la qualité de la vie, des valeurs physiques, éducatives, sociales et esthétiques, qui enrichissent et apportent plus de signification et de satisfaction à l'expérience humaine. L'UICN formule et met en oeuvre des programmes fondés sur des données scientifiques qui doivent assurer le maintien et l'enrichissement du monde vivant - milieu de vie naturel de l'homme - et des ressources naturelles dont dépend tout être vivant.

La conservation a été définie à New Delhi comme étant la gestion (terme qui recouvre enquêtes, recherches, politiques, administration, protection, utilisation, ainsi qu'éducation et formation) des ressources de l'environnement - air, eau, sol, minéraux et espèces vivantes, l'homme y compris - pour permettre d'instaurer une qualité de vie qui soit aussi haute que possible.

Les objectifs de l'Union, définis par ses Statuts, ont été réaffirmés à New Delhi dans les termes suivants :

1. Faire le bilan et l'évaluation continue des problèmes mésologiques mondiaux.
2. Formuler et promulguer des directives sur des sujets présentant une importance pour la conservation des ressources naturelles, fondées sur les données scientifiques les plus exactes.
3. Promouvoir la recherche et l'étude de techniques nouvelles relatives à la conservation de la nature et des ressources naturelles.
4. Apporter une aide consultative aux gouvernements et organisations dans le domaine de la conservation de la nature et de ses ressources.

5. Aider les gouvernements, sur leur demande, à élaborer des politiques nationales de conservation et aider à la mise en oeuvre de ces politiques, par une assistance consultative et par l'établissement de programmes de coopération avec d'autres organismes internationaux.

Les ressources accrues dont a disposé l'Union à la suite des décisions prises à New Delhi ont permis de développer le Secrétariat et de lui adjoindre des compétences professionnelles éminentes, en vue de créer un centre qui se chargerait de faire l'analyse scientifique des problèmes de conservation, d'élaborer des propositions d'action, d'encourager les organisations appropriées à adopter et réaliser ces programmes. Chaque commission a maintenant son secrétaire exécutif et l'amélioration générale des relations a permis aux nombreux collaborateurs bénévoles de l'Union de participer plus efficacement au programme de travail.

Au cours des trois dernières années, ces changements ont permis à l'Union de suivre les directives contenues dans la définition de la conservation adoptée à New Delhi et dans les objectifs qui y ont été réaffirmés, et de s'occuper de la gamme étendue des problèmes d'environnement, tout en concentrant ses efforts sur les orientations pour lesquelles elle s'estime particulièrement compétente ou pour lesquelles elle peut le mieux compléter les efforts d'autres organisations.

Les trois années passées ont également été caractérisées par le resserrement des liens de travail avec le Fonds mondial pour la nature. Un programme commun d'administration et de mise en oeuvre des projets, ainsi qu'une étroite coordination des activités existantes ont été institués.

Les grandes lignes du programme 1973-1975

L'Union se propose de poursuivre ces activités durant les années 1973 à 1975, en approfondissant et en renforçant les nouvelles orientations et en abordant, dans la mesure des ressources disponibles, d'autres problèmes de planification de l'environnement et de gestion des ressources dont l'importance croît sans cesse.

Les travaux actuels du programme sont basés sur une série de projets décrits dans le rapport annuel de 1971. Ces projets couvrent les activités communes de l'UICN et du WWF, cette dernière organisation finançant la plupart des projets qui exigent une intervention directe sur le plan de la conservation. Les deux secrétariats sont étroitement associés, ce qui permet de rationaliser les efforts et d'avoir une participation

commune au programme de travail. Certains de ces projets n'ont pas encore été entrepris, par manque de fonds, mais, dans de nombreux cas, il a été possible d'agir par la conjonction des ressources des groupes d'action spéciaux et des commissions travaillant en association avec les deux secrétariats ou grâce aux efforts des secrétariats eux-mêmes.

Les chapitres suivants exposent les grandes lignes des activités envisagées pour 1973-1975. Ce programme nécessitera l'élaboration de nouveaux projets et des remaniements dans l'importance et l'ordre de priorité accordés aux projets en cours.

En ce qui concerne les problèmes de l'environnement en général, l'UICN fera le nécessaire pour être associée aux suites que les Nations Unies donneront à la Conférence de Stockholm et s'efforcera d'y participer étroitement en établissant des contacts avec le système des Nations Unies. Ceci s'inscrit dans la ligne suivie par l'UICN pendant les trois dernières années pour resserrer ses rapports avec l'UNESCO et la FAO, ainsi qu'avec l'UNIDO, l'OMS, l'OMM et les sections du système des Nations Unies siégeant à New York et Genève. Parallèlement, elle continuera son étroite association avec d'autres organisations gouvernementales internationales, notamment l'OEA et l'OUA, et des organisations non gouvernementales, entre autres le CIPO et le BIRS. L'accord établi entre l'UICN, le CIUS et le CISS constituera un aspect important de ces activités. Toutes les commissions de l'UICN seront étroitement associées à ces processus.

La conservation à l'appui du développement

L'essentiel du programme de 1973-1975 sera basé sur le thème de la 11e Assemblée générale "la conservation à l'appui du développement", montrant l'importance de la conservation en tant qu'instrument d'un développement sainement conçu aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres du monde. Cette orientation reflétera l'évolution rapide des valeurs qui se fait jour dans la plupart des pays où l'accent est fortement mis sur la qualité de la vie, la faune sauvage, les régions naturelles, le partage des ressources et le freinage de la dégradation de l'environnement. Des mesures seront prises pour susciter une prise de conscience de l'importance de la conservation des forêts, des zones humides et d'autres biotopes, et de la possibilité de créer des parcs nationaux et des réserves, au lieu de mettre les terres en valeur pour les cultures ou l'élevage.

On s'attachera particulièrement à développer et à étendre les idées présentées dans un ouvrage à paraître : "Ecological Principles for Economie

Development" de Raymond F. Dasmann, écologiste en chef à l'UICN, John P. Milton et Peter Freeman, tous deux de la Conservation Foundation (Washington, D.C.). Ce travail comportera la préparation de monographies sur des problèmes particuliers à certaines régions. Des dispositions seront prises pour inciter les gouvernements et les organismes s'occupant de développement à appliquer ces principes dans leurs propres programmes de planification et d'exécution des projets. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur les problèmes particuliers de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture.

Plusieurs réunions seront organisées en association avec l'UNESCO et la FAO, en vue de marquer l'importance d'une telle approche dans certaines situations régionales données et de formuler des projets basés sur cette approche pour des pays particuliers. On prévoit entre autres des réunions sur la conservation et le développement des forêts tropicales humides : l'une d'entre elles traitera des problèmes des forêts amazoniennes et une autre des forêts tropicales du sud-est asiatique, en particulier des forêts indonésiennes.

Ces études, de même que l'ensemble du programme, mettront particulièrement l'accent sur l'aide à apporter aux pays en voie de développement pour leurs problèmes de conservation. A côté de l'assistance technique que ses moyens lui permettent de fournir, l'Union aidera les pays en voie de développement à obtenir des fonds auprès d'organismes divers, pour accroître la part de ressources allouées aux programmes de conservation par les budgets locaux.

Aménagement et gestion de l'environnement

Les travaux liés à l'application des principes écologiques au développement amèneront l'Union à participer à l'aménagement et à la gestion de l'environnement, en insistant plus particulièrement sur les moyens de réparer les dégradations causées à l'environnement par les activités humaines. La Commission pour l'aménagement de l'environnement - une formule élargie de l'ancienne Commission de l'aménagement du paysage - a été créée dans cette optique, afin de formuler des directives d'ensemble dans cet important domaine.

A côté de questions plus générales telles que la planification du territoire, l'aménagement du paysage, le cycle de développement urbano-rural et les régimes de gestion de situations particulières de l'environnement et des ressources, dont l'Union s'occupe de façon permanente, des problèmes d'actualité particuliers seront également traités.

Parmi ceux-ci figure la régulation du tourisme en vue d'assurer que cet aspect important de l'utilisation des ressources puisse être développé sans détruire les valeurs sur lesquelles il repose. D'autres aspects de ce travail porteront sur les régions côtières ou s'agglomèrent actuellement de fortes concentrations de population et sur l'identification - à l'aide du "Green Book" - de paysages remarquables et menacés qui nécessitent une protection. .

Une attention particulière sera consacrée à la gestion d'écosystèmes fragiles et spécialisés, en particulier ceux de l'Arctique, des hautes montagnes, des îles et des déserts. Ainsi, des travaux sont en cours en vue d'établir un mécanisme de coopération dans les questions de conservation entra scientifiques de pays ayant des territoires arctiques. Des dispositions sont également prises pour établir une coopération avec les gouvernements d'îles sur les questions de gestion de l'environnement; ceci intéressera en un premier temps les Caraïbes et le sud Pacifique.

Environnement et gouvernement

L'Union développera ses activités liées à l'intervention des gouvernements dans les questions d'environnement. Les pays seront incités et aidés à élaborer des politiques nationales de l'environnement assurant la conservation à long terme des ressources et le maintien de la diversité et de possibilités de choix pour l'avenir, au lieu de céder à des pressions à court terme dont les conséquences peuvent s'avérer désastreuses.

On espère qu'il sera possible de trouver les appuis nécessaires pour entreprendre, avec la collaboration des groupes universitaires intéressés, une étude à long terme sur les bases conceptuelles d'une politique de l'environnement; ceci donnerait aussi d'excellentes possibilités pour former du personnel dans cet important domaine. On espère également voir des dispositions adéquates prises en vue de formuler une politique globale.

La réunion des documents et du matériel servant à ces études se poursuivra, notamment en ce qui concerne les déclarations de politiques des gouvernements, l'analyse des structures administratives créées pour appliquer les politiques officielles et la législation relatives à l'environnement.

Les travaux d'analyse et d'indexation de la documentation au Centre pour le droit de l'environnement à Bonn continueront, parallèlement à des études analytiques des nouveaux principes législatifs et des

tendances récentes dans ce domaine en développement rapide. Il est prévu que le système d'indexation de la documentation sur le droit de l'environnement, préparé au Centre pour le droit de l'environnement à Bonn, servira à l'établissement du Service de référence de l'ONU sur l'environnement, dont la création a été recommandée à Stockholm. L'UICN collaborerait à ce travail.

Ces activités s'inscrivent dans le travail fait par l'IUCN pour promouvoir des conventions internationales sur des questions de conservation et assurer le secrétariat et les aspects techniques s'y rapportant. Ces travaux portent actuellement sur diverses conventions : Patrimoine mondial, commerce international d'espèces menacées, protection d'îles à des fins scientifiques, zones humides, ours blancs. Des dispositions sont prises pour donner suite à une proposition de la Conférence de Stockholm demandant l'institution de nouveaux traités pour protéger les animaux migrateurs et ceux qui vivent en haute mer.

Il est prévu de poursuivre les travaux relatifs à la formulation d'une nouvelle théorie socio-économique, basée sur la prise de conscience récente du caractère limité des ressources de la planète et sur la nécessité de trouver des modes d'approche compatibles avec les concepts modernes de la conservation. Ceci est lié à la nécessité de réprimer le gaspillage des ressources non renouvelables, ainsi qu'à celle d'inciter à l'emploi généralisé de méthodes de recyclage avec l'aide des gouvernements.

Les problèmes liés à la lutte contre la pollution feront aussi l'objet d'études. La pollution augmentera avec la croissance de la population humaine mais pas nécessairement au même rythme. L'environnement doit être planifié de façon à réduire la pollution et, dans ce but, il est nécessaire de trouver les méthodes d'aménagement techniques et administratives les plus appropriées.

Ces diverses activités relèvent essentiellement de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement, qui a été créée récemment.

Facteurs humains

La 10e Assemblée générale (New Delhi, 1969) avait reconnu que la croissance démographique est un des facteurs les plus urgents qui affecte le milieu naturel. La pression démographique - par suite de l'impact croissant de l'homme sur les ressources naturelles - est une des causes essentielles des grands problèmes de l'environnement. Bien que

les programmes d'action dans ce domaine ne relèvent pas directement des activités de l'Union, celle-ci se préoccupe sérieusement de la croissance démographique et des mesures à prendre pour y remédier. Elle reconnaît qu'à moins de prendre rapidement des mesures correctives le monde sera menacé par la destruction irrémédiable des systèmes biogènes de la planète. En conséquence, elle appuie et approuve tout approfondissement des études sur les questions de population par les organisations qui sont équipées pour le faire. Elle a récemment établi des relations de travail avec la Fédération internationale du planning familial et prévoit d'entreprendre des études en coopération avec celle-ci. L'UICN est consciente de ce que le planning familial n'est qu'un des aspects de ce domaine et que la question démographique est intimement liée au développement. Ceci l'amène à attacher une importance particulière au développement, notamment aux facteurs assurant que ce développement se fait dans le cadre de principes écologiques valables.

En raison des menaces et des pressions mentionnées, notamment des rythmes accrus de consommation dus à des aspirations sans cesse croissantes - en particulier à l'égard de biens et de services - des démunis de la famille humaine, les efforts doivent être décuplés dans le domaine de la conservation, afin de préserver, de protéger et de restaurer les valeurs mésologiques qui seront inévitablement soumises à des pressions humaines destructrices de plus en plus fortes.

S'il est possible d'obtenir une aide financière, l'UICN prévoit d'entreprendre des études sur la qualité de l'environnement, en particulier sur la façon dont la conçoivent les divers peuples du monde. Ces études sociologiques comprendront des recherches sur la manière dont l'homme perçoit les facteurs de l'environnement, considérés comme contribuant ou nuisant à la qualité de cet environnement, ainsi que sur l'identification des facteurs écologiques qui régissent le fonctionnement de l'environnement dans lequel vit l'homme. On effectuera des comparaisons entre divers groupes ethniques, culturels et sociaux, au sein d'une même nation, et des comparaisons entre régions à écosystèmes semblables mais où les populations humaines diffèrent considérablement par leurs origines ethniques et leur niveau de développement culturel ou technologique. Elles aborderont le problème des niveaux de population optimum à la lumière des réalités écologiques et de l'idée que l'homme se fait de la qualité de vie. Il est prévu que l'UNESCO et la FIPF collaboreront à ces travaux.

Evaluation des besoins en matière de conservation
de la nature à l'échelle mondiale

L'Union donnera aussi une plus grande importance à l'évaluation scientifique de la situation en matière de conservation dans les diverses parties du monde, de manière à pouvoir assigner des priorités et promouvoir des actions en faveur de la conservation sur des bases valables. La participation toujours plus grande des membres des commissions, déjà obtenue grâce aux progrès sensibles dans l'amélioration des intercommunications et le renforcement du réseau mondial des correspondants de l'Union, est un élément très important de cette activité.

On s'efforcera de mettre sur pied un système de classification des régions biologiques du monde qui sera entre autre attaché à la continuation du "Check Sheet Survey du PBI/CT" dont l'UICN a accepté de prendre la responsabilité. Cette classification servira à dresser le bilan de la conservation des espèces des communautés biologiques et d'autres éléments, région par région.

Ceci s'intègre à son tour aux activités poursuivies de longue date par l'Union, intéressant la surveillance de l'état des différentes espèces et communautés biologiques. De grands efforts ont déjà été consacrés à la révision du "Red Data Book" (le premier volume, consacré aux mammifères, a déjà paru sous sa forme révisée) et à la "Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues", dont la conception a été remaniée, ainsi qu'aux deux nouvelles entreprises dérivant de cette liste que sont le "Répertoire mondial des parcs nationaux et autres territoires protégés" et le "Livre vert des paysages exceptionnels et menacés". Cet aspect essentiel des activités de surveillance sera poursuivi pendant les trois prochaines années, chacune des publications mentionnées devant paraître sous sa forme définitive pendant cette période. Ces activités sont étroitement contrôlées par la Commission du service de sauvegarde, la Commission internationale des parcs nationaux, la Commission de l'aménagement de l'environnement et la Commission de l'écologie.

De même, la liste MAR sera étendue à des territoires extérieurs à l'Europe ou aux régions contiguës de ce continent. La liste AQUA sera mise à jour, une nouvelle liste des zones marines importantes pour la science et la conservation sera préparée et la liste TELMA sera menée à bien. Corollairement, les problèmes soulevés par la conservation des zones aquatiques ou humides feront l'objet d'une attention de portée plus générale.

GA.72/3, suite

Une action de ce genre doit permettre à l'Union de planifier la conservation des communautés biologiques grâce à la création d'un système mondial de parcs nationaux et de réserves. Ce système devrait être basé sur des données scientifiques et comprendre des exemples suffisamment représentatifs des divers écosystèmes, en plus des divers territoires déjà protégés suivant la procédure habituelle. Des mesures concrètes, en faveur de la conservation des communautés biologiques, découleront souvent d'une combinaison d'actions préliminaires entreprises par l'IUCN (en collaboration avec le WWF) et de projets plus importants exécutés par la FAO et l'UNESCO.

Action directe en faveur de la conservation

Le travail entrepris sous l'égide de la Commission du service de sauvegarde, pour empêcher l'extinction des espèces menacées et la destruction de leur habitat, sera poursuivi en tant que partie intégrante et indispensable du programme.

En collaboration étroite avec le WWF (un groupe mixte UICN/WWF administre actuellement des projets de ces deux organisations), l'Union participera à plusieurs projets comportant une action directe de conservation pouvant englober l'identification de l'intervention nécessaire sur le terrain, la préparation de plans opérationnels, la proposition d'un règlement de gestion, ainsi que la fourniture de matériel, l'acquisition de terrains ou d'autres interventions de nature opérationnelle. Un grand nombre de ces projets auront pour but la conservation de la nature sauvage, en particulier la conservation des espèces menacées et des régions naturelles.

Le succès financier des campagnes du WWF conditionne la réussite et l'étendue de cette partie du programme. Mais d'ores et déjà plus d'un million de dollars sont dépensés chaque année à ce titre.

Plusieurs de ces projets ont été formulés par les commissions de l'UICN et les groupes de travail spécialisés, etc., constitués dans le cadre des commissions. On remarquera cependant qu'une proportion substantielle de ces projets est du ressort de la Commission du service de sauvegarde et de la Commission internationale des parcs nationaux.

Science de la conservation de la nature

Bien que l'effet principal doive porter sur la conservation appliquée, l'Union se doit de poursuivre son travail de pionnier sur les concepts

fondamentaux sur lesquels repose la conservation de la nature. Sous la direction générale de la Commission de l'écologie, on s'attachera à réaliser des études scientifiques portant par exemple : sur l'effet toxique des produits chimiques et sur d'autres effets néfastes infligés par l'homme aux espèces sauvages, sur les problèmes que crée l'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques, sur la détermination de l'importance que doit conserver une population pour permettre le maintien d'une diversité génétique caractéristique des populations naturelles et de la surface de milieu naturel nécessaire à la sauvegarde de ces mêmes populations.

On se préoccupera aussi de problèmes de classification, de problèmes soulevés par les écosystèmes fragiles ainsi que d'autres sujets connexes, qui sont fondamentaux pour les applications mentionnées précédemment.

Certaines de ces recherches seront entreprises dans le cadre du programme MAB de l'UNESCO. L'UICN est intéressée par de nombreux sujets couverts par le MAB et compte participer à une série de projets principalement dans le domaine de l'écologie.

On cherchera tout particulièrement à élargir la base scientifique de l'UICN, en s'attachant la collaboration d'un plus grand nombre de scientifiques originaires des différentes parties du monde. C'est dans cette optique que l'UICN compte s'unir avec plusieurs universités d'Autriche, de France, d'Italie, d'Allemagne et de Suisse, pour s'attaquer au problème de l'environnement dans la région alpine. Le premier objectif sera la convocation d'un symposium, consacré aux transformations affectant le milieu alpin résultant de l'évolution des activités humaines et des nouvelles formes d'utilisation du territoire qui s'y rattachent. L'effet de ces changements sur la faune et la flore ainsi que les techniques d'aménagement susceptibles de prévenir la détérioration du milieu seront aussi à l'ordre du jour. On espère ainsi promouvoir une association durable avec les scientifiques locaux concernés par ce projet ou d'autres questions d'intérêt mutuel. Des actions semblables seront tentées dans d'autres parties du monde.

L'éducation au service de l'environnement

Le succès final de la plupart des activités décrites jusqu'ici est tributaire du travail de l'UICN dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement relatifs à l'environnement.

L'action déjà entreprise par la mise au point de programmes, de matériels et de méthodes, destinés à l'enseignement officiel des niveaux

primaire, secondaire et universitaire, et élaborée lors de réunions telles que celles tenues à Rüschlikon près de Zurich (1971) ou à London, Ontario (1972), sera poursuivie. Cette action a du reste déjà donné des résultats concrets. Plusieurs pays ont introduit des changements dans leur programme d'enseignement et cette voie continuera à être activement explorée par des groupes de divers pays, en collaboration avec l'UNESCO. On s'efforcera d'obtenir des gouvernements qu'ils donnent suite aux recommandations émises lors de ces réunions. Une nouvelle série de conférences et de séminaires est prévue pour étendre et perfectionner ce programme. Si les fonds nécessaires peuvent être réunis, on espère pouvoir convoquer en 1974 une conférence mondiale sur l'éducation et l'enseignement en matière d'environnement, avec la collaboration de l'UNESCO.

On prévoit également de favoriser cette prise de conscience par l'entremise d'activités extrascolaires en recherchant la collaboration de l'UNESCO, de l'IYF, du Scoutisme et d'autres organisations de jeunes. Ceci se fera grâce à des réunions de travail, des stages, des séminaires et des publications et l'on cherchera surtout à perfectionner la méthodologie et à améliorer la formation des animateurs de mouvements de jeunes.

En collaboration avec le WWF, un effort croissant sera dévolu à l'éducation du public et à la propagation des idéaux de la conservation. La conservation de la nature proprement dite ne sera pas seule visée, car on insistera également sur les raisons qui militent en faveur d'une limitation de la pression démographique, d'une réduction de la consommation des ressources limitées, d'un recyclage des matières premières et du contrôle de la pollution. Des plans ont été dressés pour pouvoir fournir aux moyens d'information spécialisés des articles et du matériel en quantité toujours plus grande. Les perfectionnements apportés à l'édition du rapport annuel, du bulletin et d'autres publications font partie de ce programme.

Incidences sur le plan de l'organisation

Le développement et la réalisation du programme proposé exigeront une participation active de tous les groupes au sein de l'Union. Le facteur main-d'oeuvre est évidemment essentiel; il faut des personnes actives et dédiées à la conservation, qui soient disposées à consacrer leur temps et leurs efforts aux tâches innombrables à accomplir. La structure de l'Union est très favorable à cet égard car elle comprend un grand nombre d'organisations membres, couvrant presque toutes les régions du monde, sans restrictions politiques, raciales, religieuses ou autres, ainsi que

d'éminents collaborateurs bénévoles qui sont associés à l'Union en qualité de membres du Conseil exécutif, des commissions, des groupes de travail, groupes spéciaux, etc.. Pendant les trois années à venir, on espère renforcer les contacts avec les organisations membres et utiliser de façon plus efficace les services de ceux qui désirent participer au programme. Le détachement de personnel auprès du Secrétariat sera également encouragé.

Membres

On s'efforcera d'accroître le nombre déjà très important des membres de l'Union, en cherchant à recruter de nouveaux membres parmi les Etats souverains, les institutions gouvernementales et les nombreux organismes non gouvernementaux s'occupant de conservation. Il faut espérer que les membres actuels et les collaborateurs bénévoles aideront à établir de nouveaux contacts et à encourager l'adhésion de nouveaux membres.

Le bulletin, dans sa nouvelle version mensuelle, informe les membres des activités courantes de l'UICN et de son point de vue, tandis que le Rapport annuel passe en revue toutes les activités et les questions d'organisation.

Etant donné que l'on s'efforce actuellement d'accroître l'efficacité des moyens de communication pour faciliter le travail de surveillance et d'évaluation de l'état de la conservation, les organisations membres seront invitées à fournir des informations à ce sujet et à participer aux travaux dans la mesure de leur désir et de leurs possibilités. Ceci se fera en fonction des occasions fournies par le programme d'activité.

Conseil exécutif

Des mesures ont été prises, par les amendements proposés à apporter aux Statuts, pour accroître le nombre des membres et étendre la représentation géographique au sein du Conseil exécutif. Ce dernier se réunira une fois par an, tandis que le Comité exécutif se réunira au moins une fois selon les besoins entre les réunions du Conseil.

Commissions

Les commissions fournissent au Conseil exécutif et au secrétariat les ap-
puis techniques relevant de leurs compétences, aident à formuler et à élaborer les projets faisant partie du programme de l'Union et

surveillent l'exécution des projets dont elles ont la supervision. De plus en plus, elles sont aidées dans ce travail par des groupes spéciaux, constitués pour les besoins des divers projets. On s'efforce, dans la mesure du possible, d'inclure les membres des commissions dans ces groupes.

Il est incontestable que des réunions plus fréquentes permettraient d'accroître l'efficacité d'une grande partie des contributions bénévoles au programme de travail de l'UICN, même si elles ne devaient rassembler que les personnalités les plus activement concernées. Certaines commissions ont réussi à se réunir chaque année (deux fois par an, même, pour une ou deux d'entre elles); d'autres, par contre, ne se sont réunies qu'au moment des Assemblées générales. Quelques groupes de travail ont eux aussi pu se réunir, tandis que, pour d'autres, le travail s'est uniquement fait par correspondance.

En raison de l'insuffisance des fonds disponibles, il n'a pas été possible de couvrir les frais de voyage et d'autres frais liés à ces réunions (il faudrait environ \$ 150.000 pour subvenir aux frais de participation de tous les membres à une réunion de chacune des commissions); mais on n'a pas suffisamment exploré la possibilité d'organiser ces réunions en conjonction avec d'autres réunions auxquelles les membres pourraient assister (conférences scientifiques de tous genres par exemple) ou avec des séminaires particuliers destinés à des organismes intergouvernementaux ou régionaux auxquels les membres pourraient participer. A l'avenir, ces possibilités seront exploitées au maximum et, si les fonds rassemblés le permettent, une petite réserve de fonds sera constituée pour que chaque commission puisse aider à couvrir une partie des frais de voyage de membres qui auront pu obtenir des subventions partielles d'autres sources. En un premier temps, il est proposé d'affecter à cet effet \$ 5.000 par an à chaque commission; l'allocation de cette somme suscitera certainement des problèmes considérables.

En raison de l'amélioration des contacts avec les commissions, il sera de toute évidence nécessaire de classer les membres en deux catégories : ceux qui souhaitent participer activement à tous les domaines et ceux qui préfèrent n'être consultés que pour des questions majeures ou spécialisées - ceci dans l'intérêt des membres autant que pour économiser des ressources financières déjà limitées. Ceci explique que les Newsletter des commissions aient été "élaguées"; elles serviront de bulletin d'information sur les affaires de l'Union plutôt que de revues d'informations générales, paraîtront plus fréquemment et seront destinées à tous les membres (actifs ou consultants) de la commission.

Secrétariat

Le processus d'expansion du Secrétariat est décrit en détail dans le rapport du directeur général. Le Secrétariat est désormais en mesure d'épauler les organes directeurs (Conseil exécutif, Comité exécutif et commissions), d'assurer l'administration des projets et de participer à leur réalisation.

L'étroite collaboration qui s'est établie entre les Secrétariats de l'UICN et du WWF a permis une certaine rationalisation des activités. L'administration mixte des projets UICN/WWF et l'action concertée dans le domaine des interventions, de la publicité et de l'éducation notamment se sont traduites par des économies et un travail plus efficace.

En raison de l'augmentation du coût de la vie et de l'insuffisance des fonds, il n'a pas été possible d'exécuter entièrement le plan de recrutement adopté à New Delhi pour le Secrétariat, notamment en ce qui concerne le recrutement d'adjoints pour les secrétaires exécutifs des commissions. En fait, la situation incertaine des rentrées de fonds et des finances a contraint de licencier un des membres du personnel en mai 1972. Le Secrétariat a encore besoin de personnel supplémentaire, si des fonds peuvent être trouvés à cet effet. Toutefois, le maintien même du Secrétariat actuel paraît incertain, si les sources de financement n'augmentent pas.

Deux membres du personnel (M. Robert I. Standish, chargé de l'information, et M. Harry A. Goodwin, écologiste) sont détachés par le Gouvernement des Etats-Unis. On espère que d'autres gouvernements envisageront la possibilité de contribuer de la même façon au travail de l'Union. La possibilité de recruter du personnel bénévole pour le Secrétariat sera également étudiée.

Les différents postes, tels qu'ils ont été approuvés à New Delhi, avec quelques modifications mineures introduites par la suite, figurent dans l'Annexe 1.

La question d'espace devient critique au siège de l'Union et limite en fait les possibilités de recrutement. Il n'est pas possible d'installer à Morges du personnel chargé à titre temporaire de l'exécution des projets, ce qui entraîne une perte d'efficacité par manque de contacts permanents avec le Secrétariat.

Nouveau quartier général

Grâce à un très généreux don de 10 millions de francs suisses, réservé à cet effet, une fondation a été créée dans le but exclusif d'établir un nouveau quartier général commun à l'IUCN et au WWF, à Genève. Trois hectares ont été acquis par la Fondation près de la sortie de Genève vers Lausanne (sur le chemin de l'aéroport), au bord du Lac Léman, jouxtant le Jardin Botanique et à proximité du Palais des Nations. En raison des restrictions actuelles sur la construction en Suisse et pour d'autres raisons du même ordre, il est improbable que les nouveaux locaux puissent être occupés avant 1975. On estime que la Fondation pourra financer le bâtiment et son équipement. De plus, les négociations en cours avec la Municipalité de Genève devraient permettre de libérer la Fondation des frais d'entretien du terrain.

A l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer les frais qu'entraîneront le déménagement et l'installation à Genève et de déterminer comment seront réparties entre l'IUCN et le WWF les tâches d'entretien et d'administration du nouveau bâtiment.

Budget 1973-1975

L'expérience des trois dernières années a montré combien il est difficile de prévoir les dépenses pour une période de trois ans (compte tenu de la dévaluation des monnaies et de l'inflation, entraînant une augmentation des salaires et des dépenses). De plus, un budget réaliste doit tenir compte des possibilités de collecter des fonds.

Pour toutes ces raisons, seules les très grandes lignes du budget pour 1973-1975 ont été données dans l'Annexe 2.

Dépenses

On distingue trois grands chapitres de dépenses :

1. Dépenses de base du siège de l'Union - notamment administration des projets auxquels le Secrétariat contribue dans une très large mesure, représentation de l'IUCN à des réunions importantes, publications essentielles et autres points requis par les Statuts,
2. Dépenses supplémentaires de fonctionnement. Ceci recouvre les frais occasionnés par les réunions, la publication de comptes

rendus et de rapports et une participation aux frais de déplacement des collaborateurs de l'Union.

3. Dépenses afférentes aux projets, en dehors des dépenses de base - notamment pour les projets financés par des sources spéciales ou exigeant le recrutement de personnel spécial chargé des enquêtes.

Les dépenses de base du siège de l'Union comprennent les salaires des membres du Secrétariat, certains frais afférents pour mener à bien les opérations et les frais d'administration et d'entretien des locaux. L'expérience montre que les salaires représentent environ 70 pour-cent de ces dépenses. De ce fait, ce chapitre dépendra de façon assez stricte de l'importance du personnel employé. En se basant sur un personnel composé de la façon indiquée dans l'Annexe 1, il est possible de prévoir les dépenses avec assez de précision. Une augmentation annuelle de 10 pour-cent a été introduite, afin d'absorber la montée inévitable des prix.

Les dépenses supplémentaires sont plus difficiles à déterminer. On a inclus dans l'estimation un chapitre couvrant la participation aux frais de voyage afférents aux réunions. Ce chapitre ne pourra être maintenu que si les efforts faits pour trouver des fonds donnent des résultats positifs.

Les dépenses afférentes aux projets sont les plus difficiles à évaluer, étant donné que la mise en route des projets est conditionnée par les fonds disponibles. On n'a pas même tenté de fixer une somme globale, étant donné que les fonds nécessaires dépendent de toute évidence des possibilités de "vincdre" les projets en question à des personnes ou organisations susceptibles d'apporter un appui financier.

Il convient de noter que l'on n'a pas essayé de couvrir un grand nombre de projets qui sont administrés en commun par l'UICN et le WWF. Les frais afférents à ces projets ne seront pas portés dans les comptes de l'UICN. Les membres du personnel consacrent un temps considérable à des projets, qui contribuent de façon importante aux activités générales de conservation. Cette administration commune permet d'accroître l'efficacité des projets et d'utiliser le temps du personnel de façon extrêmement valable.

Revenus

La seule source de revenus, à la fois substantielle et régulière, de l'Union provient des cotisations versées par ses membres, estimées en 1972 à \$ 105.000. A cela viennent s'ajouter le produit des ventes et divers revenus totalisant \$ 10.000 par an, ainsi que la subvention annuelle de \$ 10.000 de l'UNESCO.

Pendant les trois dernières années, l'UICN a été très heureuse de pouvoir bénéficier d'un don de la Fondation Ford, totalisant \$ 650.000. On espère que la Fondation Ford accordera de nouvelles subventions pour la période de trois ans à venir mais, jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise.

Le WWF a officiellement accepté d'aider l'UICN à rassembler les sommes encore nécessaires.

Endowment Funds : il est absolument clair que le seul moyen satisfaisant de résoudre à long terme les problèmes financiers de l'UICN est de chercher à réunir des capitaux pouvant être investis et dont les intérêts devraient couvrir les dépenses courantes de l'Union (Endowment Funds).

Le WWF a pris la responsabilité de chercher à réunir ces capitaux, afin de pouvoir faire face aux dépenses de base de l'UICN, ainsi qu'aux frais parallèles afférents aux opérations du WWF International. Le but à atteindre est la constitution d'un capital dont les intérêts devraient rapporter la somme de \$ 1,5 million par an, soit \$ 1 million pour l'UICN et \$ 0,5 million pour le WWF. Pour cela, on espère pouvoir réunir un capital de \$ 30 millions d'ici la fin de 1976. Une telle somme investie à 5 pour-cent rapporterait, en 1977, les \$ 1,5 million par an nécessaires et les chances d'atteindre ce but paraissent d'ores et déjà bonnes.

D'après l'estimation actuelle, cette source devrait déjà pouvoir rapporter à l'UICN pendant la prochaine période de trois ans le revenu suivant:

1973	\$ 220.000.
1974	\$ 300.000.
1975	\$ 560.000.

Recherche de fonds supplémentaires par l'UICN/WWF : il est clair que des fonds supplémentaires doivent être réunis par l'UICN/WWF pour pouvoir couvrir pendant la prochaine période de trois ans (et peut-être pendant

encore une ou deux années après) les dépenses prévues. Les sommes nécessaires sont :

1973	\$	530.000.
1974	\$	590.000.
1975	\$	420.000.

On doit espérer que les sociétés nationales du WWF, grâce à leurs campagnes régulières, pourront réunir une partie de ces sommes et l'on fera également appel à des fondations européennes et américaines pour les fonds encore nécessaires. Le fait d'avoir déjà subdivisé les dépenses de base, suivant leur appartenance à différents projets, permet de pouvoir présenter plus facilement des demandes de subvention auprès des diverses fondations.

Cotisations des membres et abonnements

Une bonne partie des dépenses de base de l'UICN devrait pouvoir être couverte par les cotisations des membres et les abonnements. Actuellement, la cotisation minimale pour les organisations faisant partie de différentes catégories de membres ne se monte qu'à \$ 50.

Une révision complète du montant des cotisations paraît souhaitable. Des propositions détaillées à ce sujet sont présentées dans un autre document, soumis à l'examen de l'Assemblée, et l'on a assumé ici que ces augmentations seront approuvées par l'Assemblée générale.

Secrétariat de l'UICN

Directeur général

Dr. Gerardo Budowski, Venezuela

Spécialiste d'écologie forestière possédant une grande expérience des régions tropicales. A occupé des postes supérieurs à l'UNESCO et à l'Institut interaméricain des sciences agricoles (Turrialba, Costa Rica).

Directeur général délégué

M. Frank G. Nicholls, Australie

Spécialiste des questions d'environnement et directeur de recherches, ayant une grande expérience de l'Asie, A occupé des postes supérieurs auprès d'institutions du système des Nations Unies et au CSIRO (Australie).

Ecologiste en chef

Dr. Raymond F. Dasmann, E.U.

Ecologiste-zoologiste possédant une grande expérience de diverses régions du globe. A occupé des postes supérieurs à la Conservation Foundation (Washington, D.C.) et au Humboldt State College (California, E.U.).

Ecologistes

M. Harry A. Goodwin, E.U. (détaché par le Département de l'Intérieur des Etats-Unis)

Ecologiste-zoologiste. A travaillé pendant toute sa carrière sur les questions de gestion de la faune sauvage. Chargé du programme sur les espèces menacées aux E.U,

Dr. Colin W. Holloway, Royaume-Uni

Zoologiste et écologiste forestier ayant une expérience de travail sur le terrain en Afrique orientale.

Dr. Patrick de Rham, Suisse

Ecologiste-botaniste ayant une expérience de travail sur le terrain en Afrique occidentale.

Juriste

Dr. Françoise Burhenne-Guilmin, Belgique

Juriste, plus particulièrement spécialisée dans les questions de droit de l'environnement.

Secrétaires exécutifs des commissions

Commission de l'écologie

Mlle Mona Björklund, Suède

Biologiste, possédant une certaine expérience du travail sur le terrain en Afrique.

Commission de l'éducation

Dr. Jan Cerovsky, Tchécoslovaquie

Biologiste, ayant une grande expérience du travail de conservation de la nature. S'intéresse plus particulièrement au travail avec les jeunes et à l'éducation relative à la conservation.

Commission internationale des parcs nationaux

Mme Paule Gryn-Ambroes, Belgique

Ecologiste-botaniste, ayant l'expérience des questions d'administration.

Commission de l'aménagement de l'environnement

M. Alfred H. Hoffmann, Suisse

Ingénieur paysagiste possédant une grande expérience pratique.

Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement

Dr. John A. Staub, Suisse/E.-U.

Economiste ayant une grande expérience de consultant en matière de management et d'étude des marchés. S'intéresse particulièrement aux régions sauvages.

Commission du service de sauvegarde

Mlle Moira A.G. Warland, Royaume-Uni

Agronome ayant l'expérience de l'administration et de l'enseignement.

Annexe 1 à GA.72/3, suite

Editeur scientifique

Sir Hugh F.I. Elliott, Royaume-Uni

Administrateur et ornithologue, ayant une très longue expérience de l'Afrique orientale. A été Secrétaire général intérimaire de l'UICN.

Chargé des relations extérieures

M. Robert I. Standish, E.-U. (détaché par le Département de l'Intérieur des Etats-Unis)

Relations publiques et travail de publicité dans le cadre des parcs nationaux.

Rédacteur scientifique

M. Joseph Lucas, Royaume-Uni

Ecologiste marin, ayant une grande expérience de rédacteur scientifique et d'éditeur.

Documentaliste

Poste vacant.

Chargé des finances

Mme K.M.I. Williams, Royaume-Uni

Longue expérience dans le domaine financier et administratif, privé et public. A travaillé près de 10 ans dans ce domaine à l'UICN.

Bibliothécaire

M. Arnold Koenen, Pays-Bas

Plusieurs années d'expérience du travail de bibliothécaire dans le domaine agricole aux Pays-Bas. Occupe ce poste à l'UICN depuis 1963.

Traducteur

Mlle Laurence de Bonneval, France

Traductrice de français-anglais. A travaillé comme traductrice dans un institut de recherche scientifique.

Chargé de l'administration

Mme Lenore Smith, E.-U.

Nombreuses années d'expérience du travail administratif dans une organisation de recherche scientifique.

Secrétaires (peuvent travailler en anglais, français, espagnol, allemand et russe)

Mlle Estelle Buckley, Royaume-Uni

Mme Inna d'Accault-Acco, Suisse

Mlle Marlene Foley, Royaume-Uni

Mlle Martine Magnard, Suisse

Mlle S.A. Mollett, Rhodésie

Mme Mariane Neeser, Suisse

Mlle Angela Owen, Royaume-Uni

Mlle Margaret Smith, Royaume-Uni

Mlle Olivia Trachta, France

Mlle Suzan Taylor, Royaume-Uni

Mme Zohra Zabielski, Royaume-Uni.

Réceptionniste (peut dactylographier en français)

Mme Geneviève Python, Suisse.

Annexe 2 à GA.72/3,

Annexe 2

Grandes lignes du budget 1973-1975

	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>
<u>Revenus</u>			
Cotisations des membres, etc.	\$ 130,000	\$ 150,000	\$ 170,000
Ventes et divers	10,000	10,000	10,000
Subvention UNESCO	10,000	10,000	10,000
WWF Endowment Funds	220,000	300,000	560,000
Sources de financements spéciales UICN/WWF	580,000	590,000	420,000
<u>Total</u>	<u>\$ 950,000</u>	<u>\$ 1,060,000</u>	<u>\$ 1,170,000</u>
<u>Dépenses</u>			
Frais de base : Personnel	\$ 620,000	\$ 690,000	\$ 760,000
Autres frais	270,000	300,000	330,000
Frais supplémentaires	60,000	70,000	80,000
<u>Total</u>	<u>\$ 950,000</u>	<u>\$ 1,060,000</u>	<u>\$ 1,170,000</u>

REGLEMENT DU PERSONNEL

Préparé par F.G. Nicholls

1. Dispositions préliminaires

- 1.1 Conditions d'établissement. Le présent Règlement est établi par l'Assemblée générale en vertu de l'Article VII des Statuts. Il est basé sur le Règlement du personnel des Nations Unies et demeure sujet à révision chaque fois que ledit Règlement du personnel des Nations Unies est modifié afin que ses dispositions demeurent conformes à tel Règlement.
- 1.2 Personnel auquel s'appliquent les dispositions du Règlement. Ce Règlement s'applique à tous les membres du personnel de l'UICN, excepté ceux engagés en vertu de contrats spéciaux tels que consultants, chargés d'enquêtes spéciaux, personnel du service mobile, personnel expressément engagé pour des conférences et autres services de courte durée, service de nettoyage, jardiniers et autres travailleurs manuels. Les conditions d'emploi de tel personnel exclu sont fixées par le directeur général, compte tenu des conditions d'emploi en vigueur au lieu en cause pour la catégorie de personnel dont il s'agit.
- 1.3 Directeur général. Toute référence, dans le présent Règlement, ayant trait au directeur général s'applique également à son délégué et à tout membre du personnel autorisé à agir au nom du directeur général dans des cas spécifiquement prévus par le présent Règlement.
- 1.4 Règles. Le directeur général peut introduire des Règles du personnel pour compléter le présent Règlement, en amplifiant ses dispositions, et couvrir des questions appelées à être résolues par lui aux termes du présent Règlement.

2. Devoirs, obligations et privilèges

- 2.1 Statut international. Les membres du personnel de l'UICN sont employés par une organisation internationale et leurs responsabilités ne sont pas d'ordre national, mais exclusivement d'ordre international. En acceptant leur nomination, ils s'engagent à remplir leurs fonctions et à régler leur conduite en ayant exclusivement en vue l'intérêt de l'UICN. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les membres du personnel ne doivent solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, ni d'aucune

autorité extérieure à l'UICN.

- 2.2 Direction. Les membres du personnel sont soumis à l'autorité du directeur général qui peut leur assigner l'une quelconque des tâches de l'UICN. Ils sont responsables envers lui dans l'exercice de leurs fonctions. Le temps des membres du personnel est tout entier à la disposition du directeur général.
- 2.3 Conduite. Les membres du personnel doivent, en toutes circonstances, avoir une conduite conforme à leur statut international. Ils ne doivent se livrer à aucune forme d'activité incompatible avec l'exercice convenable de leurs fonctions à l'UICN. Ils doivent éviter tout acte et, en particulier, toute déclaration publique de nature à discréditer la fonction publique internationale ou incompatible avec l'intégrité, l'indépendance ou l'impartialité que leur statut exige. Ils n'ont pas à renoncer à leurs sentiments nationaux ou à leurs convictions politiques ou religieuses, mais ils doivent, à tout moment, observer la réserve et le tact dont leur statut international leur fait un devoir.
- 2.4 Questions officielles. Les membres du personnel doivent observer la plus grande discrétion sur toutes les questions officielles. Sauf dans l'exercice de leurs fonctions ou avec l'autorisation du directeur général, ils ne doivent à aucun moment communiquer à qui que ce soit ou utiliser dans leur intérêt propre, un renseignement dont ils ont eu connaissance du fait de leur situation officielle et qui n'a pas été rendu public. La cessation de service à l'UICN ne les dégage pas de ces obligations.
- 2.5 Décorations et récompenses. Aucun membre du personnel ne peut accepter d'un gouvernement une distinction honorifique, une décoration, une faveur, un don ni une rémunération si ce n'est pour services de guerre; aucun membre du personnel ne peut accepter d'une source extérieure à l'UICN une distinction honorifique, une décoration, une faveur, un don ni une rémunération, s'il n'a pas obtenu au préalable l'assentiment du directeur général. Ce dernier ne donne son assentiment que dans des circonstances exceptionnelles et si l'acceptation de la part du membre du personnel n'est incompatible ni avec les termes de l'Article 2,2, ni avec le statut de fonctionnaire international de l'intéressé.
- 2.6 Activités politiques. Les membres du personnel peuvent exercer le droit de vote, mais ils ne peuvent se livrer à aucune acti-

vite politique qui soit incompatible avec l'indépendance et l'impartialité qu'exige leur qualité de fonctionnaires internationaux ou qui puisse en faire douter.

- 2.7 Heures de travail. Le directeur général fixe un horaire de travail hebdomadaire normal. Les membres du personnel doivent travailler au-delà de l'horaire normal chaque fois qu'ils en sont priés.
- 2.8 Jours fériés. Le directeur général décide des jours fériés à observer dans les divers bureaux. Les ressortissants d'un pays qui observe une journée de fête nationale peuvent être dispensés de travailler ce jour-là.

3. Nominations

- 3.1 Mode de nomination. En vertu de l'Article VII des Statuts, c'est au directeur général qu'il appartient de nommer les membres du personnel. Au moment de sa nomination, chaque membre du personnel reçoit une lettre de nomination établie conformément au présent Règlement et signée par le directeur général.
- 3.2 Lettre de nomination. La lettre de nomination indique:
- a) que la nomination est régie par les dispositions du présent Règlement, applicable à la catégorie de nomination, dont il s'agit, compte tenu des amendements apportés de temps à autre;
 - b) la nature de la nomination;
 - c) la date à laquelle l'intéressé doit entrer en fonction;
 - d) la durée de la nomination, le préavis de licenciement et, le cas échéant, la durée de la période de stage;
 - e) la catégorie, le traitement le début et, si des augmentations sont prévues, le montant de ces augmentations, ainsi que le traitement maximal afférent à la catégorie.

f) toutes conditions particulières auxquelles la nomination pourrait être soumise.

- 3.3 Application du Règlement aux nominations. Le texte du présent Règlement est remis à l'intéressé en même temps que la lettre de nomination. En acceptant la nomination, l'intéressé déclare qu'il a pris connaissance des conditions énoncées dans le présent Règlement et qu'il les accepte.
- 3.4 Qualifications. La considération dominante en matière de nomination ou de promotion des membres du personnel doit être d'assurer à l'Union les services de personnes qui possèdent les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, le choix étant effectué sans distinction de race, de sexe ou de religion.
- 3.5 Type de nomination. Un membre du personnel peut être nommé pour une durée déterminée ou pour une durée indéfinie. Les nominations pour une durée déterminée n'excèdent pas cinq ans, la date l'expiration de l'engagement étant indiquée dans la lettre de nomination, et n'autorisent pas leur titulaire à compter sur une prolongation ou sur une nomination d'un type différent. Les engagements pour une durée indéfinie ne prennent pas fin à une date fixée par avance et peuvent se prolonger jusqu'à l'âge de la retraite. Les engagements pour une durée indéfinie font l'objet d'une révision à la fin de la première année, puis au bout de chaque période de trois ans de fonctions dans le cadre dudit poste.
- 3.6 Période de stage. Les engagements sont précédés d'une période de stage d'une année, à moins que le directeur général n'en décide autrement. La période de stage peut être réduite ou prolongée à discrétion par le directeur général.
- 3.7 Examen médical. Le directeur général fixe les normes médicales auxquelles les membres du personnel doivent satisfaire avant leur nomination. Les membres du personnel peuvent être requis de subir de temps à autre de nouveaux examens médicaux.

4. Traitements et Indemnités

- 4.1 Personnel cadre. Le directeur général fixe le montant des traitements des membres du personnel ayant des qualifications professionnelles reconnues, conformément aux dispositions du barème établi dans l'Appendice A au présent Règlement. L'Appendice A est modifié de façon à rester conforme au barème semblable, prévu par le Règlement du personnel des Nations Unies.
- 4.2 Ajustements (indemnités de poste ou déductions). Les traitements des membres du personnel cadre font l'objet d'ajustements, selon les dispositions arrêtées de temps à autre par le Règlement du personnel des Nations Unies.
- 4.3 Autre personnel. Le directeur général fixe le barème des traitements des autres membres du personnel, en prenant normalement pour base les conditions en vigueur dans la localité intéressée; toutefois, le directeur général peut, s'il le juge approprié, fixer les règles pour le versement d'indemnités aux membres du personnel recrutés en dehors de la région.
- 4.4 Augmentations. Suite à un service satisfaisant et sous réserve de dispositions autres prévues par l'Appendice A, le traitement des membres du personnel cadre fait l'objet d'une augmentation annuelle. En l'absence de circonstances exceptionnelles, les membres du personnel nommés pour une période de stage n'ont pas droit à des augmentations de traitement. L'année qui suit leur promotion à un échelon supérieur, le traitement des membres du personnel est déterminé de façon que les intéressés reçoivent, en plus de la somme qu'ils auraient reçue s'ils n'avaient pas été promus, un montant correspondant à un échelon de leur nouvelle classe; toutefois, dans les cas où le traitement prévu pour le premier échelon de la nouvelle classe leur assure une augmentation supérieure, ils ont droit à ce traitement. L'échelon et la date de l'augmentation périodique dans la classe supérieure sont fixés en conséquence.
- 4.5 Heures supplémentaires et congé de compensation. Les membres du personnel n'ont pas normalement droit à une rémunération pour heures supplémentaires. Sous réserve des nécessités du service et de l'approbation préalable du directeur général, les membres du personnel cadre qui ont été

requis d'effectuer des heures supplémentaires nombreuses ou fréquentes peuvent bénéficier occasionnellement d'un congé de compensation. Les autres membres du personnel qui sont appelés à faire un nombre d'heures de travail supérieur à la durée de la semaine de cinq jours ont droit à un congé de compensation.

4.6 Indemnités pour frais d'étude. Un membre du personnel en poste dans un pays autre que celui qui est reconnu comme étant son pays d'origine peut recevoir une indemnité pour frais d'étude, si le directeur général en décide ainsi, suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.

4.7 Prestations familiales. Les membres du personnel cadre ont droit aux indemnités pour charges de famille, indiquées ci-après:

a) 400 dollars par an, pour l'épouse à charge ou le mari à charge et 300 dollars par an, pour chaque enfant à charge;

ou

b) lorsque le membre du personnel cadre n'a pas de conjoint à charge, une indemnité unique de 200 dollars par an, pour l'une des personnes ci-après si elle est à la charge de l'intéressé: père, mère, frère ou soeur.

Ces indemnités sont attribuées suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.

4.8 Indemnité d'affectation. Une indemnité d'affectation peut être versée à un membre du personnel cadre qui est nommé dans un lieu d'affectation situé en dehors de son pays d'origine reconnu, si le directeur général en décide ainsi, suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.

5. Congé annuel et Congé spécial

5.1 Congé annuel. Pendant tout le temps qu'ils reçoivent leur plein traitement, les membres du personnel ont droit à six semaines de congé annuel par an, suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies. Le congé annuel est accumu-

lable et peut être pris, selon la décision du directeur général.

- 5.2 Congé spécial. Un congé spécial peut être accordé par le directeur général suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.
- 5.3 Congé dans les foyers. A l'exception de ceux qui sont recrutés sur le plan local, ou auxquels les termes de leur engagements refusent le congé dans les foyers, les membres du personnel ont droit une fois tous les deux ans à un congé dans leur pays d'origine suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies. Un membre du personnel dont le pays d'origine est le pays où il exerce ses fonctions officielles ou qui continue de résider dans son pays d'origine pendant son temps de service n'a pas droit à un congé dans les foyers.

6. Sécurité sociale

- 6.1 Caisse de pension. Des dispositions sont prises pour assurer la participation des membres du personnel à la Caisse d'assurance pension de l'UICN, conformément aux statuts de ladite Caisse.
- 6.2 Caisse maladie. Des dispositions sont prises afin que les membres du personnel soient mis au bénéfice du contrat collectif d'assurance-maladie, conclu par l'UICN, conformément aux conditions dudit contrat.
- 6.3 Congé de maladie. Les congés de maladie sont cumulatifs et sont accordés par le directeur général suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.
- 6.4 Congé de maternité. Le directeur général peut accorder un congé de maternité à un membre du personnel, suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.
- 6.5 Indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service. Le directeur général établit un système prévoyant une indemnisation convenable en cas de ma-

ladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions remplies au service de l'UICN.

7. Frais de voyage et de déménagement

7.1 Frais de voyage. Le directeur général autorise, lorsqu'il y a lieu de le faire, le paiement des frais de voyage des membres du personnel et des personnes à leur charge, suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.

7.2 Frais de déménagement. Le directeur général autorise, lorsqu'il y a lieu de le faire, le paiement des frais de déménagement des membres du personnel suivant des modalités semblables à celles prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.

8. Cessation de service

8.1 Cessation d'engagements de durée indéfinie. Le directeur général peut mettre fin à l'engagement d'un membre du personnel, titulaire d'une nomination pour une durée indéfinie, et qui a terminé sa période de stage, si l'engagement fait l'objet d'une révision en vertu du présent Règlement, ou si les nécessités de l'UICN exigent la suppression du poste ou une réduction du personnel, si les services de l'intéressé ne donnent pas satisfaction ou si, en raison de son état de santé, il n'est plus capable de remplir ses fonctions.

8.2 Cessation d'engagements de durée déterminée. Le directeur général peut mettre fin à l'engagement d'un membre du personnel, titulaire d'une nomination de durée déterminée, avant la date d'expiration de cette nomination, pour l'une quelconque des raisons indiquées dans l'Article 8.1, ou pour toute autre raison qui pourrait être prévue dans la lettre de nomination.

8.3 Cessation d'engagements pendant la période de stage. Le directeur général peut, à tout moment, mettre fin à l'engagement d'un membre du personnel effectuant sa période de stage.

8.4 Démission. Les membres du personnel peuvent donner leur démission en adressant au directeur général le préavis prévu par les conditions d'emploi. Le directeur général peut

accepter des démissions données avec un préavis plus court.

- 8.5 Préavis de licenciement. Lorsque le directeur général met fin à un engagement, le membre du personnel intéressé doit recevoir le préavis, l'indemnité et la prime de rapatriement déterminés par le directeur général conformément aux dispositions prévues à cet effet par le Règlement du personnel des Nations Unies.
- 8.6 Retraite. Les membres du personnel ne sont pas maintenus en fonctions au-delà de l'âge de soixante-cinq ans. Le directeur général peut mettre à la retraite tout membre du personnel ayant atteint l'âge de soixante ans.
- 8.7 Renvoi. Le directeur général peut renvoyer sans préavis un membre du personnel pour faute grave, notamment en cas d'infraction sérieuse aux devoirs et obligations auxquels les membres du personnel sont tenus en vertu du présent Règlement.

APPENDICE A AU REGLEMENT DU PERSONNEL

Echelle des salaires du personnel cadre
indiquant le traitement annuel brut exprimé en dollars US

Classe	Echelon												
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII
D-2	31,200	32,040	32,880	33,720									
g D-1	26,000	26,840	27,680	28,520	29,360	30,200	31,040						
P-5	22,700	23,350	24,000	24,650	25,300	25,950	26,600	27,250	27,900	28,550			
P-4	18,120	18,680	19,240	19,800	20,360	20,920	21,480	22,040	22,600	23,160	23,720	24,280	
P-3	14,690	15,170	15,650	16,130	16,610	17,090	17,570	18,050	18,530	19,010	19,490	19,970	20,450
P-2	11,820	12,220	12,620	13,020	13,420	13,820	14,220	14,620	15,020	15,420	15,820		
P-1	9,010	9,380	9,750	10,120	10,490	10,860	11,230	11,600	11,970	12,340			

RATIFICATION DE L'ADMISSION DE NOUVELLES
ORGANISATIONS MEMBRES

Rapport préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

1. L'admission des membres de l'Union est régie par l'Article II des Statuts:
 - (i) Les services publics, départements du gouvernement et autres institutions gouvernementales et
 - (ii) les organisations non gouvernementales, institutions et associations, nationales ou internationales, s'occupant de conservation de la nature et de ses ressources,qui en font la demande sont admis comme membres par décision unanime du Conseil exécutif, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres, conformément à la procédure définie par l'Article IV, C.2.
2. A la suite des débats de la 10ème Assemblée générale (New Delhi, 1969), le Conseil exécutif a recommandé que les Statuts soient amendés pour permettre l'exclusion d'un membre, introduire une nouvelle catégorie de membres affiliés et éclaircir certains autres points relatifs aux membres de l'Union, Ces questions sont examinées dans le Document GA.72/1. Il est proposé que les demandes soumises avant la présente Assemblée générale soient examinées selon les Statuts actuels (c.à d. avant leur amendement).
3. Le Conseil exécutif a en même temps décidé que les renseignements concernant les objectifs et la constitution d'organisations non gouvernementales, demandant à devenir membres de l'Union seraient distribués à tous les membres de l'Union pour commentaires avant d'être examinés par le Conseil exécutif. Des mesures ont été prises à cet effet au cours des trois années.
4. Lors de sa 40e session en mai 1970, le Conseil exécutif a pris la décision suivante (EB.48/7): "Les demandes d'adhésion faites par des organisations non gouvernementales seront uniquement prises en considération en fonction de la conformité des objectifs et/ou activités de cette organisation avec les buts de l'Union et de la position de l'organisation dans le monde de la conservation; les aspects politiques ne seront pas pris en considération".

5. L'Annexe 1 donne la liste des demandes faites par des services publics, départements du gouvernemaent ou autres institutions gouvernementales, en vue de leur admission comme membres de l'Union aux termes de l'Article II, A.1. (b). Leur admission a été acceptée à l'unanimité par le Conseil exécutif et les demandes sont maintenant soumises à l'Assemblée générale pour ratification.
6. L'Annexe 2 donne la liste des organisations, institutions ou associations non gouvernementales, nationales ou internationales, s'occupant de conservation de la nature et des ressources naturelles qui ont envoyé des demandes d'adhésion à l'Union aux termes de l'Article II, A.2, dont l'admission a été acceptée à l'unanimité par le Conseil exécutif et est maintenant soumise à l'Assemblée générale pour ratification. Les renseignements concernant ces demandes ont été envoyés à tous les membres de l'Union pour commentaires: aucun commentaire défavorable n'a été reçu jusqu'ici.
7. Le Deutsche Kulturbund, de Berlin, a fait une demande d'admission au titre d'organisation non gouvernementale aux termes de l'Article II, A.2. Cette demande a été distribuée aux membres et des commentaires défavorables ont été reçus. Le Conseil exécutif a étudié la demande à la lumière de ces commentaires et a décidé à l'unanimité d'admettre l'organisation comme membre, compte tenu de la décision mentionnée au paragraphe 4 ci-dessus. L'Annexe 3 donne les renseignements concernant le demandeur ainsi qu'un résumé des commentaires reçus par l'UICN. La question est maintenant soumise à l'Assemblée générale pour ratification.

Demandes d'adhésion de services publics, départements gouvernementaux et autres institutions gouvernementales aux termes de l'Article II, A.1 (b)

Afrique du Sud, République	South African Council for Scientific and Industrial Research Division of Nature Conservation, Provincial Administration of the Orange Free State Province
Allemande, République démocratique	Institut für Landesforschung und Naturschutz
Allemagne, République fédérale d'	Bundesanstalt für Vegetationskunde, Naturschutz und Landschaftspflege
Argentine	Instituto de Investigaciones de las Zonas Aridas y Semiaridas
Australie	National Parks and Wildlife Service of South Australia National Parks Board of Papua and New Guinea Fisheries and Wildlife repartaient, Victoria
Belgique	Laboratoire pour la Conservation de la Nature, Centre Universitaire Anvers
Brésil	Coordenadoria de Pesquisa de Recursos Naturais, da Secretaria da Agricultura de Sao Paula
Bulgarie	Ministère des Forêts et de l'Industrie du Bois en RP de Bulgarie
Canada	Centre for Environmental Biology, Memorial University of Newfoundland
Colombie	Colombian Insitute for the Conservation of Nature Insituto de Ciencias Naturales de la Universidad Nacional de Bogota para la "Academia de Ciencias ^{1'}

Annexe 1 à GA.72/5 (Rév.), suite

Espagne	La Comision de Defensa de la Naturaleza de la Diputacion Provincial de Valencia
	El Departamento de Biologia y Zoologia de la Facultad de Ciencias de la Universidad de Valencia
Etats-Unis d'Amérique	Michigan State University
	Forest Service, U.S. Department of Agriculture
	Topeka Zoological Park
	Portland Zoological Gardens
	Denver Zoological Foundation
	Minnesota State Zoological Gardens
Inde	The Ecology Council, Gujarat State
Iran	Iran Game and Fish Department
Irlande	National Parks and Monuments Branch, Office of Public Works
Italie	Parco Nazionale d'Abruzzo
Pakistan	Pakistan Forest Institute
Portugal	Direccao Provincial dos Serviços de Veterinaria de Angola
Singapore	Singapore Zoological Gardens

Demandes d'adhésion d'organisations non gouvernementales, institutions et associations, nationales ou internationales, s'occupant de la conservation de la nature et de ses ressources aux termes de l'Article II, A.2

Nationales

Allemagne, République fédérale	Deutsche Gesellschaft für Säugetierkunde e. V.
Argentine	Comité Argentino de Conservacion de la Naturaleza
Bangla Desh	The Wildlife Preservation Society of Bangladesh
Brésil	Associação de Defesa de Flora e da Fauna
Canada	The Conservation Council of Ontario Canadian Nature Federation Metropolitan Toronto Zoological Society National and Provincial Parks Association The Nature Conservancy of Canada
Chili	Instituto de la Patagonia
Chypre	Cyprus Geographical Association
Corée du Sud, République	Korean National Parks Association
Etats-Unis d'Amérique	Arizona-Sonora Desert Museum Atlanta Zoological Park Bernice P. Bishop Museum Friends of the Earth Islands Resources Foundation Janss Foundation

Annexe 2 à GA.72/5 (Rév.), suite

Etats-Unis D'Amérique (suite)	L.S.B. Leakey Foundation National Society for Medical Research Pacific Tropical Botanical Garden The Research Ranch, Inc. University of Wisconsin, Green Bay
Ethiopie	Ethiopian Wildlife and Natural History Society
Fidji, Iles	National Trust for Fiji
France	Association nationale de parcs et jardins zoologiques privés Fédération française des sociétés de protection de la nature
Guatemala	Asociacion "Amigos del Bosque"
Italie	Associazione Italiana per il World Wildlife Fund
Japon	Japanese Association of Zoological Gardens and Aquariums
Malaisie	World Wildlife Fund Malaysia
Pakistan	The Pakistan Wildlife Appeal
Pays-Bas	Nederlandse Onderwatersport Bond Nederlandse Vereniging van Dierentuinen Stichting Het Wereld Natuur Fonds (Nederland)
Portugal	Liga para a Protecção e Conservação de Natureza em Angola
Royaume-Uni	Wildlife (World Wildlife Fund British National Appeal)
Thaïlande	Association for the Conservation of Wildlife

Tunisie Association tunisienne pour la protection de la nature et de l'environnement

Venezuela Asociacion Nacional para la Defensa de la Naturaleza

Internationales

Allemagne, République fédérale d' International Council of Environmental Law (Bonn, République fédérale d'Allemagne)

Australie Association of Zoo Directors of Australia and New Zealand (Sidney, Australie)

Costa Rica Institute Interamericano de Ciencias Agricolas de la OEA (San José, Costa Rica)

Espagne Federacion Iberoamericana de Parques Zoológicos (Madrid, Espagne)

Etats-Unis d'Amérique International Association of Game, Fish and Conservation Commissioners (Madison, Wisconsin, E.U.)

International Primatological Society (Covington, Louisiana, E.U.)

Suisse Union internationale des associations d'alpinisme (Berne, Suisse)

Demande d'adhésion faite par
Deutscher Kulturbund - Commission centrale
Nature et Patrie

Demande et procédure suivie

1. La Deutsche Kulturbund - Commission centrale: Nature et Patrie a demandé à être admise comme membre, aux termes de l'Article II.A. 2 des Statuts de l'UICN. Cette demande a été envoyée aux organisations membres en août 1970, qui ont fait les commentaires suivants:

Avis favorables

B.N.Bogdanov, membre du Conseil exécutif de l'UICN, recommande d'admettre cette organisation. Kulturbund fait un vaste travail de diffusion des notions de conservation de la nature dans le public, en particulier dans la jeunesse. Elle compte parmi ses membres des scientifiques, experts et amis de la nature. L'organisation publie de concert avec la Société pour la diffusion des connaissances scientifiques, une revue intitulée "Connaissance et vie".

La Fédération internationale de la jeunesse (IYF) recommande l'admission. Kulturbund s'occupe de planification et de législation en matière de conservation et publie également des documents éducatifs. Une forte proportion des membres de Kulturbund participe aux activités de l'UICN. L'IYF estime qu'il est souhaitable d'avoir un membre de l'UICN appartenant à l'Allemagne de l'Est.

Avis défavorables

Arbeitsgemeinschaft Deutscher Beauftragter für Naturschutz und Landschaftspflege, République fédérale d'Allemagne, recommanderait de ne pas accepter son adhésion. Kulturbund est une société à caractère politique et seule une de ses nombreuses branches s'occupe de conservation de la nature. L'admission de telles organisations à titre de membres pourrait entraîner une altération de la structure et des objectifs de l'UICN.

La Deutscher Jagdschutz Verband, République fédérale d'Allemagne, estime que des organisations et services à caractère politique par principe ne devraient pas être acceptés à l'UICN, quel que soit le pays auquel ils appartiennent, et ceci vaut pour le cas présent.

Le Verein zur Förderung des WWF e.V., République fédérale d'Allemagne, estime que l'admission de cette organisation ne concorderait pas avec la ligne suivie jusqu'à présent par l'UICN. Kulturbund est

une vaste agglomération de groupes différents et seule une petite section s'occupe directement de conservation.

Zoologische Gesellschaft von 1858, République fédérale d'Allemagne. D'après ce que nous savons, la Deutsche Kulturbund est une organisation qui ne s'occupe que de façon limitée de conservation de la nature. Il serait de notre intérêt de recruter des membres d'organisations spécialisées dans la conservation de la nature, afin d'avoir des représentants professionnels de la RM à nos réunions.

Ministère d'Etat aux Affaires étrangères, Madagascar. Unique observation: Kulturbund est une association relevant d'un pouvoir que notre gouvernement ne reconnaît pas.

Tourism Council, République de Chine. N'approuverait pas l'admission. Pas de motif donné.

Autres commentaires

Département des Affaires indiennes et du Nord canadien, Canada. Renseignements insuffisants pour donner un jugement autorisé.

Nordiska Museet och Skansen, Suède. Renseignements trop insuffisants sur les activités dans le domaine de la conservation pour donner un jugement autorisé.

Foreign and Commonwealth Office, Royaume-Uni. S'est enquis sur la catégorie dans laquelle serait admise Kulturbund. Pas d'autres observations,

2. Lors de sa 49e session en novembre 1970, le Conseil exécutif a examiné les observations faites par les membres. Il a jugé que les objections étaient dictées par des considérations d'ordre politique et qu'aux termes de la décision E3.48/7, celles-ci doivent être écartées. Il a estimé que le demandeur travaillait activement à la conservation. Il a en conséquence décidé (Décision EB.49/32) que la demande d'adhésion faite par Deutsche Kulturbund - Zentrale Sektion "Natur und Heimat" était acceptée aux termes de l'Article II.A.2, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale.

Renseignements sur le demandeur

3. Extrait des statuts de la Deutsche Kulturbund: La Deutsche Kulturbund assume la responsabilité devant la société d'oeuvrer à la planification diversifiée de la culture touchant à l'environnement

dans le but de créer un environnement humain satisfaisant. Elle patronne et appuie la conservation de la nature et des monuments ainsi que l'aménagement du paysage en tant qu'aspect important de la culture.

4. Extrait des principes directeurs de la section "Natur und Heimat":
Les Amis de la nature et de la patrie (Natur und Heimatfreunde) contribuent à diffuser et à développer une culture socialiste dans laquelle s'inscrit la conservation de la nature et à rendre cette culture effective dans tous les aspects de la vie socialiste ainsi que dans tous les secteurs de l'économie. Les Amis de la nature et de la patrie emploient tous leurs efforts à assurer le maintien, l'utilisation rationnelle et l'accroissement de la richesse naturelle du pays. Les Amis de la nature et de la patrie aident à développer et à aménager des paysages protégés pour la détente des travailleurs. Ils travaillent à la conservation et au maintien de réserves et de monuments naturels et font connaître leurs valeurs scientifiques et économiques.
5. La section "Natur und Heimat" de la Deutsche Kulturbund a été créée en 1948. Elle rassemblait tous ceux qui étaient disposés à coopérer aux travaux de recherche ainsi qu'au maintien et à l'aménagement du pays. Avec plus de 50,000 membres, les Amis de la nature et de la patrie représentent l'organisation socialiste de conservation de la nature de la République démocratique allemande. Depuis la création de cette section, la conservation de la nature a occupé une place prépondérante dans les activités des Amis de la nature et de la patrie. En 1952-1953, l'organisation a conduit des discussions préliminaires relatives à la loi de la RDA sur la conservation.
6. En 1953, la Volkskammer de la RDA a décidé d'établir une loi pour la conservation et le maintien de la nature de la patrie, loi que la Deutsche Kulturbund avait conçue et proposée. Les années suivantes ont été employées à la diffusion de cette loi sur la conservation de la nature et à sa mise en pratique. En 1956, un congrès central sur la conservation de la nature a été organisé à Leipzig.
7. Depuis 1957, une semaine de la conservation de la nature est organisée chaque année sur l'initiative des Amis de la nature et de la patrie. Depuis cette période, les semaines de la conservation de la nature ont été organisées autour de thèmes tels que protection du sol, épuration des eaux, établissements humains dans le paysage, conservation de la flore et de la faune, développement de zones de récréation, rôle de la forêt dans le paysage.

8. Depuis la première Journée du paysage, organisée en 1966 à Neubrandenburg, qui traitait ces problèmes d'aménagement du paysage, de problèmes de maintien et de conservation de la nature dans les zones de récréation, les questions de récréation, l'intégration et l'implantation d'équipements dans les zones de récréation, la gestion de ces régions sont devenues un des principaux objectifs de la section. Cette journée nationale du paysage a été suivie par des journées régionales.
9. Sur l'initiative et la proposition des Amis de la nature et de la patrie, le décret sur la protection des jardins publics a été adopté en 1963.
10. A côté des réunions centrales sur la conservation de la nature, toute une série de réunions spécialisées, couvrant toujours des questions de conservation, a été organisée, notamment sur l'ornithologie et la protection des animaux, la dendrologie et l'architecture paysagiste, l'entomologie, la botanique et la géologie.

COTISATIONS DES MEMBRES -- AUGMENTATION
PROPOSEES PAR LE COMITE EXECUTIF

Rapport préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

1. A sa 10e réunion (mai 1972), le Comité exécutif a examiné la situation financière de l'Union et, en particulier, la question des revenus fournis par les cotisations des membres. Lors du premier examen de ces cotisations, à Lucerne en 1966, des ajustements avaient été apportés en vue de couvrir environ 50% des dépenses de l'UICN par les cotisations des membres. En 1972, les cotisations ne pourront couvrir que 13% des dépenses de base.
2. Il y a une inflation constante depuis 1966. Si l'on prend une moyenne minimum d'inflation de 4% par an, les chiffres de 1966 devront être augmentés de 26% pour maintenir le statu quo en 1972. En outre, il faut indiquer que presque toutes les dépenses de l'UICN sont en francs suisses, bien que la majorité des revenus soit perçue en dollars. Il faut indiquer, par ailleurs, que le dollar a subi une forte dévaluation par rapport au franc suisse. En 1966, le cours de change était de 4,33 francs suisses pour 1 dollar. Il est actuellement de 3,85 francs suisses pour 1 dollar, ce qui donne une baisse de valeur d'environ 11% pour le dollar. A la fin de 1972, cette baisse du pouvoir d'achat sera d'environ 40% et, en 1975, l'augmentation nécessaire pour contrebalancer l'inflation et la dévaluation s'élèvera approximativement à 55%.
3. En conséquence, le Comité exécutif a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner l'échelle des cotisations des membres et d'augmenter ces cotisations, afin de compenser les effets de l'inflation, de l'augmentation du coût de la vie et de la dévaluation des devises. Le Comité exécutif a jugé qu'il est nécessaire de procéder à une majoration générale de 50%.

Etats Membres

4. Le barème actuel des cotisations des Etats membres a été fixé à Lucerne (1966). Il est fonction du chiffre de population et du revenu national du pays, sur la base des cotisations versées à l'UNESCO, ces dernières étant établies d'après une formule dans laquelle entrent les deux facteurs mentionnés ci-dessus. Les tarifs de l'UICN sont établis d'après le pourcentage de la contribution apportée par un pays au budget de l'UNESCO, grâce à une échelle géométrique mobile, qui distingue dix groupes de pays.

5. Le nouveau barème, établi à la suite de la décision du Comité exécutif d'augmenter les cotisations 1966 d'environ 50%, est donné ci-dessous (en chiffres arrondis):

<u>Groupe</u>	<u>1966</u>	<u>Nouveau barème</u>
1	\$ 375	\$ 550
2	750	1,100
3	1,125	1,650
4	1,500	2,300
5	2,000	3,000
6	2,500	3,800
7	3,250	4,900
8	4,100	6,200
9	5,050	7,600
10	6,000	9,000

6. L'application de ce nouveau barème ferait passer les revenus provenant des cotisations des Etats membres de \$80,000 à \$120,000 par an.

Institutions membres

7. Le Comité exécutif a décidé que la cotisation d'un Etat membre devrait couvrir les frais relatifs aux publications et autres documents fournis à quatre institutions au maximum du gouvernement central de cet Etat et, d'autre part, qu'un supplément de \$50 devrait être versé pour chaque autre institution de ce gouvernement, à laquelle ces publications sont envoyées.
8. Les cotisations des institutions de gouvernements centraux de pays non membres de l'UICN devraient être fixées selon le même barème que celui des Etats membres.
9. Les autres types d'institutions membres, qu'elles appartiennent ou non à des Etats membres, telles qu'universités, bibliothèques d'Etat et branches provinciales ou municipales du gouvernement, devraient verser une cotisation minimum de \$100 par an.

Membres non gouvernementaux

10. Le Comité exécutif a estimé que les tarifs minimum des cotisations de membres non gouvernementaux (à l'exception d'organisations internationales membres qui ne paient rien) devraient être fixés comme suit:
- A. Organisations appartenant aux pays des Groupes 1 - 4 : minimum \$75 par an.

B. Organisations appartenant aux pays des Groupes 5 - 10: minimum \$100 par an.

11. La nouvelle catégorie de membres affiliés devrait verser des cotisations selon un barème identique à celui des organisations non gouvernementales.
12. L'application du barème proposé ci-dessus devrait faire passer les cotisations de toutes les catégories, excepté les Etats membres, d'environ \$20,000 à \$30,000 par an. Sur cette base, le revenu total provenant des cotisations des membres passerait de \$100,000 à \$150,000 par an.

Procédure suivie

13. Les propositions exposées ci-dessus sont soumises pour étude à l'Assemblée générale.

COMPTES DE L'UNION POUR 1969, 1970 ET 1971

Rapport préparé par Frank G. Nicholls et Kay Williams

1. Conformément aux dispositions prévues par les Statuts, les comptes de l'UICN pour les trois années 1969, 1970 et 1971 ont été vérifiés par la Fiduciaire Fernand et Philippe Guex, de la Rue de la Paix Lausanne (Suisse). Le rapport du vérificateur des comptes figure à l'Annexe 1.
2. Le bilan des dépenses et revenus pour les années 1969, 1970 et 1971 respectivement et l'état des pertes et profits aux 31 décembre 1969, 1970 et 1971 figurent aux Annexes 2 - 7 .
3. Les comptes de l'Union sont tenus en Suisse et exprimés en francs suisses et la majorité des dépenses est effectuée en francs suisses. Pour les deux années 1969 et 1970, les comptes ont été convertis en dollars US, sur la base de \$ 1 = Fr.S. 4.30. Les cours ayant fortement varié en 1971, il a été jugé préférable de ne pas convertir les comptes de cette dernière année en dollars US, étant donné que les chiffres obtenus ne seraient pas comparables à ceux de 1969 et 1970.

**FIDUCIAIRE
FERNAND et PHILIPPE GUEX**

TÉLÉPHONE (021) 20 17 41 - CHÈQUES POSTAUX 10-127 00 - TÉLEX: 24 178 GUEX CH

GX/mb

RUE DE LA PAIX 2 - 1003 LAUSANNE

Lausanne, le 13 juillet 1972

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
Les Uttins 23

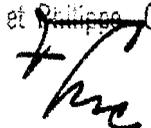
1110 Morges

Messieurs,

Nous vous informons que nous avons effectué le contrôle des comptes de votre institution, pour les exercices 1969, 1970 et 1971.

Sur la base de ces vérifications, nous vous déclarons que nous les avons trouvés exacts.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Fiduciaire
Fernand et Philippe GUEX


INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of income and expenditure for the year ended December 31, 1969

(expressed in Swiss francs and in US dollars at the rate of S.Fr. 4.30 = US \$ 1.00)

	<u>Swiss francs</u>	<u>US dollars</u>
<u>INCOME</u>		
Unesco subvention	42'925	9'983
WWF subvention	454'194	105'626
Other grants	278'263	61'712
State and Corporate Members dues	230'495	53'603
Subscriptions Friends, Benefactors, Life Members, Sustaining Members	22'689	5'277
Sale of publications	36'735	8'543
Royalties	22'978	5'344
Rents	11'000	2'558
Interest	21'377	4'971
Difference in exchange	752	175
	<hr/> 1'121'408	<hr/> 260'792
ADD : Earmarked contributions at December 31, 1968	501'132	116'542
	<hr/> 1'622'540	<hr/> 377'334
LESS : Earmarked contributions at December 31, 1969	339'672	78'993
<u>TOTAL INCOME</u>	<hr/> S.Fr. 1'282'868	<hr/> US \$ 298'341
<u>EXPENDITURE</u>		
Staff (including insurance and provident fund)	588'403	136'838
Accommodation and upkeep of building	36'683	8'531
Accommodation Bonn Office	6'747	1'569
Administrative expenses	95'354	22'175
Transport and travel	164'363	38'224
Library	1'551	361
Legal texts - Commission on Legislation	10'212	2'375
Latin American Committee Secretariat	7'228	1'681
Publications	90'037	20'939
Preparation of Red Data Book Vol 5 - Angiospermae	12'692	2'952
Meetings	68'330	15'890
Madagascar Project	11'738	2'730
South East Asia Project	9'807	2'281
John C. Philips Medal and Honorarium	2'454	571
Computer Program - Commission on Legislation	13'391	3'114
Purchase of furniture and equipment	28'918	6'725
Payments to Building Fund	33'991	7'905
<u>TOTAL EXPENDITURE</u>	<hr/> S.Fr. 1'181'899	<hr/> US \$ 274'861
Excess of income over expenditure for the year	100'969	23'480
LESS : Excess of expenditure over income to December 31, 1968	3'473	807
Excess of income over expenditure to December 31, 1969		
represented by the Assets less Liabilities on the statement attached	S.Fr. 97'496	US \$ 22'673

Vu et approuvé - Bureau Fiduciaire Fernand Guex

BUREAU FIDUCIAIRE FERNAND GUEX

April, 1970

Annexe 2 à GA.72/7, suite

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of assets and liabilities at December 31, 1969
(expressed in Swiss francs and in US dollars at the rate of S.Fr. 4.30 = US \$ 1.00)

	<u>Swiss francs</u>	<u>US dollars</u>
<u>ASSETS</u>		
Cash on hand and with bankers	467'736	108'776
Debtors	23'984	5'577
<hr/>		
TOTAL ASSETS	S.Fr. 491'720	US \$ 114'353
<hr/>		
<u>LIABILITIES</u>		
Earmarked contributions not yet expended - Schedule I	339'672	78'993
Sundry creditors	54'552	12'687
<hr/>		
TOTAL LIABILITIES	S.Fr. 394'224	US \$ 91'580
<hr/>		
Excess of assets over liabilities	S.Fr. 97'496	US \$ 22'673
<hr/>		

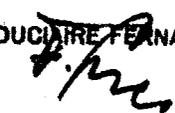
Vu et approuvé - Bureau Fiduciaire Fernand Guex

BUREAU FIDUCIAIRE FERNAND GUEX

April, 1970

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

	<u>S.Fr.</u>	<u>S.Fr.</u>	<u>S.Fr.</u>	<u>US \$</u>
<u>Schedule I</u>				
<u>Earmarked reserves at December 31, 1969</u>				
Bunhal Marsh Investigation			306.05	71
Zoo Liaison Committee			5'724.--	1'331
Life Membership Fund			49'331.69	11'472
President's Fund			1'680.14	391
Commission on Landscape Planning			24'750.--	5'756
Commission on Education			10'000.--	2'326
International Commission on National Parks			44'892.39	10'440
Purchase of Microfiche Equipment			14'571.16	3'389
Polar Bear Specialists Meeting 1970			5'806.15	1'350
 <u>Publications</u>				
Supplementary Paper no. 22	5'406.90			
Spanish Bulletin	4'284.50			
Proceedings of Technical Meetings and General Assembly, New Delhi	43'208.95			
General Publications fund - front sales	<u>23'761.82</u>	76'662.17		
Red Data Book - Preparation of Plant Volume		52'537.21		
Red Data Book - Servicing of Vols I & II and future Volumes		51'346.74		
Project Aqua List		<u>2'064.--</u>	182'610.12	<u>42'467</u>
TOTAL RESERVES		S.Fr. 339'671.70	US \$78'993	
		=====	=====	

BUREAU FIDUCIAIRE FERNAND GUÉX


INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of income and expenditure for the year ended December 31, 1970

(expressed in Swiss francs and in US dollars at the rate of S.Fr. 4.30 = US \$ 1.00)

	<u>Swiss francs</u>	<u>US dollars</u>
<u>INCOME</u>		
Membership fees and subscriptions	233'257	54'246
Sale of publications	37'303	8'675
Interest on deposits and dividends	16'296	3'790
WWF Subvention	430'000	100'000
WWF Earmarked Grants	113'432	26'380
Ford Foundation Grant	431'974	100'459
Unesco Subvention	42'950	9'988
Unesco Contracts	25'773	5'994
Miscellaneous Grants and Receipts	242'787	56'462
	S.Fr. 1'573'772	US \$ 365'994
ADD : Reserves brought to account in 1970	203'597	47'348
	S.Fr. 1'777'369	US \$ 413'342
Less : Receipts transferred to Reserves in 1970	124'849	29'035
TOTAL INCOME	S.Fr. 1'652'520	US \$ 384'307
<u>EXPENDITURE</u>		
Personnel (incl. insurance and provident fund)	995'763	231'573
Accommodation	81'736	19'008
Office and other administrative expenses	146'405	34'048
Travel	114'404	26'605
Library and Legal Texts	15'303	3'559
Publications	231'729	53'891
Meetings	48'706	11'327
I Y F	8'294	1'929
Capital Items : Purchase of furniture, equipm. and vehicle	35'747	8'313
IBM Computer Program - Legislation	57'183	13'298
Difference in exchange	96	22
TOTAL EXPENDITURE	S.Fr. 1'735'366	US \$ 403'573
Excess of income over expenditure to Dec. 31, 1969	97'496	22'673
Excess of expenditure over income for the year	82'846	19'266
Excess of income over expenditure to Dec. 31, 1970 represented by the Assets less Liabilities on the statement attached	S.Fr. 14'650	US \$ 3'407

April 1971

Fiduciaire
Vu et approuvé **Fernand et Philippe QUEM**
[Signature]

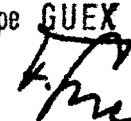
INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of assets and liabilities at December 31, 1970
 (expressed in Swiss francs and in US dollars at the rate of S.Fr..4.30 = US \$ 1.00)

	<u>Swiss francs</u>	<u>US dollars</u>
<u>ASSETS</u>		
Cash on hand and with bankers	337'882	78'577
Cash in transit	26'185	6'090
Prudential Building Association Certificate of Deposit	30'100	7'000
Prepaid expenses	23'126	5'378
Debtors	4'104	954
<hr/>		
TOTAL ASSETS	S.Fr. 421'397	US \$ 97'999
<hr/>		
<u>LIABILITIES</u>		
Earmarked contributions not yet expended - Schedule I	260'924	60'680
Sundry creditors	145'823	33'912
<hr/>		
TOTAL LIABILITIES	S.Fr. 406'747	US \$ 94'592
<hr/>		
Excess of assets over liabilities	S.Fr. 14'650	US \$ 3'407
<hr/>		

April 1971

Vu et approuvé

Fiduciaire
 Fernand et Philippe **GUEx**


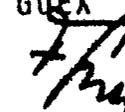
INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Schedule I

	<u>Swiss francs</u>	<u>US dollars</u>
<u>Earmarked reserves at December 31, 1970</u>		
Bunhal Marsh Investigation	306.05	71
Zoo Liaison Committee	6'572.--	1'528
Life Associates Fund	54'630.19	12'705
John C. Phillips Award	32'097.21	7'464
Purchase of Microfiche Equipment	14'571.16	3'389
Unesco Contract No 13-555 - IYF London Centre	11'027.64	2'565
Project No. 710/1970 Feasibility of adoption of US Scenic Easement System as a conservation technique in Europe	8'267.--	1'922
Kouprey Project	37'984.57	8'834
Red Data Book Volume 5 - Angiospermae	35'183.21	8'182
Red Data Book - servicing of Vols I & II and future volumes	49'570.15	11'528
Publications	8'074.44	1'878
Project Aqua List	2'640.40	614
	<hr/>	<hr/>
TOTAL RESERVES	S.Fr. 260.924.02	US \$ 60'680

Vu et approuvé:

Fiduciaire
Fernand et Philippe GUEX



April 1971

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF MATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of income and expenditure for the year ended December 31, 1971
(expressed in Swiss Francs)

S.Frs.

INCOME

Membership fees and subscriptions		404'594. 72
Sale of publications		61'398. 12
Interest on Deposits and Dividends		19'271. 63
WWF Subvention and Earmarked Grants		548'067. 86
Ford Foundation Grant		1'235'500. 50
Unesco Subvention		40'809. 56
Unesco Contracts and Service Agreements		23'934. 80
Miscellaneous Grants and Receipts		321'489. 63
		<hr/> 2'655'066. 82
ADD: Reserves brought to account in 1971		118'202. 59
		<hr/> 2'773'269. 41
LESS: Receipts transferred to Reserves in 1971		162'373. 37
TOTAL INCOME		<hr/> 2'610'896. 04

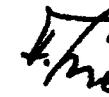
EXPENDITURE

Personnel (incl. insurance and provident fund)			
Senior Scientific Staff		S.Frs. 461'993. 56	
Other Scientific Staff		755'333. 10	
Auxiliary Staff	199'400.		78
Supporting Staff	290'540.		53
Temporary Staff		<hr/> 63'632. 24	1'770'900. 21
Accommodation			94'442. 46
Office and other administrative expenses			156'622. 19
Travel			134'279. 05
Library and Legal Texts			18'717. 75
Publications			107'064. 75
Meetings			103'284. 93
IYF Projects			18'492. 44
Purchase of furniture and equipment			22'155. 15
Service Agreements and Special Grants-Projects			85'540. 26
IBM Computer Programme - Legislation			91'264. 97
Devaluation and difference in exchange			5'477. 61
TOTAL EXPENDITURE			<hr/> 2'608'241. 77
Excess of income over expenditure to December 31, 1970			14'650. 53
Excess of income over expenditure for the year			2'654. 27
Excess of income over expenditure to December 31, 1971 represented by the			
Assets less Liabilities on the statement attached			17'304. 80

April 1972

Vu et approuvé

Fiduciaire
Fernand et Philippe GUÉX



Annexe 6 à GA. 72/7. suite

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of assets and liabilities at December 31, 1971

(expressed in Swiss Francs)

ASSETS

	<u>S.Frs.</u>
Cash on hand and with bankers	211'553. 02
Cash in transit	11'383. 80
Prudential Building Association Certificate of Deposit - \$7'000	26'880. 00
Prepaid Expenses	159'203. 78
Debtors	9'760. 70
Furniture and Installations	1. 00
<hr/>	
TOTAL ASSETS	418'782. 30

LIABILITIES

Earmarked contributions not yet expended	305'094. 80
Creditors	96'382. 70
<hr/>	
TOTAL LIABILITIES	401'477. 50

Excess of Assets over Liabilities 17'304. 80

April 1972

Vu et approuvé

Fiduciaire
Fernand et Philippe GUEX



INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

SCHEDULE I

Earmarked Reserves at December 31, 1971

(expressed in Swiss Francs)

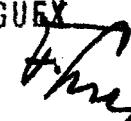
S.Frs.

Life Associate Fund	65'722. 49
John C. Philips Award	30'541. 63
Publications	10'763. 90
Red Data Books	95'712. 20
Aqua List	2'640. 40
Purchase of Microfiche Equipment	14'571. 16
Zoo Liaison Committee	6'572. 00
Bunhal Marsh Investigation	306. 05
Kouprey Project	33'468. 37
Primate Coordination and Animal Trade Project	30'410. 10
Cheetah and Leopard Survey Project	11'911. 50
Jaguar and Ocelot Survey Project	2'475. 00
	<hr/>
	305'094. 80
	<hr/>

April 1972

Vu et approuvé

Fiduciaire
Fernand et Philippe GUEX



RAPPORT DES ACTIVITES DE L'UICN DEPUIS LA 10e ASSEMBLEE GENERALE

Préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls - Août 1972

I. INTRODUCTION

Le rapport d'activité de l'Union, depuis la 10e Assemblée générale, est établi conformément aux dispositions prévues par l'Article VII.6 des Statuts.

La période qui s'est écoulée depuis la réunion de New Delhi a été marquée par des changements majeurs. La réorganisation et l'expansion du Secrétariat ont permis d'étendre considérablement la portée et l'ampleur des activités de l'UICN dans la ligne des décisions prises par la 10e Assemblée générale. Des rapports de travail étroits et bien définis ont été établis avec le Fonds mondial pour la nature. Dans le cadre des directives données à New Delhi, le programme de l'Union a été considérablement restructuré et certains buts et objectifs ont notamment été revus. Une des préoccupations majeures de l'Union porte sur la gestion avisée des ressources renouvelables du monde. Ce point absorbe une partie considérable du travail des cadres supérieurs de l'Union. L'accent est mis sur l'impact de l'homme sur son environnement et sur la nécessité d'assurer que les programmes de développement soient établis sur la base de principes écologiques. Cette préoccupation s'exprime dans le thème choisi pour l'Assemblée générale et la Réunion technique de l'Union à Banff : "La conservation à l'appui du développement".

Parallèlement, l'Union poursuit son travail sur la conservation de l'environnement naturel, domaine qui lui a permis de prendre une place prépondérante dans les questions de conservation. Ici aussi, il y a eu un remaniement des priorités, l'accent étant plus fortement mis sur la conservation de communautés biologiques, sur la promotion d'une aide efficace pour la création d'un réseau mondial de parcs nationaux et d'autres régions protégées et sur les valeurs sociales et économiques à long terme de la faune et des espaces sauvages. L'Union a développé ses activités de surveillance des espèces et des communautés biotiques, dans le cadre d'une étude générale de l'état de la conservation dans le monde.

La position dirigeante de l'UICN dans le domaine de la conservation est désormais largement reconnue. Des rapports de travail ont été établis avec un grand nombre d'institutions et d'organisations, ainsi qu'avec un groupe étendu de scientifiques et de fonctionnaires gouvernementaux dans la plupart des pays du monde, en concentrant toutefois les efforts sur

les pays en voie de développement. L'Union est parvenue à établir d'excellentes relations avec les pays d'Europe de l'Est. Elle a également réalisé des progrès considérables dans la coordination des activités de conservation, grâce à ses très nombreux contacts avec les institutions du système des Nations Unies, avec d'autres organismes non gouvernementaux et avec un très grand nombre d'organismes ayant des intérêts dans ce domaine. Signalons que ces diverses organisations sont de plus en plus nombreuses à adhérer à l'Union ou à avoir avec elle des relations de travail.

L'UICN assume de plus en plus le rôle d'une "conscience" mondiale dans les questions de conservation et dans de nombreux autres domaines. Le rôle qu'elle joue, en émettant des directives sur des questions générales de conservation, en servant de catalyseur pour susciter des actions de conservation et en donnant un avis scientifique impartial à d'autres organisations de conservation et en particulier à son organisation soeur, le Fonds mondial pour la nature, est jugé fondamental pour la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans toute sa diversité et pour le maintien de possibilités d'options pour l'avenir.

Le présent rapport décrit les grandes lignes des activités réalisées pendant ces trois dernières années et passe en revue les suites données aux décisions prises par l'Assemblée générale de New Delhi.

II. RESUME DES ACTIVITES

Les projets inscrits au programme de travail de l'Union et les résultats obtenus ont été décrits dans les rapports annuels de 1970 et 1971. En conséquence, le présent rapport ne mentionne que brièvement les principaux points des projets en cours les plus importants. Ce résumé complète les rapports individuels des six commissions pour cette période de trois ans, présentés dans les documents de la Conférence GA.72/11-16.

La conservation à l'appui du développement

Un des objectifs du programme, approuvé à New Delhi, était de promouvoir l'introduction de principes écologiques dans la formulation et l'exécution de projets de développement économique, étant entendu que cette action est un élément essentiel des buts généraux de la conservation de la nature et des ressources naturelles.

Il est apparu de plus en plus clairement qu'il est de la plus haute importance de tenir compte des principes écologiques dans la planification, mais on manque de manuels, de monographies et autres documents pour élaborer une méthodologie appropriée qui aiderait les planificateurs dans leur travail. L'UICN et la Conservation Foundation (Washington, D.C.) ont convoqué, en septembre 1970 à Rome, une réunion à laquelle ont assisté un petit nombre d'experts des organismes internationaux de développement, des pays en voie de développement et des secteurs des sciences de l'environnement, afin de discuter ce problème. La réunion a ratifié une proposition relative à la préparation d'un livre sur les concepts écologiques de base, qui doivent être pris en considération par ceux qui prévoient d'apporter des modifications de grande envergure aux systèmes naturels dans le cadre du développement économique.

L'ouvrage "Ecological Principles for Economic Development", écrit à la suite de cette décision par Raymond F. Dasmann, J.-P. Milton et P. Freeman et édité par Sir Hugh Elliott, est actuellement sous presse et devrait paraître dans le courant de l'automne. Des mesures particulières sont prises pour inciter les gouvernements et les organismes de développement à appliquer ces principes dans leur propre planification ou dans l'exécution de leurs projets. Dans le cadre de cette activité, on a commencé à préparer des monographies sur le développement des régions côtières et estuariennes et sur le développement des îles et l'on prépare actuellement des réunions sur la conservation et le développement sur les forêts tropicales humides en Amérique tropicale (1973) et en Asie du Sud-Est (1974).

Planification et gestion de l'environnement

Une étude a été entreprise pour déterminer l'état de divers secteurs de la côte méditerranéenne sur le plan de la conservation. Les zones côtières font l'objet d'activités humaines intenses et sont soumises à des pressions de plus en plus lourdes. Les régions côtières de la Méditerranée subissent des pressions particulièrement graves et l'étude de cette zone a été décidée, d'une part pour obtenir des informations de portée générale et, d'autre part, en raison des interventions urgentes qu'y nécessite la conservation de la nature.

En un premier temps, une étude pilote a été entreprise pour obtenir des informations sur les côtes françaises, italiennes et yougoslaves. Cette étude permettra d'identifier des sites où réaliser des projets de conservation de divers genres, de choisir des régions pour des études de cas types de développement sur la base de principes écologiques et d'assigner des priorités pour les actions de conservation dans toute la zone côtière.

Ce travail est entrepris en collaboration avec la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA).

Un inventaire des paysages remarquables et menacés, qui figureront dans le "Green Book", a été entrepris. Le travail se limitera d'abord aux paysages culturels de certains pays d'Europe, mais le projet devrait éventuellement couvrir toutes les parties du monde. Les zones seront choisies avec l'aide de groupes locaux dans les pays concernés et la sélection finale sera confiée à un comité international de sélection. Le "Green Book" constituera un outil extrêmement utile pour protéger les paysages importants par des méthodes de zonage et de gestion appropriées.

En collaboration avec l'UNESCO, l'Union a commencé des études sur les interrelations entre les populations insulaires et les processus de développement. Ce travail servira d'exemple type de planification et de gestion de l'environnement. Ces travaux appellent la collaboration d'écologistes, de spécialistes de la démographie et de sociologues et comprennent une étude de l'utilisation optimum des terres, en fonction de la population et des conceptions locales de la qualité de la vie. Un projet, faisant intervenir la participation des scientifiques et des planificateurs des régions alpines européennes, a été mis sur pied dans le but d'examiner l'évolution des communautés biologiques et des populations d'espèces, sous l'effet de l'utilisation des régions alpines, et d'élaborer des critères de gestion plus efficaces.

Action en faveur des parcs nationaux et des réserves

L'UICN a persévéré dans son effort pour obtenir la sauvegarde de différents territoires, grâce à leur transformation en parcs ou différents autres types de réserves, et a collaboré dans ce domaine avec le WWF à de nombreux projets. Il n'est pas toujours aisé d'établir la filiation entre une action prise en faveur de la conservation et une initiative de l'UICN, mais les exemples suivants donnent une bonne idée de ce qui a été fait depuis 1969.

A la suite de requêtes émanant du Gouvernement de Madagascar, une assistance a été fournie pour y établir des réserves. L'UICN s'est notamment intéressée à l'établissement du Parc marin de Tulear et a contribué à la création et à l'aménagement des réserves de Nossy Mangabe. Ces projets sont des ramifications de la Conférence internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature, convoquée par la République malagasy en coopération avec l'UICN, en octobre 1970.

GA.72/8, suite

A la suite de contacts avec le Gouvernement du Panama, une requête a été reçue pour délimiter le Parc national du Volcan Baru. Ce travail a été mené à bien et le Gouvernement, assisté par des spécialistes de la FAO, qui ont collaboré avec l'UICN dès le début du projet, est en train d'achever de mettre au point les mesures de protection. Grâce à une autre initiative, une action a été entreprise pour définir et organiser la protection que doit recevoir une forêt de l'étage des brouillards au Guatemala. Cette forêt est l'habitat du quetzal. Le Gouvernement de Bolivie a établi une réserve pour la vigogne à Ulla Ulla. Cette décision résulte en partie de la première conférence scientifique internationale sur la vigogne, tenue au Pérou et convoquée par l'UICN.

La première réserve marine protégeant des formations récifales coralliennes, en Nouvelle Calédonie, est en cours de création, ceci à la suite du Symposium régional sur la conservation de la nature - récifs et lagons - symposium copatronné par l'UICN et la Commission du Pacifique Sud.

Une protection provisoire a été donnée à des réserves du nord de la Grèce, Le Mikra Prespa et le delta de l'Evros, à la suite d'une mission UICN en Grèce, et les projets pour la mise au point d'un système de réserves dans ce pays sont prêtes. L'UICN a contribué à l'établissement du premier parc national du Portugal, le Parc national de Peneda Geres, en préparant la législation nécessaire.

A la suite d'une mission en Côte d'Ivoire, accomplie à la requête du Gouvernement ivoirien, des plans ont été préparés en vue de l'établissement du Parc national de la Forêt de Taï et les derniers rapports indiquent que le Gouvernement est en train de mettre la dernière touche à la législation nécessaire.

Avec d'autres organisations, et en particulier avec le WWF, l'UICN a fourni une aide à plusieurs autres régions connaissant des problèmes en matière d'aménagement et de gestion de parcs. Cette aide concernait notamment la mise au point de plans d'aménagement et de gestion et la formation de personnel pour les parcs. Des exemples typiques de cette aide sont donnés par les plans d'aménagement et de gestion pour la Réserve de Dachigam au Cachemire, la Palamau Tiger Reserve au Bihar, les parcs nationaux indiens de Borivli et de Kaziranga, les parcs nationaux italiens des Abruzzes et du Grand Paradis, le Parc national du Manu au Pérou, le Parc national de Serengeti en Tanzanie, le Parc national des Galapagos aux Iles Galapagos, Equateur, et des réserves dans l'Ile de Gran Canaria, Iles Canaries.

Publications sur les parcs nationaux et les réserves analogues

En janvier 1971 a paru la seconde édition de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des réserves analogues. Les informations contenues dans cette édition, en langue anglaise, ont été considérablement amplifiées par rapport à celles de la première édition, en langue française. Cette version a été préparée sous la supervision du Président de la CIPN, le professeur Jean-Paul Harroy, par Sir Hugh Elliott. Le rassemblement des informations a été effectué par le Professeur Harroy et ses collaborateurs de l'Université de Bruxelles.

Le professeur Harroy vient de terminer un important Addendum-Corrigendum, à la seconde édition de la Liste. Ce travail devrait être publié sous peu et comprendre des informations mises à jour jusqu'au 30 juin 1972.

Un travail, consistant à augmenter d'une manière considérable l'information apportée par ces publications, a déjà commencé et paraîtra dans le "Répertoire mondial des parcs nationaux et autres zones protégées", qui sera publié en 1973. La présentation, sous forme de feuillets mobiles, a été retenue avec un feuillet consacré à chaque zone protégée. A partir de 1973 paraîtra annuellement une liste des Nations Unies donnant le nom, la surface et la position des parcs nationaux et des réserves analogues, satisfaisant les critères de sélection de la CIPN.

Le Secrétariat met au point, avec l'aide et les conseils de la CIPN, une nouvelle classification des parcs nationaux et des autres zones protégées. Corollairement, un système de classification des régions biologiques, déjà publié sous une forme provisoire dans "Biological Conservation", est élaboré avec l'aide de la Commission de l'écologie. Pendant cette période a paru la seconde édition de la Liste AQUA, liste des sites ayant une importance limnologique. Cette publication résulte d'un projet copatronné par l'UICN. Avec l'assistance du groupe d'étude sur les "Zones aquatiques et humides" de l'UICN, on a entrepris d'étendre et de mettre à jour la Liste MAR et d'achever la Liste TELMA. Le but commun de ces trois projets est d'identifier, puis d'obtenir la reconnaissance internationale des zones aquatiques et humides d'importance mondiale. On prévoit de compléter ces listes et de les incorporer dans un "Répertoire des zones aquatiques et humides d'importance internationale" qui paraîtra sous forme de feuillets mobiles.

Espèces sauvages menacées

Pour assurer la survie d'une espèce menacée, il faut généralement à la fois prendre des mesures, comportant souvent la création de réserves,

dont l'effet se fera sentir à long terme, et conduire des opérations de secours. Dans ce domaine également, il n'est pas toujours aisé d'établir des corrélations précises dans le temps entre des actions et leurs effets concrets, mais ce qui suit donne cependant de bons exemples de mesures qui ont été réalisées dans les deux ou trois années passées.

L'Union a établi un programme pour améliorer la protection des baleines et s'est employée à faire adopter ses propositions par la Commission baleinière internationale (IWC). L'IWC a pris progressivement des mesures puis, lors de sa dernière réunion (1972), a approuvé le restant des propositions de l'UICN. Celles-ci comportent l'établissement de quotas séparés pour chaque espèce, la réduction du quota de rorquals communs, la mise en oeuvre du projet d'observateurs internationaux et le renforcement de l'action en faveur des petites espèces de baleines.

L'UICN a également agi dans le domaine du commerce d'espèces animales menacées. Les structures de ce commerce et les principales firmes et personnes impliquées ont été identifiées. Concernant le statut légal de protection de différentes espèces dans le monde, des informations ont été rassemblées et seront publiées sous peu. D'autres mesures ont été prises pour préparer l'application de la future convention internationale qui doit régir ce commerce. Une opération pilote, concernant la vérification des demandes pour l'exportation d'espèces menacées d'Indonésie, se déroule depuis plusieurs années avec la coopération des autorités locales.

Les espèces menacées de reptiles, et tout spécialement les tortues marines et les crocodiliens, ont été l'objet d'une attention particulière. Les gouvernements ont, à la suite de ce travail, pris des mesures spécifiques, par exemple en décrétant la protection totale des tortues marines à Ceylan, au Surinam et à Sabah. Le travail de l'UICN a permis d'augmenter nos connaissances sur l'élevage des tortues marines et des stations de recherche ont été établies dans le détroit de Torres pour continuer ce travail. Plusieurs pays d'Amérique latine ont adopté une législation destinée à limiter le commerce des crocodiles. Une "banque d'élevage" pour les espèces menacées de crocodiliens a été établie en Thaïlande et, dans ce but, un système d'échange a été mis au point avec les jardins zoologiques.

En agissant de concert avec le WWF, on a pu persuader la Fédération internationale du commerce de la fourrure d'introduire auprès de ses membres un moratoire sur l'emploi des peaux de certains félins menacés et de financer des recherches en vue de déterminer l'état actuel des populations d'autres espèces. En ce qui concerne la protection des ours

blancs, les efforts de l'UICN ont permis d'arriver à une coopération internationale, aussi bien entre gouvernements qu'entre scientifiques.

"Red Data Book"

Le "Red Data Book", qui répertorie les espèces menacées, est un des outils les plus précieux dont dispose l'UICN pour son travail de surveillance continue de l'état de conservation de la nature. Cinq volumes ont été publiés et la mise à jour des informations contenues dans les feuillets volants a été poursuivie sans relâche pendant cette période. Les cinq volumes comprennent : Volume I - Mammalia; Volume II - Aves; Volume III - Amphibia and Reptilia; Volume IV - Pisces; Volume V - Angiospermae.

Une révision profonde du "Red Data Book" est en cours. Le travail consistant à restructurer et à mettre à jour le contenu du volume consacré aux mammifères est terminé, y compris le rassemblement des informations sur des espèces susceptibles d'être menacées et qui devront, à brève échéance, être rangées dans la catégorie des espèces en danger si la tendance actuelle se poursuit. Les pages volantes, qui ont été révisées, sont sous presse et paraîtront dans les prochains mois.

Conventions internationales

La Convention sur les espèces animales sauvages menacées, élaborée par l'UICN au cours des années 1960, a été entièrement revue et envoyée à 120 gouvernements en mars 1971. A la suite des commentaires reçus, l'UICN prépare actuellement une nouvelle version, qui servira de base à une réunion intergouvernementale convoquée en vue de conclure la convention; cette réunion aura probablement lieu à Washington, en novembre 1972. Il est prévu que l'UICN coordonnera les activités internationales ayant trait à cette convention.

L'UICN a préparé un premier projet de Convention sur la conservation du patrimoine mondial, projet qui a servi de base aux discussions d'un groupe de travail intergouvernemental, convoqué par les Nations Unies à New York en septembre 1971. A la suite d'une réunion d'experts organisée en avril 1972, où l'UICN et l'UNESCO ont travaillé ensemble à cette convention, un nouveau projet de convention a été élaboré. L'UICN assumera la fonction de secrétariat pour toutes les parties de la convention ayant trait aux régions naturelles. La convention devrait être conclue à une réunion, à Paris, en novembre 1972.

Depuis le début des années 1960, l'UICN a travaillé à l'élaboration d'une Convention sur la conservation des zones humides d'importance internationale. La convention a été revue au cours d'une réunion

intergouvernementale, convoquée par le Gouvernement iranien (avec le copatronage de l'UICN), à Ramsar (Iran), en janvier 1971, et le nouveau texte a été approuvé à ce moment-là. Il est prévu que cette convention sera officiellement signée en 1972. L'UICN a été priée d'assurer les services de secrétariat pour cette convention.

L'UICN a préparé un projet de Convention sur la conservation de l'ours blanc. Cette convention a été examinée par le groupe de spécialistes de l'ours blanc de l'UICN, en 1972, et sera à nouveau étudiée lors d'une réunion prévue le 8 septembre 1972. Sur la base des discussions de la réunion de février, un projet de protocole pour la protection de l'ours blanc, portant notamment sur l'interdiction de la chasse en haute mer, a été préparé en vue de sa prochaine adoption par les cinq pays arctiques ayant des populations d'ours blancs.

Environnement et gouvernement

Le projet d'analyse et d'indexation des documents relatifs au droit de l'environnement à Bonn est suffisamment avancé pour qu'une démonstration ait pu être présentée aux délégués de la Conférence de Stockholm, ainsi qu'à la deuxième Conférence interparlementaire sur l'environnement. La démonstration portait sur l'indexation de tous les textes législatifs relatifs à l'environnement de neuf juridictions à l'aide du programme STAIRS d'IBM. Le Secrétariat de la Conférence de Stockholm et la CEE se sont tous deux déclarés vivement intéressés par l'expansion du système, et il est probable que celui-ci servira de base au Service de référence des sources d'informations relatives à l'environnement qu'on envisage de créer au sein de l'ONU.

Ce système a été conçu pour faciliter l'accès aux documents réunis au Centre UICN du droit de l'environnement à Bonn. La collection de textes compte actuellement plus de 15.000 documents, dont des conventions bilatérales et multilatérales et des législations de divers pays intéressant les différents niveaux de l'organisation gouvernementale fédéral, d'état et local. Cette collection semble être la plus complète en son genre.

Une série d'études a été entreprise sur les tendances nouvelles qui se font jour dans le droit de l'environnement, et plus particulièrement sur les innovations introduites dans une juridiction et qui pourraient trouver une application valable dans d'autres systèmes juridiques. Une étude vient d'être terminée sur le système de "Scenic Easement" envisagé comme méthode de conservation de la nature aux Etats-Unis et sur les possibilités de son application en Europe. Une autre étude a été faite sur le droit de l'individu à intervenir dans les conflits intéressant l'environnement.

Ces études ont paru dans la nouvelle série des Documents de l'UICN sur le droit de l'environnement.

Science de la conservation de la nature

Si l'accent général du programme est mis sur les aspects appliqués de la conservation, l'Union a poursuivi son travail de pionnier sur les concepts scientifiques et philosophiques qui sont à la base de la conservation de la nature. Ces études portent notamment sur les effets des produits chimiques toxiques et d'autres effets néfastes infligés par l'homme aux espèces sauvages, sur l'importance que doit conserver une population pour assurer le maintien d'une diversité génétique caractéristique des populations naturelles, ainsi que sur un système de classification mondiale des communautés biologiques à l'aide de critères écologiques et bio-géographiques. Divers concepts essentiels, tels que le maintien et l'accroissement de la diversité, la nécessité de conserver des possibilités d'option pour l'avenir et d'orienter la planification nationale vers de nouveaux buts, vers la qualité de la vie en particulier, ont été mis en avant avec succès par des rapports préparés par l'UICN pour des réunions nationales et internationales dans toutes les parties du monde et dans un grand nombre de pays, de civilisations et de langues différentes, L'UICN oriente l'essentiel de ses efforts sur les pays en voie de développement et a eu dans ces pays un impact nettement plus important que dans de nombreux pays riches, où les dirigeants locaux sont pourtant beaucoup plus au courant des questions d'environnement.

Dans ce contexte, il convient de mentionner en particulier les rapports de base préparés par les membres du Secrétariat de l'UICN pour des réunions convoquées par la FAO, l'UNESCO, la Commission du Pacifique Sud, l'Association scientifique du Pacifique et d'autres organisations. Certains d'entre eux ont également collaboré avec de nombreuses organisations à la préparation d'autres réunions - notamment à la préparation de documents de base pour la Conférence de Stockholm - et ont rédigé un livre de poche intitulé "Planet in Peril ?" (une publication Penguin Education-UNESCO) qui reçoit actuellement une très large publicité.

Des informations ont été réunies sur les parcs et réserves marines du monde. Après analyse, les données seront présentées sur des fiches qui constitueront le "Répertoire mondial des parcs nationaux et autres régions protégées". Ce répertoire comprendra une liste distincte des zones marines.

Des travaux sont en cours pour préparer une bibliographie des études relatives à l'écologie et à la conservation des régions de haute montagne, ainsi qu'une liste des spécialistes travaillant dans ce domaine.

Education relative à l'environnement

Un effort considérable a été fait pour susciter dans l'ensemble de la société une prise de conscience à l'égard de l'environnement et pour orienter cette prise de conscience vers une action concrète. Les publications et recommandations issues des réunions de spécialistes convoquées par l'UICN concernent particulièrement la préparation de programmes, de matériel et de méthodes pédagogiques pour introduire la science de l'environnement à tous les niveaux de l'éducation publique. Elles portent également sur les méthodes d'introduction de l'écologie et de la conservation de la nature dans les programmes existants.

Plusieurs conférences, séminaires et stages organisés par l'UICN se sont attachés à montrer aux gouvernements la nécessité impérieuse d'une action particulière dans le domaine de l'éducation relative à la conservation de l'environnement, et de nombreux pays d'Europe, entre autres des pays socialistes, d'Amérique du Nord et d'autres parties du monde ont maintenant admis l'idée d'introduire la science de l'environnement dans les programmes primaires, secondaires et supérieurs. La plus récente de ces réunions, la "Conférence européenne de travail sur l'éducation relative à l'environnement", s'est tenue à Rüslikon, près de Zürich, en Suisse, en décembre 1971. Les conclusions de cette réunion ont été largement diffusées dans de nombreux pays et ont atteint des milliers de spécialistes. Des réunions sont organisées à l'échelon national dans divers pays, sur la base des documents issus de cette conférence.

Un séminaire international sur l'éducation mésologique dans les programmes scolaires des pays d'Europe de l'Est a eu lieu en Pologne, en juin 1972, sous le patronage de l'UICN. Cette réunion devait jeter les bases d'un processus d'introduction des études sur l'environnement ou de révision permanente de ces études dans les programmes scolaires des pays concernés. Un stage international semblable se tiendra au Canada immédiatement avant l'Assemblée générale pour examiner les progrès récents dans le domaine de l'éducation mésologique.

L'UICN a organisé deux stages internationaux de formation destinés aux enseignants, en juillet et août 1972, aux Pays-Bas et dans le Nord du Pays de Galles. D'autres stages de ce genre sont en cours de préparation.

L'UICN a pris des dispositions relatives à l'organisation d'une Conférence mondiale sur l'éducation mésologique, qui aurait lieu en 1974, probablement à Kiev, en URSS.

Publications

Les annuaires de l'UICN pour les années 1970 et 1971 ont été publiés et passent en revue toutes les activités de l'UICN. Le Rapport annuel dont la publication est requise par les Statuts est inclus dans l'Annuaire.

Depuis le 1er janvier 1972, le Bulletin paraît chaque mois. Il présente régulièrement le point de vue de l'UICN sur des questions qui l'intéressent particulièrement. Les informations données par le Bulletin sont abondamment reproduites et citées. A côté des versions françaises et anglaises régulières, une édition résumée en espagnol est préparée par la Agrupacion Espanola de Amigos de la Naturaleza et largement diffusée en Amérique latine. Les comptes rendus de conférences, patronnées par l'UICN, sont publiés dans la Nouvelle série des publications de l'UICN et dans la série des Documents supplémentaires. Trois nouvelles séries de publications ont été créées pour couvrir des domaines plus spécialisés. Ce sont les Documents occasionnels de l'UICN (pour les études sur des groupes taxonomiques d'intérêt général et d'autres questions scientifiques semblables) et, enfin, les documents sur le droit de l'environnement déjà mentionnés. La liste de ces publications figure dans l'Annexe 1.

Avec la collaboration du WWF, une information beaucoup plus fréquente et abondante a pu être communiquée à la presse, la radio et la télévision. Comme on l'a déjà indiqué, les membres du Secrétariat ont préparé un très grand nombre de communications et de rapports, qui ont paru dans des périodiques divers. Ces documents ont été traduits dans de nombreuses langues.

Réunions et conférences

L'UICN a apporté son patronage à un certain nombre de réunions internationales et a été représentée à de nombreuses réunions et conférences. Les réunions les plus marquantes sont mentionnées dans les Annexes 2 et 3. Il convient de signaler plus particulièrement la part qu'a prise l'UICN à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972, et à plusieurs réunions préparatoires et parallèles de cette conférence. L'UICN a été étroitement associée au Secrétariat de la conférence pendant la période d'organisation et avait été priée de préparer et de présenter quelques-unes des propositions d'action

immédiate, entre autres quatre conventions internationales dont l'UICN a pris l'initiative. Elle a également apporté une contribution à de nombreux autres secteurs du plan d'action. Il faut aussi signaler l'aide que l'UICN a apportée à l'UNESCO, pour mettre sur pied le Programme sur l'homme et la biosphère et les premiers stades de son application.

III. REALISATION DU PROGRAMME 1970-1972

Le programme et le budget de 1970-1972, approuvés par l'Assemblée générale de New Delhi, comportaient quelques changements majeurs. Bien que l'on ait commencé à développer le Secrétariat et les activités de l'Union avant les décisions prises à New Delhi, le manque de ressources avait empêché d'introduire une réorganisation importante.

L'augmentation considérable des ressources financières disponibles, grâce à une subvention de la Fondation Ford et l'aide accrue du WWF, ont permis d'élargir et de renforcer le Secrétariat et d'instituer de nouvelles méthodes de travail.

M. E.J.H. Bervick a assumé les fonctions de Secrétaire général jusqu'au 31 mars 1970 et est demeuré à Morges pendant quelque temps, afin de faciliter le transfert des responsabilités à son successeur.

M. Gerardo Budowski a pris ses fonctions de directeur général (ainsi que de secrétaire général) le 1er avril 1970 et a été secondé par un directeur général délégué, M. Frank G. Nicholls, dès la fin de ce même mois.

Dans le courant de 1970-1971, d'autres membres du Secrétariat ont été recrutés et sont entrés en fonction à Morges. La composition du personnel du Secrétariat, en août 1972, est présentée dans l'Annexe 1 du Document de la conférence, GA.72/3. Elle est conforme aux propositions faites dans le programme approuvé par l'Assemblée générale de New Delhi. Il convient de signaler que l'UICN a eu la chance de disposer des services de M. Robert I. Standish, chargé de l'information, et de M. Harry A. Goodwin, écologiste, spécialiste des espèces menacées, tous deux détachés par le Département de l'Intérieur des Etats-Unis. Leurs services ont été très précieux et ont grandement contribué à l'efficacité du travail du Secrétariat.

Subvention de la Fondation Ford

La Fondation Ford a octroyé à l'UICN une subvention (No. 700.0.243) de \$ 650.000 pour la période allant du 1er avril 1970 au 31 décembre 1972.

La subvention était destinée à aider le travail général de l'Union, et plus particulièrement à permettre le développement du Secrétariat. Cette subvention a été d'une importance fondamentale en ce qu'elle a fourni les capitaux nécessaires pour réaliser le programme formulé à New Delhi, et cette aide importante est infiniment appréciée.

Collaboration avec le WWF

La période qui s'est écoulée depuis New Delhi a été marquée par un resserrement des liens avec le WWF et par une collaboration grandissante entre les deux Secrétariats, à Morges. Des dispositions ont été prises à la fin 1971 pour administrer en commun tous les projets de l'UICN et du WWF. L'administration des projets est confiée à un comité, composé des secrétaires exécutifs des deux Secrétariats, et des réunions de travail régulières ont lieu tous les quinze jours pour faciliter les prises de décisions.

Le coût de ces projets s'élève chaque année à plus d'un million de dollars, qui sont spécialement réunis à cet effet par les dix-sept associations nationales du WWF et qui sont affectés principalement aux pays en voie de développement. Le personnel des deux Secrétariats consacre un temps considérable à ces projets, qui viennent utilement compléter le travail général de conservation. Cette administration commune permet de rendre les projets plus efficaces et d'utiliser de façon valable le temps du personnel.

Le WWF, dans le cadre de son association plus étroite avec l'UICN, a clairement indiqué que les revenus provenant des "Endowment Funds" (cf. Document de la Conférence GA.72/3), capitaux dont la réunion se poursuit actuellement, couvriraient les dépenses de base de l'UICN d'ici 1976.

Le WWF a officiellement accepté d'aider l'UICN à trouver des fonds; toutes les demandes faites en vue d'obtenir des capitaux ne seront adressées qu'après consultation entre l'UICN et le WWF. On admet généralement que ce nouvel accord rend plus réalistes et plus optimistes les perspectives financières de l'UICN.

Ces résultats sont d'une importance fondamentale pour l'Union et s'avèrent extrêmement satisfaisants.

Nouveau quartier général

Le projet d'installation d'un quartier général commun UICN/WWF, à Genève, a considérablement progressé. Une fondation a été créée grâce à un don de 10 millions de francs suisses, réservé exclusivement à la création d'un quartier général commun. Un terrain a été acquis au bord du Lac Léman, à côté du Jardin Botanique et du bâtiment des Nations Unies, et les plans préliminaires du futur bâtiment sont dressés. Le projet a subi un retard considérable, en raison de la complexité des démarches nécessaires pour obtenir la réaffectation du site et répondre aux diverses exigences des autorités délivrant les permis de construire. De plus, la Suisse a actuellement imposé des restrictions sévères sur la construction. La conjonction de tous ces facteurs fait que le quartier général ne sera probablement transféré à Genève que d'ici environ trois ans.

Nouvelles méthodes de travail

L'expansion du Secrétariat a permis d'utiliser de façon plus efficace les commissions qui réunissent plusieurs centaines de scientifiques et d'experts de toutes les parties du monde. Toutes les activités ont été organisées sous forme de projets ayant des objectifs et des tâches définis. Ceci a permis à un grand nombre de membres des commissions d'être associés étroitement aux divers groupes de travail et groupes spécialisés, aussi bien au stade de l'exécution qu'au stade de consultation, au moment de l'élaboration des projets. Nombre de ces projets ne peuvent devenir opérationnels qu'après avoir été revus à la lumière des commentaires reçus. L'ensemble du programme est encore dans la phase de développement et la plupart des résultats ne s'observeront que par la suite. Parallèlement, le Secrétariat a orienté ses activités sur une approche pluridisciplinaire de l'exécution des projets, ce qui crée un réseau de rapports de travail étroits entre les diverses commissions.

En plus de l'administration des projets et de la participation à leur exécution, le Secrétariat assume le rôle de groupe de travail pluridisciplinaire et s'occupe lui-même dans une large mesure de réaliser des projets. Grâce à ses compétences dans divers domaines et aux conseils des membres des commissions, le Secrétariat a pu devenir un organe de décision et de promotion d'actions de conservation dans le monde entier, en utilisant les contributions de tous les secteurs du monde de la conservation, ainsi que les directives formulées par le Conseil exécutif.

Ceci a nécessairement appelé une modification des rapports antérieurs entre les commissions et le Secrétariat, ce dernier adoptant certaines des initiatives qui étaient auparavant prises par les membres les plus

actifs des commissions. Grâce à la compréhension de toutes les personnes concernées, les nouvelles méthodes ont pu être appliquées avec un minimum de difficultés et ont permis une augmentation considérable des activités de l'Union.

Restructuration des commissions

Le Conseil exécutif a décidé, en 1970, de créer une Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement, qui serait placée sous la présidence du professeur Lynton K. Caldwell (E.U.). La Commission est divisée en trois comités: Comité des politiques de l'environnement, Comité du droit de l'environnement et Comité de l'administration de l'environnement. Cette Commission remplace l'ancienne Commission de la législation, dont les membres constituent maintenant le Comité du droit de l'environnement. M. Wolfgang E. Burhenne (RFA) a été nommé vice-président de la nouvelle Commission et est président du Comité du droit de l'environnement.

L'Assemblée générale doit encore donner son approbation à la création de cette nouvelle Commission.

En 1971, le Conseil exécutif a décidé de restructurer la Commission de l'aménagement du paysage en Commission d'aménagement de l'environnement. La Commission est constituée de deux grands comités: le Comité d'aménagement de l'environnement et le Comité d'aménagement du paysage. L'approbation de l'Assemblée générale est également requise ici.

Relations avec le système des Nations Unies

Un des objectifs du programme adopté à New Delhi était de resserrer les liens existant avec le système des Nations Unies. Pendant la période qui a suivi l'Assemblée générale de New Delhi, l'UNESCO a donné à l'IUCN le statut de consultant, Classe A, ce qui révèle l'association très étroite existant maintenant entre l'IUCN et l'UNESCO. L'IUCN participe à plusieurs parties du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO (MAB), en préparant sur demande ou sous contrat des documents de base pour certains groupes d'experts de ce programme. L'UNESCO a fait savoir qu'elle attendait que l'IUCN aide à coordonner et à exécuter certains projets du MAB. L'IUCN a également établi des contacts très étroits avec l'UNESCO dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement. Un livre, écrit et publié par l'UNESCO en 1972, "In Partnership with Nature, UNESCO and the Environment", donne une excellente description des rapports entre l'IUCN et l'UNESCO.

Les liens avec la FAO ont aussi été renforcés, en particulier dans le domaine de la gestion de la faune sauvage et des parcs nationaux.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont établi avec l'IUCN des relations de consultation. L'Union a également établi des contacts avec le PNUD et la Division de l'administration publique des Nations Unies à New York.

Gomme indiqué, l'IUCN a été étroitement associée avec le Secrétariat de la Conférence de Stockholm, depuis la création de ce dernier. D'après des entretiens avec le Secrétariat de la Conférence, il semble que l'IUCN sera appelée à participer largement au plan d'action mondial approuvé à Stockholm.

Relations avec d'autres organisations

Au cours de cette période, l'Union a établi des rapports étroits avec la Banque mondiale, l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et le Conseil de l'Europe.

Un accord important a été conclu avec le Conseil international des Unions scientifiques (CIUS) intéressant entre autres le SCIBP et le SCOPS, ainsi qu'avec le Conseil international des Sciences sociales (CISS). En plus de ses rapports étroits avec le Conseil international pour la préservation des oiseaux (CIPO), l'IUCN a aussi établi des relations avec la Société internationale pour la protection des animaux (SIPA), le Bureau mondial du scoutisme, la Fédération internationale du planning familial et le Secrétariat international du service volontaire (SISV).

Autres contacts

Au cours de ces trois années, des efforts spéciaux ont été faits pour développer les contacts avec les pays en voie de développement par des visites ou par des voyages du Président de l'IUCN, des membres du Conseil exécutif, des présidents et des membres des commissions et des membres du Secrétariat. Dans certains cas, ces contacts s'inscrivaient dans le cadre d'activités particulières de l'IUCN, telles que réunions, missions ou projets spéciaux. Bien que la liste complète n'en soit pas donnée ici, on peut citer les contacts pris avec des pays africains (Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zaïre, Zambie), asiatiques (Inde, Indonésie, Iran, Philippines et Thaïlande), latino-américains (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Mexique, Panama et Pérou) et dans la région pacifique.

D'autre part, de bons contacts ont été établis en Europe de l'Est (Bulgarie, Tchécoslovaquie, Pologne, URSS), ainsi que dans les pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord.

Les membres de l'UICN dans les divers pays ont été contactés chaque fois que possible à l'occasion de ces visites. Le programme des trois années à venir prévoit de développer ces divers contacts.

Budget

Il avait été indiqué à New Delhi que le budget approuvé, s'élevant à \$ 150.000 pour la période 1970-1972, n'était que provisoire et ne tenait compte que de la continuation des programmes en cours. L'application du programme devait en outre dépendre des fonds qui pourraient être obtenus. En l'occurrence, la Fondation Ford a octroyé une importante subvention et, de plus, des capitaux importants ont été fournis par le Fonds mondial pour la nature. Bien que l'année courante ne soit pas achevée, il semble, d'après les estimations actuelles, que le chiffre final des dépenses sera assez proche de l'estimation faite en 1969 et, en outre, que des capitaux suffisants seront disponibles pour couvrir les dépenses en question.

IV. AUTRES DECISIONS DE LA 10e ASSEMBLEE GENERALE

Statuts

A la suite des discussions de la 10e Assemblée générale concernant les membres et d'autres sujets s'y rapportant, il avait été indiqué que le Conseil exécutif examinerait les changements nécessaires à apporter aux Statuts, en ce qui concerne l'adhésion des membres, la structure du Conseil exécutif et d'autres questions afférentes. Les mesures prises par le Conseil exécutif sont exposées dans le Document de la conférence GA.72/1.

Membres

La question de l'admission des membres avait suscité des discussions considérables à la 10e Assemblée générale. Deux cas traités à cette occasion ont dû être réexaminés. Après les discussions concernant l'adhésion de la National Rifle Association (E.-U.), il avait été décidé de réunir des informations plus complètes sur cette association et de renvoyer cette affaire devant le Conseil exécutif. Après avoir étudié la question, le Conseil exécutif avait décidé de ne pas admettre la

National Rifle Association comme membre de l'Union. Cependant, si l'Assemblée générale approuvait les amendements proposés aux Statuts, prévoyant la création d'une nouvelle classe de membres affiliés, il estimait que la National Rifle Association pourrait soumettre sa candidature à cette classe de membres n'ayant pas droit de vote. La demande d'adhésion de la Fédération internationale du commerce de la fourrure avait été considérablement débattue à la 10e Assemblée générale. Après l'assemblée, des consultations ont eu lieu avec l'IFTF, et la Fédération devait en conséquence décider de retirer sa candidature.

Il avait été suggéré à l'assemblée de New Delhi de diffuser les informations relatives aux nouveaux membres proposés pour la catégorie non gouvernementale : des dispositions ont été prises à cet effet. Il est maintenant d'usage d'envoyer à tous les membres de l'Union les renseignements concernant toutes les demandes d'adhésion. Celles-ci sont ensuite examinées par le Conseil exécutif à la lumière des commentaires reçus.

Résolutions

La 10e Assemblée générale avait adopté 34 résolutions sur différentes questions de conservation. Des dispositions ont été prises pour porter ces résolutions à la connaissance des pouvoirs intéressés et pour encourager leur mise en oeuvre. Il paraît utile de mentionner brièvement les suites données aux résolutions suivantes :

(1) Résolution 1 : Définition du parc national

La définition a été introduite dans la deuxième édition de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues et a servi de base à des recommandations adressées aux gouvernements. Elle a été d'une grande utilité pour définir clairement les différents types de parcs et de réserves, ainsi que dans les dispositions prises pour établir la classification mentionnée ci-dessus dans le Chapitre II.

(2) Résolution 2 : Liste des parcs nationaux et réserves analogues

La parution de la deuxième édition de la Liste des Nations Unies a été portée à l'attention du Conseil économique et social des Nations Unies et les versions française et anglaise, accompagnées d'une recommandation, ont toutes deux été distribuées par les Nations Unies à tous leurs pays membres.

(3) Résolution 6 : Les parcs nationaux au Congo

La République du Zaïre (anciennement République démocratique du Congo) a fait savoir à l'UICN qu'elle avait institué les nouveaux parcs nationaux suivants : Salonga, Maïko, Kahuzi-Biega et Kundelungu.

(4) Résolution 7 : Parc national de la Vanoise

L'Union notera avec satisfaction que le Gouvernement français a décidé de maintenir l'intégrité du parc national et de ne pas autoriser la réalisation de projets d'installations touristiques.

(5) Résolution 10 : Commerce de la faune d'Amazonie

L'UICN a organisé des études sur le commerce des animaux, en particulier des espèces menacées, et ceci a permis de réunir des informations supplémentaires sur ce commerce dans le bassin supérieur de l'Amazonie. Des représentations ont été faites aux pays concernés, et le Brésil et la Colombie ont décrété des mesures supplémentaires de protection. Cette action se poursuivra lorsque la future convention sur le commerce international des espèces menacées entrera en vigueur.

(6) Résolution 11 : Pâturage d'animaux, domestiques dans les réserves et parcs nationaux

Des rapports récents indiquent que certains progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la suppression du pâturage dans les réserves et parcs nationaux de l'Inde, notamment dans la réserve du Gir et à Kaziranga.

(7) Résolution 12 : Etude et conservation des populations de tortues marines en Turquie

Des études sur les tortues marines en Turquie sont actuellement mises sur pied, en collaboration avec le WWF. Le Gouvernement turc a accepté de soutenir ce travail.

(8) Résolution 13 : Orangs-outans

L'UICN a poursuivi ses efforts, en collaboration avec le Gouvernement indonésien, pour obtenir la régularisation du commerce international des orangs-outans. Le respect total de la résolution n'est guère envisageable tant que la convention sur le commerce international des espèces menacées n'est pas entrée en vigueur.

(9) Résolution 14 : Lion d'Asie

L'UICN et le WWF ont continué de collaborer avec les autorités indiennes pour s'efforcer de maintenir l'intégrité de la réserve de Gir. Les autorités doivent être chaleureusement félicitées pour les mesures positives qui ont été prises et les progrès considérables qui en résultent.

(10) Résolution 15 : Tigre

C'est un grand encouragement de savoir que l'abattage des tigres a été complètement interdit en Inde, au Népal, Pakistan et Bangladesh. Le Gouvernement indien a institué un groupe spécial du tigre, qui doit étudier les régions dont la mise en réserve s'impose pour sauver cet animal. Le WWF a annoncé qu'il a décidé d'entreprendre une campagne spéciale pour réunir des fonds destinés à soutenir cette initiative indienne. Le Gouvernement de l'Inde vient de terminer un recensement des tigres.

(11) Résolution 16 : Petits félins

La Commission du service de sauvegarde s'est penchée plus attentivement sur le cas des petits félins. Les Etats-Unis ont accordé une protection complète à toutes les espèces mentionnées par la résolution et l'on escompte qu'une protection supplémentaire sera obtenue pour ces espèces lorsque la Convention sur le commerce international des espèces menacées entrera en vigueur. La mission de reconnaissance, actuellement en cours en Amérique tropicale, comprend l'examen de l'état de conservation des populations d'ocelots.

(12) Résolution 19 : Pollution et éducation

Les dispositions prévues dans cette résolution ont été introduites dans les divers projets entrepris par l'UICN, intéressant l'éducation relative à l'environnement. Une série de stages, portant notamment sur l'introduction des notions de conservation dans la formation professionnelle, a été organisée dans de nombreux pays.

(13) Résolution 20 : L'éducation scolaire en Inde

La Commission de l'éducation de l'UICN a adopté cette résolution. Des mesures ont été prises en vue d'établir un comité spécial, chargé de concrétiser cette résolution en Inde. Différentes activités ont déjà été entreprises.

(14) Résolution 21 : Jeunesse et conservation

Dans le cadre des projets supervisés par la Commission de l'éducation de l'IUCN, une place plus importante a été réservée aux programmes d'éducation extrascolaires relatifs à la conservation destinés aux jeunes. Le Conseil exécutif a accepté d'accorder son patronage à la Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement et une assistance a été fournie pour des projets intéressant l'IYF. L'IUCN a apporté son copatronage à la Conférence internationale de la jeunesse sur l'environnement futur, qui s'est tenue à Hamilton, Ontario, en 1971.

(15) Résolution 22 : Coopération internationale dans le domaine de l'éducation

Le Chapitre II de ce rapport mentionne des mesures prises par l'IUCN pour réaliser une coordination internationale dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et de la mise en oeuvre de ces activités. Des dispositions appropriées relatives à l'éducation mésologique sont prévues dans le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

(16) Résolution 25 : Végétation naturelle et seni-naturelle

L'IUCN s'est chargée de poursuivre le Check Sheet Survey du PBI/CT, en ce qui concerne la création d'une Banque d'information sur les écosystèmes représentatifs du monde entier. Ce travail est lié à d'autres activités mentionnées dans le Chapitre II concernant la protection d'un plus grand échantillonnage de communautés biologiques, ainsi que la protection des zones humides dans le monde entier.

(17) Résolution 26 : Réservoirs

L'objectif de cette résolution s'inscrit dans les activités que l'IUCN a entreprises pour promouvoir l'application de principes écologiques valables dans la planification et l'exécution des projets de développement, activités mentionnées dans le Chapitre II ci-dessus.

(10) Résolution 27 : Pesticides

Les dernières années ont vu se développer une prise de conscience à l'égard des menaces de contamination de l'environnement par les produits chimiques toxiques. Cette question a été l'un des points majeurs du programme d'activités mondial, adopté par la Conférence de Stockholm. Elle a, en outre, été étudiée par le groupe de travail de l'IUCN sur

GA.72/8, suite

les produits chimiques toxiques, et une déclaration sur les insecticides organo-chlorés persistants a été publiée dans un récent numéro du Bulletin de l'IUCN (Vol. 3, No 6 : juin 1972).

(19) Résolution 28 : Iles océaniques

L'IUCN a pris l'initiative de préparer un projet de convention sur la conservation de certaines îles à des fins scientifiques. Ce projet a été examiné par deux réunions intergouvernementales, en 1971, et les Nations Unies ont envoyé le projet de convention à tous les gouvernements. L'IUCN prend actuellement les dispositions appropriées pour poursuivre ce travail avec les gouvernements intéressés. Le groupe de travail de l'IUCN sur les îles a entrepris d'identifier et d'établir la liste des îles qui pourraient être protégées dans le cadre de cette convention. La conservation des îles a été inscrite dans le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

(20) Résolution 31 : Services spécialisés de la faune

L'IUCN a reçu des rapports indiquant qu'un certain nombre de gouvernements ont créé des services spécialisés chargés de la conservation de la faune : par exemple Sri Lanka (Ceylan).

(21) Résolution 33 : Tenderie

La situation, en ce qui concerne la protection des oiseaux et leur sur-exploitation par la chasse et la tenderie en Italie et dans certains autres pays européens, continue d'être préoccupante. Récemment, des mesures interdisant la tenderie ont été prises en Belgique. En collaboration avec le WWF et le CIPO, l'IUCN s'efforce actuellement de susciter des actions à cet effet dans les pays concernés.

V. AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES

Conseil exécutif

Le Conseil exécutif s'est réuni en mai et novembre 1970, en novembre 1971 et en septembre 1972. De plus, des réunions du Comité exécutif ont eu lieu en février, mai et novembre 1970, avril et novembre 1971 et mai et septembre 1972.

Le professeur R. Matthey, Suisse, a démissionné du Conseil exécutif en 1970. Le Conseil exécutif a alors pris des dispositions pour nommer le

professeur Olivier Reverdin, Suisse, à sa place. (A noter que les Statuts prévoient que l'un des membres du Conseil exécutif doit être de nationalité suisse).

Commissions

Il a déjà été signalé que des modifications ont été apportées à la structure et au titre de deux des commissions.

Le professeur J.B. Cragg a démissionné en 1971 de son poste de Président de la Commission de l'écologie pour des raisons de santé. Le Conseil exécutif a nommé le professeur D.J. Kuenen (Pays-Bas) président intérimaire de la Commission pour la fin du mandat.

Décès d'un membre honoraire

L'Union a le regret d'annoncer le décès du professeur W. Szafer, de Pologne, qui avait été nommé membre honoraire de l'UICN en 1958. Le professeur Szafer est décédé en 1971.

Finances

La subvention accordée par la Fondation Ford et l'importante subvention du WWF ont déjà été mentionnées. En outre, des donations moins importantes ont été reçues d'autres sources, comme l'indique le bilan de l'UICN (cf. Documents de la conférence GA. 72/7). Durant toute cette période, l'UNESCO a continué de fournir une subvention annuelle de \$ 10.000. L'aide apportée par ces différentes sources est très vivement appréciée. L'appui accru et constant apporté par les Amis de l'UICN a aussi été très apprécié.

L'UICN a également obtenu des fonds limités par des contrats avec les institutions des Nations Unies, pour la préparation de rapports et de documentation, essentiellement dans le cadre de la Conférence de Stockholm.

La dévaluation a affecté les revenus de l'UICN, étant donné que la plupart de ces revenus sont en dollars, tandis que les dépenses sont effectuées en francs suisses. Néanmoins, comme on l'a déjà indiqué, la situation générale s'est maintenue dans la ligne des propositions faites à New Delhi.

Bien que l'on ait disposé des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses de base et certains projets spéciaux, il n'a pas été possible de trouver des capitaux pour financer d'autres projets importants. Plusieurs grands projets ont été élaborés, mais les tentatives faites pour trouver des sources de financement permettant de les réaliser n'ont pas abouti.

LISTE DES PUBLICATIONS DE L'UICN
PARUES DEPUIS LA 10ÈME ASSEMBLEE GENERALE

Publications de l'UICN, Nouvelle Série

- No. 15 United Nations List of National Parks and Equivalent Reserves, Second edition, revised and updated text, 1971.
- No. 16 Proceedings of the Conference on Productivity and Conservation in Northern Circutnpolar Lands. Edmonton, Alberta, Canada, 15-17 October, 1969.
- No. 17 Papers and Proceedings of the Eleventh Technical Meeting, Volume I, Ecology Commission Sessions.
- No. 18 Papers and Proceedings of the Eleventh Technical Meeting, Volume II, Survival Service Commission Session.
- No. 19 Papers and Proceedings of the Eleventh Technical Meeting, Volume III, International Commission on National Parks.
- No. 20 Papers and Proceedings of the Eleventh Technical Meeting, Volume IV, Commission on Education.
- No. 21 Papers and Proceedings of the Eleventh Technical Meeting, Volume V, Commission on Landscape Planning.
- No. 22 Wildlife Conservation in West Africa: Proceedings of a Symposium held at the University of Ibadan, Nigeria, during the 7th Biennial Conference of the West African Science Association, 2 April 1970.
- No. 23 Bears - Their Biology and Management: Papers and Proceedings of the International Conference on Bear Research and Management, held at the University of Calgary, Alberta, Canada, 6-9 November 1970.
- No. 24 Papers and Proceedings of the Conference on Ungulate Behaviour and Management, Calgary, Canada, 2-5 November 1971. (in press)
- No. 25 Problems of Nature Conservation in the Pacific: Proceedings of Symposium A.10, Twelfth Pacific Science Congress, August 1971, Canberra, Australia. (in press)

Documents supplémentaires

- No. 25 Proceedings of the Working Meeting on Environmental Education and Education Problems in India, Dehra Dun, India, November 1969.
- No. 26 Official addresses and speeches given at IUCN's Tenth General Assembly in New Delhi, India, November 1969. (in preparation)
- No. 27 Proceedings and Summary of the Business resulting from IUCN's Tenth General Assembly in New Delhi, India, November 1969.
- No. 28 Procès-verbaux de la dixième Assemblée générale de l'UICN tenue à New Delhi, Inde, novembre 1969. (en préparation)
- No. 29 Proceedings of the Second Working Meeting of Polar Bear Specialists, Morges, February 1970.

- No. 30 Symposium on Landscape Planning, Brno, Czechoslovakia, 3-11 June 1970.
- No. 31 Marine Turtles: Proceedings of the 2nd Working Meeting of Marine Turtle Specialists, Morges, 8-10 March 1971.
- No. 32 Crocodiles: Proceedings of the 1st Working Meeting of Crocodile Specialists, Volume I, New York, 15-17 March 1971.
- No. 33 Status of Crocodiles in Africa: Paper by H.B. Cott & A.C. Pooley, 1st Working Meeting of Crocodile Specialists, Volume II, New York, 15-17 March 1971.
- No. 34 Final Report European Working Conference on Environmental Conservation Education. Rüschnikon, Switzerland, 15-18 December 1971.
- No. 35 Proceedings of 3rd Polar Bear Specialists Meeting. Morges, 7-10 February 1972.
- No. 36 Comptes rendus de la Conférence internationale sur la conservation de la nature et de ses ressources à Madagascar (1970).

Red Data Books

- Volume I Mammalia: Volume mis à jour par trois séries de feuillets supplémentaires de remplacement.
- Volume II Aves: Volume mis à jour par trois séries de feuillets supplémentaires et de remplacement.
- Volume III Amphibia and Reptilia: Préparé par René E. Henegger.
- Volume V Angiospermae: Préparé par Ronald Melville.

Publications hors-série de l'UICN

- No. 1 Proposals for Nature Conservation in Northern Greece by L. Hoffmann, W. Bauer and G. Müller, 1971
- No. 2 Project Aqua: A source book of inland waters proposed for Conservation compiled by H. Luther and J. Rzoska. Published for the International Biological Programme: IBP Handbook No. 21.

Monographies de l'UICN

- No. 1 The leatherback or leathery turtle by Peter C.H. Pritchard 1971.

Environmental Law Papers

- No. 1 The Easement as a Conservation Technique by David D. Gregory, 1972.
- No. 2 Standing to Sue in Environmental Litigation in the United-

Annexe 1 à GA.72/8, suite

States of America. By David D. Gregory. 1972.

No. 3 German Law on Standing to Sue. By Eckard Rehbinder. 1972

Bulletin trimestriel

Volume 2, No. 14 Janvier-mars 1970. Deux suppléments: Résolutions adoptées par la dixième Assemblée générale de l'UICN, New Delhi, Inde, décembre 1969; Résolutions adoptées par la Conférence sur la productivité et la conservation dans les régions circumpolaires du nord.

Volume 2, No. 15 Avril-juin 1970

Volume 2, No. 16 Juillet-septembre 1970

Volume 2, No. 17 Octobre-décembre 1970

Volume 2, No. 18 Janvier-mars 1971. Deux suppléments: Résolutions du deuxième Congrès international du Fonds mondial pour la nature, 17-18 novembre 1970; Résolutions de la Conférence internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature, Tananarive, Madagascar, 7-11 octobre 1970.

Volume 2, No. 19 Avril-juin 1971. Un supplément: Actes et résolutions de la Conférence internationale sur la conservation des zones humides et de la sauvagine, Ramsar, Iran, 30 janvier - 3 février 1971.

Volume 2, No. 20 Juillet-septembre 1971

Volume 2, No. 21 Octobre-décembre 1971. Un supplément: Résolutions du Colloque régional sur la conservation, récifs et lagons, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-13 août 1971.

Bulletin tennuel

Volume 3, No. 1 Janvier 1972

Volume 3, No. 2 Février 1972. Deux suppléments: Index du Volume 2 du Bulletin de l'UICN;

Principes et recommandations de la première Conférence internationale sur la conservation de la vigogne, Lima et Nazca, Pérou, 13-17 décembre 1971.

Volume 3, No. 3 Mars 1972. Deux suppléments: Conclusions et recommandations de la Conférence européenne de travail sur l'éducation et la conservation de l'environnement, Rüsclikon, Suisse, 15-18 décembre 1971. Résolution de la 3ème réunion bisannuelle du Groupe de spécialistes de l'ours blanc, Commission du service de sauvegarde, Morges, 7-10 février 1972.

Volume 3, No. 4 Avril 1972
Volume 3, No. 5 Mai 1972
Volume 3, No. 6 Juin 1972
Volume 3, No. 7 Juillet 1972
Volume 3, No. 8 Août 1972
Volume 3, No. 9 Septembre 1972

REUNIONS PATRONNEES OU CO-PATRONNEES PAR L'UICN

1970

Février	2- 4	Spécialistes de l'ours blanc, CSS, Morges, Suisse
	22-23	12ème Comité exécutif de l'UICN, Paris, France
Avril	1- 2	Commission du service de sauvegarde (CSS), Slimbridge, R.U.
	9-12	Commission internationale des parcs nationaux, Morges
	10	Commission de l'aménagement du paysage, Welbergen, République fédérale d'Allemagne
Mai	20-21	13ème Comité exécutif de l'UICN, Morges
	22-24	48ème Session du Conseil exécutif, Morges
	28	Réunion commune UICN/EXCO, Morges
	20	14ème Comité exécutif de l'UICN, Morges
Juin	8-11	Commission de l'aménagement du paysage, Brno, Tchécoslovaquie
Juillet	20-	Réunion internationale de travail sur l'éducation -10 mésologique dans les programmes scolaires, Carson City, Nevada, E.U.
	26-31	La flore et l'homme au XXe siècle, Muséum de Bohème orientale, Pardubice, Tchécoslovaquie.
Août	1-15	15ème Assemblée générale de l'IYF, Terschelling, Pays-Bas
	1- 7	Groupe "Primates", CSS, Zurich, Suisse
	6- 8	CSS, Zurich, Suisse
Septembre	27-	Comité de l'éducation pour l'Europe du Nord-Ouest
	- 2	"Pollution et éducation", Copenhague, Danemark
	10	Commission de l'aménagement du paysage, Lisbonne, Portugal
	24-25	Réunion de travail sur l'environnement dans les programmes de développement, siège de la FAO, Rome.
Octobre	28-	Comité de l'éducation pour l'Europe de l'Est "Pol- - 3 lution et éducation", Sofia, Bulgarie
	4- 5	Commission de l'éducation, Sofia, Bulgarie
	7-11	Conférence internationale sur l'utilisation ra- tionnelle et la conservation de la nature, Uni- versité de Tananarive, Madagascar.
Novembre	8	15ème Comité exécutif de l'UICN, Morges
	9-11	49ème Session du Conseil exécutif, Morges
Décembre	28-	Comité latino-américain pour les parcs nationaux,
	3	Quito, Equateur
	11-12	Première réunion du Comité pour les habitats marins, FAO, Roms

1971

Janvier	14-15	Comité régional indien de la Commission de l'éducation, Réunion inaugurale, New Delhi, Inde.
Février	30- - 3	Conférence internationale sur la conservation des zones humides et de la sauvagine, Ramsar, Iran.
Mars	8-10 15-17	Spécialistes de la tortue marine, CSS, Morges, Suisse. Spécialistes des crocodiles, CSS, Bronx Zoo, New York, E.U.
Avril	2- 3 30	Commission du service de sauvegarde, Morges, Suisse. 16ème Comité exécutif de l'UICN, Morges, Suisse
Juin	11 21	Spécialistes de la baleines, CSS, Luray, Va, E.U. Comité "Montagne" de la Commission de l'écologie, Erevan, RSS d'Arménie, URSS
Juillet	23-25	Séminaire international sur l'éducation et la nature, Port-Mort, France
Août	1-14 4-14 20-23	16ème Assemblée générale de l'IYF et Colloque sur la stratégie de la jeunesse dans la conservation de l'environnement, Filzmoos, Autriche Colloque régional sur la conservation de la nature des récifs et lagons, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Conférence internationale de la jeunesse sur l'environnement humain, Hamilton, Canada.
Septembre	30- - 5	9ème Conférence régionale sur l'éducation mésologique en Europe du Nord-Ouest, Rotterdam, Pays-Bas.
Octobre	12-13	Commission du service de sauvegarde, Bâle, Suisse.
Novembre	2- 5 4 5- 6 20-23	Le comportement des ongulés et ses rapports avec la gestion des populations, Calgary, Canada. 17ème Comité exécutif de l'UICN, Morges, Suisse 50ème Session du Conseil exécutif, Morges, Suisse. Réunion de travail sur l'éducation mésologique en Afrique centrale et orientale, Livingstone, Zambie.
Décembre	13-17 15-18 15-18	Première Conférence scientifique internationale sur la conservation de la vigogne, Lima-Nazca, Pérou. 31ème réunion de la Commission de l'éducation, Zurich, Suisse Conférence européenne de travail sur l'éducation mésologique, Rüschtikon, Suisse.

Annexe 2 à GA.72/8, suite

1972

Février	7-10	Spécialistes de l'ours blanc, CSS, Morges, Suisse.
Mars	24	Commission de l'aménagement de l'environnement, Morges, Suisse.
Avril	28-29	Commission du service de sauvegarde, Jersey, Iles anglo-normandes.
Mai	29-30	18ème Comité exécutif de l'UICN, Morges, Suisse.
Juin	10 22-28	Commission de l'écologie, Stockholm, Suède. Comité pour l'Europe de l'Est, Commission de l'éducation, Séminaire international sur l'éducation mésologique dans les programmes scolaires des pays d'Europe de l'Est, Parcs nationaux des Hauts-Tatra et de Pieniny, Tchécoslovaquie, Pologne.
Juillet	11-21	Stage international sur la méthodologie de l'éducation mésologique pour les enseignants d'Europe du Nord-Ouest, Wilhelminaord, Pays-Bas.
Août	26-	17ème Assemblée générale de l'IYF, Herrljunga, Suède.
	- 7	
	2-12	Stage international pour les enseignants sur l'éducation mésologique, The Drapers' Field Centre Wales, R.U.
	18-19	Spécialistes des phoques, CSS, Guelph, Ontario, Canada.
	19	Spécialistes des primates, CSS, Portland, Oregon, E.U.
Septembre	5- 7	Stage international sur les études relatives à l'environnement dans l'enseignement supérieur et la formation des enseignants, London, Ontario, Canada.
	9	Réunions des commissions de l'UICN, Banff, Canada.
	10	51ème Session du Conseil exécutif, Banff, Canada
	11-16	11ème Assemblée générale et 12ème Réunion technique, Banff, Canada.
	16 18-27	52ème Session du Conseil exécutif, Banff, Canada. Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux, Parcs nationaux de Yellowstone et de Grand Teton, Wyoming, E.U.

CONFERENCES ET REUNIONS AUXQUELLES L'UICN
A ETE REPRESENTEE

Organisateur1970

ONU	Assemblée mondiale de la jeunesse, New York
UNESCO	Conférence générale, Paris
FAO	Deuxième Conférence mondiale sur l'alimenta- tion, La Haye
FAO	Commission forestière de la FAO pour l'Amérique latine, 11ème session, Quito
FAO	Conférence technique sur la pollution des mers et ses effets sur les ressources ma- rines et la pêche, Rome
OMCM	Aspects scientifiques de la pollution des mers, Paris
Conseil de l'Europe	Conférence européenne sur la protection de la nature, Groupe de travail sur l'édu- cation et l'information, Strasbourg
Conseil de l'Europe	Comité européen pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Strasbourg.
Gouvernement de Malte	Pacem in Maribus, Malte
Gouvernement de l' Equateur	Flore et Faune d'Amazonie, Tena, Equateur
Gouvernement de l' Equateur	Troisième Jornada latino-américano de Parques nacionales, Quito
PBI	Assemblée générale, Rome
CIPO	XVème Conférence mondiale, Texel
IFLA	12ème Congrès IFLA, Lisbonne
CHEC	Première Conférence du Commonwealth sur le développement et l'écologie humaine, Malte
Environmental Science Centre	2ème Conférence internationale de recherche sur les ursidés et leur gestion, Alberta
Fonds mondial pour la nature	Deuxième Congrès international, Londres
West African Science	Conservation de la faune en Afrique occiden- tale
University of Zambia	Ressources naturelles et éducation mésolo- gique, Lusaka
CIMEA	Assemblée générale, Budapest
CCI	Assemblée générale, New Delhi
Société géographique de Turquie	Colloque international sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles, Ankara

Annexe 3 à GA.72/8, suite

Société française de phytiatrie et de phy- topharmacie	8ème Congrès sur la protection des plantes, Paris
Société internationale de primatologie	2ème Congrès international, Zurich
Association interna- tionale pour la recherche sur la pollution des eaux	5ème Conférence pour la recherche sur la pollution des eaux, San Francisco
Congress on Population and Environment, Inc,	Premier Congrès national sur la population optimum et l'environnement, Chicago.

1971

Marine Biological Association of India	Colloque sur l'Océan indien et les mers adjacentes; origine, science et ressources, Cochin, Inde
The Atlantic Council of the United States	Colloque sur les buts et la stratégie de la qualité de l'environnement pour les années 70, Washington, D.C., E.U.
Conseil international des Unions scientifiques	Réunion du Comité spécial du CIUS pour les problèmes de l'environnement (SCOPE), Londres, R.U.
Bureau international de recherches sur la sauva- gine Nations Unies	Conférence internationale sur la conser- vation des zones humides e'c de la sauva- gine, Ramsar, Iran Deuxième réunion du Comité préparatoire pour la Conférence des N.U. sur l'envi- ronnement, Genève, Suisse
Wildlife Management Institute Lion Country Safari	Conférence nord-américaine sur la faune, Portland, Ore., E.U. Colloque sur l'écologie, le comportement et la conservation des félidés du monde, Laguna Hills, Calif., E.U.
Union internationale des organisations pour la re- cherche forestière	XVème Contrès, Gainesville, Fla., E.U.
Organisation météorologi- que mondiale	6ème Session du Congrès météorologique mondial, Genève, Suisse
Commission économique pour l'Europe	Conférence sur les problèmes touchant à l'environnement, Prague, Tchécoslovaquie
Institute of Man and Aspen Institute for Humanistic Studies	Conférence sur l'organisation internationa- le et l'environnement humain, New York et Rennslearville, N.Y., E.U.
Conseil de l'Europe	10ème Session du Comité européen pour la conservation de la nature et des ressour- ces naturelles, Strasbourg, France

Centre de travail interparlementaire	Conférence interparlementaire sur l'environnement, Bonn, République fédérale d'Allemagne
Société des ingénieurs civils de France	Congrès international Science et technique de l'An 2000 (tenu à l'UNESCO), Paris, France
FAO	56ème session du Conseil de la FAO, Rome Italie
Programme biologique international	Conférence internationale sur la biologie des baleines, Luray, VA, E.U,
Université de Michigan	Conférence sur l'environnement asiatique Ann Arbor, Mich., E.U.
Aspen Institute for Humanistic Studies and International Institute for Environmental Affairs	Première réunion internationale de travail d'Aspen sur l'environnement, Aspen, Colo. E.U.
Commission baleinière internationale	23ème réunion annuelle, Washington, D.C., E.U,
UNESCO	Conférence sur la surveillance de l'environnement, Paris, France
Gouvernement finlandais	Conférence internationale sur l'avenir de l'environnement, Helsinki et Jyväskylä, Finlande
Commission nationale finlandaise pour l'UNESCO et Festival d'Art de Jyväskylä	
Commission économique pour l'Europe	Onzième réunion inter-secrétariat sur la pollution des eaux en Europe et les problèmes de l'eau s'y rapportant, Genève, Suisse
Festival d'Arles	Semaine de la nature, Arles, France
Ford Foundation	Conférence sur le développement et l'environnement, Genève, Suisse
Commission du Pacifique Sud	Colloque régional sur la conservation de la nature, Récifs et lagons, Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Comité permanent de l'Association du Pacifique Sud pour la botanique du Pacifique	Conférence sur l'utilisation planifiée des forêts tropicales de plaine, Tjipajung, Bogor, Indonésie
Nations Unies	Groupe de travail intergouvernemental sur le monitoring ou surveillance, Genève, Suisse
Australian Academy of Science	Association scientifique du Pacifique, 12ème Congrès scientifique du Pacifique, Canberra, Australie.

Annexe 3 à GA.72/8, suite

UNESCO	4ème Session, Comité consultatif pour la recherche sur les ressources naturelles, ; Canberra, Australie
Conseil international des Unions scientifiques	1ère Assemblée générale du Comité spécial pour les problèmes de l'environnement (SCOPE), Canberra, Australie
Nations Unies	Groupe de travail intergouvernemental sur la conservation, New York, N.Y., E.U.
Nations Unies	3ème réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, New York, N.Y., E.U.
Gouvernement de l'Ouganda	Conférence tripartite sur la coordination des parcs nationaux et du tourisme entre l'Ouganda, le Rwanda et le Congo Kinshasa, Kampala, Ouganda
FAO	Consultation mondiale sur l'éducation et la formation forestière, Stockholm, Suède
Organisation météorologique	5ème Session, Commission pour la météorologie agricole, Genève, Suisse
UNESCO	Conseil de coordination international pour le Programme sur l'homme et la biosphère, Paris, France
UNESCO	Séminaire africain régional sur la promotion de la science et de la technologie, Lusaka, Zambie

1972

Conseil international des Unions scientifiques	Comité spécial pour les problèmes de l'environnement (SCOPE), Amsterdam, Pays-Bas
FAO	4ème Session du Groupe de travail sur la gestion de la faune, Nairobi, Kenya
British Foreign Office	Conférence sur la conservation des phoques antarctiques, Londres, R.U.
Nations Unies	4ème Réunion du Comité préparatoire de la Conférence des N.U., New York, E.U.
Wildlife Management Institute	Conférence nord-américaine sur la faune, Mexico, Mexique
UNESCO	Réunion sur le Trust du patrimoine mondial, Paris, France
Conseil de l'Europe	Comité européen pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Strasbourg, France
Nations Unies	Conférence sur l'environnement, Stockholm, Suède
Gouvernement de Malte	Pacem in Maribus, Malte

Annexe 3 à GA.72/8, suite

Programme biologique
international
Fédération internationale
des architectes
paysagistes (IFLA)

5ème Assemblée générale, Ceattle, Washing-
ton, E.U.
XIIIème Congrès, Buxelles, Belgique

DESIGNATION DES COMITES DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

Rapport préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

L'Assemblée générale sera appelée à nommer divers comités. Le Conseil exécutif a nommé les personnes suivantes à ces divers comités.

Comité de vérification des pouvoirs: M. W.E. Burhenne (Président)
M. Baba Dioum
Professeur O. Reverdin
Mme F. Burhenne-Guilmin (Secrétaire)

Comité des comptes: M. Christian Jouanin (Président)
M. J.P. Doets
M. C.R. Gutermuth
Mme K. Williams

Comité du projet de programme
et du budget: M. M.E.D. Poore (Président)
Professeur Lynton K. Caldwell
M. L. Hoffmann
M. Paulo Nogueira-Neto
M. Lee M. Talbot
M. Frank G. Nicholls (Secrétaire)

Comité des résolutions: M. Ian McTaggart Cowan (Président)
Professeur Jean Dorst
M. Zafar Futehally
Professeur Richard N. Gardner
M. A.A. Inozemtsev
Professeur M. Kassas
M. Richard M. Leonard
M. Edgardo Mondolfi
M. S.M. Nicholson
Sir Hugh F.I. Elliott)
M. Frank G. Nicholls) Secrétaires)

REVOCATION DES MEMBRES

1. Le paragraphe 13 de la version révisée proposée de l'Article II des Status stipule ce qui suit: "Si la cotisation d'un membre est arriérée de deux ans, la question est soumise à l'Assemblée générale qui peut décider d'exclure de l'Union le membre en cause."
2. La cotisation des membres suivants est arriérée de deux ans ou plus:

Dirección de Recursos Naturales
Parana
Argentina

Touring Club de Belgique
44, rue de la Loi
Bruxelles
Belgique

Philippine Association for Permanent Forests Inc.
5th Floor Maritima Building
117 Dasmarias
Manila
Philippines

Rural Water & Development Corporation
P.O. Box 331
Khartoum
Sudan

Copperbelt Museum Association
P.O. Box 1505
Ndola
Zambia

3. Après étude soigneuse de chaque cas, il est suggéré que l'Assemblée générale puisse envisager la révocation des membres dont les noms figurent ci-dessus. Les membres en cause ont déjà reçu plusieurs rappels au sujet de leur cotisation. Si l'Assemblée générale prend cette mesure, de nouvelles démarches seront faites auprès des membres en cause, pour les inviter à rester membres de l'Union en réglant leur dû avant que la décision de les révoquer ne prenne effet.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ÉCOLOGIE
POUR LA PÉRIODE 1970-1972

Préparé par Mona Björklund

1. Intérêts et activités majeurs

Les activités de la Commission ont porté sur les problèmes écologiques affectant différents biomes et habitats, ainsi que sur l'évaluation écologique des pressions humaines accrues sur l'environnement. Ce travail se traduit en particulier par la préparation de recommandations pour des programmes de conservation à long terme. Les domaines suivants ont particulièrement occupé la Commission:

- (1) Classification des régions naturelles et étude des écosystèmes d'importance internationale;
- (2) Effets écologiques de certaines perturbations de l'environnement;
- (3) Problèmes de conservation de certains écosystèmes fragiles.

2. Ecosystèmes d'importance internationale

L'UICN s'est chargée de poursuivre le Check Sheet Survey du PBI/CT et d'établir une "banque" de données écologiques d'exemples représentatifs des écosystèmes ayant une importance internationale. Les membres de la Commission ont participé à la préparation et à l'exécution de ce projet. La réunion d'informations sur les forêts tropicales humides fait l'objet d'une attention particulière.

Dans le cadre de cette activité, les membres de la Commission ont poursuivi la compilation et la révision des listes AQUA, MAR et TELMA. Ces travaux sont coordonnés avec ceux d'organismes collaborateurs par le groupe de travail sur les zones humides. Il est proposé que ces listes soient coordonnées sous forme d'un répertoire sur feuillets mobiles des zones humides d'importance internationale.

La rédaction du projet de convention sur la conservation des zones humides d'importance internationale et son approbation par les gouvernements ont été accueillis favorablement comme des initiatives qui serviront d'assise légale pour la protection des zones humides figurant dans ces listes.

Les membres de la Commission participent à l'élaboration d'un projet de classification des régions naturelles, préparé par R.F. Dasmann, du Secrétariat de l'UICN. Cette classification sera particulièrement utile pour les diverses activités de l'UICN, en particulier celles

qui concernent l'identification et la description des écosystèmes d'importance internationale.

3. Effets écologiques de certaines perturbations de l'environnement

La Commission s'intéresse à certaines des conséquences biologiques de facteurs qui perturbent l'environnement. Ainsi, un groupe de travail a été chargé de coordonner les projets ayant trait aux effets écologiques des produits chimiques toxiques et un groupe spécial a été constitué pour informer l'UICN des produits chimiques toxiques présentant des dangers particuliers. L'UICN a publié une déclaration indiquant son point de vue sur les pesticides organochlorés persistants.

Cette activité a été développée par une étude des indicateurs biologiques qui s'inscrit dans le cadre du système de surveillance continue de l'environnement. Les fluctuations de certaines populations d'oiseaux sont étudiées dans ce contexte.

Un groupe de travail restreint examine actuellement les répercussions possibles des transports supersoniques sur l'environnement.

L'UICN poursuit l'initiative du PBI/CT et est en liaison avec des stations biologiques de terrain situées dans des régions isolées. Ceci permettra d'obtenir des données de base présentant un intérêt particulier dans le cadre des activités de surveillance continue de l'environnement.

4. Conservation de certains écosystèmes fragiles

Plusieurs comités ont été constitués pour étudier des projets qui pourraient être entrepris pour diverses catégories d'écosystèmes fragiles. On a commencé à rassembler des données sur les parcs et réserves marines. Ces données seront incluses dans le répertoire mondial des parcs nationaux et autres zones protégées qu'il est proposé de constituer. Un projet a été rédigé, ayant trait à l'analyse des informations sur la pollution marine, sur les ressources biologiques, etc... Ces données figureront dans un rapport annuel sur la santé de l'océan.

Des mesures ont également été prises pour établir une bibliographie sur l'étude et la conservation des régions de haute montagne, ainsi qu'une liste des spécialistes s'occupant de ces questions. Des plans préliminaires ont été faits en vue d'une conférence sur les problèmes de conservation en haute montagne. Celle-ci comprendrait des sujets tels que l'impact des activités humaines, les techniques d'aménagement et la restauration d'écosystèmes dégradés.

Un groupe de spécialistes de la conservation des régions arctiques, composé d'experts gouvernementaux des différents pays arctiques, est en voie de création sous l'égide de la commission, afin de permettre l'échange d'informations et la coopération dans les domaines de la recherche et de la conservation. Des invitations ont été envoyées aux gouvernements concernés.

Un groupe de travail sur les îles a réuni des informations sur des îles susceptibles d'être protégées au titre d'"îles pour la science". Ce travail est étroitement lié à l'initiative prise par l'UICN pour établir une convention sur la conservation de certaines îles à des fins scientifiques.

La conservation des récifs et des lagons a été le thème central d'un symposium, qui s'est tenu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en août 1971, sous le patronage de l'IUCN et de la Commission du Pacifique Sud. Les membres de la Commission de l'écologie ont apporté leur contribution à ce symposium.

5. Autres questions techniques

Les membres de la Commission ont également fait office de consultants pour les questions d'écologie apparaissant dans les interventions et déclarations de l'UICN et ont supervisé une série de projets se rapportant aux principaux domaines d'activité de la Commission. Certains de ces projets ont déjà été traités dans le cadre de ce rapport.

Parmi les autres projets importants, on peut citer:

(a) Populations insulaires et qualité de la vie

Ce projet a été soumis à l'UNESCO en vue de son financement éventuel dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère. Ce projet comporte des études sur des populations insulaires de différentes cultures et examine les limites écologiques des aspirations humaines et les niveaux de population humaine et de développement économique qui sont compatibles avec une qualité de vie élevée.

(b) Conservation de la Côte méditerranéenne

Ce projet est supervisé conjointement avec la Commission de l'aménagement de l'environnement. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la réunion d'informations sur l'état de conservation des zones côtières littorales et maritimes en France, Italie et Yougoslavie.

(c) Conservation de zones marines aux Seychelles

M. Iain J.B. Robertson a effectué une mission aux Seychelles au début de 1972, en vue de donner un avis scientifique et technique sur la localisation et l'aménagement de réserves marines. Un rapport a été soumis au gouvernement accompagné d'un programme détaillé d'aménagement pour chaque zone considérée.

Les membres de la Commission ont également étudié soigneusement la possibilité de relier plus étroitement les projets de l'IUCN au programme MAB. Une partie des treize projets scientifiques internationaux, qui constituent actuellement le programme MAB, s'inscrit dans le champ d'intérêt de l'Union et, en particulier, de la Commission.

6. Organisation et composition de la Commission

Un remaniement important du fonctionnement de la Commission a pu être effectué grâce à l'expansion du Secrétariat, au recrutement d'un secrétaire exécutif permanent de la Commission (Mlle Mona Björkiund) et à l'institution du système des projets. Ceci a permis aux membres de la Commission de participer de façon plus efficace à un nombre plus large d'activités. La Commission a décidé de réorganiser différents comités en groupes de coordination des projets.

- (a) Membres: En 1971, le professeur J.B. Cragg a démissionné de la présidence de la Commission de l'écologie pour raisons de santé et le Conseil exécutif a nommé à sa place le professeur D.J. Kuenen.
- (b) Réunions: La Commission a tenu sa 14ème réunion à Stockholm le 10 juin 1972 et sa 15ème réunion le 9 septembre 1972.
- (c) Newsletter: Le premier numéro de la Newsletter de la Commission est sorti en mars 1972. Cette publication vient compléter les informations données par le Bulletin mensuel de l'IUCN.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE DE SAUVEGARDE (CSS)
POUR LA PERIODE 1970-1972

Préparé par Moïra A.G. Warland

1. Intérêts et activités majeurs

La Commission a continué de travailler à la sauvegarde des espèces dans leur environnement naturel et au maintien de la diversité génétique. Les points suivants ont été l'objet d'une attention particulière:

- (1) Elaboration de programmes de recherche, de conservation et de gestion pour des espèces présentant une importance internationale;
- (2) Coopération avec les utilisateurs d'animaux sauvages, en vue d'assurer une utilisation optimum de ces ressources;
- (3) Préoccupation accrue pour des espèces qui ne sont pas encore en danger mais dont les populations sont menacées (espèces vulnérables),

2. Programmes de conservation pour les espèces présentant une importance internationale

La Commission a considérablement renforcé ses groupes de spécialistes au cours des trois dernières années et la plupart d'entre eux mettent actuellement sur pied ou réalisent des programmes coordonnés et coopératifs de recherche et de gestion.

Le Groupe de spécialistes de l'ours blanc s'est réuni en 1970 et 1972. A cette occasion, les données des travaux scientifiques ont été très librement échangées et il a été possible d'obtenir une coordination des plans de recherche. Début 1972, plus de 850 ours blancs avaient été marqués au Canada, en Norvège, aux Etats-Unis et en URSS et il est apparu de façon nette qu'il existe plusieurs populations d'ours blancs plus ou moins distinctes. Le groupe a également standardisé les méthodes de recherche en essayant des équipements et des techniques de radio-téléométrie et a pris des dispositions pour que d'autres spécialistes des pays concernés puissent recevoir des échantillons biologiques, en vue d'effectuer des analyses de pesticides et de parasites. De plus, les prises mondiales d'ours blancs ont nettement baissé grâce à l'application de mesures spéciales recommandées par le groupe dans les pays intéressés. Le groupe

examine actuellement un protocole interdisant la chasse à l'ours blanc en haute mer, sauf dans le cas où cette chasse relève des droits traditionnels des populations locales qui vivent de cette ressource.

Le Groupe de spécialistes du phoque a continué de conseiller l'Union dans sa politique à l'égard de l'exploitation mondiale des phoques. En 1971, des interventions auprès des gouvernements canadien et norvégien ont permis d'obtenir une diminution des quotas fixés pour les phoques en 1971. L'UICN a été représentée à la réunion des Etats du Traité de l'Antarctique, en février 1972, qui a adopté la version finale de la convention sur la conservation des phoques antarctiques. Une première réunion du Groupe de spécialistes du phoque a eu lieu en août 1972, à Guelph, (Canada) et un plan de conservation et d'aménagement des phoques menacés du monde y a été élaboré.

La situation de la vigogne a été l'objet d'une attention accrue pendant ces trois années. En décembre 1971, une importante réunion gouvernementale a eu lieu au Pérou. Plusieurs mesures devaient en résulter, entre autres des projets de stages de formation pour les gardes, des campagnes d'éducation s'adressant aux populations locales et aux touristes, et des études sur la concurrence et l'utilisation des pâturages et sur l'exploitation à long terme des ressources en vigognes. Trois semaines après cette réunion, le Gouvernement bolivien devait créer la deuxième réserve de vigognes du monde dans la pampa d'Ulla Ulla (la première réserve de troupe à Pampa Galeras).

Un certain nombre de projets intéressants ont été élaborés à la suite des réunions des Groupes de spécialistes de la tortue marine et du crocodile, en mars 1971. Une étude sur la situation et la répartition des crocodiles est entreprise dans tout le continent sud-américain et des centres d'élevage ont été créés pour certaines espèces très menacées. Les travaux de recherche et de gestion des populations de tortues marines dans différentes parties de leur habitat ont été poursuivis.

3. Coopération avec les utilisateurs d'animaux sauvages

Les félins et les loutres ont été l'objet d'études particulières au cours des trois années. Des négociations entreprises avec la Fédération internationale du commerce de la fourrure ont abouti à l'adoption, par les organisations membres de l'IFFF, d'une abstention volontaire de l'emploi des fourrures de tigres, de panthères des neiges et panthères nébuleuses, des loutres géantes de la

Plata, et sur l'application d'un moratoire temporaire sur l'emploi des peaux de léopards et de guépards, en attendant les résultats d'une étude sur ces deux derniers animaux, entreprise actuellement en Afrique. Une étude semblable est également en cours pour le jaguar et l'ocelot en Amérique tropicale; ces deux animaux pourraient être inclus dans l'accord.

Dans certains pays, l'industrie du cuir semblerait intéressée par l'application d'un accord de ce genre pour les peaux de reptiles menacés et des négociations à cet effet sont en cours.

L'UICN a envoyé un observateur aux réunions de la Commission baleinière internationale, qui a adopté la plupart des recommandations de l'UICN. Le Groupe de spécialistes de la baleines a conseillé l'Union sur ces recommandations, a mis à jour les données de la Commission sur les baleines menacées et a formulé une déclaration sur leur situation. La déclaration faite par l'UICN à ce sujet est basée sur celle du Groupe. Un des membres du Groupe a établi un règlement pour la récolte des petites baleines.

Les primates non-humains ont retenu l'attention des primatologues qui ont étudié et fait connaître l'influence exercée par les utilisateurs de cette ressource dans les pays importateurs et ont recommandé une utilisation rationnelle et sélective ainsi qu'une prise en considération des intérêts de la conservation. L'UICN a rédigé une résolution à cet effet. Des recherches ont également été entreprises dans les pays producteurs de cette ressource sur la distribution, la dynamique des populations et l'effet des récoltes pour alimenter le commerce d'animaux captifs.

4. Espèces vulnérables

L'intérêt grandissant que la Commission porte aux espèces qui ne sont pas encore en danger mais se trouvent menacées, s'est manifesté par une préoccupation accrue à l'égard des questions de gestion de la faune, de la législation, de l'utilisation et du commerce général de cette faune. Les travaux sur le projet de convention sur l'exportation, l'importation et le transit de certaines espèces animales et végétales sauvages ont été poursuivis et sont prêts d'être achevés. Un projet a également été entrepris pour établir les structures d'une réglementation internationale sur l'achat d'animaux vivants menacés.

A côté des activités relatives aux espèces mentionnées dans les sections 2 et 3, le Secrétariat a travaillé à l'adjonction d'une nouvelle catégorie au Red Data Book, celle des espèces vulnérables.

Celles-ci figurent dans une liste dite "Amber List" et comprennent les groupes d'espèces qui semblent appelés à rejoindre la catégorie menacée dans un avenir proche, si les facteurs actuellement en jeu continuent d'exister. Cette liste inclue des espèces en diminution et rarefiées et certaines espèces rares qui se trouvent menacées.

5. Autres questions techniques

Parmi les autres questions abordées figurent les primates, les rhinocéros, en particulier l'espèce de Sumatra, le lion d'Asie, et la coordination de la conservation des cervidés menacés. Un certain nombre de projets ont été élaborés, dans le cadre du programme de la CSS aussi bien qu'en dehors de ce programme, pour couvrir ces différentes questions. Un Groupe de spécialistes du loup a été constitué. Il s'emploie activement à déterminer la situation et la distribution mondiale du loup et à réhabiliter cet animal aux yeux du public. Des rapports étroits ont été entretenus avec le Service indien des forêts et le Conseil de la faune dans le cadre de leur enquête sur le tigre et d'une étude sur les techniques de gestion.

Les rédacteurs des Red Data Books de l'UICN - sur les plantes à fleurs et les poissons d'eau douce publiés en 1969 et les amphibiens et reptiles publié en 1970 - ont activement contribué à développer l'intérêt et les actions en faveur de la conservation dans leurs domaines respectifs.

6. Organisation et composition de la Commission

La composition de la Commission et la structure du système des groupes de spécialistes ont subi certaines modifications:

(a) Groupes de spécialistes

Lors de la réorganisation des groupes, on a retenu ceux qui poursuivent actuellement ou poursuivront bientôt des programmes précis de recherche coopérative et d'aménagement ou qui servent d'organes consultatifs pour la Commission ou l'Union, et d'organes de liaison avec d'autres institutions ayant des intérêts communs avec la CSS. On a dissout les groupes qui avaient rempli leurs objectifs, dont les fonctions étaient assumées de façon satisfaisante par d'autres organisations ou qui étaient inactifs.

La Commission comporte maintenant des groupes de spécialistes pour les espèces ou groupes d'espèces suivants:

Baleines	Félins	Poissons d'eau douce
Cervidés	Loups	Primates
Chevaux sauvages	Orchidées	Rhinocéros
Crocodiles	Ours blancs	Tortues marines
Espèces himalayennes	Phoques	Vigognes

(b) Membres

Pour utiliser de façon plus valable les qualifications et les aptitudes des membres de la CSS, ceux-ci ont reçu des responsabilités particulières au sein de la Commission et deux nouvelles catégories de consultants et d'observateurs ont été créées. Ce même processus a été suivi au sein des groupes de spécialistes. La Commission compte actuellement quelque 55 membres, 20 consultants et 3 observateurs. Le nombre des membres et des consultants des groupes de spécialistes s'élève à 175.

Il existe en outre des groupes de liaison avec les jardins zoologiques et avec le commerce international de la fourrure.

(c) Réunions

La Commission s'est réunie six fois au cours des trois années passées.

Durant ces mêmes trois années, les groupes suivants se sont réunis: tortues marines, crocodiles, primates, félins, baleines, phoques, ours blancs (deux fois).

(d) Publications

En plus des Red Data Books et des comptes rendus de réunions des groupes de spécialistes mentionnés plus haut, des monographies sur la tortue luth et les primates non humains ont été publiées. La Commission a publié une Newsletter destinée essentiellement à ses membres et à ceux de ces groupes de spécialistes.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION

POUR LA PERIODE 1970-1972

Préparé par Jan Cerovsky

1. Intérêts et activités majeure

La Commission de l'éducation s'est essentiellement préoccupée de promouvoir l'éducation relative à la conservation de l'environnement et d'encourager l'élaboration de programmes globaux continus dans ce domaine. Les aspects suivants ont été l'objet d'une attention particulière:

- (1) Formulation de directives générales pour l'éducation mésologique, notamment élaboration de programmes scolaires et de méthodes à cet effet, par des réunions de travail internationales et régionales;
- (2) Formation des enseignants dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement;
- (3) Préparation de publications, notamment de manuels techniques, sur l'éducation mésologique;
- (4) Aide pour faciliter les échanges d'informations sur les progrès récents accomplis dans le domaine de l'éducation mésologique.

2. Formulation de directives générales

- (a) Réunion internationale de travail sur l'éducation mésologique dans les programmes scolaires

L'U.ICN, l'UNESCO et le Foresta Institute for Ocean and Mountain Studies ont apporté leur patronage à cette réunion, qui s'est tenue au Foresta Institute, Carson City, Nevada, E.U., du 20 juin au 10 juillet 1970, dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation, organisée par l'UNESCO. L'UICN a contribué par cette réunion à la campagne internationale de l'éducation.

L'UICN a travaillé à l'élaboration du programme et ses cadres - professionnels et volontaires - ont participé à la conduite de la réunion. Celle-ci a rassemblé 16 représentants de 14 pays (6 africains, 3 asiatiques, 2 latino-américains, 2 européens et 1 nord-américain), des

membres du personnel de l'UICN et de l'UNESCO, ainsi que 8 orateurs du pays hôte.

Le Rapport final de cette réunion a été publié par l'UICN en septembre 1970 et 2 000 exemplaires ont été distribués dans le monde entier. En 1970, une version augmentée du Rapport final est sortie au Venezuela. Près de 800 exemplaires ont été distribués et ce Rapport est très largement utilisé en Amérique latine pour rénover les programmes scolaires. Les documents issus de cette réunion ont été publiés dans de nombreuses langues et utilisés par des milliers de spécialistes de l'éducation et d'éducateurs.

La définition de l'éducation mésologique, approuvée par la réunion, a été largement adoptée à l'échelon international ainsi que la "Nevada Chart", ébauche des objectifs et de la teneur d'un programme orienté sur les questions d'environnement, qui a servi de base aux réunions suivantes de l'UICN, ainsi qu'au remaniement des programmes scolaires dans plusieurs pays.

(b) Première Conférence européenne de travail sur l'éducation relative à la conservation de l'environnement

L'UICN a convoqué et organisé cette Conférence en collaboration avec le WWF (international et suisse), la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et le Forum Helveticum de Zurich. La Conférence c'est déroulée à l'Institut Gottlieb Duttweiler, à Rüschiiken près de Zurich (Suisse), du 15 au 18 décembre 1971.

La Commission s'est occupée de formuler le programme, d'organiser la préparation des communications et documents de base et de toute la documentation. 109 participants ont assisté à cette réunion et ont pris une part active aux travaux. Parmi eux figuraient des représentants de 21 pays d'Europe, des délégués de 9 organisations internationales importantes et des observateurs d'Australie, du Canada et des Etats-Unis. Le programme de travail était composé de sessions plénières organisées chacune autour d'un thème particulier et de groupes de travail plus restreints pour les secteurs importants de l'éducation mésologique.

La Conférence a été l'occasion d'échanges fructueux d'information sur la méthodologie et la réalisation de l'éducation mésologique dans les divers pays européens et elle a proposé des programmes concrets d'éducation, adaptés

aux besoins des systèmes éducatifs dans des situations très variées.

Les Conclusions de la Conférence ont été publiés en anglais, français, allemand et italien et des milliers d'exemplaires en ont été distribués. Elles servent à l'élaboration et au remaniement des programmes, aussi bien en Europe qu'à l'extérieur. De nombreux pays européens ont donné une suite à ces Conclusions. Des analyses à ce sujet ont paru dans des revues pédagogiques internationales et nationales, en anglais, allemand, tchèque, polonais, et d'autres rapports sont sous presse. Le Rapport final en anglais a déjà été publié en 1972, tandis que les versions française et russe sont prêtes à être publiées, Les comptes rendus de la Conférence ainsi que la documentation devraient paraître avant la fin de cette année.

c) Séminaire sur l'éducation mésologique dans les programmes scolaires

Ce séminaire, organisé par le Comité de l'Europe de l'Est, s'est tenu en Pologne en juin 1972. Il a jeté les bases d'un processus permanent d'élaboration et de remaniement des programmes, dans l'optique de la science de l'environnement pour les pays socialistes d'Europe de l'Est.

3. La formation des enseignants sur le plan de l'éducation relative à l'environnement

a) Stage de formation sur les méthodes d'éducation relative à l'environnement pour les enseignants des pays du nord-ouest de l'Europe

Ce stage a été le premier projet à apporter une formation concrète aux éducateurs. Il s'est déroulé à Wilhelminaoord, Pays-Bas, du 11 au 21 juillet 1972, sous le patronage du KNNV (Het Biologisch Werkkamp voor het Onderwijs), de l'UICN - Comité de l'Europe du Nord-Ouest de la Commission - et de la School and Children's Garden Service, de la Haye.

Le stage a réuni 78 éducateurs (enseignants des classes maternelles, des degrés primaires, secondaires et supérieurs, étudiants des écoles normales et responsables de différentes organisations d'éducation) de 9 pays (Pays-Bas 56, Grande Bretagne 6, Belgique 5, Etats-Unis 3, Danemark, Finlande et Suède 2, Norvège et Italie 1). Le cours avait comme objectif d'initier les enseignants aux études dans la nature et a montré comment transmettre ces

connaissances aux écoliers et aux étudiants.

b) Stage international pour la formation des enseignants dans le domaine de l'éducation et de la conservation de l'environnement

Ce stage international s'est déroulé au Drapers' Field Centre, Betws-y-coed, Pays de Galles du nord (RU), du 2 au 12 août 1972, sous le patronage de l'UICN, du Field Studies Council et de la Nature Conservancy. Son objectif était de réunir des personnes directement concernées par la formation des enseignants et d'étudier les façons de développer les méthodes d'enseignement et les concepts, l'accent étant mis sur l'élaboration de techniques pour l'enseignement des sciences de l'environnement.

La Commission a été chargée de préparer le programme. Ce stage a été une excellente occasion de passer en revue les programmes existants en matière de formation des professeurs (formation initiales et recyclage) et d'élaborer des recommandations constructives pour le développement futur des programmes. Il a accueilli 26 spécialistes de 10 pays (RU, Autriche, Italie, Pays-Bas, Malte, Australie, Canada, Inde, Israël, Etats-Unis).

c) Réunion internationale de travail sur les études mésologiques dans l'enseignement supérieur et la formation des professeurs

L'UICN, en coopération avec le WWF et le Althouse College of Education, ont apporté leur patronage à cette réunion qui a eu lieu au College of Education à London, Ontario, Canada, du 5 au 7 septembre 1972, immédiatement avant l'Assemblée.

Le but de cette réunion était de regrouper les spécialistes et des responsables de l'éducation du monde entier, afin d'attirer leur attention sur les programmes d'éducation en matière d'environnement existant dans l'enseignement supérieur et dans la formation des professeurs. On s'est efforcé de prendre comme base des programmes de différentes parties du monde. Les participants ont quitté la réunion en ayant une vision des progrès accomplis actuellement dans les différents pays dans ce domaine.

On attendait environ 75 à 100 participants d'une trentaine de pays à cette réunion.

La Commission s'est occupée de formuler et de préparer le programme et plusieurs membres ont activement participé aux travaux du comité d'organisation, ont présenté des communications, présida des sessions et pris part aux discussions.

4. Publications sur l'éducation relative à l'environnement

a) Dictionnaire multilingue ces termes de la conservation

Le président de la Commission de l'éducation dirige le groupe de travail, constitua pour ce projet de l'UICN, qui a pour but la préparation d'un dictionnaire d'environ 300 termes relatifs à la conservation de l'environnement en anglais, français, allemand, russe et espagnol, avec de brèves descriptions.

Il y a eu trois consultations entre le Secrétariat de l'UICN et le personnel du Laboratoire central de conservation de la nature du Ministère de l'Agriculture d'URSS: à Moscou, en mai 1971, à Morges, en octobre 1971 et en mai 1972.

Le projet de dictionnaire en anglais, français et russe est prêt, le texte allemand est en cours d'édition et la version espagnole est en préparation. Une édition préliminaire du dictionnaire devrait paraître avant la fin de cette année.

b) Manuel international sur l'éducation relative à la conservation de l'environnement pour les degrés primaires et secondaires

Ce manuel, basé essentiellement sur les conclusions de la réunion de travail de Nevada, en 1970, ainsi que sur différentes études de cas types pris dans divers pays du monde, est préparé par un groupe dirigé par l'éditeur en chef de cet ouvrage, le professeur Robert N. Saveland (Université de Georgia, Athens, Etats-Unis). La Commission de l'éducation de l'UICN a préparé des études de cas types et certains chapitres pour ce manuel et participera aux discussions sur le projet de manuscrit qui devrait être prêt en septembre 1972. Ce manuel sera mis en vente en 1973.

c) Publications populaires sur la conservation de l'environnement pour les élèves des pays en voie de développement

Ce projet a pour but de compiler et de publier de petits ouvrages illustrés expliquant aux élèves des pays en voie de développement, d'une façon attrayante et facilement compréhensible, les grands aspects des questions de conservation de l'environnement. Ces ouvrages seront distribués gratuitement. En un premier temps, 3 pays ont été choisis pour la réalisation du projet (Inde, pour un projet pilote Kenya et Venezuela), et on a déjà entrepris de réunir des fonds en coopération avec le programme de bons d'entrée de l'UNESCO.

5. Conférence internationale de la jeunesse sur l'environnement

L'UICN, l'IYF et la Environic Foundation International, Inc., avec le concours des Nations Unies, de l'UNESCO et de diverses organisations canadiennes et américaines, ont patronné cette Conférence, qui s'est tenue à l'Université McMaster, à Hamilton, Ontario, Canada, du 20 au 30 août 1971.

L'UICN a participé à la préparation du programme, au recrutement des participants et a assuré la liaison avec le Secrétariat de la Conférence de Stockholm et l'UNESCO.

La Conférence a permis à environ 200 jeunes, essentiellement des étudiants et des jeunes scientifiques, de 75 pays (surtout des pays en voie de développement) de discuter des questions générales d'environnement et d'exprimer leur point de vue sur les problèmes inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de Stockholm. La documentation de la Conférence de Hamilton a été publiée par le Centre international de la jeunesse pour les études de l'environnement de l'IYF, à Amsterdam, Pays-Bas, au printemps 1972.

6. Autres questions techniques

a) Activités dans l'Europe du Nord-Ouest

Le groupe chargé de la coordination de l'éducation relative à l'environnement dans les pays du nord-ouest de l'Europe a organisé deux conférences au Danemark, en 1970, et aux Pays-Bas, en 1971. Ces deux conférences comportaient des séminaires à l'intention des enseignants du pays hôte. Des mesures ont également été prises pour encourager la création d'organismes nationaux d'éducation mésologique au Danemark et en Suède.

b) Activités en Europe de l'Est

Le groupe chargé de la coordination de l'éducation relative à l'environnement dans les pays d'Europe de l'Est a organisé deux réunions à Gofia, Bulgarie, en 1970 (ou l'accent a été mis sur la pollution et l'éducation) et au Parc national de Pieniny, Pologne, en juin 1972 (séminaire sur l'éducation mésologique dans les programmes scolaires).

Le groupe a réalisé avec un succès considérable le premier projet éducatif de l'UICN: un concours d'affiches sur la conservation, pour les enfants et les jeunes des pays d'Europe de l'Est, qui a grandement contribué à sensibiliser le public aux questions d'environnement dans ces pays.

c) Activités en Inde

Un travail a pu être réalisé grâce à la promotion de l'éducation mésologique dans le journal d'éducation scientifique "School Science" ainsi que par d'autres moyens.

d) Activités en Afrique orientale et centrale

En novembre 1971, une réunion de travail de l'UICN sur l'éducation mésologique en Afrique orientale et centrale s'est déroulée à Livingstone, Zambie, avec le concours de l'UNESCO, du Gouvernement zambien et d'autres organisations du pays hôte. Cette réunion s'est tenue dans le cadre d'un séminaire africain de l'UNESCO qui a consacré une journée aux questions de l'éducation mésologique. L'UICN a aidé à préparer le programme et la Commission a été représentée par le professeur Denys Morgan. Les réunions ont fourni une excellente occasion pour l'échange d'informations sur la situation et les besoins en matière d'éducation mésologique en Afrique.

7. Organisation et composition de la Commission

- a) Projets: Un remaniement a pu être réalisé grâce à l'institution du système des projets, permettant aux membres de la Commission et à ses groupes de participer plus efficacement aux travaux.

On a ébauché une vingtaine de projets dans le domaine de l'éducation; six d'entre eux ont été achevés et huit sont en cours de réalisation. Un certain nombre n'ont pu être

entrepris, essentiellement par manque de fonds, notamment ceux qui ont trait à l'information et à l'éducation du grand public.

b) Groupes: Un certain nombre de groupes spéciaux des projets existent actuellement pour coordonner les activités entreprises dans le cadre de ces projets, notamment ceux qui sont entrepris en Europe du Nord-Ouest, en Europe de l'Est et en Inde. Le développement des activités ayant trait aux projets a considérablement progressé dans ces régions.

c) Membres: La composition de la Commission a subi les modifications suivantes:

M. J.-P. Doets (Pays-Bas), Chef du Département de la conservation, Ministère hollandais des Affaires culturelles, des loisirs et de la Sécurité sociale, a été élu membre de la Commission.

M. Wolfgang Erz (République fédérale d'Allemagne), Secrétaire exécutif de la Commission gouvernementale de la RFA pour la conservation de la nature (en remplacement de M. H. Lohmeyer, qui s'est retiré de la Commission).

d)

M. Dieter Burckhardt (Suisse), Secrétaire général de la ligue suisse pour la protection de la nature (en remplacement du professeur E. Dottrens, qui s'est retiré de la Commission).

M. Hugo Weinitschke (République démocratique allemande), Directeur adjoint de l'Institut de recherche pour l'aménagement du paysage et la conservation de la nature, Président de la section de conservation de l'Union culturelle allemande, qui a été admis en qualité de nouveau membre de la Commission.

M. Jonathan Hollinan (Royaume-Uni), a été radié de la Commission.

Réunions: La Commission a tenu deux réunions: à Sofia, Bulgarie du 3 au 4 octobre 1970; à Zurich, Suisse, du 14 au 18 décembre 1971.

Au cours de ces réunions, le programme d'organisation, la composition et les activités de la Commission ont été passés en revue.

- e) Newsletter: Huit numéros de la Newsletter de la Commission ont paru et ont été largement distribués.

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES PARCS
NATIONAUX (CIPN) POUR LA PERIODE 1970-1972

Préparé par Paule Gryn-Ambroes

1. Intérêts et activités majeurs

La Commission a principalement porté son attention sur la création d'un système de parcs nationaux, qui englobera des écosystèmes représentatifs et protégera la patrimoine naturel dans le monde entier.

Les domaines suivants ont particulièrement occupé la Commission:

- (1) Préparation du programme pour la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux;
- (2) Révision permanente de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues;
- (3) Contribution à la création et à la gestion des parcs nationaux.

2. Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux

L'UICN, la Commission du Centenaire des parcs nationaux et le Service des parcs nationaux des Etats-Unis patronnent la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux, qui se tiendra dans les parcs nationaux de Yellowstone et de Grand Teton, du 18 au 27 septembre 1972. La FAO, l'UNESCO et le Natural Resources Council of America apportent leur copatronage à cette Conférence.

La CIPN a travaillé à l'élaboration du programme et s'est occupée de la préparation des communications techniques, des groupes de discussion et d'autres questions. La Conférence fournira une excellente occasion à tous ceux qui s'occupent de planification et de gestion des parcs dans le monde entier pour passer en revue les questions relatives aux parcs nationaux et pour échanger des points de vue sur les très nombreux domaines d'intérêt communs. Les membres de la Commission présenteront des communications, présideront des sessions et participeront à des groupes de discussion.

Un ouvrage intitulé "World National Parks, Progress and Opportunities" a été préparé sous la supervision du président de la Commission comme contribution de l'Union au centenaire du concept de parc national, célébré par le Gouvernement des Etats-Unis tout au long de cette année 1972; il contient des articles de nombreux

auteurs, entre autres des membres de la CIPN

3. Liste des Nations Unies des parcs nationaux

La deuxième édition de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues a été publiée en anglais en 1971. Les éditions française et anglaise de la Liste ont été envoyées par les Nations Unies à tous les gouvernements. La Liste a été établie par le Président de la CIPN et ses collègues de l'université de Bruxelles et a été éditée par Sir Hugh F.I. Elliott. Un corrigendum - addendum vient de paraître en supplément à cette Liste; il donne des informations sur les nouvelles régions ajoutées à la Liste depuis la fin de la préparation de la deuxième édition (1970).

Il est projeté de publier un Répertoire mondial des parcs nationaux et autres zones protégées", présenté sous forme de feuillets mobiles. Ce répertoire donnera des renseignements plus détaillés que dans la deuxième édition de la Liste, sur les parcs nationaux et autres régions, notamment en ce qui concerne les données écologiques et d'autres informations scientifiques. Il est prévu que ce répertoire sera composé de cinq classeurs, un pour chaque zone géographique, contenant au total près de 2'500 feuillets.

Une liste annuelle des Nations Unies paraîtra dans les premiers mois de chaque année à partir de 1973 et énumérera les parcs nationaux et réserves analogues qui répondent à certains critères définis de sélection. Cette liste ne contiendra pas d'informations détaillées sur les zones protégées mais renverra pour ces informations au répertoire mondial.

La Commission a arrêté un système de classification des zones protégées d'après un projet préparé par M. Raymond F. Dasmann, du Secrétariat de l'UICN. La catégorie "aires culturelles" doit être revue. Ce système servira à classer les documents destinés au Répertoire mondial et à la Liste des Nations Unies. Cette dernière sera établie avec l'aide d'un comité de sélection, composé du Président de la CIPN (ex officio), de M. Kai Curry-Lindahl, de M. Raymond F. Dasmann, du professeur Jean-Paul Harroy, de M. P.H.C. Lucas et de H. Kenton R. Miller.

Ces nouvelles publications fourniront des données actuellement en cours de réunion sur les parcs et réserves marines.

Des plans ont également été faits pour que l'UICN reprenne le Check Sheet Survey du PBI/CT et un accord est intervenu dans ce but avec la Nature Conservancy.

4. Aide pour la création et la gestion des parcs nationaux

Comme les années précédentes, la Commission a jugé que son rôle principal était de promouvoir la création de nouveaux parcs nationaux et de s'associer à la défense de ceux que menacent des pressions extérieures. Dans les multiples actions qu'elle a développées dans ce sens entre 1969 et 1972, elle s'est fréquemment appuyée d'une part sur la définition adoptée à New Delhi, et d'autre part sur la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues. Beaucoup d'influences indirectes mais efficaces se combinèrent avec les correspondances échangées à propos de la préparation de l'addendum cité ci-dessus.

D'autres actions sont issues de démarches personnelles effectuées par différents membres de la CIPN, notamment par le vice-président Kai Curry-Lindahl en Afrique dans le cadre de sa mission UNESCO, et par le président de la Commission au cours de diverses visites dans les parcs nationaux des cinq continents, en Asie (1969 et 1971), en Afrique (1970 et 1972), en Océanie (1971), en Amérique (1971 et 1972) et en Europe. On a profité de ces occasions pour promouvoir la création de nouveaux parcs, notamment en Polynésie, en Mélanésie et en Afrique centrale, et défendre les parcs nationaux menacés. Le président a également représenté la Commission à la réunion internationale de Tananarive (République malgache, 1970) et de Nouméa (Nouvelle-Calédonie, 1971).

En collaboration avec le Comité de législation de l'IUCN, et à la demande du Gouvernement portugais, des législations ont été préparées en vue de la création du Parc national de Peneda Geres en 1971.

La CIPN s'est occupée de l'administration d'une série de projets, relatifs à la création et à la gestion de parcs nationaux et d'autres réserves. On peut citer entre autres:

- (a) Parc national de la Forêt de Tai: M. U. Rahm, du Naturhistorisches Museum, de Bâle., a effectué en avril 1971 une mission sur le terrain pour la création du Parc national de la Forêt de Tai (Projet No. 41-1). Son rapport de mission a été envoyé au Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire en août 1971. Depuis lors, le premier résultat des contacts que l'IUCN a eu dans ce pays a été la création d'un Secrétariat aux parcs nationaux, au sein du Gouvernement.
- (b) Parc national du Volcan Baru (Panama): Mme Anne LaBastille, écologiste de la faune et Field Collaborator au Laboratoire d'ornithologie de l'Université de Cornell, aidée d'un photo-

graphe spécialiste de la faune, M. C.H. Smith, a achevé une étude du site proposé pour la création du parc national du Volcan Baru (Panama), en février-mars 1972. L'étude a été entreprise en étroite collaboration avec le Gouvernement panaméen et la FAO, et a été financée par le WWF.

- (c) Réserve naturelle intégrale de Nossy Mangabé (Madagascar):
Le WWF a financé un projet destiné à améliorer la protection de cette réserve.

5. Autres questions techniques

Les membres de la CIPN (ainsi que d'autres personnes) ont apporté une aide consultative pour l'achèvement de la publication "Planning for Man and Nature in National Parks: Reconciling Perpetuation and Use" par M. R.R. Forster.

Les membres ont également contribué à la préparation du "Handbook for National Park Planning and Management", publication présentée sous forme de feuillets mobiles qui donnera des directives sur les différents aspects de la création et de la gestion de parcs nationaux, ainsi que sur la formation de personnel et autres questions s'y rapportant.

6. Organisation et membres

L'expansion du Secrétariat et le recrutement d'un secrétaire exécutif permanent pour la CIPN (Mme Paule Gryn-Ambroes), ainsi que l'institution du système des projets, a permis une importante réorientation du travail de la Commission et une participation plus efficace des membres de la Commission à un nombre d'activités plus important.

- (a) CLAPN: A la suite d'une décision du Conseil exécutif de dissoudre les groupes régionaux pour les remplacer par des groupes spécialisés travaillant à des projets particuliers, le président de la Commission a ratifié la proposition du Conseil exécutif de dissoudre le Comité latino-américain de Parques Nacionales (CLAPN) qui faisait partie de la CIPN. Le Comité avait adopté une position très autonome et pourrait, en fait, continuer de fonctionner indépendamment hors de l'UICN.
- (b) Membres: Les changements suivants ont eu lieu: M. W.J. Eggeling, ancien directeur de la Nature Conservancy, M. D.F. McMichael, directeur, Service des parcs nationaux et de la faune, Nouvelle-Galles du Sud, Australie, M. P.H.C. Lucas,

directeur des parcs nationaux et réserves, Nouvelle-Zélande, et M. Kenton R. Miller, fonctionnaire forestier, Office régional de la FAO pour l'Amérique latine, ont été nommés membres de la Commission. M. M.W. Holdgate (R.U.) et M. R.W. Cleland (Nouvelle-Zélande): ont démissionné.

- (c) Réunions: La Commission s'est réunie du 9 au 12 avril 1970, pour examiner les questions d'organisation, de composition et d'activités.

La réunion a adopté le programme et les projets de base qui seront abordés par la Commission. Des discussions approfondies ont eu lieu sur l'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux (voir point 2). Des questions particulières telles que le Programme sur l'homme et la biosphère, les besoins du Refuge de faune de Kaziranga et la situation des parcs nationaux en Afrique centrale, ont été discutés.

- (d) Newsletter: Trois numéros de la Newsletter de la Commission ont été envoyés aux membres de la Commission.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES POLITIQUES, DU DROIT ET DE
L'ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT (CPDAE)
POUR LA PERIODE 1970-1972

Préparé par John A. Staub

1. Intérêts et activités majeurs

D'une façon générale, la Commission s'est occupée des activités gouvernementales dans le domaine de l'environnement. Les aspects suivants ont été l'objet d'une attention particulière:

- (1) Réunion, classification et indexation de documents juridiques de tous pays, relatifs à l'environnement;
- (2) Analyse des tendances nouvelles de la législation ayant trait à l'environnement;
- (3) Etablissement de conventions internationales sur la conservation, et aide pour la rédaction de législations nationales;
- (4) Etude des déclarations gouvernementales ayant trait à une politique d'action, ainsi que des structures existant pour les questions d'environnement.

2. Documentation sur la législation de l'environnement

La Commission a travaillé à accroître la collection de documents juridiques rassemblés au Centre UICN du droit de l'environnement, à Bonn. La collection compte maintenant plus de 15,000 pièces émanant de quelque 100 nations. Diverses missions effectuées auprès de 17 pays africains et 13 pays arabes ont permis d'accroître l'étendue de cette collection.

Le projet d'établissement d'un système électronique d'extraction de l'information contenue dans ces documents a pu être réalisé avec succès. Ce système, qui utilise le Programme IBM STAIRS a été présenté aux délégués de la Conférence de Ctockholm et de la Conférence interparlementaire sur l'environnement à Vienne, en juin 1972. Réunissant des informations émanant de 9 juridictions, ce système pilote semble devoir être amplifié en collaboration avec des institutions des Nations Unies, dans le cadre du Service international de référence sur l'environnement qu'il a été proposé de créer.

Le matériel réuni au Centre sert à établir un recueil de documentation à jour sur les mesures légales existant pour protéger certaines espèces d'animaux et de plantes. Les références présentées

sur feuillets mobiles seront utilisées dans le contexte du projet de convention sur le commerce des espèces menacées.

3. Etude de la législation relative à l'environnement

La Commission a également entrepris une série d'études sur les tendances nouvelles de la législation relative à l'environnement, en particulier sur les aspects qui pourraient être appliqués à d'autres juridictions. Deux études majeures ont été réalisées: la première analyse une législation en vigueur aux Etats-Unis permettant à des particuliers ou à des organisations de conservation de la nature d'intervenir au nom de l'intérêt public dans les conflits relatifs à l'environnement. Cette analyse a déjà été suivie d'une étude de ce même aspect dans la législation allemande. La deuxième grande étude porte sur le système du "Scenic easement", en vigueur aux Etats-Unis, et sur les possibilités de son application en Europe comme instrument de la conservation de l'environnement. Les cas des Etats-Unis, de la France et de l'Allemagne ont été pris comme exemples.

Une nouvelle série de publications et documents de l'UICN sur la législation de l'environnement a été créée. Elle compte déjà trois études (ayant trait aux deux thèmes mentionnés ci-dessus). D'autres études sont prévues, notamment sur l'emploi de procédés légaux pour encourager ou exiger: a) le recyclage des déchets; b) des recherches par l'industrie sur les effets que peuvent avoir de nouveaux produits sur l'environnement; c) la lutte contre la pollution par l'industrie; d) le zonage des espaces libres comme base de la conservation de l'environnement; e) la recherche d'une technologie nouvelle favorable à l'environnement.

4. Conventions internationales sur la conservation

La Commission a servi de consultant pour les diverses conventions internationales sur la conservation, conçues par l'UICN ou élaborées avec sa collaboration. Ces conventions sont les suivantes:

- a) Convention sur l'exportation et l'importation de certaines espèces d'animaux sauvages et de plantes - Il est prévu que celle-ci sera conclue au cours d'une conférence intergouvernementale dans le courant de cette année.
- b) Convention sur la conservation des zones humides d'importance internationale - Le Gouvernement iranien doit convoquer prochainement une réunion internationale pour ouvrir cette convention aux signatures.

- c) Convention sur la conservation du patrimoine mondial - Cette convention devrait être conclue à la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 1972.
- d) Convention sur la conservation de certaines îles à des fins scientifiques - Des négociations sont en cours avec les Nations Unies pour mettre au point ce projet.
- e) Convention sur la conservation de l'ours blanc - Celle-ci est actuellement examinée par le Groupe des spécialistes de l'ours blanc de l'UICN

La Commission étudie également les suites à donner à une résolution de la Conférence de Stockholm qui demandait l'élaboration de nouveaux traités pour les espèces qui migrent d'un pays à un autre ou qui vivent en haute mer.

5. Activités gouvernementales concernant l'environnement

A l'instigation du président de la Commission, un travail de réunion des déclarations ayant trait à l'environnement, faites par les gouvernements, a été entrepris dans le cadre d'une étude sur la formulation de politiques de l'environnement. Des informations ont, d'autre part, été réunies sur les organes gouvernementaux de protection de l'environnement. Le matériel résultant de ces études sera publié. Des mesures sont également prises pour préparer une série de communications sur divers aspects de l'administration de l'environnement pour la Division de l'administration publique des Nations Unies. Ces documents devraient être publiés en 1972.

6. Autres questions techniques

Les membres de la Commission ont aidé à répondre à des demandes émanant de gouvernements, en préparant des projets de loi sur des questions de conservation et autres questions légales.

Un projet relatif à la formulation de concepts de politique de l'environnement a été préparé. Si des fonds peuvent être trouvés, ce travail sera entrepris par l'Université d'Indiana, en collaboration avec d'autres groupes universitaires des Etats-Unis.

Des contacts ont été pris avec des groupes travaillant à la formulation d'une nouvelle théorie socio-économique, répondant à la nécessité d'adapter le système économique à des ressources limitées et de maintenir la qualité de la vie.

7. Organisation et composition de la Commission

L'expansion des tâches de la Commission, l'adjonction au Secrétariat d'un secrétaire exécutif permanent de la ÇPDAE (M. John A. Staub) et l'institution du système des projets ont permis d'étendre les travaux à de nouveaux domaines et d'accroître le nombre des membres.

a) Expansion: Le nouveau titre de la Commission - Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement - traduit ses nouvelles tâches, ainsi qu'en a décidé le Conseil exécutif. Les travaux commencés par l'ancienne Commission de la législation (actuellement Comité du droit de l'environnement) ont été poursuivis et développés par l'étude des mesures autres que législatives prises par les gouvernements dans le domaine de l'environnement. Dans le cadre de cette expansion, la Commission s'est scindée en trois grands comités:

- Comité des politiques de l'environnement;
- Comité du droit de l'environnement;
- Comité de l'administration de l'environnement.

Toutefois, la structure de la Commission, ainsi que le statut des groupes de travail et des groupes spéciaux, resteront de façon permanente à l'ordre du jour de la Commission.

b) Membres: Sur la recommandation du Président, le professeur Lynton K. Caldwell, les nouveaux membres suivants ont été nommés: M. Christian de Laet, secrétaire général du Conseil canadien des Ministres des ressources et de l'environnement, Montréal; M. Richard H. Gardner, professeur de droit et d'organisation internationale à la chaire Henry L. Moses, Université de Colombie, New York; Sir Robert Jackson, Office des Nations Unies à Genève; M. Jaro Mayda, professeur de droit, Université de Porto Rico, à Rio Pedras; M. Kauko Sipponen, professeur d'administration publique, Université de Tampere, Finlande.

c) Réunion: La Commission s'est réunie à Banff, Canada, le 9 septembre 1972.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
POUR LA PERIODE 1970-1972

Préparé par A.H. Hoffmann

1. Intérêts et activités majeurs

La Commission a élargi son champ d'activités; cette initiative se reflète dans le changement du nom de la Commission d'aménagement du paysage en Commission d'aménagement de l'environnement.

La Commission s'occupe principalement des aspects appliqués de l'impact de l'homme sur l'environnement (en particulier l'impact sur les écosystèmes fragiles tels que ceux des régions côtières, des régions tropicales humides, des régions arides et semi-arides et des terres circumpolaires), ainsi que des répercussions d'activités telles que projets de développement, expansion du tourisme et de l'industrie. Elle examine ces questions dans le contexte du processus de planification et s'intéresse généralement à tous les facteurs affectant l'aménagement des zones qui n'ont pas été protégées au titre de parcs naturels ou autres types de réserves. La Commission s'intéresse particulièrement à des questions telles que le cycle de développement urbano-rural, l'aménagement du territoire, la planification des installations humaines et l'application des principes écologiques au développement et à des programmes d'action concrets. Elle s'occupe également des questions concernant la planification et l'aménagement de paysages culturels qu'il conviendrait de protéger.

Ce remaniement est récent et ne se reflète pas encore dans les activités de la Commission. Au cours des trois dernières années, l'attention de la Commission s'est concentrée sur les questions suivantes:

- (1) Promotion de l'aménagement du paysage sous tous ses aspects, y compris par l'élaboration de méthodes de travail;
- (2) Préparation du Livre Vert des paysages remarquables et menacés;
- (3) Etude de l'état de la Côte méditerranéenne du point de vue de la conservation.

Plus récemment, toutefois, la Commission a commencé des travaux sur les aspects de planification de l'environnement inclus dans les activités entreprises pour donner une suite concrète à l'ou-

vrage "Ecological Principles for Economic Development", publié sous les auspices de l'UICN et de la Conservation Foundation.

2. Promotion de l'aménagement du paysage

Dans le but de développer l'intérêt pour l'aménagement du paysage, on a préparé un prospectus sur l'étude et l'analyse du paysage et il est prévu de le diffuser très largement. La Commission a participé (avec la Commission internationale des parcs nationaux) à l'étude de M. R.R. Forster, qui a servi de base à la préparation d'un ouvrage intitulé "Planning for Man and Nature in National Parks: "Reconciling Perpetuation and Use", actuellement sous presse.

Une série de projets sur l'amélioration de paysages culturels est actuellement préparée avec l'aide d'un groupe de travail chargé d'étudier plus particulièrement l'amélioration des paysages culturels en Europe centrale. Une réunion a été organisée à l'Académie polonaise des Sciences de Cracovie, en octobre 1971, pour mettre sur pied ce travail.

3. Le Livre Vert

Les premiers travaux de préparation du Livre Vert des paysages remarquables et menacés sont achevés et des mesures sont prises actuellement en vue de sélectionner et de décrire les paysages culturels dans un certain nombre de pays européens. [Dans un premier temps, des données seront réunies dans quelques pays avec l'aide de collaborateurs travaillant en conjonction avec les organes locaux appropriés. Les zones destinées à être incluses dans la liste seront sélectionnées localement. Les données relatives aux zones choisies seront alors traitées par le Secrétariat de l'UICN puis examinées par un Conseil international de sélection. Les premières opérations porteront sur la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et le Royaume Uni. Les résultats de ces travaux seront reproduits et publiés.

4. Conservation de la Côte méditerranéenne

Ici aussi, la phase préliminaire de l'élaboration des méthodes de travail est achevée. Ce projet intéresse l'étude de l'état de diverses parties de la Côte méditerranéenne sur le plan de la conservation, et de surveiller l'évolution de la situation; d'identifier des sites où seront conduits des projets de conservation de différents types et notamment des zones où effectuer un déve-

loppement optimum sur la base de principes écologiques valables, ainsi que des zones qui exigent d'être protégées au titre de parcs nationaux, réserves scientifiques, etc.; de sélectionner des sites pour des études de cas sur le développement en fonction des principes écologiques; de fournir une base permettant de définir les priorités qui guideront les activités de conservation sur toute la Côte.

Initialement, l'étude pilote se concentre sur les côtes françaises, italiennes et yougoslaves. Des contacts ont été pris avec un certain nombre de particuliers et des sources d'information ont été trouvées dans ces trois pays. Au fur et à mesure de la progression des travaux, des sites particuliers seront choisis pour y réaliser des projets de conservation et des études de cas types et d'autres projets seront formulés par l'intermédiaire de réunions d'un petit groupe de travail dans chaque pays.

La première de ces réunions a eu lieu en Yougoslavie, à la fin d'août 1972. Le projet est entrepris conjointement avec la Fédération internationale des architectes paysagistes.

5. Autres questions techniques

Le projet No. 20-9, sur les études écologiques du paysage dans le Parc national Serengeti (Tanzanie) effectuées par H. Klaus Gerresheim, a considérablement progressé. Ce projet vise à établir une méthode de surveillance phyto-écologique à long terme par la photographie aérienne. Ce travail a débuté en 1969 et sera probablement achevé fin 1972.

6. Organisation et composition de la Commission

La Commission, sous sa nouvelle forme élargie, s'occupe de projets qui sont exécutés par des groupes de travail comprenant, dans la mesure du possible, des membres de la Commission.

- a) Comités: Pour faciliter son travail, la Commission se divise, selon les besoins, en deux grands comités: Comité pour l'aménagement de l'environnement, qui s'occupe principalement de l'élaboration de techniques d'aménagement pour accroître la diversité et prévenir ou diminuer les perturbations créées par les activités humaines dans l'environnement; Comité pour l'aménagement du paysage, s'occupant principalement de questions ayant trait à l'aménagement de régions qui n'ont pas été protégées au titre de parcs ou de réserves, notamment la planification des installations humaines, la conservation des paysages culturels et autres questions s'y rapportant. Un de ces comités est présidé par le président de la Commission et l'autre par le vice-président de la Commission.

- b) Membres: Les personnes suivantes sont entrées à la Commission: M. S. Challenger, maître de conférences en architecture paysagiste au Lincoln College, Nouvelle-Zélande; le professeur V.A. Kovda, professeur de pédologie, Université d'Etat de Moscou, URSS; le professeur Chung-Myun Lee, professeur de géographie, Université Kyung-Hee, République de Corée; le professeur Ian L. McHarg, professeur de planification urbaine au Département d'architecture paysagiste et de planification régionale, Université de Pennsylvanie, Etats-Unis; le professeur W. Manshard, directeur, Département des sciences de l'environnement et de la recherche sur les ressources naturelles, UNESCO; M. L.V. Motorina, chef du Département de remise en valeur des terres dégradées, Laboratoire central de conservation de la nature, URSS; le professeur D. Ogrin, professeur de planification du paysage, Université de Ljubljana, Yougoslavie; et le professeur G. Olschowy, chef du Bundesanstalt für Vegetationskunde, Naturschutz und Landschaftspflege, République fédérale d'Allemagne.
- c) Réunions: La Commission s'est réunie cinq fois au cours de cette période et d'importantes décisions ont été prises en ce qui concerne les fonctions et la structure de la Commission et l'élaboration de projets, qui représentent la majeure partie du programme de travail de la Commission. Ces réunions ont eu lieu le 10 avril 1970, à Welbergen (République fédérale d'Allemagne); le 8 juin 1970, à Brno (Tchécoslovaquie), parallèlement à un symposium sur les rapports entre la technique et la biologie dans l'amélioration des paysages culturels, auquel participaient huit membres de la Commission; le 7 septembre 1970, à Lisbonne (Portugal), parallèlement au 12e Congrès de la Fédération internationale des architectes paysagistes; le 24 mars 1972, au siège de l'UICN, à Morges (Suisse); et le 9 septembre 1972, à Banff (Canada).
- d) Newsletter: Cinq Newsletters ont paru pendant cette période.

CANDIDATS PRESENTES A L'ELECTION

Rapport préparé par Frank G. Nicholls

Le Conseil exécutif désigne les personnes suivantes pour les élections:

Conseil exécutif

Président:

Professeur D.J. Kuenen (Pays-Bas)

Membres:

Professeur A.G. Bannikov (URSS)
M. Eskandar Firouz
M. A. Inozemtsev (URSS)
Professeur M. Kassas (Egypte)
M. Edgardo Mondolfi (Venezuela)
M. Otto Soemarwoto (Indonésie)
M. Godofredo Stutzin (Chili)
M. David P.S. Wasavo (Kenya)
M. Gilbert F. White (Etats-Unis)

Vice-présidents:

Professeur A.G. Bannikov (URSS)
Professeur Ian McTaggart Cowan (Canada)
M. Zafar Futehally (Inde)
H. Christian Jouanin (France)
M. David P.S. Wasawo (Kenya)

Commissions

Commission de l'écologie:

président:

Professeur F. Bourlière (France)

Vice-présidents:

H. John S. Gottschalk (Etats-Unis)
Professeur J.D. Ovington (Australie)

Commission du service de
sauvegarde

Président:

M. Peter Scott (Royaume-Uni)

Vice-présidents:

Professeur Jean Dorst (France)
M. M.K. Panjitsinh (Inde)

Commission de l'éducation:

Président:

M. L.K. Shaposhnikov (URSS)

Vice-président:

M. Lars-Erik Esping (Suède)
M. T. Pritchard (Royaume-Uni)

GA.72/17, suite

Commission de l'aménagement de
l'environnement:

Président: Professeur H. Boesch (Suisse)
Vice-présidents: M. R.J. Benthem (Pays-Bas)
M. V.C. Robertson (Royaume-Uni)

Commission des politiques, du
droit et de l'administration de
l'environnement:

Président: Professeur Lynton K. Caldwell
(Etats-Unis)
Vice-présidents: M. B.N. Bogdanov (URSS)
M. W.E. Burhennc (république fédérale
d'Allemagne)

Commission internationale des parcs
nationaux:

Président: H. John I. Nicol (Canada)
Vice-présidents: Professeur Th. Monod (France)
M. Theodor R. Swem (Etats-Unis)

Vérificateur des comptes

Bureau Fiduciaire Fernand Gux - Lausanne, Suisse

Directeur général

M. Gerardo Budowski

LES SERVICES QUE L'UICN OFFRE A SES MEMBRES

Rapport préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

INTRODUCTION

L'UICN est une union de membres d'états souverains, d'institutions gouvernementales et d'organisations oeuvrant ensemble à promouvoir la conservation de la nature dans le monde entier. L'UICN travaille à faire reconnaître que la conservation de l'environnement est un élément essentiel des programmes de développement nationaux et internationaux et qu'elle doit en conséquence recevoir une priorité plus élevée que jusqu'à présent.

Le programme des activités de l'Union est analysé et approuvé tous les trois ans à l'Assemblée générale par les délégués des membres. Les organes de l'Union - le Conseil exécutif, le Comité exécutif, les Commissions, le Secrétariat et les divers groupes de travail et groupes spécialisés - constituent le mécanisme par lequel ce programme peut être réalisé. Ils permettent aux membres d'organiser collectivement des actions de conservation au niveau international, ainsi qu'aux autres niveaux, ce qui est l'objectif primordial de l'IUCN. Un des motifs d'adhésion à l'Union est de vouloir contribuer à créer une approche internationale de la conservation telle que l'UICN la développe par son travail.

Parallèlement, ce mécanisme fournit et peut fournir certains services aux membres de l'Union: le présent document décrit ces services, notamment en ce qui concerne la possibilité de trouver des appuis financiers, et suggère comment les membres peuvent le mieux en bénéficier. Ceci est d'autant plus pertinent que les possibilités dont dispose l'Union pour assurer ces services se sont accrues et que ses gouvernements membres s'occupent de plus en plus de questions de conservation.

Services à disposition

L'Union peut fournir à ses membres les services ⁽¹⁾ suivants:

1. Aide consultative scientifique et technique sur des problèmes particuliers de conservation;
2. Envoi de missions scientifiques pour analyser et évaluer sur place des situations intéressant des programmes de conservation;
3. Diffusion par ses publications d'informations à jour sur l'état de la conservation à l'échelon mondial ou régional et sur les derniers développements dans ce domaine;

(1) Ces différents services ne sont pas énumérés selon un ordre de priorités ou d'autres considérations.

4. Service de réception et de diffusion de l'information;
5. Soutien et financement de projets de conservation spécifiques par l'UICN/WWF;
6. Assistance pour la préparation et l'acheminement de demandes de financement plus importantes s des organismes internationaux ou autres sources appropriées;
7. Assistance pour financer des experts compétents, qui puissent travailler sur des questions de conservation locale ou servir les membres d'autres façons;
8. Assistance pour organiser l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement;
9. Assistance dans la formation de groupes intergouvernementaux d'experts pour étudier les questions particulières de conservation;
10. Assistance pour la préparation et la réalisation de conférences locales, régionales ou internationales sur des questions pertinentes de conservation;
11. Assistance pour la rédaction de projets d'accords, de conventions et de traités internationaux;
12. Assistance pour l'élaboration de politiques nationales de conservation;
13. Assistance pour la rédaction de projets de législations nationales sur la conservation.

Ces services concernent particulièrement les états et organisations membres des pays en voie de développement, étant entendu que les états membres peuvent faire appel à toute la gamme des services disponibles.

Il faut toutefois souligner que ces activités s'ajoutent aux fonctions essentielles de l'Union - agir à l'échelon international. L'Union ne peut remplir efficacement cette fonction que si ses membres jouent un rôle plus actif, en lui faisant connaître leurs points de vue et en lui demandant d'agir dans des questions qui, à leur avis, exigent une intervention internationale. Dans les trois années à venir, un effort particulier sera fait pour améliorer les communications entre l'Union et ses membres. (Les membres sont invités à remplir et à renvoyer le questionnaire (Cf. Annexe 3) relatif aux services et communications). Certains aspects des services que peuvent recevoir les membres sont exposés plus

en détail dans les paragraphes suivants. . .

Service de réunion et de diffusion de l'information

L'UICN, grâce à son réseau de contacts et de correspondants, est au courant de l'état de conservation des communautés biologiques, des espèces et de leurs habitats dans la plupart des régions du monde, ainsi que des programmes de conservation prévus ou en cours. Elle peut servir à ses membres de centre d'information spécialisé dans ce domaine. Bien qu'actuellement elle ne puisse entreprendre des enquêtes ou des analyses importantes sans exiger une rémunération pour ses services, elle peut apporter des indications générales sur les sources d'information possibles ou indiquer dans ses grandes lignes la situation de questions particulières sur lesquelles les membres pourraient souhaiter être renseignés.

Le Bulletin de l'UICN, qui paraît maintenant chaque mois en français et en anglais, informe les membres des réunions importantes et de leurs résultats, résume les questions de conservation d'actualité et analyse les nouveaux ouvrages parus.

D'autres publications plus spécialisées, notamment les comptes rendus de conférences et de réunions donnent aux membres des renseignements sur des questions de conservation d'intérêt primordial. Les membres reçoivent des exemplaires de ces publications à leur parution, sauf dans le cas du Red Data Book et des annuaires spécialisés qui sont financés par des fonds de roulement.

Dans un certain nombre de cas, l'Union a étendu la gamme des langues utilisées pour ses publications - par exemple pour la version espagnole résumée du Bulletin et pour la diffusion d'informations sélectionnées en espagnol, allemand et russe.

Consultations scientifiques

L'UICN peut offrir à ses membres une assistance consultative scientifique sur des problèmes de conservation, en faisant appel soit: à ses propres services (Commissions, Secrétariat, groupes de travail), soit à ses relations avec d'autres organisations (telles que les institutions spécialisées du système de l'ONU, en particulier la FAO et l'UNESCO, et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux avec lesquels l'UICN entretient d'étroits rapports) et avec les spécialistes appropriés. Cette assistance consultative est en général donnée à titre gracieux aux membres, mais il peut être nécessaire d'envisager des possibilités de financement si la demande nécessite des recherches particulières ou fait largement appel au temps d'un spécialiste.

Les délégués d'Etats membres assistant à des conférences auxquelles l'UICN est représentée par des spécialistes peuvent demander des conseils sur des questions de conservation et autres questions techniques s'y rapportant. Il est possible d'obtenir cette assistance consultative avant la conférence par correspondance, par une visite au siège de l'Union ou pendant la conférence elle-même.

Aide aux programmes de conservation

L'UICN peut aider ses membres, en particulier les Etats et organisations membres des pays en voie de développement, à formuler des projets de conservation et à trouver des sources de financement pour ces projets.

Grâce à son étroite collaboration avec le WWF, l'UICN peut aider à élaborer et à financer des projets valables de conservation. Il peut s'agir soit de projets formant un tout, soit de projets exploratoires et intermédiaires - ébauches de projets plus vaste à soumettre aux Nations Unies ou à des sources régionales ou unilatérales d'assistance technique, L'UICN et le WWF disposeront, en 1973, de plus d'un million de dollars à cet effet. Si l'UICN et le WWF n'ont pas de fonds disponibles pour ces projets, l'UICN peut souvent aider à rechercher d'autres sources possibles d'assistance. Grâce à ses rapports avec le système des Nations Unies et l'habitude qu'a son personnel des procédures des Nations Unies, l'UICN est en mesure de donner des conseils sur la façon d'adresser des demandes aux organes appropriés des Nations Unies.

Elle peut notamment aider à obtenir des bourses, à trouver des experts, à faciliter la participation des membres à des réunions, à établir des relations avec les instituts de recherche d'autres pays, à financer l'achat d'équipement, etc.

(L'Annexe 1 décrit les principaux domaines qui peuvent être financés dans le cadre des projets UICN/WWF et les directives générales pour l'élaboration de projets qui soient éventuellement acceptables. L'Annexe 2 indique comment établir un schéma de projet UICN/WWF sur lequel est basé la demande d'aide.)

Ratification de programmes de conservation

L'UICN, seule ou conjointement avec le WWF lorsqu'elle le juge approprié, ce qui est en général le cas, peut aider ses membres en donnant son approbation à des programmes de conservation. Des lettres d'approbation peuvent être adressées à des chefs d'Etat, ministères et autres pouvoirs de décision, lorsque le programme en question justifie une telle approbation. En raison de son statut d'organisation indépendante, l'UICN peut agir rapidement et objectivement en exposant le problème et en sug-

gérant des solutions.

Cette approbation peut aussi s'avérer utile lorsque les demandes sont soumises pour financer des projets.

Il est évident qu'une telle approbation ne peut être donnée que si l'UICN/WWF ont constaté, après enquête appropriée, qu'il est justifié : d'accorder cette approbation. Tout autre critère diminuerait rapidement la crédibilité de l'UICN/WWF.

Les déclarations plus générales sur le point de vue de l'UICN, telles que celles qui paraissent régulièrement dans le Bulletin de l'UICN, peuvent également contribuer et servir à appuyer des actions de conservation particulières sur le plan local. Les membres peuvent suggérer des sujets sur lesquels l'UICN ferait connaître son point de vue dans ces déclarations. Ils peuvent également, par leur participation à des réunions de l'UICN ou à des réunions dans lesquelles l'UICN a un rôle important, suggérer des recommandations qui contribuent à l'approbation d'actions de conservation à l'échelon local, national ou international.

Autres services

L'UICN, est en mesure de suggérer des noms de participants pour des réunions internationales convoquées par différentes organisations, en assurant de cette façon que des représentants qualifiés de ses membres assistent à de telles rencontres.

Elle est également en mesure d'aider ses membres en ce qui concerne les problèmes de recrutement, en formulant des descriptions de postes, en proposant des candidats à ces postes et, dans certains cas, en trouvant de la main-d'oeuvre grâce à ses relations avec le Secrétariat international du service du volontariat et d'autres organismes.

Directives pour les projets UICN/WWF

Sujets

Les sujets suivants présentent un intérêt particulier pour les projets UICN/WWF:

1. Conservation des espèces animales et des communautés biologiques

Comme par le passé, la planification et l'aménagement des parcs nationaux et d'autres zones protégées sont considérés comme étant une manière particulièrement utile de faire progresser la conservation de la nature. Il en va de même pour des actions en faveur de la faune et pour la prise de mesures destinées à contrôler les différents facteurs qui mettent en danger des espèces et des communautés biologiques naturelles.

2. Interactions homme/environnement

On accordera une grande attention à des projets devant permettre une meilleure utilisation du sol et de l'eau et faisant pour cela appel à des méthodes de conservation valables tenant compte des facteurs économiques. Ces projets devraient améliorer ce que l'on appelle aujourd'hui la "qualité de la vie", en contribuant au maintien et à la mise en valeur des communautés biologiques naturelles intactes. Dans cette optique, les tâches jugées les plus importantes sont: fournir une assistance en vue de définir une politique de l'environnement; contribuer à l'élaboration d'une législation adéquate; favoriser la mise sur pied du cadre administratif nécessaire.

3. Education et information au service de la conservation de la nature

Ce point est digne de la plus haute priorité, en particulier dans les pays en voie de développement. L'UICN/WWF sont extrêmement désireux d'apporter leur appui à tout programme qui développerait dans le public la connaissance et la compréhension des valeurs attachées à la conservation de la nature et seraient très favorables à tout programme d'éducation et de formation en la matière.

Points à retenir

Lors de la formulation des grandes lignes d'un projet (voir Annexe 2), il convient de retenir les points suivants:

- a) L'importance du projet pour la conservation doit être soulignée même si, lors des premiers stades, il est nécessaire d'effectuer des recherches fondamentales.
- b) Il est très important de s'assurer et de mentionner que le projet aura une suite valable.
- c) Le projet a de plus grandes chances de succès s'il reçoit l'appui financier d'autres institutions.
- d) En particulier dans un pays en voie de développement on devrait, dans la mesure du possible, faire participer au projet des scientifiques locaux et/ou des fonctionnaires compétents du gouvernement. Si la réalisation d'un projet permet d'accroître aux yeux des autorités officielles le prestige d'un responsable local de la conservation et de l'organisation à laquelle cette personne appartient, il est probable que ce projet retiendra plus l'attention par le fait même qu'il pourra renforcer considérablement l'efficacité à court et à long terme d'une action de conservation dans le pays en question.

UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
ET DE SES RESSOURCES

FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF)

SCHEMA PS DESCRIPTION D'UN PROJET UICN/WWF

1. Titre: Doit décrire le projet mais être aussi concis que possible; si nécessaire, il pourra être développé par un sous-titre.
2. Instigateur: Nom, titre et adresse de la (des) personne(s) ou de l'association qui sont à l'origine du projet.
3. Subvention demandée: Coût total du projet exprimé en \$ US.
4. Description du projet: Fournir les informations suivantes:

Portée du projet - Définir le champ d'action général du projet. Décrire brièvement la question traitée par le projet et indiquer dans quelle mesure elle sera couverte par ce dernier. Ne pas mentionner ici les modalités de mise en oeuvre du projet. Celles-ci seront exposées sous la rubrique "Bétails du projet".

Objectif - Définir le but précis du projet, c'est-à-dire l'objectif de base que le projet doit permettre de réaliser, Ce chapitre doit en général mentionner l'objectif que doit servir le projet en matière de conservation de la nature.

Justification - Exposer les raisons pour lesquelles le projet doit être entrepris, ainsi que les activités qui lui feront suite et les avantages qui en découleront. Indiquer également les raisons pour lesquelles l'UICN/WWF doivent intervenir et mentionner éventuellement toute résolution de l'UICN/WWF se rapportant à la question.

Antécédents - Indiquer l'état présent des connaissances sur la question (y compris toute référence bibliographique pertinente), et exposer l'historique des faits qui se rapportent au présent projet. Mentionner ici l'état actuel de projets ayant rapport avec celui-ci (donner les références numériques UICN/WWF), y compris ceux de la FAO, l'UNESCO et autres. Mentionner également les rapports entre le projet et les travaux des commissions de l'UICN et d'autres groupes. Il convient, dans de nombreux cas, de joindre en annexe des indications détaillées à ce sujet.

Détails du projet - Dans le cas d'un projet complexe en particulier, ce chapitre peut débiter par un bref exposé d'ensemble du projet (donner plus de détails que dans le chapitre "Portée du projet" et

les présenter sous l'angle du travail à effectuer).

Indiquer les étapes que suivra le projet ou les diverses phases de sa réalisation. On peut aussi décrire ici les tâches précises à entreprendre.

La durée du projet (éventuellement avec le calendrier des diverses étapes, phases ou travaux) doit être indiquée, ainsi que le lieu où il sera entrepris et les modalités de sa réalisation. Les méthodes utilisées doivent être exposées succinctement.

Indiquer aussi le personnel requis, en donnant en annexe un bref curriculum vitae du personnel cadre participant au projet. S'il faut engager du personnel pour effectuer le travail, joindre en annexe une description des postes à pourvoir indiquant les qualifications et expériences requises.

Exécution du projet - Donner les noms, titre et qualifications de la (des) personne(s) chargée(s) d'exécuter le projet ainsi que l'organisation dont elle(s) dépend(ent); joindre des détails sur les groupes qui y collaboreront et ont les services et équipements disponibles.

5. Estimation des frais: Estimer le coût du projet en le fractionnant sous les rubriques suivantes: salaires, frais de voyage, équipement et autres frais pour chaque année civile. Justifier la raison d'être des différents frais.

6. Préférences et responsabilités:

Références - Indiquer les noms et adresses de personnes compétentes connues de l'UICN/WWF qui approuvent le projet.

Responsabilité technique - Nom, titre et adresse de la personne ou de l'organisation chargée des aspects techniques du projet.

Responsabilité administrative - Nom, titre et adresse de la personne ou de l'organisation chargée des aspects administratifs du projet.

7. Calendrier des besoins financiers:

Période - Période durant laquelle le projet sera réalisé.

Planning des versements - Indiquer les sommes requises pour chaque trimestre de l'année civile.

Compte an banque - Indiquer le nom et l'adresse de la banque où

Annexé 2 à GA.72/18, suite

effectuer les versements ainsi que le nom du compte individuel et le numéro de compte.

Eventualité de demandes ultérieures - mentionner les projets qui pourraient être entrepris pour faire suite au projet actuel.

8. Autres fonds disponibles: Donner des informations d'autres sources financières existantes ou potentielles pour le projet.
9. Remarques: Toute autre indication concernant le financement du projet.
10. Chargé du projet à l'UICN/WWF: A remplir par l'UICN/WWF

Date de la première demande:

Date d'émission du projet UICN/WWF: A remplir par l'UICN/WWF

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES

Questionnaire aux membres

L'UICN souhaite améliorer les services qu'elle peut fournir à ses membres et apprécierait de recevoir des avis sur la façon la plus efficace d'y parvenir. Prière de retourner ce questionnaire au directeur général UICN, 1110 Morges, Suisse.

Nom du membre

1. Que pensez-vous des communications actuelles existant entre l'UICN et vous-même? (Indiquez vos suggestions quant à leur amélioration possible)

2. Lequel des 13 types des services mentionnés vous intéresse le plus? Pourquoi?

3. Comment, à votre avis, l'UICN peut-elle améliorer ses services?

COMPOSITION DES MEMBRES DE L'UNION
DEPUIS LA 10ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

1. Le bref rapport ci-dessus indique les changements intervenus parmi les membres de l'Union depuis la 10ème Assemblée générale.

Etats membres

2. Cette catégorie compte actuellement 29 membres, comme à la 10ème Assemblée générale de l'Union. La Grèce et le Laos ont fait savoir qu'ils souhaitaient adhérer aux Statuts de l'Union, et deux Etats membres, Monaco et le Venezuela ont démissionné. Il a été indiqué que le Venezuela adhérerait à nouveau à l'Union en 1973.

Organisations membres

3. Lors de la 10ème Assemblée générale, l'UICN comptait 225 organisations membres. Depuis, le Conseil exécutif a admis 69 nouvelles organisations (sous réserve de ratification par l'Assemblée générale) et une organisation membre a été transférée à la catégorie internationale portant le total à 293. Sur ce chiffre, 102 organisations sont gouvernementales et 191 non gouvernementales. Dans cette catégorie, l'augmentation du nombre de membres dépasse 30%.

Membres internationaux

4. A New Delhi, l'Union comptait neuf membres internationaux. Huit autres membres ont été admis dans cette catégorie par le Conseil exécutif (sous réserve de ratification par l'Assemblée générale) et une organisation a été transférée dans ce groupe, ainsi qu'il l'est indiqué au paragraphe 3, portant le total à 18. Dans cette catégorie, le nombre des membres a donc doublé depuis 1969.

Pays représentés

5. Les membres de l'UICN représentent actuellement 85 pays, contre 74 à New Delhi.

Membres de soutien

6. Cette catégorie compte maintenant 713 Amis et 20 Associés de soutien. Le nombre des Membres à vie est de 90, c'est-à-dire 28 de plus qu'à la 10ème Assemblée générale.

RELEVEMENT DES COTISATIONS DES MEMBRES

Rapport préparé par Frank G. Nicholls

Après examen des propositions contenues dans le Document GA.72/6, le Conseil exécutif souhaite recommander ce qui suit:

- 1) que les délégués des Etats membres et des agences gouvernementales membres organisent une réunion à un moment à préciser avec le directeur général délégué afin d'examiner les propositions d'augmentation des cotisations d'Etats et d'agences gouvernementales membres et qu'ils fassent ensuite rapport à l'Assemblée générale au cours de la 43ème ou 44ème session en vue de formuler des recommandations sur l'action à suivre;
- 2) que les nouvelles cotisations des organisations nationales membres soient au minimum de \$100.

PROCEDURE SUGGEREE POUR L'EXAMEN DES
PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES STATUTS

Rapport préparé par Frank G. Nicholls

1. Conformément aux dispositions des Statuts, la proposition d'amendement des Statuts figurant dans le Document GA.72/1 a été envoyée à tous les membres de l'Union six mois avant l'Assemblée générale. Les membres avaient été invités à envoyer leurs commentaires par écrit, afin que les suggestions qui nécessiteraient de nouvelles modifications puissent être examinées par le Comité exécutif et que cette information soit envoyée à tous les membres afin qu'ils instruisent, leurs délégués à la lumière de ces données.
2. En fait, les suggestions écrites reçues sont celles qui figurent dans les Documents GA.11 Conf. 1 et 2.
3. Il a été indiqué que certains délégués souhaiteraient proposer de nouvelles modifications en cours de séance.
4. Le Comité exécutif estime qu'il sera difficile de traiter ces amendements. En premier lieu, il est difficile de rédiger un texte juridique en si peu de temps; les implications d'une modification du texte écrit doivent être soigneusement étudiées ainsi que les effets que ceci pourrait avoir sur les autres sections des Statuts. D'autre part, les textes français et anglais sont tous deux impliqués et il sera difficile de les réaligner en cours d'Assemblée générale. En outre, ces changements n'auront pu être examinés par les membres qui n'ont pas eu la possibilité d'envoyer des délégués à l'Assemblée générale.
5. Le Comité exécutif estime que la procédure correcte serait que l'Assemblée générale n'examine que le projet de résolution du Document GA.72/1 et les amendements écrits figurant dans les Documents GA.11 Conf. 1 et 2. Ces propositions seraient alors étudiées section par section et, soit adoptées, soit rejetées.
6. Le Comité exécutif propose que, pour les motifs exposés au paragraphe 4 ci-dessus, la procédure suggérée soit adoptée.
7. Si cette suggestion ne reçoit pas l'approbation de l'Assemblée générale, le Comité exécutif propose que tout amendement proposé en cours de séance par les délégués soit mis par écrit et renvoyé au Comité exécutif. Les sections restantes des propositions d'amendement pourraient alors être traitées immédiatement par l'Assemblée générale avec les recommandations du Comité exécutif, au cours de la 43ème ou de la 44ème session.

8. Le Conseil exécutif signale que, l'ordre du jour de l'Assemblée générale étant très chargé, s'il devait y avoir de longs débats sur les Statuts, d'autres points importants ne recevraient que peu d'attention ou qu'il faudrait organiser des séances supplémentaires. L'horaire actuel permettrait difficilement de le faire.

9. Le Conseil exécutif espère que les délégués examineront soigneusement ces suggestions et les raisons qui les ont suscitées. Il ne souhaite pas forcer à accepter l'amendement des Statuts sans examen suffisant, mais juge que tous les membres ont déjà eu amplement le temps de suggérer des modifications. Il signale que tous nouveaux amendements en vue de corriger des points que certains délégués souhaitent maintenant modifier peuvent être proposés pour examen à la 12ème Assemblée générale.

RAPPORT DU COMITE DU PROGRAMME ET DU BUDGET
POUR 1973-1975

Préparé par M.E.D. Poore, Président

1. Le Comité du programme et du budget a été chargé de deux tâches: examiner la proposition d'augmentation des cotisations des membres et étudier le programme et le budget pour la période 1973-1975. Une résolution relative aux cotisations des membres est jointe en Annexe 1.

Programme et budget

2. Le Comité a examiné le programme soumis par le Conseil exécutif. Celui-ci révèle de façon frappante les grands progrès accomplis par l'Union au cours des trois dernières années et de l'avis du Comité reflète fidèlement les désirs et les priorités de l'Assemblée, Le Comité est en conséquence d'avis qu'il n'y a aucune raison de modifier le programme tel qu'il est présenté dans le Document GA.72/3.
3. Mais la capacité de l'Union à réaliser ce programme dépend entièrement des ressources dont elle peut disposer. La situation est exposée de façon très claire dans le projet que vous avez sous les yeux et ce document-ci n'a donc pas pour objet de vous en faire une analyse détaillée. Les points les plus importants sont contenus dans les pages 72-75 du Document GA.72/3 et dans l'Annexe 2 du présent document. Mais il y a un certain nombre de questions importantes que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale.
4. La subvention de la Fondation Ford, qui a permis de développer les compétences du siège de l'UICN au cours des trois dernières années, arrive à un terme cette année, et bien qu'on puisse espérer de la Fondation Ford qu'elle accorde de nouvelles subventions pendant les trois ans à venir, aucune décision n'a encore été prise.
5. Le Conseil exécutif estime qu'il est indispensable que les dépenses régulières de base de l'Union soient couvertes par un revenu assuré, et le directeur général déploie actuellement des efforts considérables dans diverses directions pour assurer que ceci soit réalisé le plus tôt possible.
6. Grâce à l'étroite collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund), il paraît très probable que les dépenses encourues pour couvrir les engagements actuels seront équilibrées

par un revenu forme d'ici 1975. Mais le Comité estime de sa responsabilité d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la situation grave à laquelle l'Union se trouvera confrontée dans les trois années à venir.

7. Si l'on peut faire des précisions raisonnables quant aux fonds obtenus par l'augmentation des cotisations des membres et des revenus croissants produits par les endowment funds du WWF, il restera encore un déficit de près de \$1.5 million répartis sur les trois années à venir pour les dépenses courantes, le déficit le plus grave portant sur 1973.
8. Il y a en gros deux lignes d'action possibles que le Comité du programme et du budget pourraient recommander à l'Assemblée générale à ce stade: l'une est de réduire les engagements de l'Union à un niveau qui serait couvert par des revenus assurés et garantis, l'autre est d'adopter les propositions qui nous ont été soumises, de poursuivre les activités de l'Union au niveau actuel, ou près de ce niveau, et de faire le maximum d'efforts afin de trouver des fonds pour combler ce déficit.

Si le Comité devait vous recommander la première solution, ceci signifierait perdre le rythme d'activité qui a été développé au cours des dernières années, démanteler un personnel professionnel soigneusement choisi (les frais de personnel constituent environ 70% des dépenses régulières) et porter à l'Union un coup qu'elle aurait beaucoup de mal à surmonter, si elle y parvient jamais.

9. Ceci signifierait aussi agir au moment où les occasions offertes à l'Union à la suite des possibilités issues de la Conférence de Stockholm sont plus importantes qu'elles ne l'ont jamais été auparavant, que les objectifs que défend l'UICN ont acquis une priorité internationale et retenu l'intérêt de l'opinion publique, que des liens plus étroits et plus professionnels ont été établis avec les autres organisations internationales et avec les gouvernements et avec le Fonds mondial pour la nature. A ce stade, une telle réduction porterait atteinte à toutes ces relations. Nous estimons que ce serait là une décision erronée et irresponsable.

Quelle est l'autre possibilité? La deuxième solution, maintenir le niveau actuel des activités tout en faisant des efforts maximums pour trouver les fonds nécessaires, impliquera inévitablement un certain risque; cependant, des renseignements fournis au Comité, lui permettent de penser que ce risque est acceptable. Le Comité exécutif de l'Union devrait toutefois surveiller constamment la situation et, si à un moment donné il n'apparaît pas possible d'obtenir les fonds prévus pour maintenir le niveau d'activités en-

10.

visagé, il sera nécessaire que le Comité étudie les priorités et réduise les activités en conséquence.

11. Tout poste qui deviendrait vacant au cours des trois années à venir fera l'objet d'un examen approfondi: s'il est considéré essentiel on s'efforcera d'y pourvoir par du personnel détaché d'autres organisations, comme c'est déjà le cas pour deux postes. Ceci est une autre façon dont les gouvernements peuvent envisager d'aider l'Union.
12. Le Comité du programme et du budget recommande que l'Assemblée générale adopte la résolution suivante:

"L'Assemblée générale décide que le programme et le budget pour 1973 - 1975 présenté par le Document GA.72/3 soit approuvé et adopté".

PROJET DE RESOLUTION

Attendu que les cotisations des membres non gouvernementaux n'ont pas été augmentées depuis la fondation de l'UICN en 1948;

Attendu que les cotisations des Etats membres ont été examinées pour la dernière fois à Lucerne en 1966, date à laquelle des ajustements avaient été apportés pour qu'environ 50% des dépenses de l'UICN soient couvertes par les cotisations des membres;

Attendu qu'en 1972, par suite de la dévaluation de la monnaie et de l'augmentation des prix, les cotisations des membres ne couvrent que 13% des dépenses régulières de base de l'Union;

ET attendu que les frais directs des services réguliers que l'UICN offre à chaque membre dépassent \$100 par an;

L'ASSEMBLEE GENERALE

DECIDE:

- (1) que les cotisations des organisations nationales membres soient portées à un minimum de \$100 par an, avec effet immédiat;
- (2) que les cotisations des organisations internationales membres soient fixées à un minimum de \$100 par an, sauf dans le cas où l'UICN a des accords réciproques de travail avec l'organisation concernée;
- (3) que chaque membre non gouvernemental soit tenu d'évaluer la mesure dans laquelle ses ressources lui permettraient de verser une cotisation plus élevée et de s'engager à payer une somme appropriée;
- (4) que la somme des cotisations que chaque organisation membre s'engage à payer soit publiée par l'UICN et que cette somme ne puisse être modifiée qu'à une Assemblée générale subséquente;
- (5) que les nouveaux candidats désirant adhérer à l'UICN soient tenus de procéder à cette même évaluation et de prendre un engagement similaire, avant que leur demande d'adhésion ne soit prise en considération;

DECIDE EN OUTRE:

que les cotisations des membres affiliés soient fixées à un minimum de \$50 par an et qu'elles soient sujettes à l'évaluation et à l'engagement décrits ci-dessus.

DECIDE EN OUTRE:

- (1) que le taux actuel des cotisations des Etats membres soit relevé selon le barême suivant:

<u>Groupe</u>	<u>Cotisation</u>
1	\$ 550
2	1,100
3	1,650
4	2,300
5	3,000
6	3,300
7	4,900
8	6,200
9	7,600
10	9,000

et que. ces taux deviennent obligatoires en 1975;

- (2) qu'en attendant, tous les Etats membres soient instamment invités à adopter ces nouveaux taux dès que possible}

ET DECIDE EN OUTRE:

- (1) que les cotisations des membres de toutes les agences gouvernementales membres soient fixées à un minimum de \$100 par an, avec effet immédiat;
- (2) que les cotisations des agences gouvernementales membres du gouvernement central de pays qui ne sont pas des Etats membres, soient augmentées de telle sorte que les cotisations versées par ces agences dans un pays totalisent un tiers de la cotisation d'Etat membre qui serait applicable à ce pays. Si l'Assemblée générale approuve cette décision, elle prendra effet immédiatement. En attendant, les agences gouvernementales membres concernées sont instamment priées d'adopter ces nouveaux taux dès que possible.

RESOLUTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Document préparé par le Comité des résolutions

1. Conférence de Stockholm

CONSIDERANT l'importance capitale qu'a eue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972) en attirant l'attention nationale et internationale sur les questions de l'environnement;

AYANT ETUDIE la déclaration et le programme d'action adoptés par la Conférence des Nations Unies à Stockholm;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

APPROUVE les conclusions de la Conférence des Nations Unies à Stockholm;

EXPRIME l'espoir que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptera les recommandations de la Conférence et établira le mécanisme nécessaire à la mise en oeuvre de ces recommandations}

FELICITE CHALEUREUSEMENT le secrétaire général de la Conférence et son Secrétariat pour la façon dont ils ont préparé et conduit les réunions;

ET ASSURE les Nations Unies que l'UICN coopérera dans toute la mesure du possible à la réalisation des éléments du Plan d'action de Stockholm qui sont de sa compétence particulière.

2. Conservation du patrimoine mondial

RAPPELANT les propositions faites par les spécialistes de la conservation de la nature en vue d'assurer que les régions culturelles et naturelles remarquables soient reconnues comme faisant partie d'un patrimoine mondial et les initiatives prises par l'UNESCO et l'UICN à cet effet;

AYANT CONNAISSANCE du projet de convention sur la conservation du patrimoine mondial qui sera soumis à la Conférence générale de l'UNESCO à Paris, en octobre/novembre 1972;

PRENANT NOTE de l'approbation de ce projet de convention par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972);

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

FAIT APPEL à tous les gouvernements pour qu'ils adhèrent à la convention sur la conservation du patrimoine mondial']

ET PRIE INSTAMMENT tous les gouvernements de donner la publicité la plus large au concept de la convention et de prendre des mesures en vue de désigner des sites possibles dans les meilleurs délais.

3. Convention sur la conservation des zones humides

RAPPELANT l'initiative heureuse du Gouvernement iranien, qui a obtenu l'accord des gouvernements à la Convention internationale sur la conservation des zones humides d'importance internationale, examinée par la Conférence internationale sur les zones humides, qui s'est tenue à Ramsar en janvier 1971, avec la participation active de l'UICN;

ETANT INFORMEE de ce que la convention qui en est résultée est maintenant ouverte à la signature au siège de l'UNESCO à Paris;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

LANCE UN APPEL aux gouvernements représentés à Ramsar pour qu'ils signent et ratifient la convention dans les plus brefs délais;

INVITE INSTAMMENT tous les autres gouvernements à étudier la possibilité d'adhérer au plus tôt à la convention;

ET ATTIRE L'ATTENTION sur la nécessité d'inclure, dans le cadre de la convention, des régions appropriées présentant des tourbières à Sphagnum valables, en tant que représentants d'un type très répandu de zones humides menacées par des opérations de drainage accompagnées d'effets nuisibles possibles et d'une valeur économique douteuse.

4. Programme sur l'homme et la biosphère

AYANT CONNAISSANCE du développement du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère et de ses rapports étroits avec le travail de l'UICN;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

ACCUEILLE FAVORABLEMENT le Programme MAB et les mesures que l'UNESCO prend actuellement pour assurer que les projets en cours et les potentialités de l'UICN soient mises à profit au maximum en vue de mener à bien plusieurs des projets du MAB et les activités connexes, notamment celles qui ont trait à l'éducation relative à l'environnement.

5. Activités de la FAO relatives aux questions de l'environnement

ETANT INFORMEE de l'importance croissante accordée par la FAO aux questions de l'environnement, en particulier par des études sur l'utilisation des terres marginales et les parcs nationaux en Afrique et en Amérique latine, études dont le champ sera bientôt étendu aux régions du Moyen Orient et de l'Asie du Sud-Est;

APPRECIANT les activités de la FAO en ce qui concerne la formation dans le domaine de la gestion de la faune et du fonctionnement des parcs nationaux en Afrique et en Amérique latine;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'IUCN, "réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

APPROUVE l'importance accordée actuellement aux questions de l'environnement dans les Programmes de la FAO;

ET EXPRIME l'espoir que la FAO continuera de maintenir une étroite liaison avec l'UICN dans ce domaine.

6. Principes écologiques pour le développement économique

CONSIDERANT les nombreux exemples portés à la connaissance de la 12e Réunion technique de l'UICN, relatifs aux dommages résultant de ce que l'on néglige continuellement d'effectuer des études approfondies préalables sur les conséquences prévisibles de nouveaux projets de développement sur l'environnement ou empiètement sur l'environnement naturel, par exemple dans plusieurs zones arctiques, dans les bassins de l'Amazone et du Mékong, en Colombie britannique du Sud, dans les bassins houillers du Montana et du Wyoming;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

INVITE tous ceux qui patronnent des projets de développement importants à assurer, et tous les gouvernements intéressés à exiger une évaluation scientifique et technique complète et pertinente des facteurs écologiques en cause, qui sera normalement mise à la

disposition du public, et ce en tant que condition préalable à toute acceptation et mise en oeuvre de tout projet;

ET ATTIRE L'ATTENTION sur l'utilité, à ce sujet, de la publication actuellement sous presse préparée par l'UICN et la Conservation Foundation et intitulée "Principes écologiques pour le développement économique" qui traite notamment des questions relatives aux tropiques.

7. Conservation et développement des forêts ombrophiles tropicales

RECONNAISSANT que les activités d'exploitation agricole, pastorale et forestière en cours et prévues, impliquant parfois des plans de réforme agraire, ont des répercussions majeures sur les forêts ombrophiles tropicales et conduisent souvent à leur élimination totale et à leur remplacement par des communautés secondaires, privant ainsi le pays en cause d'une ressource potentielle précieuse;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

PRIE instamment tous les gouvernements de reconnaître:

- (1) que tous les programmes de développement comportant une intervention dans les forêts ombrophiles tropicales doivent être basés sur une analyse et des principes écologiques et sur l'application de techniques appropriées, qui permettront d'apporter un rendement constant des ressources avec un minimum d'effets nuisibles sur l'environnement;
- (2) que les gouvernements des pays dans lesquels siègent des compagnies qui exploitent le bois des régions de forêts tropicales, doivent exercer un contrôle accru sur les opérations de ces compagnies, afin de les obliger à prendre toutes précautions utiles pour éviter la dégradation des écosystèmes des forêts tropicales;*
- (3) que des zones importantes et uniques dans les forêts ombrophiles tropicales doivent être mises de côté et aménagées en parcs nationaux, refuges et réserves, pour assurer la conservation de formations naturelles et d'espèces représentatives ainsi que de ressources génétiques;

* Note - L'attention est également attirée sur le manuel des contrats à long terme pour l'utilisation des forêts, préparé par la FAO

- (4) que dans les forêts ombrophiles tropicales, les zones critiques telles que les zones supérieures des bassins versants, les zones riveraines et estuariennes, les pentes et les zones soumises à une érosion accélérée, doivent faire l'objet de mesures spéciales, notamment d'une restriction de l'utilisation des terres, de reforestation et d'autres mesures de protection;
- (5) que les pays possédant d'importantes ressources en bois tropicaux reçoivent une assistance financière de la part d'agences nationales et internationales pour les aider à entretenir leurs ressources forestières.

8. Tourisme équilibré

RECONNAISSANT que, bien que le tourisme ait souvent été à l'origine de la promotion d'activités de conservation dans de nombreuses parties du monde, son développement cause de plus en plus de dommages sérieux à l'environnement, y compris à la faune et à la flore;

SACHANT que de nombreux milieux intéressés du tourisme et des voyages ont souvent négligé les devoirs inhérents à l'exploitation des ressources de l'environnement dont ils tirent profit et ont ignoré les invites qui leur ont été faites à participer à des efforts coordonnés en vue de limiter les répercussions de leurs activités sur l'environnement et qui ont été formulées au cours de la 4^{ème} Réunion technique de l'UICN à Salzbourg en 1953 et ultérieurement;

LA 11^e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

REITERE SA VOLONTE de coopérer avec des organisations de tourisme et de voyages internationaux en fournissant des conseils techniques et écologiques pour réduire les effets nuisibles du tourisme sur l'environnement;

ET INVITE les gouvernements des pays d'où viennent, et qui accueillent, de grands mouvements touristiques à demander de toute urgence à leurs organisations nationales de tourisme et de voyages des rapports définissant les programmes concrets qu'elles adopteront pour obtenir des conseils écologiques et techniques et pour modifier leurs plans et leurs actions, afin de combattre les impacts nuisibles du tourisme sur l'environnement.

9. Recherches pétrolières en Méditerranée

CONSIDERANT que l'exploitation du pétrole au large des côtes entraîne souvent des fuites inévitables qui forment des nappes flottantes de pétrole ayant une action nuisible sur la flore et la faune de la haute mer et de la zone côtière, ainsi que sur les valeurs récréatives;

CONSIDERANT l'importance écologique de la flore et de la faune littorales et pélagiques, en ce qui concerne les chaînes trophiques responsables de la productivité des mers;

CONSIDERANT que la Méditerranée est une mer sans marées et pratiquement fermée et qu'elle est donc particulièrement vulnérable à la pollution;

CONSIDERANT aussi que, par leur beauté et la douceur de leur climat, les côtes méditerranéennes sont un centre important de tourisme international;

CONSIDERANT en outre que la conservation des écosystèmes naturels et la perpétuation des valeurs récréatives de cette région sont incompatibles avec la présence d'installations industrielles polluantes;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

PRIE instamment toutes les autorités responsables des pays méditerranéens d'exiger que les réglementations les plus strictes destinées à éviter les déversements, fuites de pétrole et la pollution subséquentes, soient respectées par les concessionnaires et autres parties s'occupant de recherche et d'exploitation pétrolière au large des côtes méditerranéennes.

10. Considérations écologiques dans la planification des limites des parcs et réserves

PECONNAISSANT qu'un des objectifs importants des parcs nationaux et réserves analogues est la conservation des populations naturelles d'espèces animales qui fournissent des renseignements sur les fonctionnement d'écosystèmes naturels non modifiés}

JUGEANT que l'information ainsi obtenue est capitale pour la planification de projets de développement économique et social rationnels;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

RECOMMANDE que, lors de la création de réserves et de parcs nationaux importants, aucun effort ne soit épargné pour en fixer les limites en fonction de considérations écologiques, afin de préserver des écosystèmes complets et de maintenir des populations viables de toute espèce importante de plantes et d'animaux sauvages qu'ils pourraient contenir;

ET RECOMMANDE EN OUTRE que les limites des réserves et parcs existants, fixées en l'absence de critères écologiques, soient révisées conformément à ces critères.

11. Réserves et parcs marins

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'intérêt actif montré dans diverses parties du monde, en particulier aux Caraïbes, en Méditerranée, dans les secteurs tanzanien et kenyan de la côte d'Afrique orientale, les îles de l'Océan indien, l'Australie et l'Afrique du Sud, pour la création et la gestion efficace de parcs nationaux marins;

NOTANT que, malgré l'importance accordée à cette question par le Colloque sur la conservation dans le Pacifique Sud, tenu à Nouméa en août 1971, les progrès accomplis à cet égard dans certaines parties de la région du Pacifique ne correspondent pas encore à leur haute valeur scientifique;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

PRIE instamment les gouvernements concernés de promouvoir la création de réserves et de parcs marins;

ET EN PARTICULIER PRIE le Gouvernement de Fidji de prendre des mesures dans son archipel d'un intérêt exceptionnel, où certains des récifs subissent des pressions de plus en plus destructrices, et d'appuyer les efforts du National Trust de Fidji pour sensibiliser l'opinion publique sur cette question.

12. Arctic International Wildlife Range

AYANT CONNAISSANCE des efforts actuellement déployés au Canada et aux Etats-Unis pour établir un "International Wildlife Range" en bordure des territoires du Yukon et de l'Etat de l'Alaska;

JUGEANT que la zone proposée pour ce territoire, approximativement 8 millions d'hectares, serait suffisante pour constituer en soi une unité complète et stable et un exemple magnifique de la région arctique, d'une haute signification non seulement pour l'Amérique du Nord, mais pour le monde entier;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

FELICITE tous les intéressés pour cette proposition d'une grande perspicacité;

ET INVITE instamment les gouvernements du Canada et des Etats-Unis à en assurer la réalisation le plus tôt possible, afin que puisse être assurée la protection définitive d'une région à écosystèmes complexes, ainsi que de sa population et de sa faune, dans le plus grand intérêt de la science.

13. Forêts de Kaori aux Nouvelles-Hébrides

CONSIDERANT que le Kaori, *Agathis obtusa*, l'une des plus rares essences forestières d'Agathis, est strictement endémique aux Nouvelles-Hébrides et que les peuplements les plus importants se trouvent dans l'île d'Erromango;

CONSIDERANT que les forêts d'Agathis d'Erromango possèdent d'autres caractéristiques botaniques particulières et constituent un écosystème présentant un intérêt unique pour la science;

JUGEANT que le Kaori représente l'une des plus importantes ressources naturelles des Nouvelles-Hébrides et que son exploitation doit être contrôlée et conduite de manière à assurer un rendement constant;

CONSCIENTE du fait que l'exploitation actuelle des forêts d'Agathis d'Erromango est destructrice et non conforme aux pratiques de l'exploitation forestière moderne, qu'elle ne permet aucune régénération et favorise l'érosion;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

PRIE instamment les gouvernements de la France et du Royaume-Uni - eu égard à leurs responsabilités en ce qui concerne le condominium des Nouvelles-Hébrides - d'établir une réserve forestière intégrale de 2500 hectares environ dans la vallée de la rivière Lampanouri et celle de son affluent situé immédiatement à l'ouest

afin de pourvoir à la préservation des stocks génétiques et de servir de témoins pour permettre la restauration de la forêt dégradée dans sa valeur scientifique et économique primitives.

14. Parcs régionaux au Brésil

ETANT INFORMEE de ce que le Gouvernement brésilien a décrété la création de deux parcs régionaux de valeur écologique unique: l'île de Cardozo au large des côtes des Etats de Sao Paulo et de Parana - zone tropicale de 8000 hectares présentant un intérêt archéologique, biologique et océanographique et comprenant une magnifique forêt ombrophile et la plupart des plages encore vierges de la région; d'autre part, Vassununga, région de 2000 hectares, située dans l'Etat de Sao Paulo, qui englobe les derniers peuplements importants d'un arbre géant, le jequitiba, Cariniana;

PREOCCUPEE de ce que l'acquisition des terres en vue de permettre l'application de ces décrets n'a pas encore été réalisée;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

FELICITE le Gouvernement brésilien et l'Etat de Sao Paulo pour la prévoyance dont ils ont fait preuve en mettant en réserve des régions uniques et de grande valeur;

ET DEMANDE INSTAMMENT que les acquisitions de terres nécessaires à la réalisation de ces parcs se fassent aussi rapidement que possible.

15. Protection des espèces à aire de distribution étendue

RAPPELANT la recommandation 32 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972) demandant l'institution de conventions et de traités internationaux pour protéger les espèces vivant dans les eaux internationales ou celles qui migrent d'un pays à un autre;

RAPPELANT aussi que l'un des objectifs définis par les Statuts de l'UICN est la préparation de conventions internationales pour la conservation de la nature et que plusieurs initiatives récentes ont été prises par l'UICN à cet effet.

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

APPROUVE FERMEMENT la recommandation de la Conférence de Stockholm

et l'action déjà entreprise par le Conseil exécutif de l'UICN pour préparer des projets de traités protégeant les espèces vivant dans les eaux internationales et les espèces migratrices;

ET LOUE l'action déjà entreprise par les gouvernements du Canada, du Danemark, de Norvège, de l'URSS et des Etats-Unis, pour conclure un projet de protocole sur la conservation de l'ours blanc, qui devrait probablement aboutir à une convention plus complète sur cette question.

16. Conservation des ressources marines

PREOCCUPEE de ce que la pêche industrielle peut entraîner une diminution dangereuse des ressources marines, et particulièrement des mammifères marins vivant dans les eaux internationales, par suite de la surexploitation, ainsi que de la pollution et d'autres perturbations de l'environnement;

ESTIMANT que ces ressources devraient être traitées comme un bien international et en tant que tel devraient faire l'objet d'un contrôle véritablement international;

APPUYANT les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972) relatives à ces ressources, notamment aux baleines;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

RECOMMANDE que les Nations Unies prennent des mesures pour mettre les ressources halieutiques vivant dans les eaux internationales sous un contrôle véritablement international;

PRIE instamment tous les pays de modifier les opérations de pêche entreprises par leurs nationaux, afin d'éviter une destruction inutile des marsouins et d'autres petits cétacés, causée par des méthodes de pêche inacceptables:

SOULIGNE la nécessité de prendre de nouvelles mesures de conservation pour les espèces menacées de mammifères marins, en particulier des mesures nationales pour les espèces vivant dans les eaux littorales;

PRIE instamment toutes les organisations intéressées d'étudier de très près les quotas autorisés pour toutes les ressources marines vivantes, en particulier les baleines et les phoques, et d'imposer un moratoire sur la capture de toutes les espèces pour les-

quelles les données scientifiques ne démontrent pas nettement la possibilité d'une exploitation continue;

ET PROPOSE que le krill soit exploité avec la plus grande prudence étant donné que l'existence de nombreuses autres espèces de valeur, notamment des baleines à fanons, dépend de cette ressource.

17. Commerce international d'animaux sauvages

RECONNAISSANT l'initiative prise par l'UICN en ce qui concerne les questions de commerce international des animaux sauvages et le besoin urgent d'une réglementation internationale du commerce grandissant d'espèces menacées d'animaux sauvages et de leurs produits;

NOTANT les progrès en cours pour l'élaboration d'une convention internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées;

CONSCIENTE de ce qu'une telle convention exigera l'appui de législations nationales et une mise en oeuvre efficace;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

INVITE instamment les gouvernements à participer à la réunion intergouvernementale prévue pour conclure la convention qui devrait avoir lieu à Washington D.C., en février 1973;

ET RECOMMANDE que les gouvernements adoptent des législations efficaces pour protéger les espèces d'animaux sauvages menacés, comprenant notamment l'interdiction de les capturer et de les tuer, et le contrôle de tout commerce de ces espèces et de leurs produits, et que ces législations soient appliquées de façon adéquate.

18. Accords avec l'industrie sur l'utilisation des espèces menacées

CONSIDERANT l'épuisement progressif des espèces menacées d'animaux sauvages causé par l'exploitation commerciale;

RECONNAISSANT la valeur de négociations avec l'industrie en vue d'un moratoire ou autres restrictions volontaires sur l'utilisation des espèces menacées d'animaux sauvages, à titre de mesure provisoire, en attenant la création d'un contrôle obligatoire des gouvernements - par exemple l'accord négocié par l'UICN et le WWF avec la Fédération internationale du commerce de la fourrure;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

DECIDE que le plus grand soin doit être apporté à la négociation de tels accords pour assurer qu'aucune concession ne soit faite qui tendrait à nuire à la survie des espèces ou des sous-espèces en cause;

DECIDE EN OUTRE que tout accord de cette nature est sujet à réexamen par l'Assemblée générale.

19. Utilisation des espèces menacées dans la recherche et l'enseignement

SOUCCIEUSE du fait que les espèces menacées, faune et flore également, devraient recevoir la plus grande protection possible;

RECONNAISSANT que ces espèces ont souffert de la destruction de leur habitat, des effets de la pollution, des méfaits d'une chasse sans contrôle et d'une surexploitation;

CONSCIENTE de ce que les demandes de la recherche biologique et médicale ont pu, involontairement, contribuer à l'extinction de certaines espèces ou sous-espèces;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

RECOMMANDE que les espèces menacées prises dans la nature ne soient pas utilisées dans la recherche biomédicale, zoologique ou botanique, sauf pour des recherches capitales relatives à la santé humaine, ou pour des recherches entreprises en vue de déterminer les facteurs qui menacent la survie de l'espèce et dans ce cas uniquement lorsque des mesures parfaitement efficaces ont été prises par toutes les parties en cause pour assurer la survie de ces espèces.

20. Utilisation des primates non humains dans la recherche, l'enseignement et le commerce

RECONNAISSANT la valeur unique des primates non humains en tant qu'espèces les plus rapprochées de l'homme et en tant que modèles utiles aux sciences médicales et biologiques pour l'amélioration de la santé humaine, ainsi que de la connaissance scientifique;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

RECOMMANDE que tous les gouvernements fassent en sorte que les efforts voulus soient faits pour conserver les espèces menacées de primates non humains dans leur habitat naturel;

ET RECOMMANDE EN OUTRE que les instituts de recherche, laboratoires et universités prennent des mesures pour assurer:

- (1) que le plus grand soin soit apporté pour répondre aux besoins de la recherche et de l'enseignement en matériel animal, en choisissant les espèces de primates non humains qui ne sont pas menacées ou en utilisant chaque fois que possible d'autres espèces animales non menacées, ou de préférence des cultures de tissus;
- (2) que l'on tire le plus grand parti de chaque animal individuel, afin de réduire la demande;
- (3) que l'on renonce à utiliser les espèces menacées de primates non humains, y compris tous les anthropoïdes, à des fins biomédicales, commerciales ou d'enseignement, sauf dans le cas de recherches absolument capitales pour la santé humaine, et dans ce cas uniquement lorsque des mesures pleinement efficaces ont été prises pour assurer la survie des espèces en danger et que d'autres espèces ou des cultures de tissus ne conviennent pas à ces applications;
- (4) que des programmes d'élevage basés sur les besoins probables à long terme soient développés pour approvisionner la recherche et l'enseignement;
- (5) que l'on tienne au maximum compte de considérations d'ordre humanitaire dans la satisfaction de ces exigences.

21. Conservation du guépard

CONSCIENTE de ce que malgré les efforts de l'UICN et d'autres parties intéressées, les populations sauvages de guépards subissent une décimation grave, à cause du braconnage pour leurs fourrures, pour la capture d'animaux vivants pour les parcs zoologiques et les parcs de safari et à cause de la transformation de l'habitat sous l'effet du développement agricole;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'IUCN, réunie à Banff (Canada) en septembre 1972:

DEMANDE instamment que des efforts énergiques soient faits par tous les pays pour mettre un terme à l'importation de peaux de guépards à l'état brut ou manufacturées et que l'importation de guépards vivants par les parcs zoologiques et les parcs de safari soit limitée aux établissements pouvant prouver qu'ils sont capables d'assurer la propagation à long terme de l'espèce;

ET INVITE les gouvernements des pays-ayant des populations de guépards à prendre des mesures pour garantir l'existence de zones étendues de l'habitat du guépard.

22. Droit de l'environnement

CONSIDERANT le besoin croissant d'une assistance juridique pour les questions relatives à l'environnement et. l'insuffisance de personnel compétant dans ce domaine;

PRENANT NOTE du développement du système UICN multilingue d'indexation sur ordinateur de la documentation législative sur l'environnement;

CONVAINCUE de l'importance de créer un service efficace pour l'échange d'informations relatives au droit national et international sur l'environnement;

NOTANT avec satisfaction la recommandation 101 de la Conférence de Stockholm, préconisant la création d'un Service de références international sur les sources d'information sur l'environnement;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

DEMANDE aux gouvernements et institutions en cause de participer au développement futur de la portée du système ci-dessus mentionné en fournissant du personnel et toute autre forme d'ap-pui;

ET AFFIRME sa volonté de participer au Service de références proposé en donnant accès à toutes les informations et données disponibles à son Centre du droit de l'environnement.

23. Education mésologique dans la formation professionnelle

RECONNAISSANT l'importance d'une éducation en matière d'environnement à tous les niveaux de formation, notamment de la formation professionnelle;

TENANT COMPTE du rôle particulier de l'UICN en ce qui concerne la promotion et le développement des concepts et politiques de l'éducation mésologique;

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

PRIE INSTAMMENT tous les gouvernements et institutions concernés de prendre des mesures appropriées en vue d'introduire les questions d'environnement dans les programmes de formation professionnelle, notamment pour les personnes qui auront à participer aux prises de décision et à l'exécution de programmes ayant des répercussions sur l'environnement.

Résolution de remerciements

LA 11e ASSEMBLEE GENERALE de l'UICN réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

REMERCIE CHALEUREUSEMENT le Gouvernement canadien de la grande hospitalité dont il a fait preuve à l'égard de l'Union en lui permettant de tenir cette réunion dans le cadre magnifique du Parc national de Banff;

ET MARQUE son appréciation à l'égard des dispositions remarquables prévues pour ses travaux, et notamment à l'égard des activités préparatoires du Comité canadien de planification et des efforts des diverses organisations et personnes qui ont contribué au succès de cette manifestation.

PREMIER RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Préparé par W.E. Burhenne, Président

1. Le Comité de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs qui lui ont été soumis et a accepté ceux qui étaient en règle. L'affectation des voix s'établit comme suit:

Etats membres 45 pour 15 membres

Organismes gouvernementaux membres 14

Organisations nationales membres 57

Organisations internationales membres 16 pour 8 membres
2. Si toutes les parties habilitées à voter expriment leurs suffrages, la majorité simple sera de 30 dans la catégorie gouvernementale et de 37 dans la catégorie non gouvernementale.
3. Il est demandé que le Comité de vérification des pouvoirs soit autorisé à présenter un deuxième rapport plus tard au cours de la présente session après le point 8 de l'ordre du jour.
4. Le Comité recommande qu'à l'avenir le formulaire établissant les pouvoirs fasse état du statut de la personne qui signe ces pouvoirs.
5. Le Comité remercie le Secrétariat et tout particulièrement Mme. Kay Williams du travail préparatoire considérable fait sur les lettres de pouvoir qui permet au Comité d'effectuer son travail rapidement.

DEUXIEME RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Préparé par W.E. Burhenne, Président

1. Le Comité de vérification des pouvoirs a examiné et accepté un certain nombre de nouveaux pouvoirs. L'affectation des voix s'établit maintenant comme suit:

Etats membres 45 pour 15 membres

Organismes gouvernementaux membres 15

Organisations nationales membres 66

Organisations internationales membres 20 pour 10 membres

2. Si toutes les parties habilitées à voter expriment leurs suffrages, la majorité simple sera de 31 dans la catégorie gouvernementale et de 44 dans la catégorie non gouvernementale.

TROISIEME RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Préparé par W.E. Burhenne, Président

1. Le Comité regrette qu'un Etat membre, la Thaïlande, n'ait pas présenté un pouvoir en bonne et due forme. Toutefois, en vue du fait que les représentants du Département royal thaïlandais des forêts sont présents et que ces représentants sont bien connus des responsables de l'UICN, le Comité souhaite soumettre la question à la décision de l'Assemblée et recommande que M. T. Premrasmi et M. P. Suvanakorn soient agréés comme délégués de la Thaïlande à cette Assemblée.
2. L'affectation des voix s'établit maintenant comme suit:

Etats membres	48	pour	16	membres
Organismes gouvernementaux membres			16	
Organisations nationales membres			71	
Organisations internationales membres	24	pour	12	membres
3. Si toutes les parties habilitées à voter expriment leurs suffrages, la majorité simple sera de 33 dans la catégorie gouvernementale et de 46 dans la catégorie non gouvernementale.
4. Le nombre d'organisations membres des Etats-Unis est tel qu'il ne dépasse pas 10% des voix non gouvernementales et que chacune des voix compte donc pour 1.

RAPPORT DU COMITE DES COMPTES

Préparé par C. Jouanin, Président

Le président du Comité des comptes, M. C. Jouanin, confirme que son Comité a examiné les comptes pour les années 1969, 1970, et 1971, conformément à l'Article IV. B. XIV des Statuts et que ceux-ci sont en règle.

RAPPORT DU COMITE DSC RESOLUTIONS

Préparé par Ian McTaggart Cowan, Président

Le Comité des résolutions a reçu un nombre considérable de projets de résolutions et de suggestions. Il a tenté de les grouper par séries de projets de résolutions, dans l'ordre où elles vous sont présentées ici. Chacune de ces résolutions regroupe souvent plusieurs des suggestions soumises au Comité.

Certaines des propositions ont été envoyées directement à l'UICN (ou à ses commissions, groupes de travail, etc...) et ont été transmises aux groupes appropriés afin d'être prises en considération au cours de leurs travaux.

L'ordre de présentation des projets de résolution devra sans doute être quelque peu modifié et en tous cas, pour permettre de prendre en considération les résolutions soumises un peu tard, ils constituent en fait deux séries dans une même séquence numérique. De ce fait les numéros qui leur sont attribués ici seront modifiés et ne doivent pas être utilisés comme référence. Les résolutions finales seront imprimées et paraîtront dans le prochain numéro du Bulletin, Entretiens, toute personne désireux mentionner une résolution dans le courant de la correspondance est priée de citer le titre et non le numéro.

Il n'est pas possible d'entreprendre une nouvelle rédaction des résolutions dans une réunion telle que celle-ci. Il est prévu que les résolutions seront examinées quant à leur contenu. Si le contenu en est approuvé, les modifications à apporter à la rédaction ne seront pas discutées, mais nous espérons que ces modifications seront suggérées par écrit au Secrétariat aussitôt après la réunion, pour guider la rédaction finale. Aucune nouvelle résolution ne pourra être acceptée.

DECLARATION DU CONSEIL EXECUTIF SUR LES ELECTIONS

Préparée par Frank. G. Nicholls

1. AUX termes des Statuts les membres du Conseil doivent être des personnes dévouées aux objectifs de l'Union. Il est évident que les membres du Conseil devraient être choisis en fonction de leur haute valeur personnelle et de leur position internationale dans le domaine de la conservation, L'Assemblée générale de New Delhi avait décidé d'ajouter une clause requérant une répartition géographique équilibrée. Les noms proposés à l'élection à la présente Assemblée générale reflètent cette clause.
2. Le Conseil exécutif souhaite prendre l'avis des membres en ce qui concerne la nomination future de personnes appelées à occuper les postes vacants. En explorant les procédures appropriées pour faire participer plus largement l'Assemblée générale au choix des membres, le Conseil exécutif souhaiterait recevoir les suggestions des membres de l'Union. Ces suggestions doivent être adressées par écrit au directeur général.
3. Ces suggestions seront examinées par le Conseil exécutif à chacune de ses réunions en vue de les appliquer lors de la prochaine Assemblée générale.

DECLARATION DU COMITE EXECUTIF SUR
LES STATUTS ET LA QUESTION DES MEMBRES

Rapport préparé par Frank G. Nicholls

1. La Comité exécutif a examiné la version révisée des Statuts telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale le lundi 11 septembre 1972.
2. Il a décidé qu'il admettrait dans la catégorie des membres affiliés uniquement les organismes s'intéressant à la conservation de la nature et des ressources naturelles et dont les intérêts ne sont pas incompatibles avec celle-ci.
3. En outre, elle englobera dans le terme "Asie" l'Australasie et l'Océanie, aux fins de l'Article II, paragraphe 2.
4. En ce qui concerne la suspension et l'exclusion d'un membre, aux termes de l'Article II, paragraphes 10 et 11, il est entendu qu'on ne tiendra compte que de l'intérêt sérieux que le membre en cause porte à la conservation de la nature et des ressources naturelles ou des conflits d'intérêt dans la poursuite des objectifs de l'Union décrits dans l'Article I.
5. Le Conseil exécutif examinera l'opportunité d'introduire ces interprétations dans les statuts à la prochaine Assemblée générale.

III. DOCUMENTS DE LA CONFERENCE

ORDRE DU JOUR REVISE DES SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

41ème Session, 11 septembre 1972, 09.30 - 12.30 hDocument de la
Conférence

1. Ouverture de la onzième Assemblée générale par le Président
2. Allocution de bienvenue par l'Honorable Jean Chrétien, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
3. Allocution du Président de l'UICN
4. Discours inaugural: "Le défi de l'environnement pour l'homme et les institutions" par Maurice F. Strong
5. Election du Comité de vérification des pouvoirs GA.72/9
6. Allocutions des représentants d'organisations internationales
7. Lecture de la liste des nouveaux Etats membres
8. Adoption de l'Ordre du jour
9. P.apport d'information: "La conservation dans le monde actuel" par Gerardo Budowski

42ème Session, 11 septembre 1972, 14.30 - 17.30 h

1. Discours inaugural: "La conservation dans un monde aux espoirs croissants" par Zafar Futehally
2. Discours inaugural: "Evolution du rôle des organisations intergouvernementales dans la sensibilisation de l'opinion mondiale à l'égard de l'environnement" par Sir Robert Jackson
3. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs Révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale
4. Ratification de l'adniasion de nouvelles organisations membres GA.72/2
5. Présentation du rapport des activités de l'UICN depuis la 10ème Assemblée générale GA.72/5
6. Présentation: GA.72/8
 - a. des cooptes pour la période 1969-71 GA.72/7
 - b. du projet de programme et de budget pour la période 1973-75 GA.72/3
7. de la proposition de relèvement des cotisations des membres GA.72/6

- | | | |
|----|---|---------|
| 8. | Désignation des comités : | |
| | a. Comptes | GA.72/9 |
| | b. Programme et budget (y compris la proposition de relèvement des cotisations des membres) | GA.72/9 |
| | c. Résolutions | GA.72/9 |
| 9. | Amendement des Statuts | GA.72/1 |

43ème Session, 14 septembre 1972, 15.00 - 14.30 h
15 septembre 1972, 14.00 - 17.30 h

- | | | |
|----|--|-------------|
| 1. | Rapport du Comité de vérification des pouvoirs | |
| 2. | Révocation des membres | GA.72/10 |
| 3. | Rapport du Comité des comptes | |
| 4. | Discussion du rapport sur le travail de l'Union depuis la 10ème Assemblée générale | |
| 5. | Rapports des commissions | GA.72/11-16 |
| 6. | Règlement du personnel | GA.72/4 |
| 7. | Rapport du Comité du programme et du budget | |

44ème Session, 16 septembre 1972, 09.30 - 12.30 h
14.30 - 15.30 h

- | | | |
|----|--|-----------|
| 1. | Rapport du Comité des résolutions | |
| 2. | Elections: | GA.72/17' |
| | a. Président | |
| | b. Membres du Conseil exécutif | |
| | c. Vice-présidents | |
| | d. Présidents et vice-présidents des commissions | |
| | e. Vérificateur des comptes | |
| 3. | Propositions pour la nomination de membres d'honneur | |
| 4. | Nomination du directeur général | GA.72/17 |
| 5. | Lieu de la Session suivante de l'Assemblée générale | |
| 6. | Allocution du Président élu | |
| 7. | Clôture de l'Assemblée par le Président | |

AMENDEMENT AU PROJET DE RESOLUTION PROPOSANT LA MODIFICATION
DES STATUTS DE L'UICN FIGURANT DANS LE
DOCUMENT DE LA CONFERENCE GA.72/1

Proposé par les délégations du ministère de l'Agriculture de
l'URSS et de la Société de protection de la nature
de la République de Russie

1. Nous approuvons pleinement le principe d'une représentation géographique plus large au sein du Conseil exécutif. Nous n'avons en outre aucune objection en ce qui concerne les personnes désignées par le Conseil exécutif dans le Document GA.72/17.
2. Nous pensons cependant qu'il n'existe que quatre (4) régions géographiques dans le monde: Afrique, Amérique, Asie (Océanie y compris) et Europe. Tout autre mode de division s'appuie inévitablement sur des bases non géographiques.
3. De ce fait, nous ne sommes pas d'accord avec la méthode suivie pour déterminer la représentation géographique lors de l'élection des membres du Conseil exécutif, telle qu'elle est définie au paragraphe 2 de l'Article V, Annexe 3, du projet de résolution proposant la modification des Statuts de l'UICN présenté dans le Document GA.72/1.
4. De plus, ce paragraphe présente une contradiction interne en ce qu'il n'y a que deux pays en Amérique du Nord et que par conséquent il ne peut y avoir au moins trois membres appartenant chacun à un pays différent.
5. Compte tenu de ces objections, nous proposons d'apporter les amendements suivants au projet de résolution:

"La deuxième phrase du paragraphe 2 de l'Article V, Annexe 3, est supprimée et remplacée par la phrase suivante:

'Il y aura au moins trois membres ayant droit de vote (appartenant chacun à un pays différent) des pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie (Océanie y compris) et d'Europe respectivement, et ces membres seront choisis de manière à assurer un équilibre dans la représentation des différentes sous-régions dans chacune de ces quatre régions.'"

AMENDEMENT AU PROJET DE RESOLUTION PROPOSANT LA MODIFICATION
DES STATUTS DE L'UICN FIGURANT DANS LE
DOCUMENT DE LA CONFERENCE GA.72/1

Proposé par la délégation du National Parks
and Conservation Association, E.U.

1. La clause selon laquelle seuls les organismes dont l'objectif premier est la conservation de la nature et des ressources naturelles peuvent être admis en tant qu'organisations nationales membres ou organisations internationales membres est trop restrictive. Elle éliminerait des organismes tels que les universités et la Smithsonian Institution,
2. En conséquence, il est proposé d'amender le paragraphe 9 de l'Article II, Annexe 1, du projet de résolution figurant dans le Document GA.72/1:
 - a) en supprimant les mots "ayant pour objectif premier" et en les remplaçant par les mots "portant un intérêt substantiel à";
 - b) en ajoutant après le mot "ressources" les mots "et sans intérêts contradictoires".

ALLOCUTION DE BIENVENUE

de l'Honorable Jean Chrétien
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

C'est avec un grand plaisir que j'accueille les délégués à cette 11ème Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources au Canada et, en particulier ici, au Parc national de Banff. Le Canada est devenu membre de l'UICN il y a trois ans et c'est donc pour nous un privilège tout particulier que d'être vos hôtes.

Jusqu'à récemment, la majorité des gens ont pu croire qu'il n'était pas nécessaire pour un pays aussi immense et aussi peu peuplé que le Canada de s'occuper de la conservation de ses ressources naturelles. Le Canada est en effet le deuxième pays du monde par sa superficie et n'a que 22 millions d'habitants qui, pour la plupart, vivent le long de la frontière sud du pays. Les eaux douces de millions de lacs et de rivières s'écoulent à l'est, dans l'Atlantique, à l'ouest dans le Pacifique et au nord dans l'Océan arctique. Notre pays est une terre à la beauté naturelle grandiose et aux contrastes saisissants; des horizons infinis de prairie aux cimes élancées des Rocheuses qui nous entourent ici à Banff, des lourdes chaleurs d'été dans le sud aux sols éternellement gelés de la toundra. Il fut un temps où le Canada était considéré comme un pays aux ressources illimitées - eaux douces, forêts, minéraux et animaux sauvages.

Mais les développements toujours plus envahissants du XXe siècle nous ont appris, à nous et aux autres, que les ressources de la terre que nous partageons tous ne sont pas infinies mais limitées. Les organisations internationales et les gouvernements de tous les pays doivent encourager et instituer une gestion responsable de notre patrimoine naturel afin que le développement destiné à assurer la richesse de la génération actuelle ne porte pas préjudice à la qualité de la vie sur notre planète, ou même son existence.

L'UICN a été une des premières organisations à attirer l'attention sur ce problème global de la conservation. Votre Union est une organisation qui réunit des représentants des gouvernements et du secteur privé dans le but d'appuyer et d'encourager la conservation de la nature et de ses ressources à l'échelon mondial. Vous avez défini la conservation comme étant "la gestion rationnelle des ressources de la terre, en vue d'obtenir une qualité de vie aussi élevée que possible pour l'humanité". Il nous paraît qu'il vous intéresserait de connaître les progrès récents accomplis ici au Canada dans le sens d'une conservation conçue rationnellement.

Il se produit chez nos compatriotes une prise de conscience croissante

de la nécessité de réaliser ce développement d'une façon responsable et équilibrée afin d'assurer la protection du milieu naturel. Depuis 1968, le gouvernement fédéral a pleinement accepté ce nouveau défi et les Canadiens sont à juste titre fiers des mesures d'avant garde qui ont été prises.

Un département fédéral de l'environnement a été créé: son aide, ses compétences et les pressions qu'il peut exercer, ont des effets véritablement concrets dans tout le pays. Cette organisation coordonne le travail de tous les départements, ainsi que des provinces, des universités et de l'industrie et ouvre la voie à une action décisive dans ce domaine.

Dans le développement du nord canadien, dont je suis chargé, nous sommes en train de trouver un nouvel équilibre entre le développement économique, les impératifs sociaux et la protection de l'environnement. Une législation stricte a été adoptée, afin de protéger les eaux intérieures du nord et l'Océan arctique contre la pollution. Des réglementations sur l'utilisation des terres sont appliquées efficacement dans nos territoires du nord et je crois fermement que nous devons entreprendre le développement des ressources' du nord en pétrole et en gaz d'une façon qui puisse servir de modèle aux autres. Les directives sociales et météorologiques que nous avons établies montrent bien que nous comptons réaliser ce que nous affirmons.

Comme vous le savez tous, les parcs nationaux constituent un aspect important de la protection de l'environnement. Ici, au Canada, nous avons un réseau de parcs nationaux de tout premier ordre, qui est né ici même en 1887, date à laquelle une zone de 26 km² fut mise en réserve. Cet endroit est donc un des parcs nationaux pionniers du monde. Sa création devait susciter des critiques affirmant qu'il était trop éloigné pour être utile, trop écarté pour être raisonnable. Aujourd'hui, comme vous le voyez, il justifie pleinement la perspicacité de ceux qui l'ont créé.

En 1968, on comptait par millions les visiteurs qui se rendaient chaque année à Banff. En fait, des touristes venaient en masse dans tous nos parcs nationaux. Le développement impiétait de plus en plus sur des sites qui auraient convenu à des parcs et deux nouveaux parcs seulement avaient été créés au cours des trente années précédentes.

Le défi était alors très clair. Il était nécessaire d'étendre notre système de parcs et de prendre de nouvelles mesures, afin de protéger les parcs qui existaient déjà. Nous sommes fiers des travaux accomplis au cours des quatre dernières années. Nous avons créé onze nouveaux parcs nationaux, dont trois dans le nord du Canada. Nous en avons maintenant vingt-neuf et la zone couverte par des parcs nationaux au Canada

a doublé.

Pour la première fois, nous avons de grands parcs dans toutes nos provinces et dans les deux Territoires du nord. Pour la première fois, nous avons un réseau véritablement national qui s'étend d'océan à océan. Vous comprendrez aisément que les Canadiens soient à la fois fiers et reconnaissants de posséder le réseau de parcs nationaux le plus vaste du monde.

Ces parcs ne sont pas de simples traits sur une carte. Ils sont protégés par la loi contre l'exploitation commerciale de leurs ressources. Leur administration et leur développement sont surveillés de près par leurs ardents défenseurs. Ils doivent aussi être protégés contre leur propre succès, car ils sont confrontés par le dilemme mondial des parcs, le conflit entre préservation et utilisation.

Ceci constitue pour nous un problème particulier, car nos parcs englobent les seules zones de nature sauvage protégées à l'échelon national que nous possédions. Celles-ci font partie intégrante des parcs nationaux et sont protégées par un système de zonage contre tout développement préjudiciable.

Nos parcs servent à la fois de zones de conservation et de sites destinés à être utilisés par les générations actuelles et à leur plaisir. Pour réussir à vivre avec ces objectifs antagonistes, nous entreprenons des recherches en vue de déterminer la capacité d'accueil des divers types de territoires inclus dans les parcs. Le zonage aide à limiter le développement des zones dites "de service" à de très petits secteurs du parc.

Nous devons protéger la nature encore tout à fait sauvage. Nous devons aussi servir le public, car ces parcs lui appartiennent. Je pense qu'un système qui ne tiendrait pas compte des gens qui le soutiennent a manqué son but premier. Mais la meilleure façon de servir ce public est sans doute de limiter ses activités à celles qui ne risquent pas de dégrader la région protégée.

Ceci nous conduit souvent à des choix difficiles. Tout récemment, j'ai dû opposer mon veto à un grand projet de développement au Lac Louise. J'avais alors déclaré que "lorsqu'il y a un doute, il faut donner la priorité aux valeurs des parcs; si nous devons nous tromper, il vaut mieux que ce soit en faveur de la protection".

Néanmoins, les parcs constituent un important élément récréatif pour ceux qui y viennent et doivent donc disposer de certains équipements. La solution que j'ai choisie a été d'accroître le nombre des parcs, de

contrôler les développements et de me tromper en faveur de la protection. Mais il nous faut faire plus que cela.

Nous devons rechercher de nouveaux débouchés qui répondent aux besoins du public en matière de loisirs. Nous devons envisager des types de parcs autres que les types conventionnels.

Nous travaillons à la création de parcs marins. Nous étudions les possibilités des rivières encore sauvages sous l'angle des parcs, nous intégrons des canaux historiques et récréatifs à notre réseau de parcs, nous recherchons de nouvelles façons d'offrir des dérivés à ceux qui recherchent leur plaisir dans la beauté et la paix de la nature.

Nous devons développer des parcs près des grands centres de population. La région de Montréal-Toronto-Windsor, au Canada, contient la moitié de la population du pays et un grand parc national à cet endroit serait un remarquable atout. Il nous faut intégrer nos plans avec ceux des provinces, afin de constituer un système global de parcs, qui serve à toute la population.

L'avenir des parcs dépend de la volonté du public. Des organisations telles que la vôtre aident à attirer l'attention sur les avantages de la conservation, sur la réalité du besoin de parcs plus nombreux et d'un développement équilibré et contrôlé des ressources.

Le Canada a beaucoup à apprendre des autres pays dans le domaine de la conservation de la nature et de ses ressources. Le Gouvernement canadien est fier que l'UICN se réunisse au Canada. Nous vous félicitons des travaux importants et valables que vous avez effectués dans le passé. En tant que ministre responsable de ce parc, je suis fier de vous accueillir au Parc national de Banff et je vous souhaite du succès pour vos réunions.

ALLOCUTION DE M. H.J. COOLIDGE

Président de l'U,ICN

Merci, Monsieur Chrétien, de vos paroles d'encouragement et de bienvenue.

Nous apprécions grandement l'honneur de pouvoir tenir notre Assemblée générale dans ce grand pays qui est un partisan convaincu et un Etat membre de l'UICN. Nous sommes très reconnaissants au Gouvernement canadien de la remarquable organisation qui a été prévue pour nos réunions et de l'hospitalité dont il fait preuve à notre égard. J'aimerais tout particulièrement remercier le Premier ministre d'avoir délégué son éminent collègue à notre session d'aujourd'hui.

La Réunion technique, associée à notre Assemblée générale, a pour thème "Conservation et développement". Nous avons la chance de pouvoir tenir ces réunions au Canada qui est, à juste titre, renommé pour ses remarquables ressources naturelles et pour le discernement avec lequel ce pays organise leur gestion et leur exploitation.

Monsieur Chrétien a mentionné le réseau canadien des parcs nationaux, un patrimoine dont le Canada peut à juste titre s'enorgueillir. Nous sommes très heureux d'apprendre que quatre nouveaux parcs nationaux viennent tout juste d'être créés dans les Territoires du Nord. Nous sommes soulagés et heureux d'apprendre que Monsieur Chrétien a déjà opposé son veto au projet de développement au Lac Louise et je suis certain que le Gouvernement canadien agira avec autant de sagesse à l'avenir dans des cas où l'intégrité des parcs nationaux du Canada pourrait se trouver menacée d'une façon quelconque.

La prise de conscience croissante de l'importance des parcs nationaux se reflète dans le développement des nouveaux parcs nationaux créés dans les cinq dernières années, qui représente une augmentation de presque plus de 20% par rapport aux informations données il y a quelques années par la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues.

Cet intérêt s'est cristallisé dans la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux, qui aura lieu à Yellowstone et Grand Teton, immédiatement après notre Assemblée ici à Banff. Les participants de près de 85 pays y échangeront leurs points de vue sur l'organisation, la gestion et le fonctionnement des parcs nationaux. L'UICN est fière de patronner cette très importante manifestation aux côtés de la Commission pour les parcs nationaux et du Service des parcs nationaux du Département de l'Intérieur des Etats-Unis.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses res-

sources est officiellement une organisation non gouvernementale mais a été appelée un alliage unique ayant des membres gouvernementaux et non gouvernementaux dans 70 pays. Nous avons aussi été pendant nos premières 24 années d'existence la seule organisation internationale s'occupant exclusivement des questions de l'environnement!

Il y a près d'un quart de siècle, Sir Julian Huxley, alors directeur général de l'UNESCO, s'était entendu avec le Gouvernement français pour que celui-ci convoque une conférence internationale sur la conservation de la nature. En 1948, 123 délégués passèrent huit jours au Palais de Fontainebleau à façonner la constitution de notre Union sur la base de recommandations formulées par deux conférences internationales tenues en 1946 et 1947 à Brunnen par, la Ligue suisse pour la protection de la nature sous la présidence de notre regretté Charles Bernard qui devait être notre premier président.

En 1940, j'avais décrit la Conférence de Fontainebleau dans un article de la revue des parcs nationaux intitulé "La naissance d'une Union", et depuis lors certains de mes collègues biologistes m'ont souvent blagué pour avoir oublié un fait essentiel, celui qu'il faut une union pour avoir une naissance.

La définition que nous avons adoptée pour le thème de protection de la nature était "la préservation de toute la communauté biotique mondiale, c'est-à-dire l'environnement naturel de l'homme qui englobe les ressources naturelles renouvelables de la terre dont elle est composée et sur lesquelles reposent les bases de la civilisation humaine". Il est extrêmement encourageant de voir que les objectifs de l'Union, c'est-à-dire la conservation de la faune sauvage, des sols, des eaux et des régions naturelles présentant une importance scientifique, historique ou esthétique, au moyen de législations, par la recherche, l'éducation, ainsi que par des conventions internationales, ont en partie servi de trame à plusieurs résolutions importantes adoptées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est récemment tenue à Stockholm.

De Fontainebleau à Banff, les deux extrémités du chemin, ne sont en fait pas tellement éloignées l'une de l'autre. Les questions discutées à Fontainebleau figurent aujourd'hui à l'ordre du jour. La graine semée alors est devenu un arbre si vigoureux que ses racines sont en train de faire sauter les pavés qui entravent sa croissance par l'asphalte et le béton. Je me représente notre brève histoire à l'image d'une flamme perpétuelle allumée avec soin à Fontainebleau; mais alors, le papier et le petit bois étaient humides et la flamme ne fut d'abord que fumée. Elle s'est transformée peu à peu en une petite flamme, alimentée par chaque nouvelle bûche apportée par nos assemblées générales et nos réunions techniques tous les deux ou trois ans - Bruxelles 1950, Caracas 1952,

Copenhague 1954, Edimbourg 1956 (une bûche de bouleau), Athènes 1958, Varsovie 1960, Nairobi 1963, Lucerne 1966, New Delhi 1969 et enfin Banff en 1972. Chaque nouvelle bûche jetée dans la feu a permis à notre Union de donner plus de chaleur et de lumière pour faire avancer la science de la conservation à l'échelon mondial. Entre les assemblées le feu était aussi attisé par de nombreuses conférences régionales et réunions de spécialistes, en particulier Arusha, en Tanzanie (1961), Tananarive, Madagascar (1970), Lake Success, New York (1949), la première Conférence mondiale sur les parcs nationaux à Seattle, Washington (1962), sur la conservation dans le Sud-est asiatique tropical à Bangkok, Thaïland (1965), la Conférence latino-américaine sur les ressources naturelles renouvelables à Bariloche, Argentine (1968) et la Conférence sur la productivité et la conservation dans les régions circumpolaires du nord, Canada (1969). Ce n'est pourtant qu'après New Delhi que la flambée a soudain pris de la force, comme si elle avait été aspergée de kérosène, grâce au programme qui y avait été approuvé et à l'expansion du Secrétariat à Morges, rendue possible par la subvention accordée par la Fondation Ford, ainsi que par les fonds fournis par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Puisse cette flamme continuer de grandir!

Récemment, la préparation de la Conférence de Stockholm a provoqué une montée exponentielle de l'intérêt général du monde pour l'état de l'environnement qui correspond à la croissance et à l'expansion des activités de l'UICN associée au WWF, au cours des 10 dernières années. Cette croissance a débuté avec la "protection de la nature" et en est venue à englober un domaine plus vaste de la conservation, couvrant la santé de l'environnement global, la qualité de la vie et les problèmes de population, de progrès et de pollution.

La Conférence de l'UNESCO sur la biosphère (1968) a suscité la création au sein des gouvernements de services spéciaux chargés des questions relatives à l'environnement - mouvement commencé par les Etats-Unis en 1969 et suivi par le Japon, le Canada et cinq autres pays européens en 1970 et actuellement, en 1972, par 113 pays. La rencontre de Stockholm doit donc être considérée comme une étape dans une suite d'actions révélant que l'environnement est devenu un sujet de préoccupation internationale majeur et le sera de plus en plus dans les années à venir. La Conférence a mis en évidence "le dilemme qui nous confronte d'une croissance démographique exponentielle et d'activités humaines en conflit avec les limites immuables de la terre". Nous devons beaucoup à notre ami canadien, Maurice Strong, et à ses associés, pour l'organisation intelligente et la réalisation de la Conférence de Stockholm qui ont abouti aux résolutions efficaces adoptées. Dans ce domaine, l'Union s'est acquise une place respectée grâce au bilan de ses réalisations illustré par ses nombreuses publications.

En passant en revue les activités de l'Union, je me remémore une affiche peinte par un écolier thaïlandais. On y voyait différents animaux asiatiques, dont un éléphant la trompe tendue, se détachant en ombres chinoises sur un soleil levant dans lequel était dessiné l'emblème de l'UICN. Tous rendent visiblement hommage à l'Union qui a contribué à leur sauvegarde. Etrange choeur, si on pouvait seulement entendre et comprendre ses paroles!

Quelques unes des activités qui n'ont tout particulièrement intéressées sont celles du Service de sauvegarde présidé par Peter Ccott, avec ses très utiles Red Data Books sur les espèces animales et végétales menacées et les programmes d'action qui s'y rattachent. Il y a aussi la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues préparée en deux éditions pour les Nations Unies par l'infatigable et dévoué président de la Commission internationale des parcs nationaux, Jean-Paul Harroy, qui fut le premier secrétaire général de l'Union. C'est avec reconnaissance que j'évoque le travail du regretté Edward H. Graham et maintenant celui de Donald J. Kuenen, ainsi que celui des autres présidents de la Commission de l'écologie. Dans le cadre de la nouvelle Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement présidée par L.K. Caldwell, Wolfgang Burhenne et notre juriste, Madame Françoise Burhenne-Guilmin ont développé une méthode de stockage et de récupération des informations législatives réunies à notre Centre du droit de l'environnement à Bonn. Cette méthode pourrait servir de prototype pour le Service de références sur l'environnement qu'on se propose de créer et qui a été agréé par la Conférence de Stockholm.

Ces dernières années, l'Union a donné une nouvelle dimension à ses activités par la création et le développement d'une Commission de l'environnement placée sous la présidence compétente de R.J. Benthem.

Un des autres domaines d'activité de l'Union qui m'intéresse particulièrement est celui de la Commission de l'éducation qui a été présidée pendant 12 ans par L.K. Shaposhnikov. Je me rappelle les paroles si justes de H.G. Wells "L'histoire humaine est de plus en plus une course entre éducation et catastrophe". L'UICN est pleinement consciente de ce que si, à l'heure actuelle, les seules remèdes possibles sont des interventions d'urgence, à long terme, la seule solution possible réside dans l'éducation.

A côté des présidents de commissions dont je viens d'évoquer les noms, et des nombreuses personnes qui les ont aidés, j'aimerais rendre un hommage particulier à notre sage et éminent vice-président, Sir Frank Fraser Darling, ainsi qu'à notre Secrétariat de Morges, placé sous la conduite de Gerardo Budowski, directeur général, 'la Frank G. Nicholls,

directeur général délégué et de Raymond Dasmann, écologiste. Le Secrétariat est renforcé par deux personnes détachées par le Département de l'Intérieur des Etats-Unis, et nous espérons qu'à l'avenir d'autres gouvernements pourront de la même façon détacher du personnel auprès de l'Union.

Le système des Nations Unies, en particulier l'UNESCO et son Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), le FAO, l'OMS et le Conseil de l'ECOSOC ont fait leur la cause de la conservation sur une échelle encore plus vaste et en ont fait une de leurs principales activités. Nous pouvons dès lors les considérer comme des partenaires dans notre entreprise. Nous avons aussi une longue association avec le Conseil international pour la préservation des oiseaux qui s'occupe des problèmes d'oiseaux menacés pour la Commission du service de sauvegarde. Nous avons coopéré de nombreuses façons avec le Conseil international des Unions scientifiques, en particulier avec son Programme biologique international et nous travaillerons en étroite association avec le SCOPE dans les années à venir.

A ce point de mon bref résumé, j'aimerais redire notre immense gratitude à l'UNESCO, aux fondations privées et aux particuliers, aux organisations membres et au Amis de l'UICN ainsi qu'aux membres des commissions et de notre Conseil exécutif. Ce sont eux qui, directement ou indirectement, ont apporté les fonds essentiels à la vie même de notre Union pendant ces 24 années. J'aimerais aussi dire combien nous sommes heureux des liens renforcés qui se sont créés avec notre organisation soeur, le Fonds mondial pour la nature (International World Wildlife Fund) placé sous la présidence compétente de SAR le prince des Pays-Bas, assisté de son vice-président exécutif, Luc Hoffmann, du vice-président Peter Scott et du directeur général Fritz Vollmar. C'est auprès d'eux que nous devons rechercher la majeure partie de notre financement futur, pour les projets communs que nous lancerons dans le monde entier à partir de notre futur siège établi près du Jardin Botanique de Genève. Un de leurs bienfaiteurs a généreusement fourni les fonds nécessaires à la construction de ce siège qui, nous l'espérons, sera achevé en 1975.

Pour finir, j'aimerais citer les paroles de deux des "grands" qui ont récemment joué un rôle de premier plan à la Conférence de Stockholm et ont écrit l'ouvrage intitulé "Only One Earth", qui devait donner le ton à cet événement mémorable,

René Dubos nous rappelle qu'"en entrant dans la phase globale de l'évolution sociale, il devient évident que chacun de nous a deux patries - la sienne propre et la planète. Nous ne pouvons nous sentir "chez nous" sur la planète si nous ne continuons pas à soigner et à cultiver notre

propre jardin. Et inversement nous ne nous sentirons pas à l'aise dans notre jardin si nous ne prenons pas soin de la planète terre, notre maison commune".

Barbara Ward indique que "notre avidité collective dégrade et détruit nos sources vitales d'air, de sol et d'eau. Les grands systèmes éthiques humains de l'Inde, de la Chine et du Moyen Orient ont cherché à exprimer une réalité morale fondamentale, c'est-à-dire que nous vivons par la modération, la pitié et la justice et que nous mourons par l'agression, l'orgueil, la rapacité et l'avidité".

Enfin, pour ma part, j'aimerais dire combien je crois en un avenir prometteur pour l'UICN et combien j'ai apprécié le privilège d'avoir servi l'Union à divers titres au cours des 24 dernières années, pendant lesquelles ceux qui participaient aux activités de l'Union m'ont apporté leur soutien fidèle!

J'espère que les années à venir verront se développer des liens étroits entre les sciences sociales et biologiques dans les questions d'environnement ce qui n'existe malheureusement pas encore. J'espère aussi que la religion, les arts et les humanités, et tout particulièrement la musique, joueront un rôle grandissant dans nos efforts communs sur le plan de l'éthique, de la culture et de l'éducation, pour intégrer de plus en plus l'homme à la nature et aider à promouvoir le "respect de la vie" et apporter ainsi notre contribution à l'écosystème de cette merveilleuse "planète bleue", notre seule et unique terre!

DISCOURS INAUGURAL

LE DEFI DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'HOMME ET LES INSTITUTIONS

par Maurice F. Strong, Secrétaire-général de la
Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain

C'est pour moi un plaisir tout particulier que de ne retrouver au Canada, plaisir d'autant plus grand que je suis ici pour m'adresser à l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

En 24 ans d'existence, l'UICN s'est affirmée comme un des principaux pionniers du mouvement mondial qui s'est développé pour améliorer la connaissance qu'a l'homme de ses rapports avec le reste du monde naturel et la façon dont il entretient ces rapports. Vos membres, qui appartiennent à plus de 70 pays, et comptent des gouvernements eux-mêmes, témoignent clairement de votre caractère international très large et de votre vitalité grandissante. Ceci est apparu de façon particulièrement évidente dans les contributions très valables et utiles que l'UICN a apportées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tant au stade préparatoire que pendant la Conférence elle-même où M. Gerardo Budowski, votre directeur général si compétent, a parlé avec tant de force à la séance plénière.

Je souhaite exprimer à cette occasion les remerciements officiels des Nations Unies et du Secrétariat de la Conférence pour votre aide et votre appui. Ils nous ont été d'une grande utilité. Ces remerciements exprimés sur le sol canadien seraient incomplets si je ne rappelais la dette importante que la Conférence doit au Canada pour le rôle considérable que ce pays a joué dans les résultats atteints à Stockholm.

Il me serait difficile de ne pas remarquer entre autres que la combinaison d'éléments si bien agencée au sein de l'UICN se reflète dans le choix de Banff pour y tenir l'Assemblée générale. Pour moi, cet endroit est "ma patrie" et ma propre vie doit beaucoup aux expériences mémorables et enrichissantes que j'ai vécues dans cette région où la nature offre des trésors avec tant de prodigalité et de magnificance.

Mais je ne suis pas venu ici pour faire du prosélytisme, ni pour prêcher les principes de la conservation et de l'environnement à un auditoire qui en a été un des pionniers. Je ne m'étendrai pas sur l'historique de la Conférence de Stockholm, ni ne vous exposerai en détail ses résultats. Je sais que beaucoup d'entre vous y assistaient et ceux qui n'y étaient pas ont eu amplement le temps depuis lors d'en connaître les détails.

En fait, personne n'eût que vous ne sait que si Stockholm n'a pas marqué le début d'une nouvelle ère de l'environnement, cette réunion a par contre vu s'affirmer le souci de l'environnement comme une question d'intérêt public mondial majeure.

Dans l'immédiat, l'importance de la Conférence de Stockholm est peut-être bien d'avoir permis pour la première fois aux nations du monde de reconnaître collectivement que quelque chose n'allait plus dans la façon dont l'homme réalisait son propre développement, que cela causait déjà des problèmes dans de nombreux domaines et révélait les doutes et les risques qui pourraient affecter le sort de l'espèce humaine entière. Mais l'importance à long terme de Stockholm se verra, je pense, au genre d'actions qu'elle aura suscitées en changeant les perceptions, les attitudes et les pratiques à l'origine du dilemme actuel.

Ce disant, je dois ajouter que Stockholm n'a pas apporté - cela n'aurait pas été possible - de réponses définitives et totales aux questions fondamentales posées par l'environnement. Nous ne sommes, en fait, qu'au tout début de l'ère de l'environnement, mais Stockholm aura révélé une grande unanimité d'opinion sur plusieurs points majeurs:

1. que les activités humaines sont actuellement pratiquées à une échelle et avec une intensité qui affectent de façon significative un grand nombre d'éléments et de rapports dans les systèmes actuels dont dépendent la vie et le bien-être de l'homme;
2. que ceci engendre des déséquilibres qui pourraient être décisifs pour l'avenir de la race humaine;
3. que ces déséquilibres résultent à la fois d'une méconnaissance des rapports complexes de cause à effet qui sont en jeu et de grossières insuffisances dans la façon dont nous appliquons actuellement les connaissances existantes aux processus de décision de la société.
4. que ces insuffisances ont leurs origines dans nos attitudes et nos valeurs telles qu'elles sont reflétées dans les conceptions étroites des intérêts économiques et nationaux et qui continuent à dominer les pouvoirs de décision.

Il s'ensuit qu'à long terme nous ne pouvons traiter efficacement les déséquilibres physiques dans les rapports entre l'homme et son environnement naturel indépendamment des déséquilibres économiques et sociaux qui dominent les rapports entre hommes.

Ceci suppose donc inévitablement que tous - environnementalistes et industriels, fonctionnaires et particuliers - nous élaborions une nouvelle

conception des rapports de l'activité humaine dans tous les domaines. Cela exige en somme une renaissance de la pensée et des valeurs humaines - renaissance que la Conférence de Stockholm aura peut-être aidé à susciter.

Car Stockholm a montré que le déséquilibre le plus important de tous réside dans l'énorme écart qui existe entre les conditions de vie dont jouit une minorité privilégiée, qui monopolise les avantages de notre civilisation technique, et la misère aiguë qui afflige l'environnement de la majorité des peuples du monde.

Incontestablement, le thème dominant de l'ère de l'environnement est l'interdépendance - interdépendance entre chacune des myriades d'éléments et des systèmes physiques dont dépend notre vie et les autres éléments du système, ainsi que la santé de l'ensemble de ce système, interdépendance entre l'homme et tout le système physique composant le monde naturel, interdépendance entre le système physique et les systèmes économiques et sociaux et de valeur de l'homme.

Actuellement, ces interdépendances se situent à un niveau mondial. En effet, maintenant que l'intervention de l'homme dans le monde naturel peut devenir et est devenue un déterminant essentiel de sa propre condition, son interdépendance avec ses semblables doit assumer une dimension globale qui s'accorde avec le fait que le monde physique est un système unique englobant toute la terre, dont les systèmes biologiques sont menacés comme jamais encore depuis que l'homme a entrepris de reconstruire et de remodeler sa planète.

Il n'est pas besoin de vous énumérer ces menaces. Vous savez trop bien que les signes de détérioration de l'environnement que nous observons aujourd'hui sont seulement le début, l'image de ce qui nous attend si nous poursuivons la voie que nous suivons actuellement. Je ne dit pas cela pour faire écho aux dires des prophètes du désastre dont les voix s'élèvent de plus en plus nombreuses aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire d'accepter l'inéluctabilité de la fin du monde pour reconnaître qu'elle est possible. Mais la promesse de Stockholm tient en ce qu'il est aussi possible non seulement d'éviter la catastrophe mais de bâtir un avenir où tous auront accès aux composantes d'une vie meilleure, plus riche et plus satisfaisante. Le test ultime du succès ou de l'échec de la Conférence sera la mesure dans laquelle elle aura aidé à créer un tel univers.

Nous avons déjà fait les premiers pas. Pour continuer dans cette voie, il faudra une somme de sagesse collective, de discipline personnelle et de coopération dans l'action, bien plus grandes que celles dont l'homme a fait preuve jusqu'ici. Cela exigera aussi une révolution dans les at-

titudes, les valeurs et le comportement économique et social, accompagnée de révolutions parallèles dans les processus politiques et les structures et institutions par lesquelles nous gouvernons nos sociétés. Cela demandera avant tout un niveau de gestion et de contrôle des activités par lesquelles nous forgeons notre propre avenir qui soit bien supérieur à tout ce que nous avons pratiqué jusqu'ici.

Nous entendons beaucoup parler aujourd'hui des dangers et des contraintes que nous aurons à affronter du fait de l'épuisement des ressources physiques de la terre. Je ne propose pas d'approfondir cette question iraportante ici. Je dirai seulement que l'avenir de l'homme a beaucoup plus de chances d'être contraint par son aptitude à résoudre les problèmes suscités par la répartition des ressources naturelles et la gestion de ressources communes telles que les océans, plutôt que par la nature "limitée" des ressources de la planète.

Je suis convaincu qu'à l'ère de l'environnement, notre succès dépendra avant tout de notre aptitude à développer les types de comportement coopératif qu'exige la gestion d'une société technologique complexe et à nous assurer les genres de structures et d'institutions nécessaires à leur application dans nos processus politiques et sociaux. C'est cet aspect de défi de l'environnement, c'est-à-dite la nécessité d'une gestion globale que j'aimerais développer aujourd'hui.

Ma thèse fondamentale est que les concepts traditionnels de gestion et les institutions par lesquelles l'homme gère ses affaires ne sont pas à la mesure de la tâche d'aménagement gigantesque qui nous confronte. Jusqu'ici, la perception de l'homme et ses institutions avaient une orientation verticale dirigée sur des tâches, des intérêts et des disciplines particulières.

Le monde des affaires et de l'industrie a su définir ses objectifs et mesurer ses réalisations en termes de revenus produits par des investissements; les universités et associations professionnelles se sont organisées en fonction de disciplines et de domaines d'études particuliers. Quant aux gouvernements, ils se sont structurés autour de ministères et de services chargés d'une certaine fonction, et ce qui leur tient lieu dans les organisations intergouvernementales a suivi ce modèle.

Il en va de même pour les organisations non gouvernementales, dont la plupart sont centrées sur un champ d'intérêt relativement étroit. Dans la plupart des cas, ces organisations sont calquées sur un modèle hiérarchique dans lequel le pouvoir procède par voie verticale du sommet de la pyramide.

Cette forme d'organisation nous a rendu de bons services et a facilité les progrès rapides et fort spectaculaires que nous avons accomplis dans les domaines si variés de l'activité humaine. Mais elle est une source de difficultés lorsque nous devons appréhender, dans leur ensemble, les relations de cause à effet qui régissent l'environnement et qui dépassent les frontières disciplinaires et institutionnelles habituelles, et ceci à plus forte raison lorsque nous devons traiter de ces relations,

Pour une bonne gestion à l'âge de l'environnement, il faudra mettre particulièrement l'accent sur la gestion de tout le système des relations par lesquelles les activités humaines menées dans une multitude de domaines particuliers forment un tout qui affecte son propre développement et son bien-être. Cette tâche prendra une importance plus grande que la gestion de toute activité particulière à l'intérieur du système.

Il s'ensuit que nos lignes de communication et nos processus de décision doivent suivre un plan horizontal - et ceci dans une mesure plus large que les structures existantes ne l'ont permis jusqu'à présent - et que les effets des mesures prises jusqu'ici en fonction d'intérêts particuliers et beaucoup plus étroits soient envisagés à la lumière des intérêts et des finalités de tous ceux que ces mesures affectent matériellement.

Il s'ensuit qu'il faut multiplier, entre les centres de décision et ceux d'exécution, les canaux permettant d'échanger les informations nécessaires à la prise de décisions importantes.

Il s'ensuit que les personnes directement concernées par ces décisions aient une part accrue au processus de décision.

Il s'ensuit que toute activité importante doit être appréciée en fonction des répercussions qu'elle peut avoir dans les domaines sociaux, économiques et sur le milieu humain.

Il s'ensuit que de meilleures techniques doivent être mises au point pour évaluer les coûts réels que certaines activités entraînent pour ceux qui en bénéficient, pour déterminer la valeur réelle de biens traditionnellement gratuits tels que l'eau et l'air, et pour réviser radicalement nos méthodes et concepts d'évaluation de l'avenir. Si nous continuons à évaluer l'avenir à l'aide des méthodes actuelles, en appliquant les taux d'intérêt actuels à des valeurs futures, il ne serait pas rationnel économiquement de préserver, pour la génération montante, les océans, l'atmosphère et les autres ressources précieuses de notre planète irremplaçable.

Bref, nous avons besoin de méthodes écologiques de gestion pour les activités et les techniques auxquelles l'homme recourt pour forger son avenir. L'univers de l'écologie et celui de l'économie doivent se rapprocher pour que la société puisse mettre au point les nouvelles techniques, les nouveaux instruments et les mécanismes institutionnels nécessaires à la réalisation - devenue possible grâce à la science - des promesses de vie meilleure et plus riche pour toute l'humanité. Je crois que la Conférence de Stockholm nous a donné la base à partir de laquelle nous pourrions accomplir cette révolution dans l'aménagement de la société.

Cette Conférence, on le sait, a réuni 113 nations représentant la majorité des Etats et des peuples de la planète, mais malheureusement, pour des raisons étrangères à la question de l'environnement, l'Union Soviétique et de nombreux autres pays socialistes n'y ont pas pris part, alors qu'ils avaient fait d'importantes contributions aux préparatifs de la Conférence.

Une des caractéristiques remarquables de la Conférence - même pour les Nations Unies - résidait dans la diversité des participants et les intérêts qu'ils représentaient. Pourtant, il s'y est dégagé une unanimité étonnante lorsqu'il s'est agi de décider la création d'une méthode internationale concertée permettant de faire face aux problèmes écologiques généraux.

La Conférence a adopté une Déclaration de l'environnement humain, dans laquelle sont reconnus pour la première fois les nouveaux principes de conduite et de responsabilité qui doivent régler leurs relations dans le domaine de l'environnement. Elle a également posé les bases nécessaires et même indispensables à la création et l'élaboration de nouveaux codes de conduite de droit international, qui permettront de mettre en oeuvre ces principes.

Un Plan d'action à long terme pour l'environnement humain a également été adopté; il comprend 10 recommandations qui contiennent des mesures précises relevant essentiellement des gouvernements ou des organisations internationales et qui, pour une grande part, nécessitent une large participation et un soutien complémentaire d'organisations non gouvernementales, d'associations civiques et scientifiques. Enfin, la Conférence a convenu de recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies la création d'un nouveau dispositif, au sein des Nations Unies, chargé de mettre en oeuvre ce Plan d'action. Ce dispositif permanent permettrait aux gouvernements de poursuivre le travail entamé à Stockholm consistant à identifier les problèmes qui nécessitent des mesures communes sur le plan international, à fixer un ordre de priorités et à s'entendre sur la répartition des responsabilités et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des mesures convenues. Cette organisation devrait comprendre un conseil d'administra-

tion de 54 membres, un secrétariat et un fonds mondial de l'environnement. Si l'Assemblée approuve cette recommandation à sa prochaine session, qui va commencer dans quelques jours, la nouvelle organisation pourra être mise sur pied au début de 1973.

Je pense que les Nations Unies ont ici une rare occasion de pouvoir instituer, pour les institutions qu'elles vont créer dans le domaine de l'environnement, un modèle du genre de structures et de gestion nécessaires à notre ère de l'environnement.

Tout d'abord, cette organisation devra être de faibles dimensions et devra être conçue pour offrir, au niveau international, le cadre ou le système à l'intérieur duquel une foule d'autres activités exerçant une influence sur la santé de l'environnement pourra être abordée et évaluée.

Aussi, l'organisation ne devra pas, en tant que telle, entreprendre d'activité d'application concrète dont d'autres institutions, tant nationales qu'internationales, peuvent parfaitement se charger. Elle devra fournir les moyens permettant aux gouvernements de mettre au point des politiques communes et d'adopter des programmes d'action. Elle devra concevoir son rôle comme étant celui d'un organe axial unissant tout un ensemble d'institutions, en majorité nationales, et assurant les services et les liaisons qui permettront aux parties composantes d'opérer à l'intérieur d'un ensemble intégré.

Elle devra concevoir sa fonction à l'intersection du monde scientifique et technologique et du processus politique de prise de décision, et devra entretenir des liens étroits avec l'un et l'autre mondes. Elle devra être fondée sur le fait que la plupart des mesures et des institutions destinées à appuyer des mesures concertées est de caractère national et que le rôle primordial à assurer, au niveau international, est de compléter, soutenir et faciliter des efforts nationaux dans les domaines où la coopération internationale est la plus nécessaire. Les liens qui l'uniront aux gouvernements nationaux seront directs grâce à son conseil d'administration.

Elle devra entretenir également des liens étroits avec les milieux scientifiques et technologiques, avant tout par l'intermédiaire d'organisations établies et en particulier les organisations scientifiques. Les préparatifs de la Conférence de Stockholm ont fourni une base sur laquelle ces relations pourront se nouer durablement. Mais ils ont également mis en lumière des écueils importants, tant dans l'organisation des milieux scientifiques et technologiques que dans les canaux qui leur permettent de communiquer et de coopérer avec les organismes gouvernementaux.

Même dans un public plus large, la crise de l'environnement révèle de nombreux défauts dans les structures actuelles d'organisation et de coopération. Partout, les gouvernements ressentent l'entrave que constituent leurs dimensions et les limites de leur capacité à exercer le pouvoir efficacement à l'intérieur d'un système hiérarchique centralisé.

Les nouvelles structures d'organisation doivent procéder d'une foule de centres d'information, d'action et de pouvoir, tous liés entre eux par un système où ils sont en interaction. La conception écologique des systèmes de gestion n'est pas simplement un nouveau procédé, mais une adaptation de nos conceptions traditionnelles de gestion linéaire aux réalités d'un monde où les relations de cause et d'effet - dont notre bien-être dépend et dont nous devons nous préoccuper - l'insèrent dans un cadre global.

Une telle méthode ne doit pas aboutir à une uniformité mortelle et desséchante. En fait, nous pouvons tirer un réconfort en constatant que dans la nature, les systèmes écologiques sains sont ceux qui sont basés sur la diversité et la variété.

Les institutions qui font partie de notre réseau de gestion de l'environnement peuvent et doivent revêtir une grande diversité. Mais tout comme dans la nature, le maintien d'une certaine diversité au sein d'un système écologique exige que l'on se plie à un certain nombre de normes et principes fondamentaux dont dépend l'équilibre du système, tout système de gestion sociale exige également que ses composants respectent certains principes essentiels à la santé, l'équilibre et le fonctionnement même de l'ensemble. Une des principales tâches de la gestion sociale consiste à identifier ces principes et à les faire admettre.

Nous pénétrons ici dans un territoire en grande partie inexploré, et une période d'expérimentation sera nécessaire. Je ne prétends pas avoir une réponse à tout, mais je suis convaincu que c'est là la direction que nous devons prendre.

J'espère qu'en développant de nouvelles structures dans les Nations Unies pour prendre en charge les questions d'environnement, nous pourrions contribuer à être les pionniers du concept de gestion écologique. Cela signifie que nous devons apprendre à déterminer les centres de connaissance et de compétence, aussi bien au sein du système des Nations Unies que des juridictions nationales et des milieux non gouvernementaux, aider à les relier en un réseau fonctionnel par lequel l'information nécessaire pour les prises de décision serait acheminée vers ceux qui en ont besoin sous une forme qu'ils puissent utiliser, et dans lequel certaines tâches particulières seraient effectuées par ceux qui sont le plus qualifiés pour le faire.

Une telle démarche doit permettre de donner à l'ensemble du système une efficacité maximale plutôt que d'édifier des organismes rivaux. Elle découle d'un engagement supérieur à servir les buts et les objectifs communs qui donnent leur raison d'être au système et sur la base desquels les principes fondamentaux d'organisation doivent être élaborés.

L'Organisation des Nations Unies, malgré tous ses défauts bien connus, est manifestement la seule organisation susceptible de remplir de telles fonctions à un niveau global. Il est important de relever que la nouvelle organisation relative à l'environnement que l'on se propose de créer au sein des Nations Unies sera axée sur le besoin d'aider les gouvernements à mettre sur pied des politiques et programmes nouveaux nécessitant une coopération au niveau international. Elle ne sera pas en premier lieu une organisation dispensatrice de fonds chargée de répondre aux demandes d'assistance financière. Le fonds pour l'environnement projeté devra financer les plans et programmes mis sur pied par les gouvernements avec l'aide du conseil d'administration. Il permettra de dispenser les fonds internationaux nécessaires pour assurer la participation la plus large possible des institutions nationales et autres organismes intéressés. En tirant parti avec sagesse des ressources relativement modestes du fonds comme stimulant et catalyseur, et comme complément d'autres sources de financement, la nouvelle organisation sera à même de donner plus d'efficacité aux sommes beaucoup plus importantes qui seront affectées aux activités de défense de l'environnement par les gouvernements nationaux et autres organismes intergouvernementaux; ou non gouvernementaux.

Ainsi, cette organisation devra oeuvrer en collaboration aussi étroite que possible non seulement avec les organisations gouvernementales et intergouvernementales, mais encore avec les organisations non gouvernementales et en particulier avec celles qui traitent du domaine de la science et de la technologie. Dans tous les cas, un accord fondamental sera nécessaire pour déterminer les tâches particulières que devra assumer chaque élément du système et chaque organisation devra reconnaître qu'elle ne peut pas tout faire. En fait, les organisations qui prétendent à de larges domaines de compétence et y répartissent parcimonieusement leurs moyens financiers ne peuvent pas occuper une place importante dans un système quel qu'il soit.

Nous aurons besoin d'institutions fortes par le degré d'excellence qu'elles ont atteint dans des domaines précis reconnue par les autres membres du système, conscientes à long terme des relations existant entre leurs objectifs particulières et ceux du système tout entier.

Ici, le rôle de l'UICN peut être capital. Vous avez non seulement affirmé votre position dirigeante dans le domaine de l'environnement mais

vous avez aussi prouvé votre aptitude à travailler autant avec les milieux scientifiques qu'avec les milieux non gouvernementaux. Vous avez élargi votre orientation au-delà du concept plus limité de la conservation sans encore succomber à la tentation d'essayer d'être tout pour tous.

Permettez-moi toutefois un mot de mise en garde. Un des véritables problèmes auquel toutes les organisations telles que la vôtre auront à faire face dans l'avenir est la difficulté de vous limiter à des fonctions particulières dans lesquelles vous puissiez atteindre un niveau élevé de compétences tout en prenant conscience du contexte plus large dans lequel s'inscrivent vos activités. On est toujours tenté d'étendre ses activités au fur et à mesure que s'élargit notre vision. Faire face à cette tentation exigera de la sagesse et de la discipline de la part d'organisations dynamiques et enthousiastes telles que la vôtre.

Cet avertissement donné, je dois encore une fois insister sur le rôle décisif que doivent jouer les individus, ainsi que les organisations et les associations non gouvernementales où ceux-ci exercent leurs activités, dans toute tentative de défense de l'environnement destinée à porter des fruits. C'est seulement avec leur aide et leur participation, c'est-à-dire les nôtres également, que nous pourrons faire des progrès réels et durables dans la réalisation d'un environnement sain.

A défaut d'autres vertus, la crise de l'environnement a au moins ceci de bon qu'elle montre clairement que l'homme contemporain doit choisir et que des choix qu'il fera dépendra peut-être de manière décisive l'avenir de ses enfants, et, en fait, de l'espèce humaine tout entière. Car si les activités de l'homme sont l'élément fondamental qui conditionne son avenir - et elles le sont certainement - il n'y a pas d'échappatoire: il faut choisir.

L'homme peut modeler sa destinée, et ceci dans la mesure où il place sa confiance en lui-même, en sa propre sagesse et en sa volonté. Nous pouvons tout craindre de l'avenir si nous avons peur de nous-mêmes.

Mais si le doute persiste, il faut réanimer en soi l'espoir que l'homme est doté d'imagination et qu'il a une volonté suffisante pour vaincre ces doutes. Car le message de Stockholm nous suggère qu'il est possible non seulement d'éviter la catastrophe écologique mais aussi d'édifier un avenir où tous les peuples auront accès à une vie meilleure, plus féconde et plus satisfaisante.

Stockholm, avant tout, et c'est là que réside peut-être son importance primordiale, a démontré qu'une volonté commune, si elle fait prévaloir les préoccupations et les intérêts globaux sur les barrières mesquines

qui divisent les hommes, peut exercer une influence créatrice puissante et efficace dans les affaires internationales. Ceux d'entre vous qui participaient à la Conférence comprendront ce à quoi je fais allusion quand je parle de "l'esprit de Stockholm". Nous gardons en nous le souvenir inoubliable de cet esprit et du dynamisme qui en était à l'origine. Nous tous, que nous ayons été ou non à Stockholm, devons édifier l'avenir dans cet esprit. Si nous retournons à nos anciennes manières de penser, usées jusqu'à la corde, à nos allégeances bornées et à nos préjugés mesquins, nous ne serons pas à la hauteur des tâches vitales qui nous attendent.

Tel est le défi qui nous est lancé, à nous les pionniers de l'environnement et les citoyens de la Terre.

MESSAGE DU FONDS MONDIAL POUR LA NATURE

Lu par M. Peter Scott

J'ai l'honneur de transmettre les vœux du Président et des membres du Conseil d'administration du Fonds mondial pour la nature à cette onzième Assemblée générale de l'UICN. Cette réunion a une importance toute particulière du fait qu'elle permet de juger du programme de travail dynamique qui est issu de ce qu'on pourrait presque appeler les décisions révolutionnaires de l'Assemblée générale de New Delhi. A Morges, le développement d'un Secrétariat solide, composé de personnes aux compétences professionnelles considérables, a permis une remarquable expansion des activités de l'Union et a considérablement rehaussé son prestige et sa position centrale dans la conservation mondiale. Vous avez évoqué, Monsieur le Président, l'interdépendance de l'UICN et du WWF. Les trois années qui se sont écoulées depuis New Delhi ont marqué une évolution majeure dans ces rapports. Les secrétariats des deux organisations, à Morges, sont parvenus à un degré d'intégration important, et ont développé un système d'administration commune pour un grand nombre de projets actuellement entrepris par ces deux organisations soeurs. Cette phase de développement de l'UICN s'est accompagnée d'un remaniement parallèle des activités au sein du WWF et nous estimons que nos opérations conjointes pourront se poursuivre durant les trois années à venir, avec l'appui d'un programme de conservation solide et efficace.

Maurice Strong a modestement nié la part qu'il a prise au succès de la Conférence de Stockholm, mais j'aimerais souligner combien sa contribution personnelle a été brillante et capitale. Stockholm a été le début d'un nouveau chapitre, au moins dans l'éveil de la conscience humaine. Ceci ouvrira un champ de travail nouveau à tous les partisans de la conservation et en particulier à l'UICN.

Le Fonds mondial a accepté la responsabilité de donner à l'UICN un appui financier considérablement accru et s'est déclaré prêt à joindre ses efforts à ceux de l'UICN pour trouver les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du programme prévu pour les trois années à venir. A longue échéance, nous prévoyons de disposer de dotation dont les intérêts devraient couvrir à perpétuité les dépenses afférentes aux sièges de l'UICN et du WJF; nous espérons pouvoir y parvenir en 1976.

Le projet d'établissement d'un siège UICN/WWF commun que vous avez mentionné, Monsieur le Président, et qui sera situé à Genève près du complexe des Nations Unies, est en bonne voie. Un terrain magnifique a pu être acheté grâce à des fonds fournis expressément à cet effet par un très généreux donateur, et nous pensons que le nouveau

quartier général sera prêt avant la prochaine Assemblée générale de l'UICN.

Les trois dernières années ont été d'une grande importance pour nos organisations. Elles ont coïncidé avec une montée très encourageante de l'intérêt des gouvernements et des collectivités du monde pour la conservation. Nous envisageons avec plaisir une collaboration encore plus fructueuse et efficace dans les trois années à venir et je suis certain que les lignes de conduite données par la présente Assemblée auront une importance particulière pour assurer le maintien du rôle international, scientifique et technique de l'UICN comme centre d'excellence de la conservation mondiale.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Message de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), prononcé par M. Batisse.

C'est un grand honneur et en même temps un grand plaisir pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale de l'UICN et de lui apporter, au nom du directeur général et du Secrétariat de l'UNESCO, nos vœux de succès les plus chaleureux. Il m'est tout particulièrement agréable de le faire dans ce grand pays qui apporte une contribution remarquable non seulement à la conservation, mais aussi à la coopération internationale dans tous les domaines, contribution qui est davantage proportionnelle, semble-t-il, à sa superficie qu'à sa population et qui constitue un exemple pour beaucoup d'autres pays.

Il me paraît inutile d'insister longuement sur les liens spéciaux qui n'ont cessé d'exister entre l'UNESCO et l'UICN puisque - comme le rappelait à l'instant le Président Coolidge - c'est sous les doubles auspices du Gouvernement français et de l'UNESCO que votre organisation fut fondée en 1948. Si nous ne manquons aucune occasion, à l'UNESCO, de rappeler cet heureux événement, c'est pour la bonne raison que, en tant que parrains, nous sommes assez fiers de ce que l'enfant d'alors, en moins de vingt-cinq ans, est devenu.

En fait, aujourd'hui, la cause même pour laquelle l'UICN fut créée et que ne défendaient alors qu'un petit nombre de prophètes prêchant dans le désert est devenue si populaire que l'on est parfois obligé de modérer le zèle intempestif ou l'enthousiasme excessif de certains de ces néophytes de la conservation qui semblent ne pas avoir très bien assimilé les bases sur lesquelles repose ce que j'appellerais le métabolisme de la société industrielle moderne, société dont ils font partie et qui ne fonctionne que par une effrayante consommation des ressources de la nature.

Quoiqu'il en soit, l'environnement a le vent en poupe et - si comme il faut l'espérer le monde possède quelque logique - ce mouvement massif en faveur de l'environnement, de la conservation, de l'écologie, de la nouvelle alliance entre l'homme et la nature, devrait renforcer encore l'action de l'UICN et lui assurer les fondements les plus fermes.

Certes, en même temps qu'elle devenait populaire, la conservation devenait - ce n'est pas une simple coïncidence - importante pour les politiciens et les gouvernements et c'est un peu pourquoi, suivant le mouvement plus qu'ils ne le précédaient, les gouvernements ont pris à l'environnement l'intérêt soudain que l'on sait. En tant que représentant d'une organisation intergouvernementale, je ne saurais évidemment que me féliciter de cet événement qui, aux yeux de certains d'entre nous,

n'a que trop tardé. Les activités multiples et méconnues que nous poursuivons depuis des années dans le domaine des sciences de l'environnement et des recherches sur les ressources naturelles reçoivent en effet une impulsion nouvelle au niveau intergouvernemental. Vous savez en particulier que vient d'être lancé par l'UNESCO un nouveau programme interdisciplinaire de recherches sur l'Homme et la Biosphère: le Programme MAB. Homme et Biosphère: il s'agit là d'un champ d'étude bien ambitieux, car l'homme n'existe pas sans la nature et la nature n'aurait guère d'intérêt sans hommes pour la contempler. Le MAB représente effectivement une tentative nouvelle pour améliorer la relation homme - nature, qui est la base de notre vie et c'est pourquoi nous avons incorporé le hiéroglyphe égyptien représentant la vie dans le sigle même du MAB. Eh bien, d'ores et déjà, grâce à cet intérêt manifesté au niveau gouvernemental, on peut assurer que le nouveau programme se présente sous de bons auspices, et les réunions auxquelles je viens d'assister à Seattle, montrent que les scientifiques eux-mêmes comptent sur ce programme pour porter plus avant les travaux entrepris dans le cadre de PBI. De même, la Conférence de Stockholm, et les résolutions qui en résultent, devraient donner une impulsion décisive, non seulement au MAB, mais à l'ensemble de la coopération intergouvernementale en matière d'environnement, sur les différents plans où elle est nécessaire: économique, social, administratif, législatif, scientifique, éducatif, etc...

Est-ce à dire que le rôle des organisations non gouvernementales doit se ressentir de cette explosion des activités intergouvernementales? A mon sens, il n'en est rien, car les deux niveaux d'action sont nécessaires et complémentaires. En particulier, il me semble que dans le contexte actuel le rôle de l'UICN demeure tout aussi important et même plus important qu'auparavant. Examinons un peu à cet égard ce qui va se passer dans les relations entre l'UNESCO et l'IUCN.

L'UNESCO c'est, bien sûr, l'organisation du système des Nations Unies qui a les responsabilités primordiales pour l'éducation, la science et la culture.

Traditionnellement, c'est dans le domaine de la science que s'est développée la coopération avec l'UICN. Dans ce même domaine, le lancement du Programme MAB ouvre un champ considérable d'activités d'intérêt commun. Il est clair en particulier, que le Projet No, 8 du MAB - "Conservation des zones naturelles et des ressources génétiques qu'elles contiennent" - ne se conçoit, dans sa préparation et sans son exécution, qu'en étroite collaboration avec l'UICN.

Mais il en va de même pour l'éducation. Notre directeur général rappelait à Stockholm que si, comme l'affirme la charte de l'UNESCO, c'est dans l'esprit des hommes que prennent naissance les guerres, c'est aussi

dans l'esprit des hommes que prennent naissance les problèmes de l'environnement et que c'est là qu'il faut agir. Pour beaucoup, l'UNESCO c'est avant tout l'éducation. Et certains estiment que l'UNESCO n'a jusqu'ici montré que trop peu d'intérêt pour l'éducation mésologique qui intéresse au premier chef votre organisation. Je puis vous assurer que là situation à cet égard a déjà beaucoup évolué à l'UNESCO et que les activités dans ce domaine difficile et ingrat vont se développer rapidement.

Pour ce qui est de la culture, on connaît la préoccupation traditionnelle de l'UNESCO pour les oeuvres d'art, les monuments et les sites historiques. Mais la nouvelle convention sur la protection du patrimoine mondial cherche à donner aux oeuvres de la culture et aux oeuvres de la nature une place égale et à réconcilier ainsi symboliquement ces deux pôles - nature et culture - dont la conjonction est précisément ce qui caractérise l'homme. Si le projet de convention, pour des raisons historiques, porte encore peut-être un peu trop sur les aspects culturels au goût des défenseurs de la nature, les juristes m'assurent que ce n'est pas vraiment le cas, et l'UICN et les gouvernements peuvent encore apporter les retouches qui paraîtraient indispensables lors de la prochaine session de la Conférence générale de l'UNESCO. En fait, c'est bien avant tout de culture et d'éthique qu'il s'agit dans cette magnifique idée d'un patrimoine mondial - qu'il soit artificiel ou naturel.

Ces quelques remarques sur le développement des activités de l'UNESCO me semblent montrer en tout cas que l'on peut envisager pour l'avenir une coopération encore plus féconde que par le passé avec l'UICN.

Sur le plan plus général, il me paraît aussi que l'UICN doit continuer à défendre la cause même pour laquelle elle a été créée, et qu'elle doit d'autant plus le faire que cette cause est devenue plus populaire, et par conséquent aussi plus brûlante, plus engagée, plus "politique" dans le bon sens du terme. Personne, je crois, n'attend de l'UICN qu'elle se substitue aux organisations intergouvernementales et plus encore aux gouvernements pour prendre des décisions concrètes devant les difficiles choix qui se posent en matière d'environnement. Personne non plus ne désire que l'UICN se confine à un rôle étroit de protection des espèces et des paysages; Mais tout le monde attend que l'UICN, fidèle à la cause de la conservation qui lui est spécifique, poursuive et développe les travaux scientifiques, les études techniques, les campagnes et les interventions qui en quelques années d'existence, lui ont apporté le prestige qui est aujourd'hui le sien.

C'est dans cet espoir, et dans l'esprit de coopération dynamique et confiante qui a toujours caractérisé nos relations, que je vous renouvelle ici, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs nos vœux de plus complet succès.

Message de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), présenté par R.G. Fontaine.

Je voudrais tout d'abord, au nom du directeur général de la FAO, saluer cette Assemblée et remercier le Président et le directeur général de l'Union de leur aimable invitation à cette Assemblée générale et à la 12ème Réunion technique.

La Conférence de Stockholm sur l'homme et son milieu nous a permis, à la FAO, de faire le point de nos activités en matière de ressources naturelles et d'environnement, d'en mieux apprécier l'importance et de créer les mécanismes internes appropriés pour mieux servir la communauté internationale dans ce domaine.

C'est dans cette perspective que nous voulons continuer à suivre les travaux de cette Union, à échanger avec elle des informations, et à coopérer, préférablement sur des projets spécifiques. A ce propos je voudrais dire que nous avons été impressionnés par le travail accompli par la dernière Assemblée générale en 1969, et que nous avons pris connaissance avec soin du programme de travail 1973 - 1975. La fixation des projets prioritaires dans un programme à long terme pourrait faciliter notre coopération dans l'avenir.

Quoi qu'il en soit nous avons noté l'importance que vous donnez maintenant aux institutions, à l'administration et aux structures. Nous avons les mêmes préoccupations car nous savons que, quelle que soit l'importance des aspects biologiques, les sociétés humaines élaborent des structures qui se traduisent ou non, par des institutions. Il faut en tenir compte dans tout projet d'aménagement et il faut, si besoin est, ajuster ou changer ces institutions, comme l'a magnifiquement démontré Maurice Strong.

Nous avons aussi noté la tendance de l'Union à devenir plus opérationnelle. Je voudrais exprimer le voeu que ses activités au niveau du terrain, ne fassent pas oublier à l'Union ses responsabilités plus générales mais essentielles dans la surveillance continue de la situation mondiale, et son rôle rappelé dans le rapport d'activité du directeur général, de conscience mondiale dans le domaine de la conservation.

Enfin le thème de votre Réunion technique - Conservation et Développement - revêt pour nous une importance toute particulière, notamment dans nos préoccupations de développer un programme d'activité dans les terres marginales. La nécessité d'une approche interdisciplinaire aux problèmes du développement, c'est-à-dire la recherche d'une doctrine et de méthodologies et modèles appropriés, et leur applica-

tion dans les projets de terrain, ne doit pas nous faire perdre de vue, pour reprendre les paroles d'un philosophe français disparu, la pensée audacieuse, l'action lucide et la générosité conscientes nécessaires à toute entreprise humaine pour redresser des situations quelquefois dramatiques.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma satisfaction de me trouver au Canada, pays éminemment forestier, et souhaite à cette 11ème Assemblée générale et à cette 12ème Réunion technique un plein succès dans leurs travaux.

Message du Conseil international des unions scientifiques (CIUS)
présenté par E. Barton Worthington.

Je tiens à transmettre à l'UICN les vœux du Conseil international des unions scientifiques et, plus particulièrement, de l'un de ses organes, le Comité spécial du Programme biologique international. On peut prendre pour preuve de l'étroite collaboration entre l'UICN et le PBI le fait qu'on reconnaît ici dans cette Assemblée bien des personnes qui étaient présentes lors de l'Assemblée du PBI à Seattle la semaine dernière et, entre autres, le Président du PBI et deux convocateurs de la Section internationale. Ces trois personnes ont joué et jouent encore un rôle important au sein de l'UICN. A propos des liens toujours croissants entre les sciences et leurs organisations, soulignons l'accord passé entre l'UICN, le CIUS et le CISS. Cependant, il sera nécessaire dans l'avenir de créer des liens plus étroits avec deux autres groupes importants à savoir les ingénieurs et les médecins.

Le PBI, comme son prédécesseur l'International Geophysical Year, est une organisation temporaire créée pour une période de dix ans et devra mettre un terme à ses travaux en 1974. Au cours des huit années passées le programme s'est étendu et plus de 2 000 projets ont été entrepris et menés à bien dans environ 80 pays différents. Les deux dernières années du programme seront consacrées à la rédaction d'une synthèse des résultats obtenus. Ces résultats pourront être consultés et utilisés au maximum par des organisations telles que l'UICN, le Programme de l'homme et de la biosphère de l'UNESCO et le Plan d'Action qui a été mis sur pied à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm en juin dernier. Cette synthèse paraîtra en 40 volumes publiés par la Cambridge University Press. Deux de ces volumes seront consacrés entièrement à la conservation de la nature. D'autres contiendront des chapitres consacrés à la conservation des écosystèmes les plus représentatifs du monde et à la conservation de l'homme lui-même.

Le CIUS coiffe un grand nombre d'unions et de comités se consacrant aux différentes disciplines scientifiques. Outre le Comité spécial du PBI, on trouve le Comité scientifique pour les recherches sur l'eau qui s'occupe de l'eau - source même de la vie de toute la biosphère - sous tous ses aspects. Un autre comité est bien représenté dans cette Assemblée: je veux parler du SCOPE (Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement) dont le programme de travail, actuellement en élaboration, sera certainement étroitement

GA.11 Conf. 10, suite

relié à celui de l'UICN. Grâce à ce renforcement de la coopération et de la coordination entre les organisations aussi bien non gouvernementales que gouvernementales, et grâce à l'action stimulante et à l'inspiration apportées par la Conférence de Stockholm, nous pouvons maintenant entrer dans une nouvelle ère des sciences de l'environnement et de leurs applications dans le domaine de la conservation et du développement.

Message du Conseil international pour la préservation des oiseaux
lu par M. Kai Curry-Lindahl

Bien que je représente l'UNESCO à cette Assemblée de l'UICN, le professeur S. Dillon Ripley, secrétaire de la Smithsonian Institution et président du CIPO, m'a prié de transmettre le message du CIPO à l'UICN.

Par une heureuse coïncidence, le CIPO et ses 60 sections nationales fêtent cette année-ci le cinquantenaire de l'organisation. Ceci signifie que le CIPO a été la toute première organisation internationale de conservation de la nature dans le monde, ce qui en fait en quelque sorte la soeur aînée de l'UICN, bien qu'avec ses 24 ans, l'Union soit par sa taille le grand frère du CIPO.

Depuis que l'UICN existe, le CIPO et l'Union n'ont cessé de travailler en étroite association. Le Red Data Book des oiseaux menacés est un témoignage de cette fructueuse collaboration. Au CIPO, nous avons suivi avec plaisir et satisfaction l'évolution et les réalisations de l'Union durant ces 24 années. Il est incontestable que c'est en grande partie grâce aux efforts de l'UICN pendant les dernières décennies que la conservation des ressources naturelles a enfin été reconnue comme un problème d'intérêt international. L'extraordinaire mobilisation des forces de la conservation à tous les niveaux pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en juin dernier témoigne de cette encourageante évolution.

Nous sommes certains que cette Assemblée générale et la Réunion technique qui l'accompagne se révéleront être un nouveau succès de l'UICN, et nous vous souhaitons à tous des travaux très fructueux.

AUTRES MESSAGES A L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Message de M. Nzo Ekangaki, secrétaire général administratif, Organisation de l'Unité africaine. Envoyé par télégramme:

"A l'occasion de la 11ème Assemblée générale de l'UICN et au nom des Etats membres de l'OUA, j'adresse mes vœux les plus chaleureux à tous les participants et à l'UICN. Grâce à la coopération entre l'UICN et l'OUA, l'Afrique dispose maintenant d'un instrument international pour la conservation de la nature et de ses ressources. Espérons que ses dispositions, définitions et son usage serviront de référence pour d'autres pays. La Convention doit sortir de presse incessamment. Envisageons avec plaisir de poursuivre la coopération fructueuse entre l'UICN et l'OUA dans les domaines d'intérêts communs. Souhaitons plein succès à votre réunion."

2. Message de M. Lujo Toncic-Sorinj, secrétaire général, Conseil de l'Europe

"La collaboration entre l'UICN et le Conseil de l'Europe a été très fructueuse et nous envisageons avec plaisir de poursuivre cette coopération dans les domaines qui nous intéressent mutuellement."

DOCUMENT D'INFORMATION

LA CONSERVATION DANS LE MONDE ACTUEL

par Gerardo Budowski, Directeur général, UICN

Introduction

Une des tâches permanentes de l'UICN consiste à évaluer et à faire connaître les efforts de conservation entrepris dans le monde. Dans ce but, nous publions un annuaire, que je recommande à votre attention.

L'analyse que je me propose de vous présenter aujourd'hui est nécessairement subjective. Gouler une petite partie des données nécessaires peut être obtenue et ce dont nous disposons ne se prête pas facilement à une évaluation objective. Je me bornerai donc à ne vous donner qu'un résumé général de la masse des renseignements qui parviennent à notre Secrétariat. J'espère promouvoir ainsi une meilleure compréhension des facteurs interdépendants dont dépend la conservation, et mettre en lumière les problèmes qui, sans aucun doute, sont les plus complexes que notre époque ait à affronter.

La conservation considérée du point de vue de l'éthique et du comportement

Depuis quelques années, on assiste dans le monde entier à une véritable prise de conscience des problèmes de l'environnement qui suscitent un intérêt marqué. La plupart des gens n'avaient jamais considéré - et c'est encore l'opinion la plus répandue - la conservation comme une chose sérieuse; mais un certain nombre de responsables influents commencent à s'en émouvoir, et c'est là ce qui importe. On reconnaît de plus en plus, mais non encore partout, les conséquences d'une consommation et d'un épuisement exponentiels de ressources irremplaçables, ainsi que l'appauvrissement de la qualité de la vie dans le monde entier; ces constatations se retrouvent quels que soient les cultures, les régimes politiques, les religions, les éthiques et autres mentalités. On s'intéresse sans cesse davantage aux questions écologiques; tandis que chez les spécialistes de la conservation, la grande diversité des solutions et des remèdes proposés, a abouti à des prises de positions conflictuelles et, parfois, à des attitudes polarisées.

On est encore loin d'avoir déterminé avec précision quels correctifs écologiques sont les plus nécessaires et comment ces remèdes ou solutions peuvent être rendus acceptables et appliqués efficacement. L'ampleur de ce problème ne saurait être surestimée.

L'Assemblée générale de l'UICN tenue à New Delhi en 1969 a constaté que l'accroissement démographique est le facteur de modification du milieu naturel qui présente le plus d'urgence. Il est toujours considéré comme le problème capital, tant il est évident que l'équilibre n'est pas maintenu entre la population et les ressources dans un monde limité.

Bien que le problème démographique soit largement reconnu, il n'est pas douteux que, si l'on considère l'ensemble de la planète, peu de résultats ont été obtenus au cours des trois dernières années. Sans doute, çà et là un début a été amorcé, certains pays ont fait quelques progrès, et des organisations comme la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF) ont enregistré des succès importants. Mais les statistiques mondiales restent décourageantes.

Les dernières années également, on a commencé à demander de plus en plus vivement des mesures restrictives de la technologie. Certains affirment, notamment, que c'est le mauvais usage des progrès techniques et non le problème démographique ou la limitation des ressources, qui est à l'origine de la dégradation du milieu. La solution consisterait simplement, d'après eux, à redresser une technologie fautive.

D'autres estiment qu'une organisation sociale appropriée éliminerait les problèmes fondamentaux de l'environnement, surtout si les richesses d'un pays, voire du monde, étaient convenablement réparties. Bien que des problèmes d'environnement se posent dans la quasi-totalité des pays, on discute beaucoup, peut-être stérilement, pour savoir quel système politique est le plus capable de les résoudre. De récentes réunions internationales ont nettement fait apparaître que de nombreux partisans de systèmes économiques opposés étaient prêts à déployer toute leur énergie dans l'espoir de réfuter les opinions adverses.

La croissance, et le niveau de consommation accru qu'elle entraîne, sont devenus des cibles favorites et je n'ai pas besoin de vous rappeler les mouvements de fureurs, y compris les réactions violentes enregistrées à Stockholm, qui ont été causées par les conclusions récemment publiées des spécialistes du MIT et du Club de Rome. L'UICN, entre autres organisations, est fermement partisane d'une réorientation de la croissance qui ne mettrait cependant pas en danger les aspirations légitimes des grandes masses de sous-privilegiés. La question est complexe et il faudra du temps avant que les nouvelles orientations nécessaires de la croissance ne soient élaborées, adoptées et financées de manière adéquate. Les forces

d'inertie et les projections d'attitudes passées sur des problèmes actuels dominant encore trop largement.

D'autre part, au cours des trois dernières années, on a vu paraître des projets plaidant en faveur de réformes institutionnelles et législatives, indépendamment du système politique: les partisans de ces réformes insistent sur le fait qu'il est toujours possible de modifier les différentes institutions existantes en fonction des impératifs de l'environnement. De telles adaptations pourraient inclure des encouragements destinés à promouvoir de meilleures politiques démographiques, un réexamen des conséquences écologiques des régimes foncier et fiscal, ainsi que des droits et des devoirs des citoyens.

Envisagés dans toute leur ampleur, les problèmes écologiques sont illimités, extraordinairement complexes, et de nature vraiment interdisciplinaire, car ils mettent en jeu un réseau énorme d'intérêts, de mécanismes économiques nationaux et internationaux, d'idées, de coutumes et d'objectifs sociaux.

Cependant, l'apparition d'experts "instantanés" de l'environnement a également suivi une courbe exponentielle au cours de ces dernières années. Nous avons trop souvent constaté que les problèmes écologiques étaient présentés de manière simpliste, en particulier par de "nouveaux adeptes" pour qui tout est noir ou blanc et qui négligent les vastes domaines où dominent les nuances infinies du gris.

Malheureusement, on ne peut pas s'empêcher de penser que la polarisation d'opinions divergentes a été à l'origine d'un énorme gaspillage d'énergie. Plutôt que d'affronter les problèmes véritables, les spécialistes de l'environnement, souvent, s'opposent mutuellement leurs théories.

Les polémiques portant sur les problèmes de conservation de la nature sont devenues un passe-temps favori. Ainsi, certains pensent qu'il ne peut y avoir de solutions que naturelles. Peut-être la nature doit-elle suivre son cours sans intervention extérieure et sans perturbations, et ni la chasse ni le prélèvement d'animaux sauvages ne doivent être tolérés. A l'opposé, on trouve ceux qui estiment qu'une gestion s'impose à des degrés divers.

Sur ce point, l'UICN s'est vu attaquée de deux côtés; et si je fais allusion maintenant à notre Union, ce n'est pas uniquement parce que nous sommes victimes de manière évidente de cet antagonisme très répandu. C'est pour cette raison que nous avons désidé, à l'UICN, d'adopter une démarche basée sur des données scientifiques et permettant de définir les meilleurs objectifs à long terme, tout en tenant compte des

points de vue souvent très divergents des pays intéressés. Si l'on veut susciter dans ces pays une évolution favorable à la conservation, nous devons forcément procéder avec prudence, sinon le contact sera rompu. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de règle bien établie et rigide; certaines espèces ou certaines zones, par exemple, se plieront à un aménagement prudent alors que d'autres devront être laissées à leur état naturel sans intervention de l'extérieur. Il est primordial que la conservation soit dirigée par des personnes qui abordent les problèmes rationnellement et non émotionnellement, mais malheureusement la nécessité de baser les programmes de conservation sur une connaissance éprouvée n'est pas reconnue par l'ensemble de l'opinion.

La législation relative à l'environnement a fait des progrès remarquables, et jamais jusqu'ici la conclusion d'accords internationaux relatifs aux problèmes de l'environnement n'a été réclamée avec autant de vigueur.

A la manière de Cendrillon, la conservation du milieu a été tirée de son sommeil pour être portée sur le devant de la scène. On peut voir dans la confusion inévitable qui s'ensuit le prix normal de cette transition.

Nous assistons également à une évolution importante: la méthode simple qui consiste à guérir une maladie en s'attaquant à ses symptômes - comme c'est le cas dans la lutte contre la pollution dans les pays industrialisés - est remplacée par une notion nouvelle et puissante, fascinante malgré sa complexité: la "qualité de la vie". Il est évident que cette notion sera interprétée d'une manière très différente selon les cultures. Dans les pays pauvres du globe - où les problèmes urgents sont ceux de l'alimentation, de l'enseignement, de la santé, du logement et bien sûr d'une dignité humaine à redonner - la qualité de la vie est principalement et logiquement liée à l'amélioration des conditions de vie, mais ces problèmes, bien qu'ils affectent la grande majorité de la population, sont souvent relégués au second plan par les problèmes d'ordre politique et en particulier par ceux qui suscitent de forts sentiments nationalistes.

Néanmoins, il faut mentionner certains progrès, bien qu'à ce stade ils soient restés principalement limités au domaine de la théorie. Ainsi, on peut voir que les notions de capacité de charge de la terre, de respect de la vie dans toutes ces diversités et ses manifestations, de maintien des options font leur apparition dans un nombre croissant de publications et de discussions. En fait, le respect de notre planète et de ses systèmes de fonctionnement uniques ont pris de nouvelles dimensions philosophiques à tel point que le professeur Dubos a pu parler d'une théologie de la terre. Si on en n'est pas encore là, on a tout

au moins élaboré à grand peine une nouvelle éthique basée sur la prise de conscience du fait que l'humanité et son évolution exponentielle sont d'une telle importance que le passé ne peut pas être projeté dans l'avenir. Cette quête d'un moyen universel permettant de rassembler un large public est devenue une préoccupation fondamentale pour beaucoup, y compris - enfin - pour les Nations Unies.

Une question revient souvent: "Saisissons-nous assez vite la gravité de la détérioration de l'environnement? En comprenons-nous l'urgence?" Pour l'instant, la réponse valable pour l'ensemble du monde serait inévitablement: "Il s'en faut de beaucoup". Aux Etats-Unis et particulièrement au Japon, par exemple, où l'industrialisation et la richesse se sont développées durant une période relativement courte pour atteindre un niveau où leurs effets malheureux deviennent trop évidents, on assiste à une forte réaction qui accroît la sensibilisation aux problèmes de l'environnement. Néanmoins, cette sensibilisation doit être orientée vers des programmes d'action.

Les concepts nouveaux d'"indemnisation" et de "'ressources financières supplémentaires" sont en vogue comme la Conférence de Stockholm l'a montré. Les pays qui perturbent l'environnement doivent dédommager les pays qui en sont les victimes. La notion de coût supplémentaire suppose que les pays développés accordent une aide financière aux pays en voie de développement qui permette à ceux-ci de prendre des mesures visant à limiter et écarter les perturbations de l'environnement. Cette dernière notion pourrait être étendue pour y inclure la création de zones naturelles plus protégées. De plus en plus, on entend dire dans les réunions internationales que l'aide technique des pays riches, dispensée soit bilatéralement soit par les organisations internationales concernées, est une obligation, si nous voulons vraiment mettre en pratique ce que nous préconisons.

Le concept d'une période "transitoire" tel qu'il a été si éloquemment présenté par le Fonds mondial pour la nature, ainsi que les charges financières qu'il implique, est peut-être l'un des concepts nouveaux les plus importants, et on saura au cours des prochaines années s'il rencontre un succès.

On a assisté, ces dernières années, à des conflits toujours plus aigus en matière de souveraineté nationale sur les espaces aériens, maritimes et terrestres. On peut faire une exception pour l'Antarctique qui fournit un exemple éclatant de ce qui pourrait être évité.

Il est évident que la manière dont un pays exploite ses ressources naturelles peut affecter les ressources et le bien-être d'autres pays ou encore du monde tout entier. Jusqu'où peut-on défendre la souve-

raineté nationale, étant donné les besoins régionaux ou mondiaux et les répercussions négatives qui résultent d'une mauvaise gestion, de l'épuisement ou de l'anéantissement des ressources? Nous acheminons-nous vers une gestion globale, ou tout au moins vers des directives et des mesures d'ordre international propres à rendre la coopération des pays concernés avantageuse pour eux? La situation est loin d'être encourageante. En effet, nous continuons d'assister à la destruction de ressources pour un profit à court terme.

Une lueur d'espoir cependant a brillé lors de la Conférence de Ramsar en 1971, lorsque le Shah d'Iran a proposé qu'une des zones humides les plus remarquables de son pays soit placée sous contrôle international, de manière à faire bénéficier le monde tout entier de cette ressource naturelle, ainsi protégée et mise en valeur de manière adéquate. Des gestes politiques aussi inspirés sont, hélas, rares.

Dans le domaine de l'environnement, on a pu assister également à de nombreux échecs, comme par exemple l'affaire du pétrole de l'Alaska, les ravages dont l'environnement du Sud-Est asiatique a souffert et continue de souffrir sur une grande échelle, l'entêtement de certaines nations à défendre leurs droits de contaminer l'atmosphère terrestre par des déchets radioactifs ou autres, et d'autres problèmes qui tous ont fait l'objet d'études approfondies. Mais on peut relever également certaines victoires importantes. Les exemples positifs d'Aldabra, des Seychelles, des Galapagos, d'Europa (proche de Madagascar) présentent un vif contraste avec de nombreuses îles toujours victimes de ravages. Ces exemples ont indiqué la voie d'une convention internationale relative aux îles réservées à la recherche. Comme autres résultats encourageants, on peut citer la création au Zaïre de nouveaux parcs nationaux magnifiques réalisés en dépit de nombreuses difficultés; et on peut citer les succès des nouveaux parcs créés au Costa Rica, et l'écho favorable qu'ils ont suscité dans le public.

L'attrait exercé par le concept de patrimoine mondial sur les spécialistes de la conservation et les gouvernements a été considérable, et il en va de même du projet de convention relative au patrimoine mondial qui doit être examiné à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO. Une telle convention aurait pour but de garantir la sécurité de zones naturelles et culturelles remarquables et d'assurer une meilleure gestion de ces régions. Cette idée a également l'avantage de permettre d'affecter des fonds internationaux à la conservation de régions répondant à certains critères. Cependant, si encourageantes que ces tentatives puissent paraître, il convient encore de les réaliser dans les faits, et un temps précieux sera inévitablement perdu. Une fois encore, comme pour tous nos efforts visant à préserver des régions importantes, le temps travaille contre nous.

Nouvelles institutions

L'intérêt dont ont fait preuve les institutions des Nations Unies est un signe très encourageant. La FAO s'est préoccupée de l'environnement dans ses programmes, et a accordé une place importante à la gestion adéquate des régions dites marginales d'Amérique latine, d'Afrique et bientôt d'Asie. L'UNESCO a inscrit les problèmes de conservation parmi les questions prioritaires de son programme intergouvernemental à long terme de l'Homme et la Biosphère, et de nombreux projets ont trait aux problèmes auxquels les spécialistes de la conservation accordent la plus grande priorité.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a vivement souligné l'intérêt qu'elle portait aux questions écologiques et l'a clairement manifesté dans l'application de divers projets.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) finance un nombre toujours croissant de projets à composante écologique. D'autres institutions, comme l'OMS, l'UNICO, l'OMN, étendent également leur pouvoir d'action dans le domaine de l'environnement. En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, on peut citer les travaux très pertinents du PBI et sa contribution aux progrès de la science de la conservation ainsi que les succès remportés par le Fonds mondial pour la nature dans sa campagne menée dans plus de 80 pays et visant à mobiliser l'opinion en faveur des questions clés de la conservation.

Je ne m'étendrai pas sur la Conférence de Stockholm puisque tant a déjà été dit à ce sujet. Sans aucun doute, ce fut le plus grand rassemblement de politiciens, d'administrateurs, d'hommes de science et de personnes s'occupant de questions de l'environnement qu'on ait jamais vu. J'espère que les futurs historiens pourront dire qu'elle marqua un tournant décisif dans les relations de l'homme avec sa planète.

L'aide technique accordée par un pays à un autre, dans le domaine de la conservation, s'est également accrue du fait de cette prise de conscience. Nous relevons avec satisfaction, par exemple, qu'un nombre important de jeunes gens qui travaillent dans le cadre de la coopération technique dans les pays en voie de développement - comme par exemple ceux du Secrétariat international du service volontaire ou du Peace Corps of the Smithsonian Institution Programme ou encore de programmes d'autres pays européens - contribuent à la cause de la conservation de la nature. J'ai moi-même vu à l'oeuvre quelques-uns de ces jeunes gens en Amérique latine, et leur détermination ferme et leur désir sincère d'aider les pouvoirs locaux portent déjà leurs fruits.

Le nombre des organisations non gouvernementales se consacrant à la conservation a beaucoup augmenté dans le monde, et l'augmentation du nombre des adhérents aux organisations nationales existantes, ainsi que l'apparition de nouvelles organisations, sont des signes extrêmement encourageants. Leur nombre et l'ampleur de leurs activités sont impressionnants. Les organisations indépendantes de conservation sont parvenues à s'imposer aux Etats-Unis, au Canada, en Europe occidentale ainsi que dans les pays socialistes, et exercent une influence que bien peu se seraient accordés à leur donner il y a quelques années. En URSS, la Fédération russe compte plus de 15 millions de membres et la Société ukrainienne pour la conservation de la nature plus de 7 millions.

Dans certains pays, il est vrai que la prolifération d'organisations concurrentes a été excessive, mais la variété des compétences est telle que chacun parvient à s'en attribuer une qui réponde pleinement à ses propres aspirations. Néanmoins, la prolifération pose certains problèmes qu'il ne faut pas négliger.

Dans les pays tropicaux, la réussite éclatante de l'East African Wildlife Society et des Wildlife Clubs of Kenya and Zambia, qui rassemblent des milliers de jeunes africains, mérite particulièrement d'être mentionnée, mais dans de nombreux autres pays tropicaux ils n'existent pas de telles sociétés ou de tels clubs.

Les prises de décisions: aux hommes de science ou aux politiciens?

Il apparaît clairement que les politiciens, qui traditionnellement assument les fonctions de dirigeants, doivent relever le défi lancé par les hommes de science qui prennent conscience de l'importance de la politique.

Jusqu'à maintenant, toutes les décisions concernant les ressources relevaient du pouvoir politique et de la souveraineté nationale. Aujourd'hui, les hommes de science déclarent que les chances de survie et, finalement, la qualité de la vie, seront garanties à la condition de baser les décisions sur des données scientifiques.

Dans de nombreux pays, il est fréquent de voir des politiciens, prisonniers d'une conception étroite de l'intérêt national, s'unir aux courants hostiles aux recommandations d'hommes de science fondées sur une perspective globale et à long terme. Il semble que certains politiciens commencent à éprouver de l'animosité pour les hommes de science qui mettent en doute leur autorité traditionnelle. Il convient de remarquer qu'un nombre croissant d'hommes de science prend conscience de son pouvoir, et qu'ils sont nombreux à estimer qu'il est impossible de se désintéresser des décisions de personnes peu qualifiées et familiarisées avec les questions scientifiques.

De nombreux hommes de science sortent de leur traditionnelle tour d'ivoire, et il ne fait pas de doute qu'ils ne se résigneront pas à occuper un rôle subalterne dans le processus de prises de décisions.

D'autre part, de nombreux hommes de science ont été accusés de manquer d'humanisme ou d'être maladroits dans leur rôle nouveau et quelquefois influent.

L'état des parcs nationaux et autres zones protégées

De toute évidence, le monde où nous aspirons à vivre devra combiner le naturel avec l'artificiel, et l'on admet de plus en plus la nécessité de conserver des zones naturelles, non seulement parce qu'elles font partie du patrimoine naturel de l'humanité, mais aussi parce qu'elles sont un moyen indispensable de satisfaire les besoins esthétiques, scientifiques et éducatifs ou autres de celle-ci. Le nombre et la qualité des parcs nationaux et autres zones protégées deviendront ainsi de précieux indices pour l'évaluation des attitudes et des programmes touchant la conservation. C'est l'une des raisons pour lesquelles les écologistes attachent tant d'importance à la surveillance de l'état de ces zones protégées dans le monde entier.

Mon intention n'est pas ici d'anticiper sur certains des résultats détaillés et des conclusions qui feront certainement l'objet de discussions et de recommandations à la seconde Conférence mondiale des parcs nationaux qui se tiendra à Yellowstone et à Grand Teton à l'issue de notre réunion. J'aimerais seulement évoquer quelques faits troublants. Malgré l'optimisme des statistiques (l'Organisation des Nations Unies a recensé 1 291 parcs nationaux en 1971, soit une progression nette de 197 par rapport à juin 1970), les apparences cachent une réalité moins satisfaisante. Pour de nombreux pays, le compilateur de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des réserves équivalentes a soigneusement vérifié les renseignements reçus; néanmoins, il a été nécessairement trop large dans son choix puisqu'il a dû se fonder sur des données officielles et qu'il n'était pas possible de procéder à vérification pour chaque parc national. La création de nouveaux parcs est une réalité plus facile à connaître que la dégradation des parcs existants, et de nombreuses zones en principe protégées sont l'objet d'une utilisation abusive et subissent la pression des populations voisines, qui ont besoin de développer leurs cultures ou leur élevage. D'autres périclitent, irrémédiablement du fait de constructions, d'exploitations minières, du nombre excessif de visiteurs, etc. Nous avons connaissance de parcs qui n'existent que sur le papier; dans un pays du Sud-Est asiatique, on a cédé à la pression d'intérêts étrangers liés à l'exploitation du bois et, pour faire place à de nouvelles concessions forestières, déplacé à plusieurs reprises les limites de réserves qui

avaient été établies officiellement à des fins de protection.

Les terres marginales sont de plus en plus convoitées

Dans de nombreux pays, le besoin ce fait de plus en plus sentir de mettre en exploitation des terres qui ne sont pas encore utilisées pour l'agriculture, l'élevage ou la sylviculture par la méthode du rendement soutenu. La situation est particulièrement dangereuse dans les pays tropicaux, où la population, en majorité rurale, s'accroît rapidement. La conservation est ici intimement liée à l'utilisation du col. Les opinions sont encore divisées mais l'avis général des scientifiques est que les zones capables, dans l'état actuel de nos connaissances agronomiques, de fournir un rendement soutenu sont relativement rares et en tout cas bien moindres qu'on le croit généralement. La population mondiale augmente à un rythme tel qu'elle aura doublé d'ici vingt à trente ans. Depuis déjà plusieurs années, ni les industries, ni les villes, ni les taux actuels d'augmentation de la production agricole des régions à proximité immédiate des zones de peuplement ne sont plus en mesure de faire face à l'abondance de la population.

La mauvaise répartition des terres aggrave la situation. Souvent les bonnes terres appartiennent à une poignée de propriétaires puissants, alors que les paysans sans terre doivent littéralement arracher leur subsistance à des terrains improductifs parfois situés sur des pentes abruptes. Pour changer cette situation, les programmes de "réforme agraire" sont devenus une solution courante dans de nombreux pays. La réforme agraire revêt de nombreuses formes et cette diversité, ainsi que la suppression des options qui sont à la base des programmes de conservation, ont souvent été fatales aux zones naturelles.

Devant la pression démographique, de nombreux gouvernements se sont efforcés d'ouvrir à la colonisation de nouvelles terres situées dans des régions forestières éloignées. Des vagues de colons vont ainsi s'établir sur des terres vierges que la construction de routes leur rend accessibles. Dans presque tous les pays tropicaux, on assiste à une migration massive de populations rurales, qui ne cesse d'ajouter aux destructions. Cette recherche de terres nouvelles ce poursuit année après année, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de terres disponibles, comme c'est le cas en El Salvador et en Haïti. Mais la population continue de s'accroître. La plupart des nouvelles zones de colonisation étant manifestement marginales pour les modes traditionnels d'agriculture, d'élevage et de sylviculture à rendement soutenu, les réussites sont extrêmement rares: on manque notamment d'une évaluation objective de tous ces programmes.

Les rares renseignements qui nous sont parvenus sont extrêmement décourageants. Pourtant, de nombreux gouvernements soutiennent de vastes plans de colonisation, alors même que les conditions nécessaires à une implantation définitive ne sont pas réunies ou semblent fort peu propices. Lorsqu'on doit faire face à une paysannerie avide de terres, on ne se préoccupe pas de savoir si les conditions climatiques et pédologiques permettent de pratiquer l'agriculture ou l'élevage de manière permanente, sans parler de sylviculture à rendement soutenu (pratiquement inconnue). Comme les terres à mettre en exploitation n'ont pas de propriétaires, aucune protestation ne s'élève, si ce n'est la voix bien faible d'écologistes encore profanes dans le domaine des relations publiques.

Depuis trois ans se multiplient les mises en garde contre la "désertification du bassin de l'Amazone", la "destruction mondiale des sources d'oxygène", etc. Ces cris d'alarme émanent d'écologistes bien intentionnés qui exagèrent souvent pour donner un côté dramatique à leurs arguments. La plupart n'ont pas de base scientifique solide et ne font que détourner l'attention des problèmes réels. Ils ne font que jeter le discrédit sur ceux qui en sont à l'origine.

La réalité est bien assez angoissante, et cette perte immense de l'habitat, de la diversité des fox-mec de vie (y compris la disparition des modes de vie locaux) et, plus que tout, la perte d'options pour de futurs plans de développement bien conçus, constitue une des réalités tragiques de notre époque.

Education

L'éducation pour l'environnement est en plein développement; mais son message manque souvent de clarté, en particulier lorsqu'il s'agit d'obtenir un engagement réel de la part du public. Plusieurs conférences internationales se sont efforcées de définir certaines priorités et certains programmes d'action que les Etats pourraient facilement adopter. Il est important qu'un thème se soit dégagé naturellement au cours de ces réunions: les centres de décision doivent compter avec la conservation de l'environnement.

La flore et la faune sauvages: bilan

De nombreux aspects de cette question seront naturellement abordés en détail au cours de notre réunion technique. La destruction de l'habitat représente à elle seule le plus grand danger pour la flore et la faune sauvages, bien qu'il faille également signaler l'influence du commerce des animaux vivants ou des produits animaux et le refus de certains pays de prendre des mesures énergiques contre l'importation illégale

de ces animaux. En fait, les violations de la loi et les dispositions législatives de protection s'accroissent de pair. On continue d'exploiter ou même de détruire sans raison des espèces menacées. Les dispositions législatives proposées se heurtent à l'incompréhension, et trop de pays se désintéressent de les traduire en actes.

Par contre, plusieurs pays ont pris des dispositions pour assurer la protection juridique totale de leur faune. Les accords sur l'ours polaire sont en bonne voie; une meilleure surveillance de l'exploitation a permis de réduire sensiblement la chasse aux phoques dans l'hémisphère nord; le lama-vigogne est à présent plus efficacement protégé, notamment au Pérou et en Argentine, bien qu'il reste dangereusement menacé en Bolivie. La Commission internationale de la chasse à la baleine a réussi à mieux limiter les captures autorisées, notamment en abolissant l'Unité de la baleine bleue et en la remplaçant par des contingentements établis pour chaque espèce, en mettant en oeuvre un plan d'observation international et en accordant plus d'attention aux petites espèces de baleines. Il est certain que le vif intérêt porté à cette question par la Conférence de Stockholm a contribué à cette évolution. De nouveaux accords sur les oiseaux migrateurs ont été signés; l'élevage en captivité de certaines espèces menacées est en progrès, mais il reste à déterminer dans quelle mesure il peut contribuer à compenser l'épuisement de leurs habitats sauvages.

Direction politique

Le changement peut-être le plus important de ces dernières années est que de nombreux dirigeants politiques de premier plan ont pris à leur compte le problème de la conservation, parce que cette question intéresse le public.

Au delà de chaque cas particulier, les problèmes de l'environnement dans leur ensemble sont devenus un sujet d'actualité et c'est là un fait capital. Des dirigeants politiques ont dû prendre parti sur des questions cruciales, des ministères de l'environnement ou des institutions équivalentes ont été récemment créés dans de nombreux pays. La Conférence de Stockholm de 1972 et l'Année européenne de l'environnement en 1970, toutes deux couronnées d'un grand succès, ainsi que l'accord de coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine de l'environnement témoignent de cette nouvelle dimension politique.

Les réactions politiques aux nouvelles tendances sont très encourageantes aux Etats-Unis, au Canada et dans certains pays d'Europe. Même le peuple suisse, connu pour son esprit conservateur et sa répugnance au changement, a approuvé dans une proportion impressionnante de 13 contre 1 un ensemble de dispositions législatives encourageant les ef-

forts entrepris dans le domaine de l'environnement. Enfin, il y a quelques semaines, M. Kaknei Tanaka, nouveau premier Ministre, aurait déclaré "Si nous réunissons toute l'endurance et l'énergie, ainsi que la sagesse et la science qui nous ont permis de construire le Japon d'aujourd'hui sur les décombres de la deuxième guerre mondiale, il ne paraît pas impossible d'ouvrir une nouvelle ère de "restauration humaine" dans laquelle la société, l'homme, le soleil et la nature prendront leur essor à l'écart des grandes villes et des industries". Ce message ne s'adresse pas seulement au Japon; il exprime les espoirs de tous les milieux préoccupés d'écologie."

liais ne nous berçons pas d'illusions. Nous aspirons à un monde où les ressources seront gérées de façon rationnelle, à un monde d'équilibre où la qualité de la vie ne reposera pas nécessairement sur la richesse matérielle, qu'on prétend un bienfait, mais qui nous assurera un environnement naturel, sain. Nous en sommes loin. Pour paraphraser un slogan publicitaire, nous dirons que notre produit vedette, c'est d'avancer vers cet objectif.

DISCOURS INAUGURAL

LA CONSERVATION DANS UN MONDE AUX ESPOIRS CROISSANTS

par Zafar Futchally, Vice-président de l'UICN et
Secrétaire honoraire de la Société d'histoire naturelle de Bombay,
Bombay, Inde

En m'invitant à prendre la parole aujourd'hui, l'UICN recherchait, je pense, le point de vue de monsieur-tout-le-monde. C'était avoir raison, car je ne peux parler en tant qu'homme de science ou que spécialiste d'une discipline scientifique particulière. Mais je peux exprimer l'inquiétude que ressent le citoyen face à la détérioration de son environnement, inquiétude qui gagne rapidement le monde en voie de développement.

Comme nous le savons tous, la conservation est un nouveau mouvement - ou plutôt une nouvelle tâche impérative - dont la finalité fait encore l'objet de discussions. Les réunions de Stockholm ont démontré combien il était facile de glisser dans le domaine de la sociologie et de l'économie, pour tomber ensuite dans d'âpres polémiques étrangères au sujet opposant nantis et dépourvus. Cette attitude émotive n'est pas très utile, tant il est vrai que les pays pauvres autant que les pays riches ont à faire face dans le domaine de l'environnement à des problèmes qui, s'ils sont différents, n'en sont pas moins aigus. D'une part, les dangers proviennent des diverses formes de pollution industrielle et d'autre part, la dégradation de l'environnement est due à la pauvreté et l'insuffisance de moyens. Pris dans une telle situation, les pays en voie de développement ont pour tâche de s'attaquer à la fois aux causes profondes de leurs problèmes particuliers et de prendre des mesures pour éviter les problèmes de pollution de l'Occident. La conservation est donc une préoccupation pour tous, riches et pauvres, et doit être tenue à l'écart des antagonismes traditionnels et irrationnels qui opposent les nations. Et, puisque l'on place la conservation des ressources naturelles à la base de notre bien-être matériel et qu'on la relie étroitement aux aspects les plus raffinés et recherchés de la civilisation, elle devrait fournir un terrain d'entente aux différentes sections de la société.

La conservation devient de plus en plus une discipline ouverte à tous mais elle doit en outre pénétrer l'ensemble de la réalité et toucher à tous les aspects de notre existence. Il ne s'agit pas de passer quelques heures en personne soucieuse de son environnement et consacrer le reste de son temps à une activité complètement opposée. Nous devons tous, sans exception, remettre en question notre mode de vie, nous défaire de toutes les habitudes portant atteintes à notre environnement,

parvenir à un équilibre dynamique avec notre milieu, qui nous permette de ne laisser qu'une légère empreinte sur le monde naturel. Nous devons respecter dans nos activités privées et économiques les exigences de ce monde, et faire une critique radicale de nos pratiques culturelles et sociales. L'Indien doit remettre en question la vénération qu'il voue à la vache et le rituel d'incinération pour lequel plus de 3 précieux quintaux de bois sont brûlés. L'Américain doit remettre en question son attachement à l'automobile, aux détergents, aux matières plastiques et aux conserves. Chacun de nous devra renoncer à des biens qui lui sont chers, et nous forgerons peut-être une concorde encore jamais atteinte en recherchant honnêtement un nouveau mode de relation avec notre planète. La conservation pourrait bien devenir la nouvelle religion de l'avenir, car le propre de la religion est de répondre aux aspirations profondes de l'humanité, et la relation entre l'homme et les forces qui lui donnent vie est capitale entre toutes.

Depuis un siècle, les esprits se passionnent pour l'économie. On nous a enseigné que l'économie politique était la science des rapports possibles entre des ressources limitées et des affectations multiples. Dans le cas de ressources illimitées ou multiples, ou ne pouvant être affectées à des fins diverses, il ne pouvait être question d'économie politique. L'air était souvent mentionné comme exemple de ressources gratuites qui sortent du cadre de nos investigations. Le fait qu'aujourd'hui l'air s'achète dans les rues de Tokyo et que des millions sont dépensés pour purifier l'air de Londres semble prouver que l'écologie et l'économie politique sont deux sciences plus étroitement liées qu'on ne le pensait il y a à peine dix ans. Voilà un exemple frappant de changement radical que nous avons dû effectuer dans notre comportement à l'égard des éléments essentiels qui constituent notre environnement, et nous devrions y voir une intimation à redoubler de prudence lorsque nous modifions le cours de forces naturelles, que nous intervenons dans un mécanisme complexe que nous ne comprenons que partiellement.

Une des tâches les plus importantes de l'Orient et en même temps une de ses chances les plus prometteuses est de révéler son esprit critique et son discernement lorsqu'il prend l'Occident pour modèle. Pendant la quasi totalité du siècle passé, les pays en voie de développement ont tenté d'imiter les pays riches d'une manière assez servile et, en ce faisant, ils se sont fait beaucoup de tort à eux-mêmes. En ouvrant la première réunion du Comité national pour la planification et la coordination des activités dans le domaine de l'environnement, le premier ministre Indira Gandhi a déclaré en avril dernier: "Nous devons être capables non seulement de choisir notre direction mais aussi de déterminer le moment où nous devons nous arrêter et celui où nous devons changer de cap. Nous devrions être assez mûrs pour résister à

la tentation de l'accessoire et de son attrait éphémère". Comme elle le dit plus loin, pendant des siècles, l'enseignement a été dispensé à l'ombre des arbres. Il semble qu'à l'heure actuelle, cependant, les bâtiments scolaires aient acquis une importance plus grande que l'enseignement lui-même et la qualité de l'enseignant. Dans les régions tempérées et septentrionales, un bâtiment scolaire est de première nécessité. Mais en Inde où un soleil bienfaisant brille 8 mois sur 12, un bon instituteur pourrait trouver à l'ombre d'un bosquet un environnement beaucoup plus favorable à son enseignement que dans la plupart des salles d'écoles actuelles. Si les millions qui sont dépensés pour la construction des bâtiments pouvaient être utilisés pour augmenter d'une manière appropriée les salaires du corps enseignant, nous pourrions peut-être redonner au métier d'enseignant la dignité qui lui revient. Ceci est vrai également dans de nombreux autres cas où une analyse globale de la situation locale, qui tienne compte des ressources matérielles disponibles ainsi que du caractère inné et du génie de la population; peut permettre de trouver la bonne réponse.

D'une certaine manière, le mode de vie oriental s'insère plus harmonieusement dans le cycle naturel que le mode de vie occidental. Un asiatique a des besoins matériels en moyenne moins considérables que l'occidental. Georg Borgstrom cite en exemple les méthodes utilisées en Chine pour tirer parti des déchets naturels pour nourrir le bétail, alors qu'en Europe et en Amérique l'élevage commercial intensif des porcs et de la volaille fait de ceux-ci de nouveaux consommateurs directs de produits alimentaires de base.

Nos pratiques et nos attitudes traditionnelles sont également à l'origine de l'état dégradé dans lequel se trouve l'environnement de certaines régions du Sud-Est asiatique. Pendant longtemps, tant que notre population n'était pas forte, ces pratiques pouvaient se justifier et n'ont pas causé des dommages trop considérables à l'environnement. Une des méthodes agricoles les plus répandues en Asie est la dérive des cultures, système consistant à abattre les forêts, à mettre en culture l'espace ainsi obtenu pendant un certain nombre d'années et à se déplacer ensuite jusqu'à la bande suivante de forêt. Une autre pratique néfaste consiste à permettre au bétail de paître sur les terres communes. Depuis des temps immémoriaux, les pauvres ont eu le droit de faire paître un troupeau de chèvres sans pour autant posséder les moyens de le nourrir. La conséquence en a été, comme nous le savons tous, la création de déserts par l'homme. Ce processus se poursuit en Inde, et compte tenu de sa population actuelle considérable, il s'avère être une pratique désastreuse; mais il est difficile de changer le mode de vie de personnes auxquelles on a inculqué une telle pratique.

En Inde de vastes surfaces ont un triste aspect et sont improductives du fait de leur utilisation excessive par l'homme et le bétail. Trois

cents millions de têtes de bétail, dont la plupart est improductive, vivent au dépend du capital naturel du pays. Une étude effectuée dans la réserve de Gir a révélé que si le sol n'est pas piétiné par le bétail et l'homme, la récolte annuelle de fourrage atteint 4 500 kilogrammes par hectare. Mais dans les champs piétinés qui entourent les villages la récolte n'atteint que 475 kilogrammes par hectare. Par une utilisation adéquate du sol, l'Inde pourrait décupler sa production de fourrage et il n'est pas difficile de s'imaginer le bénéfice que pourrait en tirer l'économie agricole.

Il ne sert bien sûr à rien de demander à un homme qui a faim de conserver la nature plutôt que de l'exploiter, de s'abstenir de vivre au dépend du capital naturel et d'attendre qu'il puisse en tirer un revenu. Nous déplorons tous l'abattage excessif de bois de feu et le préjudice énorme causé à la végétation et au sol par la dérive des cultures et par d'autres méthodes de cultures désastreuses. Mais dans de nombreux endroits on cessera d'abattre les arbres seulement lorsque du pétrole ou un autre carburant sera gratuitement distribué à la population. Si les forêts sont aussi vitales à la santé de notre planète que les écologistes le prétendent, les pays riches pourraient alors accroître leur aide de manière à enrayer la destruction de cette ressource primordiale.

Je suis conscient de la difficulté que cela représente à l'heure où nous apprenons qu'il ne reste que 2 500 milliards de "barreils" de pétrole en réserve et que la demande augmente chaque jour. Quoi qu'il en soit, si nous désirons préserver la santé écologique de notre planète unique et irremplaçable, nous devons être prêts soit à transférer des quantités considérables de produits de base à partir des régions excédentaires vers les régions déficitaires, soit à nous résigner à la perspective d'une qualité de vie inférieure pendant les décennies à venir.

Nous parlons aujourd'hui d'un monde plein d'espoir en un avenir meilleur, mais en fait à chaque période de son histoire l'homme a tenté d'améliorer sa condition matérielle. Dans un passé assez récent, ce n'était qu'une petite majorité qui, par la supériorité de son intelligence, par sa grande vitalité ou sa simple force, a pris la tête et a établi sa domination sur la société et sur l'environnement. Bien qu'elles soient étrangères à nos idées égalitaires, les minorités despotiques, que ce soit les Habsbourgs en Autriche, les Bourbons en France, les Tudors en Angleterre et les Moghols en Inde, avaient une qualité que nous devrions admirer et imiter. Ils avaient un sens aigu de l'espace et du beau, et ils étaient au courant des problèmes de leur époque. Notre devoir est de mettre au point une stratégie qui nous permettra de dresser nos plans sans avoir recours au plus petit commun dénominateur, bien que nous viciions le confort et l'agrément de la grande nasse.

Jusqu'à maintenant, les preuves de succès dans ce domaine ont été peu nombreuses et la baisse de qualité de l'architecture et de la planification des villes en général, rend l'environnement humain plus désagréable qu'il ne saurait l'être.

On entend souvent dire qu'on ne parviendra à arrêter la détérioration de l'environnement qu'en inculquant à la jeunesse des notions de conservation, d'écologie et de beauté naturelle. En effet, vu l'urgence de la situation et l'influence prédominante que le leader politique exerce sur son domaine, particulièrement dans les pays en voie de développement, je crois que la tâche la plus importante qui nous incombe aujourd'hui est de former nos dirigeants.

Le Gouvernement de l'Inde a formulé en 1952 une politique forestière nationale dans laquelle il était recommandé que 30% du territoire soit boisé à des fins de protection et de production. Mais parce que la plupart des Etats n'ont pas pris au sérieux ces directives, aujourd'hui moins de 20% du territoire est boisé. Abstraction faite de tous les autres désavantages d'une telle situation, y compris la diminution notable de la nappe phréatique, les dommages causés par les inondations augmentent chaque année. On estime que ces dégâts se sont montés à 3 500 crores pour les 25 dernières années.

Dans la bataille livrée pour l'occupation du sol, la forêt sort perdante; les étendues forestières continuent à faire place à l'exploitation agricole. Mais les milieux agricoles ne remportent qu'une victoire apparente car les terres gagnées à la culture s'y prêtent mal. Les nouvelles terres ne produisent qu'un maigre revenu, très inférieur à ce qui aurait pu être tiré des surfaces déjà cultivées grâce à des efforts intensifs. Cette faim de nouvelles terres menace, et c'est là qu'est le véritable drame, certaines des régions les plus exceptionnelles du monde: le lac Nakuru au Kenya, Bharatpur en Inde et les forêts luxuriantes du Brésil. A notre époque où les spécialistes de l'utilisation du sol sont arrivés à prouver de manière si convaincante qu'on peut déterminer l'utilisation la plus productive d'un sol en considérant à la fois ses caractéristiques écologiques acquises et innées, les pays en voie de développement se feraient un tort extrême en ignorant les avertissement fournis par les écologistes et en ne tenant pas compte des erreurs passées des pays développés. L'agriculteur mieux que quiconque, devrait apprendre l'importance qu'il y a à conserver une végétation sauvage - cauvage dans la dimension la plus biotique de ce terme - qui peut être utilisée selon les besoins de l'époque pour produire de nouvelles espèces. Le croisement d'espèces sauvages avec des espèces cultivées ont souvent donné une variété de qualité exceptionnelle; aussi doit-on maintenir toujours ouverte la possibilité de ne lire à contribution la vitalité et le génie de la nature. Selon Norman Borlaug, nous pouvons accroître de manière substantielle la production

alimentaire dans les tropiques à condition de vouer autant de moyens à la recherche de variétés à haut rendement que dans les régions tempérées. Mais on n'y parviendra que grâce à la variabilité génétique, ce qui renforce le besoin de protéger chaque espèce végétale vivante.

L'agronome éminent qu'est M.S. Swaminathan met en garde contre le remplacement d'anciennes espèces par de nouvelles car ce processus pourrait aboutir à l'élimination de la diversité génétique dont dépend le succès de tout programme de sélection végétale. Des régions entières étant ainsi vouées à une seule variété, ou à quelques variétés génétiquement parentes, le rétrécissement de leur base génétique peut provoquer une recrudescence d'épidémies, de maladies et de parasites. Dans le sous-continent indien il n'y avait, en 1964-65, que 10 hectares cultivés de blé mexicain et de ses dérivés. Mais en 1971, 10 millions d'hectares ont été convertis à la culture de ces variétés. De plus, on a pu assister à l'érosion progressive du capital génétique des espèces sauvages et cultivées alors que certaines d'entre elles sont très importantes pour l'alimentation de l'homme.

Il ne faut pas oublier non plus que la résistance aux parasites et aux maladies, l'endurance au froid ou à la sécheresse et la valeur nutritive proviennent en grande partie des espèces parentes restées sauvages et improductives. Il est donc nécessaire de maintenir à tout prix un potentiel génétique aussi grand que possible pour nos programmes de sélection. Remarquons, cependant, que c'est dans les pays en voie de développement que l'on trouve la plus grande variabilité génétique alors que ces pays doivent remplacer leurs anciens plants par des variétés de meilleure qualité et de rendement supérieur. Voilà un paradoxe qui devrait inciter à trouver une solution à un problème aussi urgent.

Dans nombre de pays en voie de développement, l'intérêt jusqu'ici voué à l'élaboration de variétés hybrides à fort rendement se reporte sur le problème de la lutte chimique antiparasitaire. A l'heure actuelle, l'Inde n'utilise que 160 g de produits chimiques par hectare alors qu'un pays comme l'Allemagne en utilise 10 000 g. Devons-nous reprendre ces méthodes aveuglement ou tirer parti des nouvelles méthodes de lutte biologique proposées par exemple par le Conseil britannique de recherche sur l'environnement, qui a isolé 300 sortes de virus antiparasitaires?

Les espèces exotiques ont sévi en Inde comme dans d'autres régions du monde. L'eucalyptus, le lantane, l'eupatore et la jacinthe d'eau ont causé des dommages dans de vastes régions du pays. Il faudra désormais être plus prudent en introduisant des espèces exotiques et peser le pour et le contre. Sans aucun doute, certaines de ces espèces devraient être importées; ainsi l'Acacia auriculiformis et le Prosopis juliflora plus, que toute espèce locale ont contribué en Inde à la reconstitution de

terres dénudées. La construction de grands barrages aux affectations multiples a créé des problèmes énormes d'entretien; elle a provoqué le déracinement des collectivités vivant dans le fond des vallées et la ruine de nombreux habitats naturels de grande valeur. On entend affirmer quelquefois qu'il faudrait puiser dans la nappe souterraine (qui représenterait 90% de la quantité totale d'eau disponible) plutôt que de pratiquer l'irrigation de surface.

Assurément, l'Inde renferme des zones humides spectaculaires réparties dans tout le pays, mais certains responsables n'ont pas compris qu'elles constituaient une richesse et qu'elles devaient être préservées et non pas asséchées. Il convient de noter ici que le Gouvernement indien va ratifier prochainement la convention élaborée à la Conférence internationale sur la conservation des zones humides et de la sauvagine, qui s'est tenue à Ramsar, Iran, en janvier 1971. Cet instrument doit permettre non seulement de préserver de manière permanente certaines zones humides d'importance internationale comme refuges pour les migrations de la sauvagine, mais parallèlement de constituer une "Route verte", c'est-à-dire un chapelet de zones humides réparties dans tout le pays où les oiseaux migrateurs pourraient trouver un havre de repos et de protection. Outre cette fonction essentielle de refuge, ces zones pourraient servir à de nombreuses autres fins utiles.

On ne saurait prévoir le futur de manière scientifique et imaginative sans tenir compte du rôle des oiseaux dans notre économie agricole. En 1912, à l'Institut de recherche agricole de Pusa, institut dépendant du Département impérial de l'Agriculture en Inde, 2 Anglais, C.W. Mason et H. Maxwell Lefroy, ont mis en lumière, après de longues années de travail, le rôle économique joué par les différentes espèces d'oiseaux sédentaires et migrateurs. Leur rapport révèle le rôle important que jouent les oiseaux dans la lutte contre les parasites. Il semblerait que, dans le passé, les agriculteurs aient été tout à fait conscients du rôle bénéfique joué par les oiseaux. Une de leurs pratiques intéressantes consistait à planter une branche dans chaque champ de paddy pour offrir un perchoir au Drongo noir Dicrurus adsimilis qui détruit les insectes ailés particulièrement nombreux dans les champs de paddy. Généralement, les oiseaux ne trouvent dans ces champs aucun lieu de repos et il serait utile de redonner vie à cette ancienne coutume.

Ces dernières années, Salim Ali a été presque seul à rappeler cette coutume à l'attention de nos responsables. Les études qui ont été menées sur le Ploceus philippinus semblent prouver que les dégâts causés par les animaux à la récolte de blé est de loin contre-balancée par la quantité importante d'insectes que ces oiseaux détruisent pour la becquée. S'il en est ainsi pour un oiseau tel que la Baya, qui se nourrit essentiellement de blé, l'activité des autres espèces doit

être des plus bénéfiques pour l'agriculture et pour la population. De plus, si l'on pense que dans certaines régions presque 25% du blé sont détruits par les rongeurs, on se souviendra que les oiseaux de proie sont un moyen naturel pour lutter contre les rongeurs. Il faut par conséquent protéger strictement les oiseaux de proie nocturnes et diurnes.

Dans de nombreuses régions de l'Inde, la dégradation de l'environnement rural trouve son reflet dans le niveau généralement bas de la qualité des campagnes qui sont privées de stimulant moral et de confort physique. Quelle autre explication donner au fait que des milliers de personnes préfèrent dormir sur les trottoirs de Calcutta et de Bombay plutôt que d'essayer de survivre dans leurs fermes ancestrales? Une amélioration des commodités et des services dans les régions rurales pourraient même encourager des personnes de condition moyenne à s'établir à la campagne, apportant ainsi avec eux une amélioration instantanée des conditions de vie-. A l'heure actuelle, le seul déplacement de population est celui de l'exode rural vers les villes. L'erreur peut-être la plus grande des planificateurs des pays en voie de développement a été de ne pas accorder toute l'attention nécessaire au développement rural. Economistes, sociologues et écologistes s'unissent maintenant pour réclamer que cette attitude change le plus vite possible. Le relèvement de l'économie rurale dépend essentiellement de la relation que l'on a adoptée à l'égard de son environnement. Nos paysages dénudés et improductifs sont là pour nous rappeler en permanence la tragédie causée par la surexploitation fautive et les violences que nous avons imposées à notre environnement. Les progrès de nos connaissances en écologie renforcée par l'arsenal de la science permettrait une telle conversion pour autant que nous soyons prêts à prendre la science et non la tradition pour guide.

Nous l'avons dit: la conservation de l'environnement et le développement de l'industrie, de l'agriculture et d'autres secteurs doivent être subordonnés à certains principes qui servent au mieux nos intérêts matériels. Mais nos efforts de conservation doivent également englober la culture et les coutumes populaires, sources de progrès et d'élan qui donnent à notre monde son aspect fascinant. On sait que nombre de techniques anciennes disparaissent faute de demande et que nombre de procédés traditionnels se perdent pour n'avoir pas été reconnus de valeur scientifique. Il y avait dans le passé une classe de personnes appelée Pugges dont le travail consistait à rechercher et à ramener les animaux domestiques égarés à leurs propriétaires. Ils connaissaient: parfaitement les empreintes de certains animaux. De même, les chasseurs indiens du XIXème siècle rendaient hommage aux qualités mystérieuses des traqueurs Oopligas et Kurrabas du Mysore et d'ailleurs qui étaient capables de suivre les animaux sauvages à la piste. Aujourd'hui, les naturalistes ont recouru à la télémétrie pour dépister

des animaux, mais le monde s'appauvrirait considérablement si chaque développement de la technologie devait s'accompagner d'un affaiblissement des facultés sensibles directes de l'homme. Il serait bon qu'un inventaire de ces techniques soit entrepris à l'échelle mondiale et que des mesures soient prises pour leur sauvegarde.

J'ai surtout évoqué les problèmes de l'Inde parce qu'ils me sont familiers et que la plupart sont communs à la plus grande partie des pays en voie de développement. Des institutions telles que l'UICN et le nouvel organisme de l'ONU chargé des questions de l'environnement auront sans doute un rôle important à jouer à l'avenir en offrant leur conseil et leur assistance. Cependant, toute politique de conservation est vouée à l'échec dans la plus grande partie du Sud-Est asiatique si l'on ne parvient pas à freiner la croissance démographique. Chaque plan est rendu périmé avant sa réalisation par une croissance démographique exponentielle et la majorité de la population voit ses conditions de vie se détériorer. Au taux actuel de 2,5%, où la population double tous les 30 ans, aucun effort national ni aucune aide internationale ne parviendront à remédier à la détérioration des conditions de vie.

L'espoir croissant qui anime le monde n'est qu'un aspect de l'évolution et de la modernisation qui ont mis en mouvement les masses des pays en voie de développement, mais ce phénomène prend place dans des conditions fort différentes de celles qui accompagnaient les changements analogues au début du XIX^{ème} siècle.

En premier lieu on constate maintenant un déséquilibre entre la croissance démographique et la croissance de la productivité. Celle-ci tend à l'emporter sur celle-là dans une proportion de 2 pour 1. Ce n'était pas le cas jusqu'ici.

Deuxièmement, alors qu'au début du siècle passé l'urbanisation allait de pair avec le développement industriel et l'évolution démographique des campagnes, la révolution actuelle menace de rompre l'équilibre entre le niveau de la population des villes et de celle des campagnes. Nous sommes par conséquent confrontés aux graves problèmes de congestion urbaine et de déséquilibre écologique qui peuvent mettre en danger nos conditions de vie.

Cette évolution a eu des répercussions importantes sur le problème de la "conservation" au sens où on entend la sauvegarde du capital de ressources de notre civilisation.

D'une manière générale, il s'agit pour les pays riches de limiter la consommation, aujourd'hui excessive, de ressources par habitant; les pays pauvres doivent pour leur part sauvegarder, par une meilleure utilisation des ressources existantes, leur potentiel de ressources et par là leur chance de sortir de la pauvreté. La limitation des naissances

est l'une des conditions préalables qui permettrait d'atteindre ce but.

Un aspect important de ce regain d'espérance réside dans le fait que l'on tolère de moins en moins le chômage. Au-delà d'un certain point, le chômage suscite des troubles sociaux graves. L'exode rural massif a donné au chômage ou au sous-emploi un caractère urbain. On estime que dans 20 ans, 20% de la population masculine en âge de travailler seront au chômage dans les pays en voie de développement. La meilleure des politiques de développement permettrait de créer peut-être 140 millions de nouveaux emplois, alors que la population masculine en âge de travailler aura passé à 270 millions dans le même temps. Si nous choisissons pour objectif rationnel global la conservation de l'environnement social, nous devons trouver un correctif à ces tendances qui mettent en danger l'environnement social dans de nombreux pays.

Nous souhaitons tous que l'homme soit doué des instincts de l'oiseau dans le domaine du contrôle des naissances. Le Gallus soneratti pond en grande quantité lorsque la plante Strobilanthes a assez de fleurs pour pouvoir nourrir tous ses petits. Une autre armée, il pondra moins. Le Copsychus saularis, comme nombre d'autres oiseaux chanteurs, oublie complètement la saison des amours lorsqu'il n'arrive pas à contrôler une étendue suffisante pour nourrir sa famille. Dans le cas de l'homme, c'est le contraire qui est vrai: le dénuement fait augmenter ses effectifs.

J'aimerais conclure par une remarque sur la faune sauvage, car c'est l'extinction soudaine de nombreuses espèces d'animaux et d'oiseaux qui a attiré l'attention des milieux avertis sur l'étroite relation unissant chaque espèce à son habitat. Cette constatation faite, une autre s'imposait logiquement: un environnement qui met en péril la faune peut être néfaste à l'homme également. Si le Gouvernement de l'Inde a mis sur pied un groupe d'action chargé de préserver le tigre et si des sommes importantes ont été dépensées pour préserver son habitat, c'est que l'impératif écologique s'est imposé à nous et que la préservation de la jungle est jugée indispensable à la sauvegarde de bonnes conditions de vie humaine. En ceci, l'Inde sera toujours redevable envers l'IUCN de la sollicitude que celle-ci a témoigné pour ses trésors irremplaçables et de l'intérêt qui lui a été insufflé à elle ainsi qu'à tous les membres de l'Union pour cette aventure passionnante.

DISCOURS INAUGURAL

EVOLUTION DU ROLE DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
DANS LA SENSIBILISATION DE L'OPINION MONDIALE
A L'EGARD DE L'ENVIRONNEMENT *

par Sir Robert Jacksou, Sous-secrétaire responsable des opérations de secours des Nations Unies au Bangladesh; de 1968-1970, Commission chargée de l'enquête du Système de développement des Nations Unies.

I

Avant de tenter d'esquisser aujourd'hui (décembre 1971) l'évolution du rôle des organisations intergouvernementales dans la sensibilisation de l'opinion mondiale à l'égard de l'environnement, il est nécessaire de fixer les points suivants:

1. L'ampleur et la complexité des activités déjà entreprises dans ce domaine par les Nations Unies ne nous permettent pas de dépasser le cadre des considérations générales.
2. Nous ne parlerons pas ici du travail très important accompli par des organisations telles que le Conseil de l'Europe, la Communauté économique européenne, l'Organisation de coopération et de développement économique, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, le Conseil international des unions scientifiques (organisation non gouvernementale), le Conseil du Commonwealth pour l'écologie humaine. Etant donné le temps qui nous a été imparti, nous avons décidé de ne traiter que des activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement des effets qu'elles entraînent pour les pays du Tiers Monde.
3. La plupart des gouvernements ne sont encore qu'au stade de l'élaboration de leur politique de l'environnement tant aux niveaux national qu'international, et on ne pourra se faire une idée claire qu'après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui doit se tenir en juin 1972.
4. Les opinions exprimées sont personnelles.

II

Il est nécessaire de replacer constamment le problème de l'environnement dans sa véritable perspective. Nous ne voulons pas sous-estimer

* En prononçant ce discours, l'auteur s'est écarté de la version reproduite ci-dessous.

par là l'importance vitale du problème, mais cette vérité a été bien mise en évidence dans une remarque récente du Premier ministre de la République arabe d'Egypte où il tentait d'évaluer les avantages créés par le barrage d'Assouan et les répercussions que cette construction aurait, ainsi qu'on l'avait prévu, sur l'environnement: "Nous autres Egyptiens avons vécu sur les rives du Nil pendant 5 000 ans et nous continuerons sans doute à y vivre pendant les 5 000 années à venir". Ce sens de la perspective chronologique est de la plus haute importance car l'opinion publique n'a pris conscience du problème de l'environnement que depuis peu de temps. Cette prise de conscience est due en grande partie aux efforts prolongés d'un petit nombre de gens qui ont sans relâche réclamé que le processus de développement soit conçu et réalisé dans le sens le plus large, c'est-à-dire qu'il importe d'utiliser et préserver les ressources naturelles et autres avec la plus grande efficacité possible. Pour développer ce sens de la perspective chronologique, il faut garder constamment à l'esprit les autres grands problèmes dont l'opinion est déjà devenue consciente: croissance démographique, limites des réserves alimentaires mondiales, désarmement, etc. Et il convient également de ne pas oublier que de vastes problèmes d'ordre planétaire et apparemment nouveaux vont s'imposer à l'attention du public dans un avenir rapproché, à savoir la pénurie d'eau dans le monde (que la Conférence de Stockholm va probablement classer problème numéro un) et la pénurie d'énergie.

Aussi certainement que la terre va continuer de tourner, ces problèmes fondamentaux et d'autres, qui découlent par exemple de la rupture du code génétique, vont s'imposer au monde de manière irrésistible et toujours plus insistante et déterminer l'avenir de l'humanité. Il faut donc prendre conscience de chacun de ces grands problèmes ainsi que de leur interdépendance et ne pas se concentrer sur l'un au détriment de l'autre.

III

Il est capital pour la structure organisationnelle des Nations Unies que l'on prenne conscience d'un fait fondamental, à savoir que d'autres nouveaux problèmes importants vont se révéler à l'humanité dans toute leur urgence. Après à peine un quart de siècle le système montre déjà des signes de faiblesse et des défauts d'organisation qui sont apparus à la suite de la création de nouveaux organismes destinés à faire face à différents problèmes qui se sont brusquement posés à la conscience de l'humanité. Dans son Etude sur la capacité du Système de développement des Nations Unies, publiée à la fin de 1969, on peut lire que "la machine des Nations Unies" est devenue ingouvernable au sens le plus strict du terme. Heureusement, la plupart des recommandations majeures contenues dans cette Etude ont été adoptées par les gouvernements dans un consensus approuvé par l'Assemblée générale en 1970. Si ce consensus

devait prendre effet, on aurait accompli un pas important en direction d'une meilleure gestion de l'affectation des fonds que le système des Nations Unies reçoit pour les programmes de développement économique et social. Il faut espérer que ce processus se poursuive et que les gouvernements tiennent meilleur compte des effets d'ordre organisationnel que peut avoir sur le système des Nations Unies toute nouvelle mesure prise pour faire face à un problème aussi vital que l'environnement par exemple. S'il fallait énoncer un principe général qui puisse également servir de thème à ce discours, il aurait la teneur suivante: les gouvernements doivent faire tout en leur pouvoir pour faciliter le fonctionnement du système existant des Nations Unies (c'est-à-dire le rendre gouvernable) et de ne modifier les structures existantes ou créer de nouveaux mécanismes administratifs que si l'efficacité opérationnelle s'en trouve accrue.

IV

Presque tous les problèmes de l'environnement sont dus à l'exploitation des ressources par l'homme et au taux de croissance démographique. La relation entre "développement" et "environnement" est donc capitale, surtout pour les pays du Tiers Monde qui ont pour principal souci de mettre en valeur leurs ressources et d'améliorer leur niveau de vie aussi rapidement que possible.

Nous pensons que le moyen le plus simple de définir cette relation est de considérer que "l'environnement" est un élément essentiel du processus de développement*. Il importe aussi de tenir compte à tous les stades du processus de développement des effets qu'un projet ou un programme envisagés peuvent avoir sur l'environnement. Si ce principe est respecté, on verra s'instaurer alors dans les faits un dialogue continu entre ceux qui désirent un développement aussi rapide que possible et ceux qui désirent protéger l'environnement. Un équilibre pourra être atteint, et si cet équilibre est le bon, on pourra alors parler à bon droit de développement (déjà défini comme étant l'utilisation optimale des ressources et leur conservation).

Les organisateurs de la Conférence de Stockholm ont reconnu l'existence de la relation entre développement et environnement et, en juin 1971, ont convoqué une table ronde d'experts pour traiter cette question. Voici quelle fut une de ses conclusions:

* A la 3ème session du Comité préparatoire de la Conférence de Stockholm, le Secrétaire général a déclaré qu'"il était généralement reconnu que le problème de l'environnement faisait partie intégrante du processus de développement".

"Le problème de l'environnement doit être abordé sous l'angle approprié tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Il ne doit pas être présenté comme un problème de pollution dans le monde développé et un problème de pauvreté dans les pays en voie de développement; il doit être plutôt celui de la synthèse la plus efficace des impératifs du développement et de l'environnement."

Un autre groupe d'experts, rassemblés à ce même moment par la Fondation Ford et le PNUD, était du même avis et a mis l'accent sur la nécessité de prévoir des effets que chaque stade du processus de développement produira sur l'environnement de manière à parvenir à un équilibre ou une synthèse.

Certains pensent qu'il n'existe pas de conflit majeur entre les impératifs du développement et la protection de l'environnement, mais qu'un effort considérable sera nécessaire pour parvenir à un équilibre entre les deux objectifs. D'autres sont d'avis que le "conflit" est inévitable vu les puissantes forces politiques animant les protagonistes, qu'ils soient préoccupés par l'un ou l'autre de ces deux problèmes fondamentaux*. Ce "conflit" est déjà apparent dans les pays industrialisés, et il n'est pas difficile de prévoir le dilemme politique devant lequel vont se trouver les dirigeants des pays du Tiers Monde qui auront poussé au maximum leur politique de développement pour en tirer des avantages immédiats, en dépit des conséquences désastreuses qu'ils infligeront sciemment à l'environnement.

La situation s'est encore compliquée par la brutalité avec laquelle l'opinion publique a pris conscience des répercussions écologiques des anciennes techniques de développement. L'environnement est devenu un problème à la mode du jour au lendemain et exerce une forte attraction sur les moyens d'information. Sans vouloir sous-estimer en aucune manière l'importance vitale du problème, on peut affirmer à bon droit qu'on risque ainsi de perdre le sens de la perspective. Les histoires "d'horreur" sur les projets d'aménagement mal conçus abondent, mais elles sont souvent outrancières, déformées et de source mal informée (surtout dans le cas de projets intégrés). Les récits d'aménagement heureux, impliquant par définition que l'environnement a été protégé, font rarement la une des journaux. On observe aujourd'hui une tendance à considérer

*Des experts éminents peuvent diverger d'opinion sur un problème donné tel que l'emploi du D.B.T. (voir les déclarations de Norman E. Borlang et de Sicco Mansholt à la 16ème Conférence biennale de la FAO, en novembre 1971.

tous les écologistes comme des saints et tous les promoteurs comme des pécheurs. On ne peut pas laisser cette situation se détériorer car elle pourrait seulement entraver l'effort visant à parvenir à un équilibre ou une synthèse, surtout dans le Tiers Monde.

Cette menace ne fait que souligner une fois de plus l'urgence qu'il y a de conserver un sens de la perspective en tout temps. C'est là précisément que les nombreuses organisations rassemblées sous le terme de Système de développement des Nations Unies ont une responsabilité particulière.

Pendant environ 20 ans, une pléthore d'experts financés par des organismes internationaux s'est répandue dans tout le Tiers Monde - suivie par un nombre encore plus grand d'experts envoyés au titre de l'aide bilatérale - pour donner leurs conseils en matière de développement. Les résultats positifs sont importants, presque certainement plus importants que l'opinion ne veut le reconnaître, mais fréquemment des dommages considérables ont été causés lorsqu'on a donné des conseils contradictoires ou qu'on a forcé des gouvernements à avaler littéralement des projets sans tenir compte de toutes leurs répercussions d'ordre politique, économique et social. Il faudra reparler de ce problème. Bornons-nous ici à souligner l'existence d'une nouvelle menace potentielle dirigée contre le Tiers Monde: une nouvelle vague d'experts, préoccupés cette fois de l'environnement, va donner des conseils sans en comprendre les répercussions sur le développement économique, tout comme les experts du développement, pendant les deux dernières décennies, n'ont pas tenu toujours compte des effets écologiques de leurs recommandations. A la lumière du passé on voit qu'une telle situation peut facilement créer un problème très réel pour les pays du Tiers Monde en particulier (les gouvernements des pays industrialisés sont assez forts pour en être à l'abri), et je formulerai plus loin des propositions susceptibles de lui trouver une solution.

Un sens aigu du facteur temps pourra aider à évaluer les effets que pourra produire, sur le développement des pays du Tiers Monde, l'application des normes internationales destinées à protéger l'environnement. Une fois de plus, les responsables de la Conférence de Stockholm ont confirmé qu'en élaborant de nouvelles normes on tiendrait compte des effets qu'elles pourraient avoir sur les échanges. Il faudra également prêter une attention particulière à un autre danger d'ordre politique, celui de voir les nations industrialisées exiger (intentionnellement ou non) des pays du Tiers Monde de respecter ces normes écologiques (applicables avant tout aux nouveaux projets de développement) qu'ils n'ont pas respectées eux-mêmes. De plus, ci les transferts de capitaux dont le Tiers Monde a désespérément besoin étaient soumis à des 'conditions' écologiques; les résultats obtenus seraient politiquement désastreux.

Ainsi, il convient de ne perdre à aucun moment le sens de la perspective si l'on veut parvenir à un équilibre raisonnable non seulement entre développement et environnement, mais aussi entre la pollution du monde industrialisé d'une part et la pauvreté du Tiers Monde de l'autre. A tous les stades et en tout temps, le Système de développement des Nations Unies pourrait, par une gestion efficace, contribuer à créer et préserver un véritable sens de la perspective et, si cela s'avère nécessaire, à réaliser un équilibre adéquat entre les responsables du développement et les personnes soucieuses de l'environnement.

V

Il est bon de rappeler ici les six rubriques principales à l'ordre du jour de la Conférence de Stockholm.

1. Aménagement et gestion des établissements humains en vue d'assurer la qualité de l'environnement.
2. Gestion des ressources naturelles du point de vue de l'environnement.
3. Détermination des polluants d'importance internationale et lutte contre les polluants.
4. Aspects éducatifs, sociaux et culturels des problèmes de l'environnement et question de l'information.
5. Développement et environnement.
6. Incidences internationales, sur le plan de l'organisation, des propositions d'action.

Si on relie cet ordre du jour au travail accompli dans le domaine de l'environnement par les différents organes et organisations du système des Nations Unies, on verra alors sur le champ l'ampleur extraordinaire de la gamme des intérêts et des organisations en jeu. D'autre part, il ne faut pas oublier que de nombreuses autres organisations intergouvernementales importantes se préoccupent très activement de ces mêmes problèmes, outre les gouvernements nationaux et certains organismes puissants et influents. Cependant, nous voulons traiter ici essentiellement de l'évolution du rôle (considérable) joué par les organisations internationales dans le domaine de l'environnement et nous arrêter en particulier au cas du Tiers Monde. Il conviendra toutefois de ne pas perdre de vue le fait que d'autres organisations et institutions prennent part à la plupart de ces activités.

Quiconque ayant une connaissance pratique du système des Nations Unies, des problèmes du développement dans le Tiers Monde et des techniques modernes de gestion court le risque de se sentir intellectuellement écrasé s'il tente de voir comment le système des Nations Unies peut harmoniser ses programmes d'action pour affronter la foule des problèmes de l'environnement - tous d'une importance considérable pour l'avenir de l'humanité - sans parler de les relier efficacement au processus de développement dans le Tiers Monde. On court des dangers certains et très réels lorsque les nombreux organismes des Nations Unies élaborent des programmes distincts de développement, de protection de l'environnement, d'assistance, d'échanges commerciaux et qu'on ne s'accorde pas sur l'interprétation à donner à ces programmes. Cette situation peut aboutir, tant aux niveaux international que national, à un conflit que tout le monde devra s'employer à prévenir par tous les moyens.

Il serait bon d'examiner séparément les deux principaux champs d'activité - distincts mais étroitement reliés - des organisations internationales dans le domaine économique et social. Le premier comprend les activités qui pourraient réarmer le nom de fonctions constitutionnelles et traditionnelles des différents éléments du système: c'est-à-dire la recherche et l'établissement de normes qui doivent être avantageuses pour tous les Etats membres. Le second englobe les activités au titre de la coopération technique entre le Système de développement des Nations Unies et le Tiers Monde et implique une responsabilité directe pour les opérations entreprises.

VI

Lorsque le système des Nations Unies agit dans le premier champ d'action (c'est-à-dire celui de l'établissement de normes), chaque politique revêtant la forme de résolutions adoptées par les organes directeurs des agences spécialisées reflète de coutume une position "harmonisant" les différentes opinions des gouvernements nationaux. Ces résolutions sont en général soumises au Conseil économique et social. Dans le cas de nouvelles politiques (résolutions) adoptées par les différentes organisations pour protéger l'environnement, le Conseil économique et social serait logiquement l'organe chargé non seulement de les examiner et de vérifier leur cohérence interne, mais aussi de veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques de développement des Nations Unies. De plus, le Conseil économique et social pourrait examiner les politiques de protection de l'environnement à la lumière d'autres programmes de mesures, des programmes de la CNUCED dans le domaine du commerce par exemple. Par un tel examen, le Conseil économique et social pourrait veiller à ce que le système des Nations Unies adopte une méthode aussi coordonnée que possible pour faire face aux grands problèmes du développement, de l'environnement, du commerce, de la population, etc. Cette tâche importante illustre bien l'importance capitale et toujours croissante du Conseil économique et social et la nécessité de renforcer

cet organe de manière à ce qu'il puisse assumer en toute compétence des responsabilités importantes outre celles qu'il assume déjà. Voilà une tâche urgente qui doit être menée à bien si l'on ne veut pas voir les gouvernements prendre parti pour des politiques divergentes dans les différentes parties du système des Nations Unies. Lorsque l'un ou l'autre de ces problèmes est abordé, le Conseil économique et social ne peut en aucun cas être court-circuité.

En assumant cette nouvelle fonction dans le domaine de l'environnement le Conseil économique et social, qui pourrait également être compétent pour examiner l'état d'avancement des programmes d'application, les nouvelles menaces à l'environnement, etc., verrait sa tâche allégée par la création d'un comité ou d'une commission chargés de l'environnement qui seraient assistés par le personnel du Département des affaires sociales et économiques des Nations Unies et renforcés, en cas de besoin, par un groupe indépendant de scientifiques et d'experts reconnus. On a déjà souligné la nécessité d'établir des relations de travail les plus étroites possibles entre les personnes préoccupées par le développement et celles soucieuses de l'environnement. Le Conseil économique et social, je le répète, serait admirablement placé pour promouvoir une telle coopération. Des dispositions pourraient être prises parallèlement, en cas de besoin, dans les commissions régionales économiques pour assurer les fonctions envisagées à ce niveau. A la suite de ces procédures, le Conseil économique et social pourrait alors soumettre un rapport à chaque Assemblée générale sur l'état de l'environnement dans le monde.

VII

Passons maintenant au second champ d'activité du système des Nations Unies, celui de la coopération technique. Comme on l'a dit, il s'agit là d'une relation qui vise essentiellement le développement du Tiers Monde, et qui est de caractère essentiellement opérationnel. En guise de principe général, on pourrait dire qu'au niveau de chaque pays les Nations Unies doivent s'exprimer à l'unisson et agir comme un tout, chaque fois qu'il est question de développement et d'environnement. Si les différents éléments du système des Nations Unies coopèrent efficacement au niveau mondial, la possibilité est maintenant offerte d'appliquer ce principe en ayant recours aux procédures de programmation par pays recommandées par l'Etude de capacité, telles qu'elles ressortent du consensus du Conseil de direction du PNUD et telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale. Ces procédures tiennent compte du pouvoir souverain dont dispose chaque pays du Tiers Monde d'adopter son propre plan de développement et instaurent une forme efficace de coopération en déterminant le meilleur moyen d'intégrer les diverses contributions du Système de développement des Nations Unies en matière d'assistance technique (il s'agit surtout du PNUD, de l'UNICEF, du PAM et des programmes ordinaires de coopération technique des agences spécia-

lisées) à chaque plan de développement national.

Il ne fait aucun doute que si ces nouvelles procédures permettent de prendre en considération les impératifs écologiques à chaque stade du processus de développement le système des Nations Unies aurait ainsi contribué non seulement à établir un véritable équilibre entre les deux objectifs fondamentaux du développement économique et de la protection de l'environnement, mais encore à écarter les graves dangers que peuvent causer des conseils divergents, comme nous l'avons déjà relevé.

Si un niveau satisfaisant de coopération est atteint à l'intérieur du système des Nations Unies tant au niveau mondial (où le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales pourraient continuer à promouvoir de manière très positive une coordination élémentaire) qu'au niveau régional, le terrain d'action décisif restera là où il convient: à l'intérieur de chaque pays. On peut identifier dans chaque pays du Tiers Monde un ministre ou un dirigeant auquel conviendrait le nom de "Monsieur Développement". A l'avenir, il faut s'attendre à ce qu'un "Monsieur Environnement" fasse son apparition dans chaque pays dont le gouvernement aura établi les rouages administratifs nécessaires pour faire face aux problèmes de l'environnement.

L'établissement de liens de coopération efficaces entre ces deux ministres ou ces deux dirigeants prendra une importance fondamentale dans chaque pays. En fait, l'idéal serait de combiner ces deux fonctions dans un seul ministère. Les délégués résidents du PNUD, grâce à leur nouvelle compétence leur permettant d'harmoniser les relations de coopération technique entre le pays où il sont accrédités et le Système de développement des Nations Unies, seront généralement à même non seulement de promouvoir le processus de coopération, mais encore de prévenir qu'un ministère ou un dirigeant ne reçoivent des recommandations divergentes de chaque expert.

Toutes les propositions que je viens de faire permettraient au système des Nations Unies de s'acquitter au prix de réformes administratives minimales de toutes les nouvelles responsabilités que les gouvernements pourraient lui confier en matière d'environnement. Ainsi, on parviendrait, comme il se doit, à faire fonctionner les institutions existantes.

VIII

Ci les gouvernements confient de nouvelles tâches au système des Nations Unies, il va de soi qu'ils devront procurer les fonds nécessaires pour remplir ces tâches. Lorsqu'une fonction technique particulière peut être attribuée à une institution spécialisée dans un domaine donné (par exemple, la création d'un réseau de surveillance de l'atmosphère con-

fiée à l'Organisation météorologique mondiale), ce service devrait être assuré par une augmentation du budget de l'organisation. Lorsque d'autres fonctions sont en jeu - en particulier celles concernant l'ensemble des Nations Unies (par exemple, analyse et coordination des programmes, évaluation, etc.) ou plusieurs organisations à l'intérieur du système - des fonds fournis soit sur la base des contributions soit plus vraisemblablement sur une base volontaire devraient alimenter un nouveau fonds central distinct, qui pourrait également financer d'autres fonctions telles que la mise sur pied d'un système efficace d'information, la formation, la recherche, etc. Il ne fait pas de doute que ces nouveaux fonds seront destinés pour la plus grande part au Tiers Monde, et auraient un rôle qu'on pourrait qualifier d'"opérationnel" dans le cadre de la coopération technique.

Les gouvernements devront rechercher avec le plus grand soin quelle est la meilleure manière d'intégrer un nouveau "Fonds des Nations Unies pour l'environnement" à l'intérieur du cadre administratif du système tout entier. Avant de confier de nouvelles responsabilités en matière d'environnement aux Nations Unies et à ses institutions spécialisées, les gouvernements devraient réfléchir sur les responsabilités existantes, en particulier dans le domaine du développement. Ils devraient alors reconnaître - comme c'est généralement le cas - l'interdépendance du développement et des mesures nécessaires à la protection de l'environnement. Enfin, conformément au principe général énoncé plus haut, ils devraient tirer un parti maximum des rouages administratifs existants des Nations Unies et ne jamais perdre de vue que les Nations Unies, dans les domaines du développement et de l'environnement, axent leurs efforts principalement sur les pays du Tiers Monde.

Il ressort de toutes ces considérations que le Fonds des Nations Unies pour l'environnement à créer doit être étroitement relié au Conseil économique et social et imbriqué dans le Système de développement des Nations Unies. Sa réussite dépendra en grande partie des liens qu'il établira avec le Programme de développement des Nations Unies et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. De telles dispositions présenteraient au moins trois avantages: premièrement, la collaboration des responsables du développement économique et des milieux soucieux de protéger l'environnement se trouverait assurée à tous les stades et à tous les niveaux; deuxièmement, le système des Nations Unies pourrait s'exprimer à l'unisson et prendre des mesures collectives au niveau de chaque pays, et, troisièmement, en tirant parti des institutions existantes des Nations Unies au maximum, on diminuerait les frais généraux du nouvel organisme (N.B. les dépenses des institutions existantes s'occupant du développement dans le système des Nations Unies sont estimées à plus de 50 millions de dollars par années) et contribuerait à ce que le maximum des fonds affectés à la

protection de l'environnement soient effectivement dépensés à cette fin.

De même, des dispositions, dont on mesurerait toujours l'impact sur les pays du Tiers Monde, pourraient être prises dans les instances régionales du système des Nations Unies pour compléter celles prises au niveau global.

Les activités de la BIRD et des Banques régionales dans le domaine de la protection de l'environnement n'entrent pas dans notre propos, mais il est clair qu'elles doivent prendre une envergure considérable, vu les fonctions assumées par ces institutions. On peut considérer pour acquis qu'une coopération pourra être établie au niveau global entre la BIRD et le système des Nations Unies (en particulier, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD et le nouveau Fonds des Nations Unies pour l'environnement). Au niveau régional, les commissions économiques (devenues compétentes en matière de protection de l'environnement) trouveront de nombreuses occasions de coopération avec les Banques régionales. Mais il importera par-dessus tout d'instaurer une véritable coopération entre toutes les institutions des Nations Unies au niveau de chaque pays du Tiers Monde. Comme on l'a déjà relevé, les représentants résidents du PNUD seront le mieux à même d'encourager une telle coopération, et les responsables de la gestion du PNUD devront veiller à ce que les compétences des représentants résidents et les moyens des offices locaux du PNUD permettent d'obtenir l'appui indispensable tant des gouvernements des pays du Tiers Monde que des institutions des Nations Unies.

Ci le Fonds des Nations Unies pour l'environnement allait être créé en tant qu'organisme indépendant à l'intérieur des Nations Unies, on peut dire avec beaucoup d'assurance, après 25 ans d'expérience des Nations Unies, que le processus fondamental permettant d'instaurer un état d'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement d'une part et entre la pollution des pays industrialisés et la pauvreté des pays en voie de développement d'autre part s'en trouverait gravement entravé. Plus on élargira la division des responsabilités administratives entre ceux qui, dans le cadre des Nations Unies, sont responsables du développement et ceux qui se préoccupent de l'environnement, plus on accroîtra les dangers de créer des malentendus et de poursuivre des politiques contradictoires. Les conséquences d'une telle situation peuvent être désastreuses pour les pays du Tiers Monde. De nouveaux travers bureaucratiques n'augmenteront pas l'appui de l'opinion pour les Nations Unies dont elles ont tant besoin pour assurer leur avenir.

IX

Pour conclure, il convient de relever quelques-uns des champs d'activité où le système des Nations Unies pourrait contribuer, si les gouvernements en exprimaient le désir, aux efforts entrepris dans le monde pour protéger et, mieux encore, améliorer l'environnement.

1. La Conférence de Stockholm contribuera certainement à attirer l'attention des gouvernements et des dirigeants du monde entier sur les principaux problèmes de l'environnement. La Déclaration qu'elle publiera bénéficiera d'une publicité mondiale. La Conférence pourra susciter tant au niveau des organisations internationales et intergouvernementales que des gouvernements nationaux des initiatives visant à réparer les dommages causés dans le passé et à protéger notre environnement à l'avenir.
2. La Conférence de Stockholm et les Conseils d'administration des institutions spécialisées accroîtront leurs activités dans le domaine de l'environnement, qu'il s'agisse d'établir des normes, d'assurer un contrôle, de mener des recherches et d'organiser la formation, etc.
3. Le système des Nations Unies pourra venir en aide à tous ses Etats membres si ses différents départements et institutions spécialisées, de pair avec des organisations internationales importantes telle la BIRD, pourront harmoniser à profit leurs activités dans les deux vastes domaines du développement économique et de la protection de l'environnement. Surtout, ils pourront rendre de grands services aux pays du Tiers Monde si, dans chaque pays en voie de développement, ils s'expriment à l'unisson et agissent en commun.
4. Le système des Nations Unies pourrait rendre ces services inestimables dans le domaine de la coopération technique en apportant sur demande une assistance aux pays du Tiers Monde (et peut-être à certains des pays industrialisés) qui consisterait à créer les organismes administratifs permettant à ces pays de faire face aux problèmes de l'environnement. La formation de personnel local aurait une importance décisive et permettrait par la suite de désigner dans chaque pays un "Monsieur Environnement".
5. Le système des Nations Unies pourrait être d'un grand secours en élaborant un système de récolte et de diffusion de renseignements sur l'état de l'environnement et les mesures de protection déjà prises. Plus on parviendra à rapprocher le PNUD et le futur Fonds des Nations Unies pour l'environnement, plus on accroîtra les chances de tirer parti du système d'information mis sur pied à la suite du consensus obtenu sur l'Etude de capacité.

6. En rapport avec le point précédent, le système des Nations Unies, après avoir consulté les gouvernements nationaux et des organismes intergouvernementaux tels que l'UICN, pourra mettre au point des directives pratiques pour aider les pays du Tiers monde à faire face aux problèmes de l'environnement. Il est clair que ces directives devront être élaborées avec beaucoup de prudence et tenir compte des efforts pressants entrepris par chaque pays sur la voie du développement économique.

Ces propositions faites, on peut dire que la tâche probablement la plus importante de tout le système des Nations Unies sera de faire tout en son pouvoir pour enseigner à la grande masse des hommes, des femmes et des enfants du monde entier à assumer leur part de responsabilités dans la protection de l'environnement, la conservation des ressources, la propreté de leurs maisons, de leurs villages et de leurs villes et la création d'une solidarité locale indispensable à la réalisation de ces objectifs.

DISTINCTIONS

TEXTE DES ALLOCUTIONS PRONONCEES A LA CEREMONIE
DU JEUDI, 14 SEPTEMBRE 1972, A 14.00-14.30 h.

1. Remise de la Médaille John C. Phillips pour 1972
Allocution de M. H.J. Coolidge, Président de l'UICN

J'ai l'honneur de décerner la Médaille John C. Phillips pour l'année 1972.

John Charles Phillips a été un des pionniers du mouvement en faveur de la conservation aux Etats-Unis et dans le monde. Il est né à Boston en 1876 et est mort en 1938. Il a fait des études de médecine et de zoologie et a apporté des contributions considérables à la science, notamment dans le domaine de la taxonomie et de la génétique. C'était un chasseur réputé qui avait une grande connaissance des oiseaux et ses nombreux voyages l'ont conduit plusieurs fois en Afrique.

M. Phillips a constamment travaillé à rendre, le public conscient des menaces d'année en année croissantes qui pèsent sur la faune. Il s'intéressait profondément à la coopération internationale dans le domaine de la conservation de la nature et a joué un rôle actif dans les réunions de la Convention africaine de la faune à Londres en 1933 et plus tard dans la Convention sur l'Hémisphère ouest et le Traité sur les oiseaux migrateurs auquel participaient le Canada, le Mexique et les Etats-Unis.

M. Phillips a été le premier président du Comité américain pour la protection internationale de la vie sauvage.

Ses amis ont institué une Médaille commémorative pour services éminents rendus à la conservation internationale et ont confié au Conseil exécutif de l'UICN le soin de décerner cette médaille. La première médaille a été remise lors de l'Assemblée générale de l'UICN à Nairobi en 1963 à M. E.M. Nicholson de Grande Bretagne; la seconde à Lucerne en 1966 à M, Enrique Beltran du Mexique et la troisième à New Delhi en 1969 à M. Salim Ali de l'Inde.

Le Conseil exécutif de l'UICN a décidé que la Médaille John C. Phillips de 1972 serait décernée à Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas.

Texte de la citation:

A Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, Prince de Lippe Biesterfeld, pour la contribution exceptionnelle et désintéressée qu'il a apportée à la cause de la conservation, en développant en particulier l'intérêt du public pour les questions de conservation de la nature et sa philosophie, en assumant avec clairvoyance le rôle de Président du Fonds mondial pour la nature depuis sa fondation et en participant de façon infatigable à ses remarquables réalisations dans le domaine de la conservation de la nature et dans la direction du Club des 1001, un trust pour la nature créé sous son patronage. Son dévouement personnel à la cause de la conservation dans le monde entier lui vaut d'être reconnu comme un "conservationniste" éminent.

Votre Altesse Royale, au nom du Conseil exécutif de l'UICN, j'ai le privilège de vous remettre la Médaille John C, Phillips décernée pour services éminents rendus à la conservation internationale.

Réponse de S.A.R. le Prince des Pays-Bas

Je vous remercie Monsieur Coolidge. Je suis profondément reconnaissant de l'honneur tout particulier que vous me faites en m'accordant cette médaille. D'autre part, je suis très conscient de ce que, si nous avons déjà réalisé un travail considérable en rendant le public conscient des menaces qui pèsent sur notre patrimoine naturel, il reste cependant encore tellement à faire. Il a été très satisfaisant pour moi de voir se développer le Fonds mondial pour la nature au cours des onze années passées en apportant des contributions majeures à la conservation de ce magnifique monde naturel qui est la base même de notre existence et à la sauvegarde d'au moins quelques-uns des animaux et des plantes qui le partagent avec nous. Lorsque fut créé le Fonds mondial pour la nature en 1961, nous étions conscients de l'immensité de la tâche que nous entreprenions. Nous n'avons pas encore réalisé beaucoup de nos objectifs, mais nous pouvons être satisfaits de ce que les idéaux que nous nous sommes donnés ont maintenant gagné l'appui de la plupart des pays du monde qui ont exprimé leurs vues lors de cet événement historique qu'a été la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en juin dernier. Mais exprimer son appui n'est pas suffisant. Nous devons tous y consacrer nos efforts, nous discipliner, même en

faire un devoir religieux afin de réaliser la lourde tâche d'assurer l'existence d'un monde où il vaut la peine de vivre: pour nous-mêmes, nos enfants et toutes les formes de vie qui sont nos compagnons de voyage sur notre vaisseau spatial "Terre".

Remise de l'insigne de Commandeur de l'Arche d'Or
Allocution de S.A.R. le Prince des Pays-Bas

Maintenant, Mesdames et Messieurs, j'ai à mon tour le plaisir de rendre hommage à M. Coolidge.

L'an dernier, j'ai créé un nouvel ordre, l'Ordre de l'Arche d'Or, qui marque des services exceptionnels rendus à la conservation de la faune et de l'environnement naturel.

Peu de personnes sont aussi exceptionnellement qualifiées pour cet ordre que l'est M. Coolidge, Président de l'UICN pendant ces six dernières années qui ont apporté à l'Union un développement, une expansion et une influence sans précédents. Cette charge a été le juste couronnement d'une vie toute entière dévouée à l'étude et la conservation de la faune sauvage du monde et, ce qui est tout aussi important, de son habitat.

11. Coolidge a réuni des distinctions académiques et une vaste expérience pratique, qui ont servi de fondement à la manière compétente et avisée avec laquelle il a su diriger tant d'organisations vouées à la conservation. M. Coolidge, j'ai le grand plaisir de vous remettre l'insigne de Commandeur, la distinction la plus haute de l'Ordre de l'Arche d'Or.

3. Remise de la Médaille d'Or du Fonds mondial pour la nature
Allocution de S.A.P. le Prince des Pays-Bas

Enfin, j'ai le plaisir d'accomplir une tâche qui a été différée. Lors des réunions du Fonds mondial pour la nature au Parc national de Donona, en mai dernier, j'ai annoncé la remise de trois Médailles d'Or du Fonds mondial pour la nature pour 1972. Les médailles ont été créées en 1972 et il en est décerné trois chaque année, accompagnées d'un parchemin et d'une montre en or donnée par Rolex Suisse. Un des bénéficiaires de cette année, qui n'a pu être avec nous en Espagne, est ici aujourd'hui - M. Andreï Bannikov d'Union soviétique.

Le texte de la citation est:

"En reconnaissance de ses études approfondies sur la faune d'URSS, de Mongolie extérieure et de Chine;

de ses contributions à l'étude et la conservation de la toundra et de son rôle éminent dans l'application des méthodes scientifiques à la conservation et notamment à l'aménagement des populations de saïgas."

M. Bannikov, j'ai le plaisir de vous remettre la Médaille d'Or du Fonds mondial pour la nature.

DECLARATION DE T. TAMURA

Membre honoraire de l'UICN

J'aimerais dire quelques mots en l'honneur de M. Coolidge qui quitte la présidence de l'UICN aujourd'hui.

Parmi les nombreuses personnes que j'ai eu la chance de pouvoir rencontrer dans mon pays et à l'étranger pendant toutes ces années, que ce soit à titre individuel ou en tant que responsable d'une organisation, je n'ai connu aucune qui, comme M. Coolidge, ait été si totalement et exclusivement dévoué à sa mission, oubliant "le sommeil et le manger" pour employer une expression japonaise. L'UICN doit l'ampleur de son activité d'aujourd'hui, pour ainsi dire entièrement, à sa direction dévouée.

Si les parcs nationaux du Japon ont atteint le degré d'achèvement qu'ils présentent aujourd'hui, c'est à sa bienveillance particulière et à ses conseils dont mes collègues et moi-même avons bénéficié que nous le devons. J'ai l'intention de faire inscrire le nom et l'oeuvre de M. Coolidge dans l'histoire des parcs nationaux japonais.

M. Coolidge a encore devant lui de longues années actives, et je souhaite que son mariage récent lui apporte le calme d'un foyer heureux, en allégeant le poids de ses activités passées. J'espère que tout en jouissant d'un repos bien mérité chez lui, il poursuivra le genre de travail qu'il a accompli jusqu'ici pour nous.

ALLOCATION DU NOUVEAU PRESIDENT

par le professeur D.J. Kuenen, directeur général de l'Institut de recherches sur la gestion de la nature, Arnhem, Pays-Bas

Au cours de l'évolution de l'homme, de nombreux processus se sont produits parallèlement. Nous pourrions essayer de passer en revue l'ensemble de ces processus, mais chacun d'entre nous mettra l'accent sur un aspect particulier auquel il s'intéresse.

Nombre de ceux qui sont ici ont une formation biologique et leur attention se portera plus particulièrement sur les aspects biologiques; d'autres se concentreront sur l'évolution culturelle qui, pour avoir une existence tangible plus courte, n'en est naturellement pas moins importante. En fait, à l'heure actuelle, c'est cette évolution culturelle qui s'accélère à une vitesse désastreuse et a complètement pris le pas sur les changements biologiques chez l'homme.

Au sein de cette évolution culturelle, le pouvoir de communication entre les individus s'est développé jusqu'à un degré étonnant dans le détail et a été un des facteurs importants qui ont permis à l'humanité d'atteindre la place qu'elle occupe à présent et de dominer le monde vivant. Cette communication a également été la base sur laquelle a pu se développer la vie culturelle, pour laquelle il était essentiel de pouvoir transmettre à la génération suivante l'expérience qui avait été acquise.

La langue et la culture sont intimement liées, et le développement des types culturels et des groupes linguistiques s'est fait de pair. La diversité des cultures ne peut être conçue sans une diversité parallèle des langues.

Les relations internationales sont considérablement entravées par cette diversité des langues, et à mesure que les implications globales de toute notre action se font plus évidentes, les problèmes de communication deviennent de plus en plus aigus,

A l'UICN, nous sommes très conscients de cette situation, car nos préoccupations sont essentiellement de nature planétaire. Dès le début, nous nous sommes limités à l'emploi de deux langues et je pense que nous devrions nous en tenir à ce choix. Le problème ne serait pas résolu en augmentant le nombre de langues officielles - comme ceux qui ont eu à apprendre une nouvelle langue à un âge plus avancé ne le savent que trop bien.

Espérons que dans notre organisation, la langue restera ce à quoi elle est destinée, un moyen de réunir différentes pensées, de réaliser

l'unité, et qu'elle ne deviendra pas une cause de désaccord.

L'UICN aura besoin de toute l'unité dont elle peut disposer pour traverser les temps difficiles à venir. Nous avons une tâche importante à accomplir; il nous sera demandé d'être dignes de la réputation qui a été acquise par un travail acharné. Espérons que nous resterons "Navis tranquillus in undis".

Le monde a besoin de nous.

Les nouvelles sur l'état déplorable de notre environnement circulent bien probablement depuis que l'homme est capable de communiquer ses idées à ses semblables. Nous pouvons imaginer l'Australopithecus, l'Homo pekinensis et l'homme de Cro-Magnon se plaindre des ravages faits par les prédateurs, de la rareté des plantes alimentaires, de la pénurie de grottes et des changements progressifs du climat.

L'histoire écrite abonde en récits de désastres, de ravageurs d'épidémies. Combien de fois les poètes et les écrivains n'ont-ils pas dépeint le bonheur des temps passés, lorsque l'homme pouvait encore considérer la nature intacte comme sa véritable demeure.

L'homme a désormais pénétré dans l'âge de la technologie, et ce fait a amené une transformation beaucoup plus fondamentale du problème.

L'environnement, qui au début n'a suscité qu'un faible courant d'intérêt, a vu cet intérêt se transformer en une vague puissante balayant sur son passage un grand nombre d'assertions jusque là incontestées sur le progrès, la qualité de la vie, l'avenir de l'humanité et les valeurs d'après lesquelles juger nos idées et nos actions.

Cette impulsion a été suffisamment forte pour inciter les Nations Unies à agir: ainsi devait naître la Conférence sur l'environnement qui s'est déroulée avec succès à Stockholm, en juin dernier.

L'environnement est une entité complexe et nous pose des problèmes de nature très diverse.

Un des aspects de cet ensemble est le problème de la conservation de la nature et de ses ressources qui, ne préoccupant au début que quelques citoyens clairvoyants, s'est transformé en une question d'actualité à la une des journaux.

La place de plus en plus grande qu'occupent les intérêts particuliers de notre Union dans un problème plus vaste nous oblige à faire le point de nos données et de nos erreurs, de nos pensées, nos projets et nos

espoirs, et à examiner si nous devons établir de nouvelles coordonnées pour le cap à suivre pendant les prochaines années.

Cette tâche est loin d'être aisée. Elle est rendue encore plus difficile par la croissance exponentielle des publications sur ce sujet, croissance qui ne s'accompagne malheureusement pas d'un accroissement parallèle des connaissances qui, elles, ne progressent que très lentement.

Nous sommes confrontés pour ce qui touche à l'environnement par des faits, des théories, des conjectures, des fantaisies et même des dueries pures et simples.

J'aimerais dire quelques mots sur chacun de ces points.

Les faits ne sont peut-être pas abondants mais suffisent largement à causer de sérieuses inquiétudes. Nous sommes au courant de l'extermination des plantes et des animaux, de l'abattage des forêts, de l'assèchement de zones humides, de la pollution et de la destruction des biocénoses, de l'expansion urbaine et de l'exploitation inconsidérée des ressources. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur ceci. Chaque jour, de nouveaux faits sont portés à notre connaissance, accroissant sans cesse notre inquiétude pour l'avenir.

Les théories sont essentielles dans la mesure où elles lient des faits présentés en vrac. C'est essentiellement l'étude de l'écologie qui nous a fourni une grande part des bases nécessaires à l'interprétation de ce que nous observons. Nous pourrions souhaiter que les théories écologiques soient plus précises. Tous les biologistes ayant travaillé sur le terrain savent qu'on peut rarement parler de "lois" biologiques avec la précision qui a fait de la physique une des pierres angulaires des sciences naturelles. A cause de cette extraordinaire diversité de la nature vivante, nous avons plus affaire à des règles qu'à des lois. Chaque situation est en fait unique et seule une certaine dose d'abstraction permettra de la comparer utilement à d'autres situations.

Les processus écologiques ne peuvent être décrits par des modèles mathématiques déterministes; les formules stochastiques sous indiquent seulement les probabilités d'un développement dans une certaine direction.

Même s'il existait des incertitudes sur le plan quantitatif, l'issue finale peut être prédite avec certitude. Ce qui arrive dans une population où les systèmes de feedback négatifs sont détériorés, les sources de matériel épuisés, les courants d'énergie interrompus, les

GA.11 Conf. 18, suite

espèces éliminées, laissant des niches écologiques vacantes - tout cela peut être prévu de façon quasi certaine.

La réflexion des écologistes théoriciens nous a donné le cadre qui nous permet de démêler les faits concrets, Ces faits peuvent être présentés comme l'image de ce que l'homme et son environnement seront si les lois de l'écologie ne sont pas respectées. S'ils sont présentés correctement, notre voix sera entendue et si le monde veut bien écouter, nous pourrions être compris.

Venons-en aux conjectures.

La conjecture est l'essence même de la pensée scientifique. Elle est nécessaire à la discussion scientifique et au développement des idées. Elle peut être dangereuse si elle n'est pas exprimée en temps et lieu voulus. Elle peut être interprétée comme une supposition définitive. S'il devait ensuite apparaître que la conjecture était erronée, aussitôt ceci sera interprété comme un échec de la science. Ceux qui espèrent convaincre le monde en publiant à la hâte des réflexions mal assimilées peuvent faire plus de mal que de bien.

À une époque, on supposait que les océans étaient non seulement un tampon pour le gaz carbonique contenu dans l'atmosphère, mais également une des grandes sources d'oxygène. De ce fait, la pollution des océans serait une des causes principales du déficit d'oxygène qui menacerait le monde vivant. C'est uniquement après avoir constaté qu'il y a très peu d'accumulation de matière organique dans les océans qu'on a compris qu'il ne pouvait exister de bilan positif significatif de l'oxygène pour les océans. La discussion scientifique à ce sujet n'était pas en faute. Mais le laïque cite cet exemple comme un autre cas d'information erronée.

Quant aux fantasmes::

Les fantasmes existent partout où ceux qui savent manier les mots réussissent à induire la pensée en erreur. Tant que nous sommes pleinement conscients qu'il s'agit de fictions, il ne peut en résulter aucun mal. D'autre part, les fantasmes, sont un élément essentiel de notre vie culturelle. Mais il y a toujours un danger que la distinction ne soit pas nette, et que fantasmes et faits se mêlent dans l'esprit du lecteur. La science fiction doit être diffusée avec prudence et ne devrait jamais être autorisée à acquérir valeur de science. Son sens vient de sa valeur en tant que produit de l'imagination.

Parlons enfin de la duperie.

La duperie est pratiquée par ceux qui s'intéressent plus à leur propre bien-être à court terme qu'à l'avenir de notre collectivité. Ils recherchent un confort immédiat au risque de provoquer un désastre et d'anéantir les chances ultimes de survie de tous. Ceux qui retiennent une information utile, ceux qui déforment délibérément les faits pour servir leurs buts personnels, ceux qui détruisent volontairement la nature pour leur profit sans égard pour ses valeurs à long terme, ceux qui exploitent les ressources maintenant et suppriment la noscilité d'obtenir des bénéfices plus grands dans l'avenir, ne peuvent échapper au jugement que les générations futures porteront sur eux. Toutefois, les plus dangereux de tous sont probablement ceux qui prétendent se préoccuper de l'environnement mais ne se préoccupent en fait que de leurs propres objectifs. C'est là que réside pour nous tous le plus grand danger, car la crédibilité de notre cause commune s'en trouve ébranlée.

Il est du devoir de tous ceux qui ont conscience de leurs responsabilités de montrer clairement ce qui est déception, fantasme, théorie et ce qui est donnée concrète.

L'UICN a son propre rôle à jouer sur cette scène spectaculaire où l'intrigue est des plus complexes. Nous réunissons et publions des données, nous encourageons la recherche et fournissons des faits qui servent à approfondir des réflexions théoriques. Nous nous laissons parfois aller à des conjectures, mais uniquement pour attirer l'attention des autres, sur ce que seront les conséquences futures de leurs actes. Ce n'est que si nous réussissons à demeurer une source fiable d'information que nous pourrons obtenir ce pourquoi l'Union a été créée il y a 25 ans.

Cela n'implique pas que nous devons être des rationalistes purs dépourvus de toute émotivité à l'égard de la nature, des animaux sauvages ou des plantes. Au contraire, c'est l'engagement émotif qui nous pousse à consacrer du temps et de l'énergie à ce but commun qu'est le nôtre. Nous le faisons parce que notre conscience nous dit de le faire. Mais nos croyances et nos émotions ne convaincront pas les autres; les faits, eux, y parviendront.

Le monde scientifique montre une unanimité rassurante en ce qui concerne les problèmes de l'environnement. Les recommandations de la Conférence de Stockholm sont en grande partie le résultat des efforts concertés d'un certain nombre de scientifiques et d'unions scientifiques internationales, travaillant dans le cadre des Nations Unies. Il a fallu surmonter d'innombrables différends. Certains problèmes importants n'ont pu être résolus et l'impact de nombreuses recommandations a été atténué au cours des débats, mais l'ensemble des résultats est positif et encourageant. J'espère que l'impact produit par cette

Conférence acquerra de plus en plus de force avec le temps.

Nous estimons que la conservation de la nature est une question primordiale mais nous sommes parfaitement conscients de ce qu'elle s'inscrit dans un problème beaucoup plus vaste et complexe qui doit être résolu. L'intégration de tous les aspects de l'environnement demandera une réflexion approfondie et ce processus exigera un cadre beaucoup plus vaste que les seuls aspects de la conservation de la nature. L'économie, l'aménagement du territoire, le contrôle démographique, la production alimentaire, les questions d'ordre sociologique et avant tout l'éducation sont des aspects indispensables de cette approche intégrée.

En plus d'un exposé des faits, cela nécessitera un jugement de valeur. C'est ici que doit intervenir une transformation radicale de notre mode de penser. Nous ne pouvons plus nous permettre d'évaluer en fonction des seuls critères monétaires comme cela a été fait pendant si longtemps. Il nous faut repenser nos valeurs et par là remodeler notre avenir, ce qui est une tâche gigantesque. Les études du M.I.T., réalisées à l'instigation du Club de Rome et qui ont produit un modèle fonctionnel du monde et une étude sur les limites de la croissance, nous ont montré que les principaux facteurs en jeu pour notre avenir sont étroitement liés entre eux. La modification d'un seul des éléments n'apportera jamais de solution acceptable. Mais, pour pouvoir déterminer avec exactitude la façon dont ces facteurs doivent être agencés et orientés, il faudra encore de longues recherches.

Ces recherches devront être une action concertée.

Le nouveau slogan du monde doit être "Spécialistes du monde, unissez-vous!" Jusqu'à récemment, un spécialiste était un expert qui pouvait par lui-même résoudre un problème. Ce concept doit désormais être abandonné et nous devons prendre conscience du fait que nous aurons besoin de groupes de spécialistes travaillant ensemble à la résolution de chaque problème majeur.

L'UICN est un de ces groupes de spécialistes. Nous avons nos propres buts mais ceux-ci doivent toujours être envisagés dans le cadre des efforts globaux.

L'UICN est préoccupée par la dégradation de l'environnement, par la menace de disparition qui pèse sur les espèces, par le manque d'efforts éducatifs, par les difficultés sur la plan de la législation, par la préservation des régions naturelles et la destruction des paysages. Nous savons que nous avons le devoir de garder vivantes d'autres espèces que la nôtre. Elles sont uniques dans l'histoire de l'évolution et nous n'avons pas le droit de les détruire.

Ce résumé de nos intérêts et de nos préoccupations révèle la complexité de notre Union.

Il existe un danger - que nous devenions progressivement si diversifiés au sein de notre organisation que l'Union ne puisse plus fonctionner en tant qu'entité. Nous devons veiller à ce que les spécialistes travaillant dans le cadre de l'Union continuent d'être une partie fonctionnelle de l'ensemble.

Le Conseil exécutif et le directeur général aidé du Secrétariat ont la tâche d'assurer le fonctionnement concerté de l'ensemble de l'Union.

Ceci exige un effort continu et suppose une augmentation constante du nombre de spécialistes professionnels qui ont été formés aux travaux dont ils sont chargés.

Comme dans de nombreux cas, l'idée de l'Union et de l'organisation a été lancée par dès amateurs. La plupart d'entre eux avaient une autre occupation et ne pouvaient consacrer qu'une partie de leur temps aux questions dont s'occupe l'Union. A mesure que le mouvement prenait de l'ampleur, il a fallu faire appel de, plus en plus à du personnel professionnel. Certains le regrettent et craignent cette évolution. Ils pensent toujours au bon vieux temps où eux-mêmes et leurs amis pouvaient sérieusement se consacrer aux questions de conservation de la nature.

Je pense que cette attitude n'est pas la bonne: lorsqu'une organisation déborde de ses structures originales, il convient d'y apporter des adaptations. Il devient nécessaire d'engager à plein temps des responsables qui assureront l'efficacité et la continuité de la tâche entreprise. La compétence en matière de conservation de la nature n'est plus une chose qui peut s'acquérir en chemin. Nous entrons dans une époque où la conservation est un travail de professionnel. Actuellement, de nombreuses universités forment des spécialistes de la conservation de la nature. Nous devons créer des ouvertures pour que ces jeunes puissent consacrer tout leur temps à l'application et à l'approfondissement de leurs connaissances sur cette question d'une grande complexité. La conservation de la nature fait partie de la question générale de l'environnement et devrait être adéquatement équipée. Nous sommes confrontés par des économistes professionnels, technologues, agronomes, et politiciens. Seuls des professionnels seront en mesure de porter le fardeau qui pèse sur nos épaules, et ceci d'autant plus que croît la prise de conscience à l'égard de la gravité de la situation dans laquelle se trouve notre monde. Mais ces professionnels devront s'appuyer sur les innombrables spécialistes qui; ont depuis si longtemps apporté leur soutien à l'UICN pour en faire une organisation exceptionnelle de compétence mondiale en matière de conservation.

Certains abordent le problème de l'environnement d'un point de vue purement anthropocentrique. D'autres commencent à l'autre extrême et se préoccupent des animaux et des plantes. Dans chaque cas, nous aboutissons finalement au juste milieu où la valeur de l'homme et de son environnement se rejoignent et ne font plus qu'un.

Il n'y a pas de temps à perdre, Si les problèmes matériels peuvent être résolus à temps, alors seulement il sera possible de développer pleinement les valeurs culturelles. Mais c'est uniquement en gardant intactes nos valeurs culturelles que la résolution de nos problèmes matériels aura un sens.

Si nous réussissons à sauver la nature et ses ressources, nous pourrons avoir un environnement dans lequel il nous sera possible de nous sauver nous-mêmes.

REMERCIEMENTS

du Président de l'UICN

Au nom de toutes les personnes présentes, j'aimerais remercier chacun de ceux qui ont travaillé avec tant d'ardeur à l'organisation et à la conduite de cette réunion. Je souhaite rendre hommage au professeur Ian McTaggart Cowan et aux membres du Comité canadien d'organisation, à M. John I, Nicol et au personnel de la Branche des parcs historiques et nationaux du département des Affaires indiennes et du Nord canadien,, tout particulièrement le personnel du Parc national de Banff, et notamment M. Harry G.L. Dempster et Mme Mel Ferrari qui sur place ont supporté tout le poids de l'organisation. Je remercie aussi les nombreuses secrétaires et autres personnes qui ont apporté leur aide ici à Banff, ainsi que le personnel du Banff Centre. Les traducteurs et interprètes, ont droit à des louanges toutes particulières pour leur excellent travail, ainsi que tous les techniciens du son.

Le Gouvernement provincial a offert à notre intention une très sympathique réception et tous les gens d'ici ont contribué à rendre notre séjour agréable.

Je tiens à remercier particulièrement les auteurs de communications, les présidents des sessions, membres de panels, ainsi que tous ceux qui ont contribué aux discussions. Je remercie aussi la presse et la radio pour leur excellente collaboration.

J'ai laissé pour la fin notre propre Secrétariat, M. Gerardo Budowski et son délégué M. Frank G. Nicholls, et les membres du Secrétariat ont travaillé longtemps et avec acharnement à préparer cette remarquable réunion, à organiser nos sessions et à en consigner les comptes rendus, J'aimerais les remercier et citer plus particulièrement les noms de Mme Lenore Smith, Mme Kay Williams, Mlle Laurence de Bonneval et Mlle Estelle Buckley pour le travail incessant qu'elles ont fourni "dans les coulisses" pour assurer la bonne organisation de l'Assemblée.

IV. LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGUES ET OBSERVATEURS

Répertoriés selon le pays de résidence, sauf pour les participants d'organisations internationales qui sont cataloguées comme telles à la fin de la liste par pays.

Une liste distincte a été établie pour le Conseil exécutif de l'UICN, les présidents et vice-présidents des commissions, les membres du Secrétariat de l'UICN présente à l'Assemblée et ceux du Comité organisateur canadien. Elle se trouve à la fin de cette section.

Les diverses catégories sont indiquées par les lettres suivantes:

- A - Délégué d'un Etat membre
- B - Délégué d'un organisme gouvernemental membre
- C - Délégué d'une organisation nationale membre
- D - Délégué d'une organisation internationale membre
- O - Observateur *
- I - Invité

AFRIQUE DU SUD

KNOBEL, Rocco National Parks of South Africa P.O. Box 787 Pretoria	B	National Parks Board of Trustees of South Africa
OWEN-SMITH, Norman c/o Department of Zoology University of Wisconsin Madison, Wisconsin 53706, USA	O	

* Le Règlement intérieur de l'Assemblée générale prévoit la présence de diverses catégories de personnes à titre d'observateurs, notamment celle de représentants d'Etats et organisations non-membres invités par le Conseil exécutif, de représentants d'organismes avec lesquels l'UICN a des relations de travail officielles, des membres du Conseil exécutif, des Commissions, des groupes de travail et groupes spéciaux et des représentants des Associés et Amis de l'UICN.

PAGE, John T.G. Natal Parks, Game and Fish Preservation Board P.O. Box 662 Pietermaritzburg, Natal	B	Natal Parks, Game and Fish Preservation Board
TROLLIP, A.E.G. National Parks Board of Trustees P.O. Box 787 Pretoria Mrs. Trollip	B	National Parks Board of Trustees of South Africa
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'		
BOHR, Klaus Embassy of the Federal Republic of Germany 1 Waverley Street Ottawa, Ontario	O	
BURHENNE, W.E. Interparlamentarische Arbeitsgemeinschaft Adenauerallee 214 53 Bonn		Vice-président, Commission des politiques du droit et de l'ad- ministration de l'environnement
	C	Bund Für Naturschutz in Bayern e.V.
	C	Deutscher Jagdschutz-Verband
	C	Deutscher Naturschutzring
	C	Schutzgemeinschaft Deutscher Wald e.V.
	C	Schutzgemeinschaft Deutsches Wild e.V.
	C	Verein zur Förderung des WWF e.V.
	C	Vereinigung Deutscher Gewässer- schutz - VDG
ERZ, Wolfgang Adenauerallee 52 53 Bonn	A	République fédérale d'Allemagne
	C	Arbeitsgemeinschaft Deutscher Beauftragter für Naturschutz und Landschaftspflege
HENKE, Hanno Bundesanstalt für Vegetationskunde, Naturschutz und Landschaftspflege Heerstr. 110 53 Bonn - Bad Godesberg	A	République fédérale d'Allemagne
HUEBLER, K.H. Bundesministerium des Innern Bonn	A	République fédérale d'Allemagne

IFFARTH, Anneliese Godesberger Strasse 20 53 Bonn	C C	Schutzgemeinschaft Deutsches Wild e.V. Verein zur Förderung des WWF e.V.
OLSGHOWY, G. Bundcsanstalt für Vegetationckunde, Naturschutz und Landschaftspflege Heerstr. 110 53 Bonn - Bad Godesberg	A C C B	République fédérale d'Allenagne Arbeitsgemeinschaft Deutscher Beauftragter für Naturschutz und Landschaftspflege Verein Naturschutzpark e.V. Zoologische Gesellschaft von 1858 Bundesanstalt flir Vegetations- kkunde Naturschutz und Landschaftspflege
SIOLI, H. Mak-Planck-Institut für Limnologie Postfach 165 D-232 Plon	I	
STAUDINGER-WOIT, Magda Gernan National Commission for UNESCO Lugostrasse 14 B-78 Freiburg i. Br.	O	
VON HEGEL, D. Bundesnisteriun flir Ernaehrung, Landwirtschaft und Forsten Bonn	A	République fédérale d'Allemagne
ALLEMANDE, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE		
RUTHNICK, Rudolf Pcnkuner Weg 29 113G Berlin-Kaulsdorf	B	Institut für Landesforschung und Naturschutz
ULLRICH, Wolfgang Tiergartenstr. 1 8020 Dresden	C	Zentrale Kommission Natur und Heimat, Deutscher Kulturbund
ARGENTINE		
BUCHINGER, Maria Uriarte 2456 8°33 Buenos Aires	C	Foresta Institute for Ocean and Mountain Studies

AUSTRALIE

BONYTHON, Charles Warren 24 Ronalo Avenue Magill, South Australia 5072	B	National Parks and Wildlife Service, South Australia
BUTCHER, A. Dunbavin Fisheries and Wildlife Department 632 Bourke Street Melbourne, Victoria 3000	B	Fisheries and Wildlife Department, Victoria
CURTIS, Herbert Sydney Department of Forestry G.P.O. Box 944 Brisbane, Queensland 4001	O	
FINGER, M.R. Northern Territory Administration Darwin, Northern Territory	I	
LYONS, Robert G. National Parks and Wildlife Service 17-19 Flinders Street Adelaide, South Australia 5000	B	National Parks and Wildlife Service, South Australia
MCMICHAEL, Donald Fred National Parks and Wildlife Service 189-193 Kent Street Sydney, New South Wales 2000	B B	Department of Fisheries and Fauna, Western Australia National Parks and Wildlife Service, New South Wales
O'BRIEN, Vernon Thona Northern Territory Administration 10 Scale Street, Fannie Bay Darwin, Northern Territory Mrs. O'Brien	O	
PIESSE, R.D. Australian Conservation Foundation 191 Royal Parade Parkville, Victoria 3000	C	Australian Conservation Foundation
SMOBRIDGE, David William City Parks Administration 45 Investigator Street Canberra, A.C.T. 2603	I	
TURNER, John Stewart University of Melbourne Parkville, Melbourne Victoria 3052 Mrs. Turner	O	

BELGIQUE

<p>ANGELO, Mrs. Homer G. 14 Place du Petit Sablon 1000 Bruxelles</p>	<p>C</p>	<p>Foresta Institute for Ocean and Mountain Studies</p>
<p>HARROY, Jean-Paul Université Libre de Bruxelles 44 Avenue Jean Bruxelles 5, Mme Harroy Christiane Sigel</p>	<p>A</p>	<p>Président de la Commission internationale des parcs nationaux Gouvernement du Royaume de Belgique</p>

BRESIL

<p>CHACEL, Fernando Magalhaes Ladeira Do Ascurra 76 Rio de Janeiro</p>	<p>O</p>	
<p>NOGUEIRA-NETO, Paulo Caixa Postal 832 Sao Paulo Mre. Nogueira-Neto</p>	<p>C</p>	<p>Associação Defesa de Flora e da Fauna</p>

CANADA

<p>BAILEY, Robert H. Intergovernmental Affairs Birectorate Department of the Environment Ottawa, Ontario</p>	<p>O</p>	
<p>BEACH, Dorothy 1907 River Drive New Westninster, British Columbia</p>	<p>O</p>	
<p>BEEBE, Frank L. 7619 East Saanich Road Caanichton, British Columbia</p>	<p>O</p>	
<p>BERGEVIN, J.B. 2143 Saunderson Drive Ottawa, Ontario</p>	<p>I</p>	
<p>BIRCHALL, Richard T.D. Toronto Doninion Centre P.O. Box 168 Toronto 111, Ontario</p>	<p>O</p>	
<p>BLOOD, Donald Parks Advisory Service Canadian Wildlife Service 10015 - 103 Avenue Ednonton T5J OH1, Alberta</p>	<p>O</p>	

<p>BOSSENMAIER, Eugene F. 909 Norquay Building Winnipeg R3C 0P8, Manitoba</p>	0	
<p>BOWEN, W. George 904 Norquay Building Winnipeg R3C 0P8, Manitoba</p>	0	
<p>BOYCE, Lois 50? Heather Street Richmond, British Columbia</p>	0	
<p>BOYCE, Sig 897 Heather Street Richmond, British Columbia</p>	0	
<p>BOYD, Hugh Canadian Wildlife Service 2721 Highway 31 Ottawa K1A 0W1, Ontario</p>	0	
<p>BRYANT, J.E. Canadian Wildlife Service 2721 Highway 31 Ottawa K1A 0W1, Ontario</p>	0	
<p>CARBYN, Ludwig N. Canadian Wildlife Service 10015 - 103 Avenue Edmonton T5J 0H1, Alberta</p>	0	
<p>CARLISLE, Alan Petawawa Forest Experiment Station Chalk River, Ontario Mrs. Carlisle</p>	0	
<p>CHRETIEN, The Hon. Jean Minister of Indian Affairs and Northern Development Ottawa, Ontario</p>	I	
<p>COWAN, Ian McTaggart Faculty of Graduate Studies University of British Columbia Vancouver 8, British Columbia</p>	C	American Society of Mammalogists
<p>COXWORTH, Ewen Saskatchewan Research Council 30 Campus Drive Saskatoon, Saskatchewan</p>	0	

CRAGG, Janes B. University of Calgary Calgary 44, Alberta Mrs. Cragg	O	
DEAN, P.B. 73 Marlowe Crescent Ottawa K1S 1H7, Ontario	O	
DEICHMANN, K.H. Department of Tourisn P.O. Box 1030 Fredericton, New Brunswick Mrs. Deichmann	O	
DE LAET, Christian H. Canadian Council of Resource and Environment Ministers 1170 Beaver Hall Square Montreal 111, Quebec	A	Gouvernement du Canada
DELISLE, Clément Laval University 1218 Rousseau Cillery 6, Quebec Mrs. Delisle	C	Société zoologique de Québec
DENNISON, Russell 140 Roosevelt Avenue Sault Ste. Marie, Ontario	O	
DICKINSON, D.M. 10730 - 83 Avenue Edmonton, Alberta	O	
DOBBIN, Janes Andrew 45 Colborne Street Toronto 215, Ontario	O	
ESPIE, Tom Canadian Council on Rural Dcvelopment 161 Laurier Avenue West Ottawa K1A 0M4, Ontario	O	
FEDORUK, Alex N. 433 Queenston Street Winnipeg, Manitoba	O	
FLANAGAN, Rory T. P.O. Box 363 Jasper 70E IE0, Alberta	O	

FORSTER, Richard R. School of Landscape Architecture University of Guelph Guelph, Ontario	C	Conservation Council of Ontario
FULLER, W.A. Department of Zoology University of Alberta Edmonton 7, Alberta	O	
GALLON, Gary Thomas The Canadian Scientific Pollution and Environmental Control Society 1095 West 7th Avenue Vancouver 9, British Columbia	O	
HABER, Gordon C. Department of Zoology University of British Columbia Vancouver 8, British Columbia	O	
HARMON, Ailean P.O. Box 656 Banff, Alberta	C	Canadian Nature Federation
HATTER, James Canadian Wildlife Service Victoria 3931, British Columbia	O	
HENDERSON, Gavin National and Provincial parks Association of Canada 43 Victoria Street Toronto 1, Ontario	C	National and Provincial Parks Association of Canada
HERMAN, Thomas Department of Zoology University of Alberta Edmonton, Alberta	O	
HERRERO, Stephen Faculty of Environmental Design University of Calgary Calgary, Alberta	O	
HOCHBARUM, H. Albert Delta Waterfowl Research Station Delta, Manitoba	O	
HOLSWORTH, William N. Department of Zoology University of Western Ontario London 72, Ontario	O	

JONES, Linda L. Environmental Sciences Centre University of Calgary Calgary, Alberta	0
JONKEL, Charles Canadian Wildlife Service 2721 Highway 31 Ottawa K1A 0W1, Ontario	0
KOLENOSKY, George B. Research Branch Ministry of Natural Resources Maple, Ontario	0
LANGE, Paul A. 50 Alpine Avenue St. Vital Winnipeg, Manitoba R2M 0Y6	0
LOKEN, O.H. Environment Canada 870 Carling Avenue Ottawa, Ontario	0
McEWAN, E.H. Canadian Wildlife Service c/o University of British Columbia Vancouver 8, British Columbia	0
MACMILLAN, D.H. P.O. Box 75 Field, British Columbia	0
MACPHERSON, Andrew H. Canadian Wildlife Service 10015 - 103 Avenue Edmonton T5J 0H1, Alberta Mrs. Macpherson	0
MacWHIRTER, Isabel University of British Columbia Vancouver 8, British Columbia	0
MAINI, J.S. Canadian Forestry Service 344 Wellington Street Ottawa K1A 0H3, Ontario	0
MALDAGUE, Michel Faculté de Foresterie et de Géodésie Université Laval Québec 10, Québec	0

MOSQUIN, Theodore Canadian Nature Federation 46 Elgin Street Ottawa, Ontario	C	Canadian Nature Federation
HURRAY, Allan S. Development and Extension Service P.O. Box 11 139 Tuxedo Boulevard Winnipeg R3C 0V8, Manitoba	O	
MYRES, Miles Timothy Department of Biology University of Calgary Calgary 44, Alberta	O	
NAYSMITH, John K. Water, Forests and Land Division Department of Indian Affairs and Northern Development 400 Laurier Avenue West Ottawa, Ontario	I	
NEILY, Wayne P. Cape Breton Highlands National Park Ingonish Beach, Nova Scotia	O	
NELSON, J.G. National and Provincial Parks Association of Canada 43 Victoria Street Toronto 1, Ontario	C	National and Provincial Parks Association of Canada
NICOL, John I. National and Historic Parks Branch Department of Indian Affairs and Northern Development 400 Laurier Avenue West Ottawa, K1A 0H4, Ontario	A	Gouvernement du Canada
PALMER, Harry E. 1270 Calgary House Calgary, Alberta	O	
PATTERSON, Janes Scientific Pollution and Environ- mental Control Society 406 Ritchie Street Kimberley, British Columbia Mrs. Patterson	O	

PEARSE, Peter H. Department of Economics University of British Columbia Vancouver 8, British Columbia	I	
PIMLOTT, Douglas H. Department of Zoology University of Toronto Toronto, Ontario	C	Canadian Nature Federation
POTTON, James Planning Section Manitoba Provincial Parks Winnipeg, Manitoba	O	
RETFALVI, Laszlo Canadian Wildlife Service 10015 - 103 Avenue Edmonton, Alberta		
ROCHESTER, George Riding Mountain National Park Wasagaming ROJ 2H0, Manitoba	O	
GAGAR, R. Brian Department of Geography Simon Fraser University Burnaby 2, British Columbia	O	
SCACE, Robert C 332 Cedar Crescent S.W. Calgary T3C 2Y8, Alberta	O	
SCOTTER, George W. Canadian Wildlife Service 10015 - 103 Avenue Edmonton T5J 0H1, Alberta	O	
SINGH, Susan Canadian Council of Resource and Environment Ministers 1170 Beaver Hall Square Montreal 111, Quebec	O	
SMITH, Tom W. P.O. Box 93 Fort Smith, North West Territory	O	
SPALDING, David A.E. Provincial Museum and Archives of Alberta Edmonton, Alberta	O	

STEVENS, W.E. Canadian Wildlife Service 10015 - 103 Avenue Edmonton T5J 0H1, Alberta	O	
TELFER, Edmund S. Canadian Wildlife Service 10015 - 103 Avenue Edmonton T5J 0H1, Alberta	O	
TENER, John S. Canadian Wildlife Service 400 Laurier Avenue West Ottawa K1A 0H4, Ontario	A	Gouvernement du Canada
THORSELL, J.W. Box 1374 Banff, Alberta	O	
TONER, G.C. Chesley, Ontario	O	
VANVLIET, Mrs. Maurice University of Alberta Edmonton, Alberta	O	
VERLIEER, Kees Canadian Wildlife Service 10015 - 10 Avenue Edmonton T5J 0H1, Alberta	O	
WEBB, Harley B. Elk Island National Park Fort Saskatchewan, Alberta	O	
WHYTE, Catharine R. P.O. Box 370 Banff, Alberta	O	
WILLIAMS, Neil A. P.O. Box 310 Amherst, Nova Scotia	O	
WORLFORD, James W. Department of Zoology University of Alberta	O	
CHILI		
ZENTILLI VAN KILSDONK, Bernardo Phillippi 582 Casilla 1393 Temueo	C	Comice Nacional pro Dafensa de la Fauna y Flora

APPLETON, Ariel P.O. Box 14 Elgin, Arizona 85611	C	The Research Ranch, Inc.
APPLETON, Lee P.O. Box 14 Elgin, Arizona 85611	C	The Research Ranch, Inc.
BARNES, Chaplin B. National Audubon Society 950 Third Avenue New York, New York 10022	C	National Audubon Society
BINNEY, George A. P.O. Box 121 Incline Village, Nevada 89450	O	
CAHN, Robert Christian Science Monitor 910 16th Street, N.W. Washington D.C.	O	
CALDWELL, Lynton K. Department of Political Sciences Indiana University Bloomington, Indiana 47401	O	Président de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environ- nement
CAMPBELL, George R. Friends of Animals, Inc. 11 West 60th Street New York, New York 10023	O	
CELLUCCI, Orlando K. 140 North Virginia Street Reno, Nevada 89501 Mrs. Cellucci	O	
CHEATHAM, Norden H. Natural Land and Water Reserves System University of California Berkeley, California 94720	O	
CLEMENT, Roland C. National Audubon Society 950 Third Avenue New York, New York 10022	C	National Audubon Society
COERR, Wymberley Department of State Washington, D.C. 20520 Mrs. Coerr		

<p>CONGER, R.S. 1629 Wilder Avenue Honolulu, Hawaii 96822</p>	C	<p>Natural Area Council, Inc.</p>
<p>COOLEY, Richard A. Environmental Studies University of California Santa Cruz, California</p>	O	
<p>COOLIDGE, Harold J. 38 Standley Street Beverly, Massachusetts 01915 Mrs. Coolidge</p>	C	<p>Président de l'Assemblée Aerican Committee for International Wild Life Protection</p>
<p>DAVIS, Goode P., Jr. Canelo Hills Sanctuary Star Route 289 Elgin, Arizona 85611</p>	O	
<p>DODGE, Julia Anna 662 Highview Avenue Glenn Ellyn, Illinois 60137</p>	O	
<p>DOLAN, James Maryland National Capital Park and Planning Commission 6600 Kenilworth Avenue Riverdale, Maryland 20040</p>		
<p>DOMAN, Everett R. Forest Service Department of Agriculture Washington, D.C. 20250</p>	O	
<p>ESTES, Josephine R. P.O. Box 148 West Chester, Pennsylvania 19380</p>	O	
<p>GIFFORD, Curtis L. Morgan Library Colorado State University Fort Collins, Colorado 80521</p>	O	
<p>GOODWIN, Jeanne 48 Commerce Street New York, New York 10014</p>	C	<p>Natural Area Council, Inc.</p>
<p>GOTTSCHALK, John S. National Marine Fisheries Service National Oceanic and Atmospheric Administration Department of Commerce Washington, D.C. 20235</p>	O	

GRAHAM, Mrs. Edward M. 113 East Street, N.E. Vienna, Virginia 22180	O	
BRANDY, John W. IV National Parks and Conservation Association 1701 18th Street, N.W. Washington, D.C. 20009	C	National Parks and Conservation Association
GUTERMUTH, C.R. North American Wildlife Foundation 1000 Vermont Avenue, N.W. Washington, D.C. 20005	C	North American Wildlife Foundation
HAMILTON, Lawrence G. Department of Natural Resources Cornell University Ithaca, New York 14850	O	
HARRISSON, Barbara 100 Fairview Square, 2H Ithaca, New York 14850	O	
HARTZOG, George B., Jr. National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	I	
HENNING, Daniel H. Eastern Montana College Billings, Montana 59101 Mrs. Henning	O	
HOGUE, Philip R. 6600 Kenilworth Avenue Riverdale, Maryland 20840	O	
HOUSLEY, Raymond M., Jr. Forest Service Department of Agriculture Washington, D.C. 20250	B	Forest Service, Department of Agriculture
HOWE, Sydney Conservation Foundation 1717 Massachusetts Avenue, N.W Washington, D.C. 20036	C	Conservation Foundation
HUMMER, Robert L. American Humane Association 10606 Sunflower Lane San Antonio, Texas 78213 Mrs. Hummer	O	

JENKINS, Dale Ecology Program Smithsonian Institution Washington, D.C. 20560	B	Smithsonian Institution
JENKINS, James H. School of Forest Resources University of Georgia Athens, Georgia 30601 Mrs. Jenkins	C	Institute of Natural Resources
KING, F. Wayne New York Zoological Society 185th Street and Southern Boulevard Bronx, New York 10460	C	New York Zoological Society
LaBASTILLE, Anne West of the Wind Publications Big Moose, New York 13307	O	
LEE, Sue Y. Department of Biology California State University Arcata, California 95521	O	
LENTFER, Jack Fish and Wildlife Service Department of the Interior 6917 Seward Highway Anchorage, Alaska	O	
LEONARD, Doric F. Conservation Associates 220 Bush Street San Francisco, California 94104	C C	Save-the-Redwoods Leaguc Conservation Associates
LEONARD, Richard M. 220 Bush Street San Francisco, California 94104	C C	Save-the-Redwoods League Sierra Club
LINDUSKA, Joseph P. Bureau of Sport Fisheries and Wildlife Department of the Interior Washington, D.C. 20240	B	Département de l'Intérieur des Etats-Unis
LINN, Robert National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	B	Département de l'Intérieur des Etats-Unis

McNAMARA, Kathleen The Conservation Foundation 1717 Massachusetts Avenue, N.W. Washington, D.G. 20036	O	
MATTINGLY, Phyllis 503 South Grant Fort Collins, Colorado 80521	O	
MAYDA, Jaro School of Law University of Puerto Rico Rio Piedras, Puerto Rico 00931 Mrs. Mayda	O	
MILLER, Richard G. Foresta Institute for Ocean and Mountain Studies P.O. Box 620, R.R. 1 Carson City, Nevada 89701	C	Foresta Institute for Ocean and Mountain Studies
MILLER, Robert Rush Museum of Zoology University of Michigan Ann Arbor, Michigan	O	
MILNE, Lorus J. Department of Zoology University of New Hampshire Durham, New Hampshire Mrs. Milne	O	
MOSSMAN, Archie S. P.O. Box 223 Arcata, California 95521	O	
NETTING, M. Graham Carnegie Museum 4400 Forbes Avenue Pittsburgh, Pennsylvania 15213 Mrs. Netting	C	Carnegie Museum
ORR, Howard Forest Service Department of Agriculture 1720 Peachtree Road, N.W. Atlanta, Georgia 30309	B	Forest Service, Department of Agriculture
PACKARD, Fred M. National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	C	Defenders of Wildlife

PERRY, John National Zoological Park Washington, D.C. 20009 Mrs. Perry	B	National Zoological Park
PETERLE, Tony J. Department of Zoology Ohio State University 1735 Neil Avenue Columbus, Ohio 43210	C	The Wildlife Society
PETRIDES, George A. Department of Fisheries and Wildlife Michigan State University East Lansing, Michigan 48823 Mrs. Petrides	C	American Committee for Inter- national Wild Life Protection
POOLE, Daniel A. Wildlife Management Institute 1000 Vermont Avenue, N.W. Washington, D.C. 20005 Mrs. Poole	C C	Wildlife Management Institute Natural Resources Council of America
POOLE, Robert K. Office of Ecology Smithsonian Institution Washington, D.C. 20560	B	Smithsonian Institution
RAMBACH, Patricia Office of International Environmental Affairs Sierra Club 777 United Nations Plaza. New York, New York 10017	O	
RUHLE, George C. National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	O	
SAMPSON, A. Kenneth Harbors, Beaches and Parks District County of Orange 1901 Bayside Drive Newport Beach, California 92662 Mrs. Sampson	O	
SCHEELE, William E. World Wildlife Fund 910 - 17th Street, N.W. Washington, D.C. 20006	O	

SCHREINER, Keith Bureau of Sport Fisheries and Wildlife Department of the Interior Washington, D.C. 20240	B	Département de l'Intérieur des Etats-Unis
SCOTT, Mrs. J. Lewie 208 Camberwell Drive Pittsburgh, Pennsylvania 15238 Mr. Scott	C	Dcfenders of Wildlife
SHELTON, Ronald L. University of Illinois 1908 Harding Drive Urbana, Illinois 61801 Mrs. Shelton	O	
SINGER, Susan B. Myers Road Ludlowville, New York	O	
SIESMAN, Florence 662 Highview Avenue Glen Ellyn, Illinois 60137	O	
SMITH, Anthony Wayne National Parks and Conservation Association 1701 - 18th Street, N.W. Washington, D.C. 20009	C	National Parks and Conser- vation Association
SMITH, Dixie R. Forest Service Department of Agriculture Washington, D.C. 20250	B	Forcst Service, Department of Agriculture
STEGMAN, Jerry L. Division of River Basin Studies Bureau of Sport Fisheries and Wildlife Department of the Interior Washington, D.C. 20240	O	
STERNBERG, Hilgard O'llcilly Department of Geography University of California Berkeley, California 94720 Mrs. Sternberg	I	
SWIFT, Lloyd W. World Wildlife Fund 3432 Greentree Drive Falls Church, Virginia ?.2041 Mrs. Swift	O	

TOWLE, Edward L. Caribbean Conservation Association P.O. Box 4187 St. Thomas, Virgin Islands 00801	C	Island Resources Foundation Ine.
TREICHEL, George 180 Fawn Lane Portola Valley, California 94025	O	
TRZYNA, Thaddeus C. Center for California Public Affairs 226 West Foothill Boulevard Clareraont, California 91711 Mrs. Trzyna	O	
UTTON, Albert E. School of Law University of New Mexico Albuquerque, New Mexico 07106	O	
WALLEN, I. Eugene Harbor Branch Foundation Route 1, Box 196 Ft. Pierce, Florida 33450	O	
WANDEFORDE-SMITH, Geoffrey Department of Political Science University of California Davis, California 95616	O	
WEBER, Mrs. Yvonne B. Oregon Zoology Research Center 4055 S.W. Canyon Road Portland, Oregon 97221 Mr. Weber	C	Portland Zoological Society
WILSON, Adele N. National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	C	American Geographical Society
WINTER, N.A., Jr. 2507 East Indian School Road Phoenix, Arizona 85016 Mrs. Winter	C	National Wildlife Federation
ZUBE, Ervin H. Institute for Man and His Environment University of Massachusetts Amherst, Massachusetts 01002	O	

FIDJI

HOWELL, Richard M. O
 The National Trust for Fiji
 P.O. Box 2023
 Suva

FINLANDE

BORG, Pekka A Gouvernement de Finlande
 Nature Conservation Office C Finnisb League for the
 Unioninkatu 40 A Protection of Nature
 00170 Helsinki

MIKOLA, Peitsa A Gouvernement de Finlande
 Unioninkatu 40 B C Finnisli League for the
 00170 Helsinki Protection of Nature

PAAVOLAINEN, Eero C Finnisli League for the
 Eteläesplanadi 2 Protection of Nature
 00130 Helsinki

FRANCE

DORST, Jean Vice-président de la
 Muséum National d'Histoire Commission du Service de
 Naturelle Sauvegarde
 55 rue de Buffon B Muséum National d'Histoire
 Paris Naturelle
 JOUANIN, Christian C Société Nationale de Protec-
 42 rue Charles Laffitte tion de la Nature
 92200 Neuilly-sur-Seinc

GHANA

ASIBEY, E.O.A. B Department of Game and Wildlifa
 Department of Game and Wildlife
 P.O. Box M. 239
 Ministry Post Office
 Accra

HAUTE-VOLTA

BARRY, Jean O
 Direction des Eaux et Forêts
 B.P. 4
 Ouagadougou

INDE

DESAI, J.R. O
 Junagadh Circle
 Junagadh, Gujarat

FUTEHALLY, Zafar C.D. Barfiwala Marg. Andheri, Bombay 58 A.S.	C	Bombay Natural History Society
RANJITSINH, M.K. Ministry of Agriculture Government of India New Delhi	A	Gouvernement de l'Inde
IRAN		
FIROUZ, Eskandar Ministry of Natural Resources Teheran	O	
ISRAEL		
YOFFE, Avraham Nature Reserves Authority 16 Hanatziv Street Tel Aviv	B C	Nature Reserves Authority Society for the Protection of Nature in Israel
ITALIE		
CORAZZA, Egizio Istituto Mineralogia Via la Marmora 4 50134 Firenze	A	Gouvernement italien
DOHRN, Peter F.R. Stazione Zoologica Villa Comunale 80121 Napoli	O	
GIACOMINI, Valerio Istituto de Botanica Citta Universitaria 00185 Roma	A	Gouvernement italien
PALLADINO, Salvatore via Valdinievole 91 Roma	A	Gouvernement italien
SCARASCIA-MUGNOZZA, A. Facolta di Agraria Universita di Bari Bari	O	
SCARASCIA-MUGNOZZA, G.T. Plant Breeding Institute Faculty of Agriculture University of Bari Bari	A	Gouvernement italien

JAPON

- FUKUSHIMA, Y. C Nature Conservation Society
7-22-34, Roppongi
Minato-ku, Tokyo of Japan
- ISHAGAMI, Kashiro C Nature Conservation Society
Nature Conservation Society of Japan
Toranomom Denki Building
15, Shiba-Nishikubo-Akefune
Minato-ku, Tokyo of Japan
- KIUCHI, Masatoshi C Nature Conservation Society
Nature Conservation Society of Japan
15, Shiba-Nishikubo-Akefune
Minato-ku, Tokyo of Japan
- QYAMA, Takashi C national Parks Association
National Parks Association of Japan
15, Shiba-Nishikubo-Akefune
Minato-ku, Tokyo of Japan
- REI, Itoga C national Parks Association
National Parks Association of Japan
15, Shiba-Nishikubo-Akefune
Minato-ku, Tokyo of Japan
- SENGE, Tetsumaro C National Parks Association
National Parks Association of Japan
15, Shiba-Nishikubo-Akefune
Minato-ku, Tokyo of Japan
- TAMURA, Tsuyoshi O
Marine Parks Centre of Japan
15, Shiba-Nishikubo-Akefune
Minato-ku, Tokyo

JORDANIE

- ISSA. Bajis Ismail B national Parks and Historic
Ministry of Tourism and Antiquities
P.O. Box 224
Amman Nonument System of Jordan

KENYA

- MUTINDA, J.K. A Gouvernement du Kenya
Kenya National Parks
P.O. Box 40241
Nairobi
- MYERS, Norman O
P.O. Box 48197
Nairobi

OLINDO, Perez M. Kenya National Parks P.O. Box 42076 Nairobi	A B	Gouvernement du Kenya Kenya National Parks
MADAGASCAR		
RAMANANTSOAVINA, Gorges Direction des Eaux et Forêts B.P. 243 Tananarive	A	Gouvernement de la République malgache
MEXIQUE		
BELTRAN, Enrique Ave. Dr. Vertiz 724 Mexico 12, D.F.	C	Instituto Mexicano de Recursos Naturales Renovables A.C.
NEPAL		
MISHRA, Hemanta 57 Kupondole, Lalitporc 1 Katmandou	O	
SHAH, Berendra B. Forest Department Sallyan House Bagbazar Katmandou	O	
NIGERIA		
AKAH, E.N. Ministry of Lands, Survey and Urban Development Enugu, East Central State	O	
NORVEGE		
LARSEN, Thor Norwegian Polar Institute P.O. Box 158 Rolvstangveien 12 1330 Oslo Lufthavn	O	
NORDERHAUG, M. Fylkeshuset 3100 Tønsberg	C	Norges Naturvernforbund
WIELGOLASKI, Frans-Enil Botanical Laboratory University of Oslo Blindern, Oslo 3	O	

NOUVELLE-ZELANDE

<p>LUCAS, P.H.C. National Parks and Reserves Department of Lands and Survey P.O. Box 8003 Wellington</p>	<p>B</p>	<p>National Parks Authority of New Zealand</p>
<p>MACLACHLAN, R..J. Department of Lands and Survey P.O. Box 8003 Wellington</p>	<p>B C</p>	<p>National Parks Authority of New Zealand Nature Conservation Council</p>
<p>MALCOLM, George B. Ministry of Works Christchurch</p>	<p>O</p>	

OUGANDA

<p>RUHWEZA, Sylvester Game Department P.O. Box 4 Entebbe</p>	<p>B</p>	<p>Game Department</p>
--	----------	------------------------

PARAGUAY

<p>VILLAMAYOR ORUE, Rosa Coordinadora de Parques Nacionales Direccion General de Turismo Espana No. 114 Asuncion</p>	<p>O</p>	
--	----------	--

PAYS-BAS

<p>BENTHEM, R.J. Department of Landscape Planning Netherlands State Forest Service Utrecht</p>	<p>O</p>	<p>Président de la Commission d'aménagement de l'environ- nement</p>
<p>DE KRUYF, H.A.M. Caribbean Marine Biological Institute P.O. Box 2090 Curacao, Netherlands Antilles</p>	<p>O</p>	
<p>DOETS, J.P. Department of Nature and Landscape Conservation Ministry of Cultural Affaire, Recreation and Social Welfare Steenvoordelaan 370 Rijswijk (Z-H)</p>	<p>A</p>	<p>Gouvernement des Pays-Bac</p>

GOUDSWAARD, Johannes Jan van Loonslaan 20 A 3001 Rotterdam	C	Koninklijke Nederlandse Natuur-historische Vereniging Koninklijke Vereniging voor Natuur-en Stedschoon
KUENEN, D.J. Rijksinstituut voor Natuurbeheer Arnhem Mrs. Kuenan		Président de la Commission de l'Ecologie
MEIJER, Maria B.L. Weteringschans 112 1002 Amsterdam	A B O	Gouvernement des Pays-Bas Natuurbeschermingsraad
VAN DER GOES VAN NATERS, M. Contact Commissie voor Natuur-en Landschapsbescherming 49 Konynenlaan, Wassenaar	C	Contact Commissie voor Natuur- en Landschapsbescherming
VAN DER KLOET, W.G. Gate Forest Service Museumlaan 2 Utrecht	O	
PEROU		
DOUROJEANNI, Marc J. Departamento Manejo Forestal Universidad Nacional Agraria Apartado 456 Lima	O	
PHILIPPINES		
CORTEZ, M.B. Department of Agriculture and Natural Resources 43 General Borromeo Strcet Malabon, Rizal	B	Parks and Wildlife Office
GAPAS, Jose R. Southern Cebu Reforestation Development Project Argao, Cebu	O	
POLOGNE		
MYCZKOWSKI, Stefan ul. Friedleina 28 c m 7 Crakow	C	Polskie Towarzystwo Lesne

ZARZYCKI, K.	B	Instytut Zoologiczny Pan
Institute of Botany	B	Pantswowa Rada Ochrony Przyrody
Polish Academy of Sciences	B	Polska Akademia Nauk
Lubicz 46	C	Liga Ochrony Przyrody
Crakow	C	Polskie Towarzystwo Botaniczne
PORTUGAL		
IAGRIFA Fernandes, F.A.		
Bairro Ilha da Madeira	O	
Rua Santa Cruz No. 10		
Luanda, Angola		
RHODESIE		
BOULTON, Rudyerd	C	The Atlantica Foundation
Atlantica Ecological Research		
Station		
P.O. Box 8305		
Causeway, Salisbury		
ROYAUME-UNI		
BALFOUR, Jean	A	Gouvernement du Royaume-Uni
Countryside Commission for		
Scotland		
Battleby, Redgorton		
Perth		
BOOTE, Robert E.	A	Gouvernement du Royaume-Uni
The Nature Conservancy		
19 Belgrave Square		
London, SW1X 8PY		
DOWN, Edward H.	O	
Hendon Wood Lane		
Mill Hill		
London N.W.7		
DUPLAIX-HALL, Nicole	O	
Zoological Society of London		
Regent's Park		
London NW1 4RY		
EGGELING, W.J.	O	
Erackness House		
Anstruther, Fife		
FITTER, M.S.	O	
Fauna Preservation Society		
c/o Zoological Society of London		
Regent's Park, London H.W. 1		

FITTER, R.S.R. Fauna Preservation Society c/o Zoological Society of London Regent's Park, London M.W. 1	C	Council for Nature
FOSTER, John Countryside Commission for Scotland Battleby, Redgorton, Perth	A	Gouvernement du Royaume-Uni
HANEN, Z. 21 Murray Mews London N.W. 1	O	
HUNT, Peter F. 9 Parsonage Lane Windsor, Berks, SL4 5EW	O	
POORE, M.S.D. The Nature Conservancy 19 Belgrave Square London SW1X 8PY	A	Gouvernement du Royaume-Uni
ROBERTSON, Vernon C. Hunting Technical Services Ltd. Elstree Way Boreham Wood, Herts.	O	
SCOTT, Peter The Wildfowl Trust Glimbridge Gloucester GL 2 7BT	O	Président, de la Commission du Service de Sauvegarde
GMYTH, John C. Paisley College of Eechnology Paisley, Renfrewshire PA1 2BE	C	
THOMAS, Michael Hugh Department of Biology University of Salford Salford, M5 4WT, Lancs.	O	
WALLER, Richard M. 5 Scarsdale Studios Stratford Road London W8 6RE	O	
SENEGAL		
DIOUM, Baba Département des Eaux, Sorêts et Chasse B.P. 1831 Dakar	A	Gouvernement du Sénégal

SUEDE

BJARVALL, Anders Riddargatan 9 11451 Stockholm	C	Svenska Naturskyddsföreningen
ESPING, Lars-Erik Statens Naturvardsverk Fack S-171 20 Solna 1	B	Statens Naturvardsverk
VON HOFSTEN, Anne Ljungvägen 13 18275 Stocksund	O	

CUISSE

BLELER, Pierre-Louis 1261 Cheserex	C	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
KLOTZLI, Frank Geobotanical Institute ETH-Z Zurichbetgstr. 3G 8044 Zurich	A	Gouvernement suisse
MUELLER, Fritz Département de Géographie Ecole polytechnique fédérale Sonneggstr. 5 Zurich	O	
MUNETIC, Tomislav 9 Ch. du Moulin 1110 Morges	O	
POLUNIN, Nicholas 15 Chemin F.-Lehmann 1218 Grand Saconnex Genève	O	
REVERDIN, Olivier Université de Genève 1204 Genève	O	

TANZANIE

BRYCESON, D. Tanzania National Parks P.O. Box 3134 Arusha	B	Tanzania National Parks
--	---	-------------------------

LAMPREY, Hugh F. Gerengeti Research Institute Tanzania National Parks P.O. Box 3134 Arusha	B C	Tanzania National Parks East African Wildlife Society
MKWAWA, Adam Sapi Tanzania National Parks P.O. Box 3134 Arusha	B	Tanzania National Parks
TCHECOSLOVAQUIE		
VULTERIN, Zdenek Statni ustav pamatkove pece a ochrany prirody Valdstejske nam. 1 Praha 1 - Mala Strana	B	Statni ustav pamatkove pece a ochrany prirody
THAILANDE		
BURI, Katerine Natural History Section The Siam Society No. 10, Soi 35 Sukumvit Highway Bangkok	C	Association for Conservation of Wildlife
PREMRASMI, Thanom Royal Forest Department Bangkok	A	Royal Forest Department
SABHASRI, Sanga Kasetsart University Bangkok	O	
SUVANAKORN, Phairot Khao Yai National Park c/o Royal Forest Department Bangkok	A	Royal Forest Department
TOGO		
AGBEKODO, Anani A. Direction du Tourisme et de l'Hotellerie B.P. 1289 Lome	O	

TURQUIE

BAYER, Zekai O
 National Park Department
 Ministry of Forestry
 Ankara
 Mine Bayer

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

APAL07A, N.S. O
 Laboratoire central de conservation
 de la nature
 Kravchenko 12
 Moscou V-331

BANNIKOV, A.G. B Département général de la
 Apartment 44 conservation de la nature
 12 Mishina des réserves et de la
 Moscou 125083 faune

BARYKINA, V.V. O
 Institut de géographie
 Staromonetny, 29
 Moscou

BIBIKOV, D.I. O
 Veevnaja 5, 1 pl. 122
 Moscou L501

CHERKASOVA, M.V. O
 Laboratoire central de conservation
 de la nature
 Kravchenko 12
 Moscou V-331

EILART, J.H. O
 46 Vamemuine
 Tartu

FEDOKENKO, A.P. O
 Institut de Zoologie
 Académie des Sciences
 Lenina 15
 Kiev 30

GALUSHIN, V.M. O
 Département de Zoologie
 Institut pédagogique d'Etat "Lénine"
 Kibalchicha 6
 Moscou, 1-243

INOZEMTSEV, A.A. Association pan-russe pour la protection de la nature Proczd Kuybysheva, 3 Moscou, K-12	C	Association pan-russe pour la protection de la nature
ISAKOV, Ju. A. Institut de géographie Staromonetny 29 Moscou	O	
KISTCHINSKI, A.A. Laboratoire central de conservation de la nature Kravchenko ul. 12 Moscou V-331	O	
LAVROV, N.P. Kutuzovski Prospect, 2 n Moscou	O	
NAZIKIN, V.G. Institut des forêts Arkhangelsk	O	
MOSKALENKO, E.P. Institut médical de Rostov Rostov	C	Association pan-russe pour la protection de la nature
MRIMANIAN, Kh. P. Charenza 9, Kv. 20 Erevan, RSS d'Arménie	O	
POPOV, V.A. Université Kazan, Rép. autonome des Tatars	O	
SHAPOSHNIKOV, L.K. Laboratoire central de conservation de la nature Kravchenko ul. 12 Moscou V-331	B	Président de la Commission de l'éducation Département général de la conservation de la nature des réserves et de la faune
SKOKOVA, N.V. Laboratoire central de conservation de la nature Kravchenko ul. 12 Moscou V-331	O	
TSEREVITINOV, B.F. Académie vétérinaire de MOSCOU 472 Kusminki Moscou	O	

ZHIRNOV, L.V.	O	
Laboratoire central de conservation de la nature Kravchenko 12 Moscou V-331		
VENEZUELA		
MONDOLFI, Edgardo Qta, Masapo Av. Norte Alta Florida, Caracas	C	Asociacion Nacional para la Defensa de la Naturaleza
de WHITE, elsa Salas Calle Londres Residencias El Saman Apto. 2-A Las Mercedes - Caracas	O	
YOUgosLAVIE		
BOJOCIC, Dusan Institute for Forestry and Wood Industry Simiceva 1 11030 Belgrade Mme Bojovic	C	Association de la Conservation de la Nature de Yougoslavie
ZAIRE		
KABALA-MATUKA-KASHILA-MAWEJA, D. 7 rue des Orangers Kinshasa	A	Gouvernement de la République du Zaïre
TANGANIKA, Gahuranyi Institut National pour la Conservation de la Nature B.P. 4019 Kinshasa 2	A	Gouvernement de la République du Zaïre
VERSCHUREN, J. Institut National pour la Conservation de la Nature B.P. 4019 Kinshasa 2	A	Gouvernement de la République du Zaïre
ZAMBIE		
CLARKE, J.E. Department of Wildlife, Fisheries and National Parks P.O. Box 1 Chilanga	A	Gouvernement de la République de Zambie

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- American Association of Zoological
Parks and Aquariums
KING, F. Wayne D American Association of
New York Zoological Society Zoological Parks and Aquariums
185th Street and Southern
Boulevard
Bronx, New York 10460, E.U.
- Association scientifique du Pacifique
COWAN, Ian McTaggart D Association scientifique
Faculty of Graduate Studies du Pacifique
University of British Columbia
Vancouver 8, Canada
- Banque internationale pour la
reconstruction et le développement
LEE, James A. I
IBRD
1018 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, E.U.
- Caribbean Conservation Association
TOWLE, Edward L. D Caribbean Conservation
P.O. Box 4187 Association
St. Thomas, U.S. Virgin Islands
00801, E.U.
- Conseil international du droit de
l'environnement
BURHENNE, W.E. D Conseil international du
Interparlamentarische Arbeitsgemein- droit de l'environnement
schaft
Adenauerallee 214
53 Bonn, République fédérale d'Allemagne
- DIOUM, Baba D Conseil international du
Département des Eaux, Forêts et droit de l'environnement
Chasse
Boîte postale 1831
Dakar, Sénégal
- Conseil international pour la préserva-
tion des oiseaux
KING, Warren B. D Conseil international pour
Museum of Natural History la préservation des oiseaux
Smithsonian Institution
Washington, D.C. 20560, E.U.

<p>Fauna Preservation Society FITTER, R.S.R. and M.S. FITTER c/o Zoological Society of London Regent's Park London N.W. 1, Angleterre</p>	<p>D Fauna Preservation Society</p>
<p>Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conser- vation de l'environnement MILLIGAN, Betty Ann 2033 Parker Street Halifax, Nouvelle-Ecosse, Canada</p>	<p>D Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement</p>
<p>Fédération internationale des architectes paysagistes HARPER, William Douglas School of Architecture Université de Montréal Montréal 101, Québec, Canada</p>	<p>D Fédération internationale des architectes paysagistes</p>
<p>Fonds mondial pour la nature HOFFMANN, Lukas 1110 Morges, Suisse</p>	<p>O</p>
<p>JACKSON, Peter 1110 Morges, Suisse</p>	<p>O</p>
<p>Instituto Interamericano de Ciencias Agricolas de la OEA ALBERXIN, Waldemar Turrialba, Costa Rica</p>	<p>D Instituto Interamericano de Ciencias Agricolas de la OEA</p>
<p>Organisation des Etats américains RODGERS, Kirk P, Organization of American States . 1725 Eye Street, N.W. Washington, D.C. 20006, E.U.</p>	<p>I</p>
<p>Organisation des Nations Unies BATISSE, Michel Natural Resources Research Division Department of Aavanceement of Science UNESCO Place de Fontenoy 75 - Paris, France</p>	<p>O</p>

CURRY-LINDAHL, Kai UNESCO Field Science Office of Africa Nairobi, Kenya Robin CURRY-LINDAHL	D	Conseil international pour la préservation des oiseaux
FONTAINE, R.G. Division des ressources forestières Département des Forêts Via delie Terme di Caracalla 00100 Rome, Italie	O	
JACKSON, Sir Robert Senior Consultant at United Nations United Nations Palais des Nations Genève, Suisse	I	
MILLER, Kenton R. Regional Office for Latin America Food and Agriculture Organization Casilla 10095 Santiago, Chili	I	
STRONG, Maurice F. Sous-secrétaire général des Nations Unies Palais des Nations Genève, Suisse	I	
TOWNLEY, Ralph Programme des Nations Unies pour le développement New York, New York, E.U.	I	
Programme biologique international, GIUS DOUGLAS, Gina Conservation Section 19 Belgrave Square London SW1x 8PY, Angleterre	O	
NICHOLGON, E.M. Conservation Section 19 Belgrave Square London SW1X 8PY, Angleterre	D	Programme biologique inter- national
WORTHINGTON, E.B. 7 Marylebona Road London M.W, 1, Angleterre	D	Programme biologique inter- national

Société internationale pour la
protection des animaux

WALSH, John C. O
655 Boylston Street
Boston, Massachusetts 02116, E.U.

Union internationale des directeurs de
jardins zoologiques

ULLRICH, Wolfgang D Union internationale des
Tiergartenstr. 1 directeurs de jardins zoo-
8020 Dresden, République démocratique logiques
allemande

Union internationale des sciences
biologiques CIUS

HEKSTRA, G.P. O
29 Kloveniersburgwal
Amsterdam, Pays-Bas

Conseil exécutif de l'UICN

Président

COOLIDGE, Harold J., E.U.

Vice-présidents

COWAN, Ian McTaggart, Canada
FUTEHALLY, Zafar, Inde
JOUANIN, Christian, France

Membres

DIOUM, Baba, Sénégal
NOGUEIRA-KETO, Paulo, Brésil
POORE, M.E.D., Royaume Uni
REVERDIN, Olivier, Suisse
TALBOT, Lee M., E.U.

Présidents et vice-présidents des commissions de l'UICN

Commission de l'écologie

KUENEN, D.J., Pays-Bas, président

Commission du service de sauvegarde

SCOTT, Peter, Royaume Uni, président
CURRY-LINDAHL, Kai, Suède, Vice-président
DORST, Jean, France, vice-président

Commission de l'éducation

SHAPOSHNIKOV, L.K., URSS, président

Commission internationale des parcs nationaux

HARROY, Jean-Paul, Belgique, président

CURRY--LINDAHL, Kai, Suède, vice-président

Commission des politiques, du droit et de l'administration
de l'environnement

CALDWELL, Lynton K., E.U. président

BURHENNE, W.E., République fédérale d'Allemagne, vice-président

Commission d'aménagement de l'environnement

BENTHEM, R.J., Pays-Bas, président

Secrétariat

BUDOWSKI, Gerardo
Directeur général
UICN
1110 Morges, Suisse

NICHOLLS, Frank G.
Directeur général délégué
UICN, Morges

BJORKLUND, Mona
Secrétaire exécutif, Commission
de l'écologie
UICN, Morges

BUCKLEY, Estelle
Secrétaire
UICN, Morges

BURHENNE-GUILMIN., Françoise
Juriste
Centre UICN du droit et de
l'environnement
Adenauerallee 214
53 Bonn, République fédérale
d'Allemagne

CEROVSKY, Jan
Secrétaire exécutif, Commission
de l'éducation
UICN, Morges

DASMANN, Raymond F.
Ecologiste en chef
UICN, Morges

DE BONNEVAL, Laurence
Traductrice
UICN, Morges

DEMPSTER, G.H.L.
Secrétaire exécutif
Comité organisateur canadien
Case postale 1286
Banff, Alberta, Canada

DE RHAM, Patrick
Ecologiste
UICN, Morges

ELLIOTT, Sir Hugh F.I.
Editeur scientifique
173 Woodstock Road
Oxford, Angleterre

FERRARI, Mel
Assistante du Secrétaire exécutif
Comité organisateur canadien
Case postale 489
Banff, Alberta

GARDNER, Richard N.
Représentant UICN auprès des
Nations Unies
435 West 116 Street
New York, New York 10027, E.U.

GRYN-AMBROES, Paule
Secrétaire exécutif, Commission
internationale des parcs nationaux
UICN, Morges

HOFFMANN, Alfred
Secrétaire exécutif, Commission
de l'Aménagement de l'environne-
ment
UICN, Morges

LUCAS, Joseph
Rédacteur scientifique
UICN, Morges

SMITH, Lenore
Chargé de l'administration
UICN, Morges

STAUB, John A.
Secrétaire exécutif, Commission
des politiques, du droit et de
l'administration
UICN, Morges

WARLAND, Moira A.G.
Secrétaire exécutif, Commission du
service de sauvegarde
UICN, Morges

WILLIAMS, K.M.I.
Chargé des finances
UICN, Morges

V. DISCUSSIONS LIBRES

RESUME DES DISCUSSIONS DU FORUM LIBRE

Vendredi 15 septembre 1972, 20.00-22.00 h.

Cette réunion a été convoquée pour permettre aux participants de l'Assemblée générale de discuter librement de questions ayant trait à l'organisation et aux activités de l'Union. La séance est présidée par Ian McT. Cowan, vice-président.

1. Organisation

La première partie de la discussion a couvert les questions d'organisation et a porté presque exclusivement sur la question des membres et du droit de vote.

Les participants se sont montrés soucieux de maintenir un équilibre entre les catégories de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. Il a été indiqué que le système de deux catégories adopté à New Delhi avait précisément cet objectif: les résolutions doivent être adoptées séparément par les membres gouvernementaux et non gouvernementaux. Toute suggestion qui permettrait d'améliorer ce système serait reçue favorablement par le Conseil.

M. Budowski a indiqué que l'UICN devrait conserver son statut indépendant qui lui permet de s'exprimer librement sans pression politique. Les membres gouvernementaux de l'Union n'ont pas exercé de pressions politiques injustifiées. De plus au cours des six dernières années, le nombre des membres non gouvernementaux s'est considérablement accru.

M. Wayne King (E.U.) s'est déclaré opposé à une augmentation du nombre d'Etats membres. Il a suggéré d'examiner la possibilité d'inverser les valeurs des voix attribuées aux Etats et institutions gouvernementales membres, c'est-à-dire une voix pour les Etats et trois pour les institutions gouvernementales membres. Ceci encouragerait la participation d'institutions s'occupant de l'environnement plutôt que d'Etats. M. J.P. Doets (Pays-Bas) s'est opposé à cette suggestion, déclarant que, d'après son expérience, les gouvernements envoient des représentants qualifiés pour traiter des sujets abordés.

M. R.J. Maclachlan (Nouvelle-Zélande) a défendu le rôle des représentants des gouvernements dans le vote. Il a proposé qu'à l'avenir on réserve plus de temps aux discussions lors des sessions techniques. Il faudrait diminuer le nombre des communications et avoir des thèmes plus larges; en outre, il conviendrait de donner à l'assistance plus de possibilités de participer aux débats.

Un autre commentateur des E.U. a suggéré que l'UICN ne devrait pas chercher à obtenir l'adhésion des E.U. comme Etat membre, ceci risquant de modifier le type de représentation et d'entraîner un certain aspect politique dans les prises de décision. M. Coolidge a refuté cet argument et a exprimé l'espoir de voir les E.U. devenir membre de l'UICN.

M. D.H. Henning (E.U.) souhaitait voir l'administration publique accorder plus d'attention à la qualité de l'environnement. Il s'est déclaré insatisfait du statut attribué à l'observateur de l'Etat du Montana dans l'Assemblée générale.

M. W. Erz (République fédérale d'Allemagne) a mentionné le vote concernant l'adhésion des deux organisations angolaises. La décision a été prise, selon lui, pour des motifs politiques. Il a suggéré que le Conseil exécutif étudie des moyens d'éviter ceci, notamment peut-être, par l'abandon du système de vote en deux catégories. Le professeur Nicholas Polunin (Suisse) a également critiqué la nature politique du vote relatif à l'adhésion des organisations angolaises, jugeant que les délégués gouvernementaux étaient rarement libres de voter en tant que particuliers.

Il a été suggéré d'accorder une voix aux Amis de l'UICN et de donner aux étudiants la possibilité d'adhérer à l'UICN comme Amis de l'UICN moyennant une cotisation réduite. Le professeur M.T. Myers (Canada) a regretté que ce groupe de membres n'ait pas reçu les porte-documents et la documentation remis à tous les délégués, (Par la suite, il a été signalé que le Gouvernement canadien n'avait pu fournir ces objets à tous les observateurs; ceci était conforme aux habitudes observées lors des précédentes réunions.)

M. W.E. Burhenne (République fédérale d'Allemagne) a suggéré qu'une organisation des Amis de l'UICN soit créée dans divers pays. Ces organisations pourraient alors voter à titre d'organisations nationales. Le professeur Myers a déclaré que ceci ne résoudrait nullement le problème et qu'il souhaitait voir les Amis faire partie intégrante de l'Union, en disposant possiblement d'une voix.

M. Peter Dohrn (Italie) a suggéré que la cotisation demandée aux étudiants ne soit pas trop élevée. Dans le cas où un Ami ne serait pas en mesure de payer, il pourrait peut-être faire du travail bénévole pour l'UICN. M. P.M. Olindo (Kenya) a cité les Wildlife Clubs du Kenya comme exemples d'une participation active des étudiants à la conservation. Il s'est déclaré favorable à l'idée d'autoriser les étudiants à se joindre à l'UICN sans verser de cotisation,

M. Budowski a attiré l'attention sur la question des frais, en indiquant qu'actuellement, 13% seulement des frais de l'UICN étaient couverts par

les cotisations et que le gros de ce chiffre provenait des Etats membres. Toute proposition qui favoriserait l'augmentation des cotisations versées par des membres autres que les Etats membres serait utile, étant donné que cela assurerait l'indépendance de l'Union. toutefois, selon lui, l'UICN devrait continuer à recruter des membres parmi les Etats.

M. J.G. Nelson (Canada) a demandé pour quelle raison une catégorie de membres voterait pour l'admission de membres dans l'autre catégorie.

M. Dunbavin Butcher (Australie) a suggéré qu'il soit procédé à un examen approfondi de la structure des commissions avant l'Assemblée suivante,

M. John Perry (E.U.) a remarqué qu'il devrait y avoir un rapport plus étroit entre les réunions des commissions et les sessions techniques. Il a demandé qu'on prévoie plus de temps libre dans le programme de la prochaine Assemblée.

2. Rapports des convocateurs des groupes de discussion

Au cours de l'Assemblée générale, des dispositions ont été prises pour permettre aux personnes intéressées de participer à des groupes de discussions libres. Les personnes intéressées par les divers groupes ont choisi un convocateur et se sont réunies au moment et au lieu qui leur convenait.

Les convocateurs des groupes ont ensuite présenté un bref rapport des délibérations. (Le texte des rapports est reproduit dans la section ci-après.)

RAPPORT DES GROUPES DE DISCUSSION LIBRE

Groupe de discussion sur la réglementation du commerce des animaux, notamment celui des espèces menacées

Convocateur: W.Erz

Le, grand intérêt porté à cette question s'est manifesté dans le nombre des participants présents aux deux réunions des 13 et 14 septembre 1972.

Les participants ont jugé qu'il était urgent de contrôler le commerce des animaux tout au long de ce qu'on pourrait nommer la chaîne commerciale, c.à.d. depuis l'instant de la capture ou de l'abattage jusqu'à la détention, le commerce (notamment l'importation, l'exportation et le transit) et enfin de la transformation (manufacture et autre).

Le groupe a été informé des préparatifs faits en vue d'une Convention internationale sur le commerce international des animaux sauvages (et des plantes), initialement conçue et rédigée par l'UICN. Ce projet qui a été revu plusieurs fois doit maintenant être examiné par une Conférence intergouvernementale qui devrait être convoquée par le Gouvernement des Etats-Unis à Washington au début de 1973.

Une législation internationale ne saurait couvrir tous les aspects nécessaires d'une réglementation et d'un contrôle efficaces. Le groupe a, en conséquence, préparé un projet de résolution à l'adresse de l'Assemblée générale conseillant aux gouvernements d'adopter des, législations nationales qui viendraient renforcer les mesures de contrôle proposées par la future Convention:

La 11ème Assemblée générale de l'UICN:

Consciente de la nécessité d'une réglementation internationale du commerce grandissant d'animaux sauvages, de parties de ces animaux et des produits qui en sont dérivés, dans le monde entier;

Notant avec satisfaction qu'une Convention sur le commerce de certaines espèces sauvages est en cours d'élaboration;

Soulignant que cette Convention exige d'être solidement étayée par des législations des réglementations et des dispositions adéquates à l'échelon national;

Demande au directeur général de fournir des directives précises en ce qui concerne ces lois, réglementations et dispositions à tous les gouvernements dans une lettre de couverture jointe à la Convention;

Recommande que:

1. Tous les gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait s'efforcent

d'activer la préparation de la Convention afin que celle-ci puisse prendre effet le plus rapidement possible.

2. Tous les gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait introduisent ou renforcent leurs législations et réglementations nationales relatives à:
 - des listes d'espèces menacées de disparition ou menacées par le déclin de leurs populations;
 - la capture, la mise à mort, la vente, le transport, la détention et la transformation de ces espèces, de parties de ces espèces ou des produits qui en sont dérivés, des permis pour les marchands et autres utilisateurs s'occupant de l'acquisition, du transport et de la détention d'animaux sauvages et de plantes, et des produits qui en sont dérivés;
 - des dispositions prévoyant un système de contrôle adéquat et efficace et notamment une limitation rigoureuse du nombre de ports d'exportation, de transit ou d'importation;
 - des peines pour infraction aux lois, réglementations et dispositions ayant trait à la Convention, peines dépassant considérablement la valeur vénale des animaux, plantes, parties d'animaux et produits en question et comportant, si nécessaire, le retrait des permis professionnels.
3. Tous les gouvernements adoptent des mesures qui encouragent la conservation et l'augmentation des espèces menacées et de leurs habitats.

Certains points débattus par le groupe n'ont pas trouvé de solution, notamment le fait qu'en établissant des listes d'espèces rares et menacées ne devant pas être vendues, achetées ou détenues, on augmentera leur valeur commerciale ou leur valeur de symbole d'un rang social supérieur. Des prix élevés pourraient, comme c'est déjà le cas pour certains oiseaux de proie employés en fauconnerie, entraîner un commerce illégal considérable, aboutissant ainsi dans certains cas au contraire de ce qu'on recherchait.

Il a aussi été suggéré qu'il ne fallait pas tenter de supprimer totalement la possession, le commerce et la transformation, mais plutôt rechercher une attitude plus positive en ce qui concerne les mesures de contrôle.

Groupe de discussion sur le développement d'une nouvelle éthique

Convocateur: Goode P. Davis, Jr.

Après une brève discussion, le groupe s'est entendu sur le texte de la résolution suivante adressée à l'UICN:

Il est décidé qu'une série de colloques en profondeur soit convoquée, éventuellement sous la conduite du professeur Théodore Monod, afin d'étudier la possibilité d'étendre le rôle de l'UICN dans le développement d'une éthique nouvelle concernant l'attitude de l'homme à l'égard de la biosphère.

En bref, on entend par là la nécessité d'accroître le degré de conscience et de perception chez les planificateurs dont le travail affecte la biosphère dans le monde entier. Ceci ne peut être l'objet de lois, et ne peut être imposé par l'éducation. De tous temps, il n'a existé à un moment donné dans le monde qu'un petit nombre d'hommes capables d'avoir cette clarté de perception. Néanmoins, certaines mesures pratiques peuvent être prises pour améliorer le "climat éthique" au niveau des masses. Ainsi, l'UICN peut étendre son dialogue pour y faire participer toute une gamme de spécialistes: scientifiques, sociologues, psychologues, philosophes, chefs religieux, sans omettre les artistes, poètes et autres personnalités du monde littéraire.

On pourrait aussi chercher à obtenir l'appui et les sympathies de groupes religieux dans les pays qui sont membres de l'UICN. Ainsi, il n'est pas tellement inconcevable de proposer qu'une délégation de l'UICN puisse étudier avec le Pape les domaines dans lesquels le poids et l'autorité morale de l'Eglise catholique pourrait appuyer les efforts de l'UICN.

De la même façon, l'UICN devrait travailler en étroite association avec des groupes tels que l'Organisation du planning familial ou l'Esalen Institute of Big Sur, Californie (E.U.), où d'éminents psychologues et philosophes et des personnalités religieuses organisent des séries de séminaires et de cours sur la façon de modifier l'attitude destructrice que l'homme emploie à son propre égard et à l'égard de la planète.

Il faut au moins tenter d'élargir le dialogue dans ces directions, car si l'homme ne commence pas à gouverner ses actions selon de nouveaux critères éthiques, tous les efforts de l'UICN, et ceux du mouvement pour la préservation de l'environnement en général, resteront vains.

Groupe de discussion sur le contrôle de l'exploitation de la haute mer

Convocateur: Peter Dohrn

Le groupe a essayé de concentrer ses discussions sur la courte liste de projets de recommandations présentée ci-dessous:

- Le moratoire sur la chasse à la baleine, préconisé à Stockholm, a été à nouveau réclamé.
- Les récifs coralliens, atolls, petites et grandes îles qui abondent dans le Pacifique devraient être totalement protégés en raison du développement considérable du tourisme qui tend à détruire les ressources dont il vit.
- En plus de la protection totale des zones mentionnées, il a été proposé que la chaîne d'îles située entre Samoa et Palau soit déclarée zone marine protégée dans les plus brefs délais.
- Les populations de phoques de l'Antarctique, y compris celles du pack-ice en haute mer, devraient être intégralement protégées et immédiatement protégées.
- Cette protection devrait être étendue au dauphin et au dugong.
- Il faudrait créer des parcs marins en Méditerranée.

Le groupe a examiné la question de la "surpêche", mais a jugé que celle-ci était suffisamment prise en considération par les experts internationaux, notamment ceux de la Division des pêches de la FAO.

Groupe de discussion sur les forêts tropicales ombrophiles

Convocateur: Kenton R. Miller; Secrétaire: Anne LaBastille

Le groupe a discuté des divers problèmes liés à la conservation et au développement des régions de forêt tropicale ombrophile du monde.

Les points suivants ont particulièrement retenu son attention:

- l'influence puissante des grandes compagnies d'exploitation forestière des pays développés sur les régions de forêt tropicale ombrophile;
- la nécessité de considérer les zones de forêt ombrophile comme une entité, en tenant compte de la conservation des plantes et des animaux en tant qu'aspects du problème global;

- les mécanismes par lesquels les gouvernements pourraient être influencés et amenés à conserver et à développer les régions de forêt tropicale ombrophile en s'appuyant sur des directives écologiques;
- les mécanismes par lesquels les organismes de financement pourraient être influencés et amenés à étudier, évaluer, contrôler et suivre les projets de développement dans les forêts ombrophiles;
- la nécessité d'améliorer la production agricole et forestière par des méthodes qui soient compatibles avec les principes écologiques et les conditions du milieu sur une base de rendement constant. Ces améliorations permettraient de conserver les zones de nature sauvage en allégeant les pressions créées par le besoin constant de terres nouvelles à mettre en valeur;
- les caractéristiques importantes et les avantages considérables des forêts ombrophiles basés sur les recherches récentes effectuées dans la région amazonienne, avec référence particulière à leur rôle possible dans la régulation de l'environnement et du climat;
- le projet UICN/WWF "The Use of Ecological Guidelines for Development in the American Humid Tropics" et les communications que le Secrétariat a demandé de préparer;
- l'importance d'aider les pays en voie de développement à établir des institutions et des systèmes pour la gestion des terres agricoles, forestières, des zones de nature sauvage et des ressources.

Les diverses recommandations du groupe ont été regroupées et présentées en une seule résolution détaillée sur la conservation et le développement de la forêt ombrophile tropicale;

Reconnaissant que les activités agricoles et forestières et la réforme agraire ont des répercussions majeures sur les forêts ombrophiles tropicales et sur toutes les composantes de l'écosystème, et que, pour les pays en voie de développement, il est capital de disposer de plus d'aliments, de produits agricoles et forestiers et de services.

Il est décidé que l'IUCN demande instamment aux gouvernements de reconnaître plusieurs points fondamentaux liés à la conservation et au développement des forêts ombrophiles tropicales soit:

1. que tous les programmes de développement comportant une intervention dans les forêts ombrophiles tropicales doivent être basés sur une analyse écologique et sur l'emploi de techniques appropriées permettant d'obtenir une productivité maximum par unité de surface, sur une base de rendement constant tout en ayant un minimum d'effets nuisibles sur l'environnement;
2. que les gouvernements des pays ayant des compagnies qui exploitent le bois de forêts tropicales exercent un contrôle accru sur les opérations de ces compagnies outre-mer, afin d'éviter une dégradation des écosystèmes de forêts tropicales;
3. que des zones importantes et uniques dans les forêts ombrophiles tropicales soient mises en réserve et aménagées en parcs nationaux, refuges et réserves pour assurer la conservation de formations naturelles et d'espèces représentatives ainsi que de ressources génétiques, et enfin
4. que dans les forêts ombrophiles tropicales, les zones critiques telles que les parties supérieures des bassins versants, les zones riveraines et estuariennes, les pentes et zones soumises à une érosion accélérée doivent faire l'objet de mesures spéciales, notamment d'une limitation des méthodes d'utilisation des terres, le reboisement et la préservation de la végétation naturelle.

Groupe de discussion sur le développement déséquilibré du tourisme

Convocateur: P.H.C. Lucas; Secrétaire: Norman Myers

Le convocateur de la réunion a rappelé un certain nombre de principes sur lesquels, à son avis, le groupe pourrait baser ses discussions. Ces principes sont que le tourisme peut apporter une justification économique à la conservation des valeurs naturelles et culturelles, mais que s'il se développe de façon excessive et incontrôlée, il risque de mettre en péril les régions naturelles et la vie animale sauvage locale, entraînant ainsi un épuisement des ressources naturelles. Il peut aussi être une source de pollution esthétique et culturelle. Ainsi, lorsqu'il s'appuie sur des éléments naturels et culturels, le tourisme peut se nuire à lui-même et à son avenir en détruisant les ressources mêmes sur lesquelles il se développe. Ceci montre l'importance d'une coopération entre les gouvernements, l'industrie touristique et ceux qui ont pour tâche de préserver les valeurs naturelles et culturelles, pour l'élaboration de programmes

- qui assureront que l'utilisation des régions naturelles par le tourisme soit maintenue à un niveau compatible avec la sauvegarde des éléments naturels et de la faune autochtone;

- qui viseront à offrir, autant que possible dans des endroits différents et de préférence plus près du domicile de l'utilisateur les formes de loisirs associés au tourisme mais incompatibles avec la préservation des valeurs naturelles;
- qui maintiendront et s'appuieront sur l'identité nationale et culturelle du pays ou des populations concernées, encourageront le maintien de formes d'art autochtones et d'une production culturelle authentique et de qualité.

Ces principes ont été unanimement acceptés.

Une des questions essentielles qui, selon les participants exigerait d'être évaluée, est le point où le tourisme outrepassa la protection des ressources naturelles dont il dépend. Ce point variera selon le milieu physique considéré (les biotopes arctiques sont plus fragiles que beaucoup d'autres) selon le degré d'utilisation par le touriste et diverses autres variables. Il dépendra aussi du cadre socio-économique considéré: si l'Amérique du Nord et l'Europe, pour citer deux régions avancées, peuvent se prémunir efficacement contre la commercialisation de leurs zones naturelles, les pays en voie de développement peuvent au contraire voir leurs régions sauvages menacées non seulement dans leur qualité, mais dans leur existence même, à moins que la commercialisation ne soit autorisée à un degré inconcevable dans un pays développé. Le tourisme ne se développe pas non plus parallèlement à la conservation dans les pays en voie de développement comme on le prétend souvent.

En Afrique de l'Est par exemple, le tourisme n'est pas synonyme de "sauver la faune"; il n'est qu'un appoint utile à toute une autre série d'activités. Si le Kenya retire du tourisme des bénéfices économiques qui le placent déjà parmi les pays du monde les plus orientés vers le tourisme, ces bénéfices sont trop diffus pour susciter une appréciation des Valeurs naturelles chez les communautés africaines installées aux environs des parcs et réserves où leurs activités sont entrées en conflit avec les besoins écologiques des animaux migrants. En tous cas, le rapport coûts/bénéfices attribué au tourisme ne permet pas aux deux parties à la transaction de se confronter sur le marché. En outre, les touristes causent fréquemment autant de mal aux populations animales, notamment aux espèces menacées, que les braconniers et les bergers masai. A ce stade, le tourisme se trouve déjà en déséquilibre avec son environnement socio-économique au Kenya, dichotomie qui comptera autant dans la conservation à long terme de la nature que le fera le déséquilibre des touristes avec le milieu physique/biotique.

Les discussions du groupe ont essentiellement porté sur les contraintes qui pourraient être conçues pour empêcher l'industrie du tourisme de

tuer la poule aux oeufs d'or, On a souligné la nécessité d'une planification préliminaire globale dirigée tout particulièrement sur des points tels que l'inventaire des ressources, la détermination de la capacité de charge et la localisation des marchés. Les ressources naturelles constituent le capital: le problème est de vivre des intérêts sans puiser dans le capital. L'homme n'est pas toujours "un visiteur qui ne reste pas": il vient de l'extérieur de l'écosystème naturel et exerce un impact qui peut être particulièrement significatif dans des écosystèmes fragiles tels que les régions montagneuses de Scandinavie. De ce point de vue, il serait utile qu'il y ait une collaboration entre l'UICN et le Programme MAB pour des recherches destinées à réaliser l'équilibre désiré entre la conservation et le tourisme.

La question des rapports entre les pouvoirs responsables de la faune et ceux du tourisme a également été soulevée. Une organisation réunissant les deux intérêts pourrait voir ceux du tourisme saper les mesures destinées à sauvegarder les milieux naturels. Ce danger peut toutefois être moins sérieux que la perspective des deux administrations travaillant chacune de son côté au point que le tourisme pourrait poursuivre son développement délétère sans être freiné par une autorité capable de maintenir un équilibre dynamique entre les intérêts de la conservation et du tourisme.

Le potentiel éducatif des régions naturelles a été souligné. Les écoles locales peuvent apprendre à leurs élèves à comprendre les processus écologiques par des visites aux régions naturelles. Parallèlement, il est possible d'utiliser les visites dans les parcs nationaux et réserves comme des moyens d'éducation mésologique. Il est aussi nécessaire d'éduquer le public adulte, particulièrement celui qui visite les parcs les plus susceptibles de se dégrader. Ce dernier point concerne tout spécialement les visiteurs de régions ou de pays ayant un niveau élevé de développement qui semblent éprouver le besoin pressant de transporter avec eux leurs conceptions du développement, et qui cherchent à "améliorer" la nature sauvage où ils disent rechercher une expérience nouvelle plutôt qu'une transposition de l'expérience qu'ils peuvent vivre chez eux. A une époque d'urbanisation croissante, certains touristes réagissent devant la nature sauvage comme devant un territoire étranger et hostile.

Les petites îles telles que celles des Caraïbes ou du Pacifique Sud constituent un autre type d'environnement particulièrement sensible à une utilisation incontrôlée. Il est important de mettre en évidence, pour ces régions, une relation entre la conservation et le tourisme. Une des régions citées, qui compte une population normale de 60.000 habitants, reçoit un afflux annuel d'un million de visiteurs. Inversement, un certain nombre d'organismes du tourisme dans les Caraïbes, réalisant

la portée limitée de leurs ressources, semblent de leur propre initiative, vouloir prendre des mesures de protection. (M. Towle a présenté une communication intitulée "Tourisme et environnement: taxonomie d'une relation symbiotique".)

Il a été reconnu qu'une part des pressions pesant sur l'environnement naturel pourrait être allégée en aménageant des sites destinés à des formes de loisirs intensifs qui, bien qu'exercés en plein air, n'apportent pas ou n'exigent pas l'expérience de la nature sauvage. Ces points d'attraction pourraient être placés près de centres urbains illustrant par là le concept selon lequel la protection des régions naturelles commence souvent par la création d'environnements urbains meilleurs. Dans ces sites, le public pourrait s'adonner à des activités de plein air tout en permettant aux zones sauvages de demeurer réservées aux expériences uniques qu'elles offrent.

Le groupe a accepté l'idée qu'il est essentiel de planifier l'ensemble des besoins touristiques, récréatifs et de conservation de la nature d'un pays ou tout au moins d'une région, afin que les divers types d'utilisation soient établis dans les sites les plus à même de les absorber sans que les valeurs naturelles fondamentales s'en trouvent détériorées. Enfin, le groupe a proposé la résolution suivante sur le "Tourisme déséquilibré":

L'Assemblée générale exprime son extrême préoccupation devant l'impact nuisible du tourisme sur la conservation des valeurs naturelles et culturelles, si ce tourisme est autorisé à se développer sans aucun plan ni contrôle, entraînant un épuisement des ressources naturelles ainsi qu'une pollution visuelle et culturelle possible}

et, à la lumière de ces préoccupations et des résolutions passées des Assemblées générales de l'UICN, demande instamment au Conseil exécutif:

- d'établir un groupe de travail opérant par l'intermédiaire du Conseil;
- d'étudier le problème en profondeur;
- de définir les régions dans lesquelles des recherches sont nécessaires;
- de diriger ces recherches et d'en diffuser les résultats;
- d'avoir des consultations avec l'Union internationale des organisations officielles de tourisme (UIOOT) pour déterminer la meilleure façon d'entreprendre une action coordonnée et demande

que le rapport du groupe de discussion sur le tourisme déséquilibré, qui s'est réuni à Banff, soit mis à la disposition du groupe de travail proposé en tant que document de base de ses travaux.

Groupe de discussion sur les terres marginales

Convocateur: R.G. Fontaine; Secrétaire: W.N. Holsworth

L'explosion démographique, le développement de la technologie et la nécessité d'accroître la production d'aliments et d'autres biens exigent de plus en plus d'étendre l'agriculture à de nouvelles régions. La mise en valeur de terres nouvelles est une composante importante des plans de développement économique. L'extension de telles activités à des régions ne convenant pas à cette forme de développement a suscité ce qu'on a nommé "le problème des terres marginales". En fait, il n'y a pas de terres marginales en soi; il n'y a que des formes d'utilisation marginales des terres. Si nous tenons compte des facteurs naturels déterminants, les aptitudes et limites naturelles de telle ou telle zone, il existe une utilisation optimale qui n'est en aucune façon marginale. Toutefois, la majorité des terres émergées de la planète sont marginales à l'égard de formes d'agriculture ou d'élevage permanents, et même à l'égard d'une sylviculture pratiquée selon des critères de rendement constant. Le groupe, qui s'est réuni pour examiner ces problèmes, a reconnu que les zones telles que les déserts, semi-déserts, prairies tropicales sèches, pentes abruptes, marais ou terres inondées de tous genres, calottes glaciaires, toundras, dunes, régions de haute montagne, régions de forêt tropicale à forte pluviosité, etc.. représentent les zones les plus vulnérables à des formes impropres d'utilisation.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a élaboré un programme à long terme, à l'échelon mondial, régional et national, relatif à l'utilisation et au développement des terres marginales. Ce programme comporte notamment un service consultatif technique s'occupant d'études intégrées sur les ressources naturelles, de l'analyse des problèmes et des techniques d'évaluation. Les résultats de ce programme ainsi que les projets déjà réalisés par la FAO et d'autres organismes peuvent servir de cas type et indiquer les options souhaitables pour la planification d'un territoire. L'UICN a également porté attention à cette question dans le passé - voir par exemple la communication de G. Budowski faite au 12ème Congrès de la Fédération internationale des architectes paysagistes à Lisbonne en 1970. Mais le problème des "terres marginales" n'a pas encore capté largement l'attention à l'échelon local, national et international.

Le groupe a examiné deux aspects du problème: la correction des formes d'utilisation impropres des terres et la planification d'une mise en valeur appropriée de terres actuellement inutilisées. Les problèmes complexes sociaux, économiques et pratiques ont été identifiés. En particulier, l'expansion rapide de la population dans de nombreuses régions rend nécessaire l'extension des techniques culturales existantes aux terres marginales. Une des suggestions les plus importantes proposées pour contrecarrer cette tendance a mis en évidence le besoin d'avoir des planificateurs du territoire qui reconnaissent la nécessité d'adopter de nouveaux modes d'utilisation des terres, tels que l'exploitation rationnelle du gibier (game cropping) et qui soient capables de les faire appliquer. Le déplacement des habitants d'un territoire donné est une opération difficile, mais on peut utiliser des procédés tels que la création d'industries secondaires, le déplacement des routes, des écoles et autres équipements pour inciter la population à quitter les terres marginales. Pour faire face à des besoins alimentaires sans cesse croissants, il vaut souvent mieux intensifier l'agriculture dans les bonnes terres, plutôt que d'étendre les pratiques culturales traditionnelles à des terres marginales vulnérables.

Une des mesures positives les plus nécessaires serait d'obtenir l'inclusion de données écologiques dans la planification de l'utilisation de ces zones vulnérables. Le potentiel d'utilisation des terres, défini en fonction des critères écologiques, doit être combiné avec les besoins économiques et sociaux exigeant une production accrue d'aliments et d'autres biens. Il pourrait être utile de créer des zones "tampon" lorsque les terres sont maintenues dans un état plus ou moins naturel, afin de freiner la progression de conditions désertiques ou l'augmentation de la salinité de l'eau du sol par suite de l'enlèvement des arbres. Ces régions possèdent également une valeur esthétique qui, bien qu'intangible, est très réelle. On a besoin de documentation sur les aspects positifs des zones "tampon" afin d'utiliser cette information dans les programmes d'éducation et de développement. Parmi les zones les plus prisées pour les loisirs de plein air dans de nombreux pays, les zones humides, la haute montagne, les dunes, les forêts tropicales ombrophiles etc., figurent en bonne place. De nombreux parcs nationaux et réserves de faune ont été créés dans ces régions.

Des zones dégradées par des modes d'utilisation impropres peuvent récupérer naturellement après suppression de ces pratiques. Dans d'autres cas, il est reconnu que l'emploi des techniques existantes peut aider à leur restauration, mais qu'il est également nécessaire d'entreprendre des recherches pour développer de meilleures techniques de restauration.

Que le territoire soit utilisé pour l'agriculture, l'élevage, la sylvi-

culture, l'exploitation rationnelle du gibier ou à des fins d'inspiration esthétique, il y a une limite à sa capacité de charge et cette limite doit être reconnue. Il faudrait réunir des informations plus abondantes sur l'aptitude de ces régions à produire des denrées ou des services à un niveau qui puisse être maintenu sans détériorer l'environnement. Tout projet de développement intéressant ces régions devrait inclure une part de recherches et d'analyses continues afin d'évaluer les effets positifs et négatifs de leur utilisation par l'homme.

En tout premier lieu, l'UICN aurait un rôle important à jouer en réunissant l'information et les compétences disponibles en matière de gestion des écosystèmes fragiles et en portant cette information à la connaissance de ceux qui ont la charge de l'aménagement, de la planification et des décisions. L'UICN devrait concentrer ses efforts sur l'étude de cas types dans des régions particulières telles que les zones humides, semi-désertiques etc. Un répertoire de pratiques correctes pour l'aménagement de ces zones devrait être établi, permettant ainsi de reconnaître clairement les options possibles pour l'utilisation d'un territoire donné.

Groupe de discussion sur les services que l'UICN peut fournir à ses membres

Convocateur: Anne von Kofsten

Un des éléments qui fait de l'UICN une institution unique en son genre est la présence parmi ses membres d'organisations non gouvernementales et la possibilité pour ces dernières d'exercer une influence sur le travail de l'Union. Cette valeur toute particulière des organisations non gouvernementales au sein de l'UICN a été évoquée par Maurice Strong et le groupe souhaite souligner ce fait au moment d'examiner les services que l'Union peut rendre à ses membres.

Les services futurs que l'UICN rendra à ses membres doivent justifier l'augmentation des cotisations. Ces services ne doivent pas seulement bénéficier à des groupes particuliers de pays, les pays dits hautement développés ont aussi besoin de l'appui de l'UICN.

Un rapport d'ensemble sur les progrès et réalisations de l'UICN est nécessaire afin de pouvoir suivre les progrès effectués par l'Union et de les faire connaître à l'échelon national.

Le groupe a jugé qu'il serait possible d'améliorer les échanges d'idées et de points de vue si les résolutions adoptées par l'Assemblée générale - ou par d'autres conférences - pouvaient être reprises par l'As-

semblée suivante afin d'assurer la continuité des efforts et la mise en pratique, ou tout au moins le progrès des recommandations. Ceci pourrait se faire soit par l'intermédiaire des commissions soit par la transformation du Comité des résolutions en un Comité permanent.

Afin d'élargir le cercle de l'UICN et de développer les échanges d'information entre l'UICN et ses membres, il serait utile de désigner un membre de l'UICN chargé des liaisons extérieures à l'échelon national qui pourrait faciliter les contacts sur le plan national et international. Cette personne devrait probablement travailler bénévolement pour des raisons d'ordre financier.

Le groupe a souligné l'importance d'avoir un bureau de centralisation et de diffusion de l'information qui serait au courant de toute la littérature paraissant sur la conservation de la nature, des moyens audiovisuels intéressant la conservation, des institutions et organisations s'occupant de conservation de la nature et des spécialistes dans les divers domaines.

En outre, il est recommandé d'établir, à titre prioritaire, une liste de spécialistes des sciences sociales ayant des intérêts particuliers et/ou une formation dans le domaine des ressources naturelles, de l'environnement et de la nature. La liste devrait mentionner leurs qualifications et leurs domaines d'intérêt particuliers.

L'UICN devrait préparer une série de directives servant de base à des déclarations-choc sur l'environnement dans un esprit interdisciplinaire. Un manuel de directives de 4 ou 5 pages pourrait être envoyé aux membres afin d'obtenir leurs avis et commentaires. On parviendrait ainsi à uniformiser, dans une certaine mesure, les points de vue à l'échelon international. Ces directives pourraient alors être utilisées dans n'importe quel domaine ou pays.

Il est également recommandé d'établir une liste annuelle des stages, conférences ou séminaires internationaux et nationaux (si ceux-ci sont ouverts aux étrangers). Ceci permettrait d'établir des plans par avance, et faciliterait l'envoi des spécialistes les meilleurs à une manifestation donnée.

Il faudrait aussi s'efforcer d'utiliser au maximum l'intérêt général suscité actuellement par la conservation de la nature et de faire participer d'autres organisations à divers projets.

Enfin, le groupe souhaite demander à l'UICN d'améliorer les services mentionnés à l'Assemblée générale dans le Document GA.72/10 qui a été jugé extrêmement utile et important. Il aimerait également savoir si les membres auraient la possibilité d'exprimer leur point de vue dans les publications de l'UICN, même si celui-ci diffère de la position prise par l'UICN.